

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME V.

A LONDRES;

Et se trouve à PARIS,

Rue d'ANJOU-DAUPHINE, N°. 6.

1785.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME V.

CONTENANT la fin des Mémoires de BERTRAND DU GUESCLIN; *la Liste des Chevaliers & des Ecuyers qui l'accompagnèrent dans ses différentes expéditions;* *les Mémoires sur la vie de* CHARLES V, *par* CHRISTINE *de* PISAN; *& ceux de* PIERRE *de* FENIN *Pannetier de* CHARLES VI.

XIVe. & XVe. SIÈCLES.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection. Les Editeurs ont pris les précautions néceſſaires pour qu'il en ait paru 12 volumes à la fin de l'année 1785.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. ou de 24 l. pour la demi-année. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ. pour l'année entiere, ou 3 l. 12 ſ. pour la demi-année, à cauſe de frais de poſte.

C'eſt au Directeur de la Collection des Mémoires, &c. qu'il faut s'adreſſer, *rue d'Anjou-Dauphine* N°. 6, à Paris. Il faut avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

MÉMOIRES DE BERTRAND DU GUESCLIN.

CHAPITRE XXXIV.

De plusieurs Places conquises par BERTRAND *sur les Anglois, & de la reddition qui lui fut faite de celle de* Randan, *devant laquelle il mourut, après qu'on lui en eut porté les clefs.*

LES François, sous la conduite de Bertrand, (88) pousserent toujours leurs armes victorieuses, après s'être rendus les maîtres de S. Jean d'Angely & de Xaintes, qui ne purent tenir long-temps contre un si grand Capitaine, dont le nom seul étoit devenu la terreur des Anglois. Il alla ensuite assieger *Cisay*, après avoir pris la précaution de s'assurer de Montreuil-Bauny, qu'il lui fallut prendre d'assaut. Tandis qu'il disposoit toutes choses pour le succès de ce siege, les Seigneurs de Clisson, de Laval, & de Rohan, qui s'étoient attachés à celui de la Roche-sur-Yon, lui manderent qu'il eut à se tenir sur ses gardes, parce que les Anglois s'assembloient en grand nombre à Niort, dans le dessein de secourir ou la Place

qu'il affiegeoit, ou celle devant laquelle ils étoient passés. Guesclin les remercia du soin qu'ils avoient pris de lui donner un avis si judicieux & si salutaire, & leur témoigna que pour en profiter, il alloit se tenir alerte, afin de prévenir l'insulte qu'on lui pourroit faire : en effet, il fit environner son camp de fossés & de pieux pour en défendre les approches; & ne se contentant pas d'aller audevant des entreprises que les ennemis pourroient faire pour troubler la continuation de son siege, il envoya des ordres à Alain de Beaumont, de se cantonner & de se retrancher comme lui, de peur que les Anglois ne lui vinssent tomber sur le corps, tandis qu'il seroit devant Lusignan qu'il tenoit serré de fort près. Alain ne manqua pas de prendre là-dessus les mêmes précautions que Bertrand : ces trois sieges de *Cisay*, de la *Roche-sur-Yon* & de *Lusignan*, qui se faisoient tous dans le même temps, partageoient beaucoup les forces des François, qui, toutes rassemblées les eussent mis en état de faire de plus grands efforts & d'agir avec plus de succès. Bertrand perdoit son temps & ses peines devant Cisay qui souffrit plusieurs assauts sans qu'on en put venir à bout. Il tâcha d'en corrompre le Gouverneur à force de présens; mais sa fidélité

fut inébranlable; car bien loin de prêter l'oreille à ses persuasions, il ne le paya que de railleries.

Tandis qu'il se morfondoit devant cette Place, les Anglois tenoient conseil devant Niort, pour délibérer entr'eux à laquelle des trois villes assiegées, ils pourroient donner du secours. Le sire d'Angoris, le plus fameux & le plus expérimenté Capitaine d'entr'eux, opina que c'étoit à Bertrand qu'il falloit aller, parce que de sa défaite dépendoit la réputation de leurs armes; & s'ils le pouvoient une fois débusquer de devant Cisay, par une bataille qu'ils pourroient gagner sur lui, tout le reste des François ne tiendroit pas long-temps contre une armée qui viendroit de triompher d'un si grand Capitaine.

Jaconel, qui ne connoissoit pas la valeur de Bertrand, jura devant toute cette assemblée qu'il l'iroit attaquer en personne, & qu'il le leur ameneroit mort ou vif. Il s'avisa même d'y proposer un expédient qui feroit capable d'intimider les François, en cas qu'on le voulut suivre : c'étoit de porter tous des chemises de toile au-dessus de leurs armes, & d'y faire coudre au milieu des croix rouges devant & derriere. Tout le monde goûta fort cet avis, & l'on résolut aussi-tôt de le suivre.

Tandis que les Anglois étoient ſur le point de ſe mettre en campagne avec ce bel épouvantail, il leur vint une recrue de quatre cens homme, qui leur demanderent la permiſſion de ſe joindre à eux, pour combattre les François enſemble, qu'ils devoient tous regarder comme leurs communs ennemis. Ce renfort les rendant encore plus fiers, ils partirent tous de Niort avec leurs habits de toile & leurs croix rouges en fort belle ordonnance, ſous la conduite de Jaconel, qui, croyant déjà Bertrand dans ſes mains, avoit ordonné qu'on tendît fort proprement une chambre, & qu'on y préparât un grand repas pour bien recevoir dans Niort, & y régaler le Connétable de France, qu'il comptoit y amener, dès le ſoir même. Ils ſe promettoient de remporter une victoire ſi complette dans cette journée, qu'ils avoient déjà réſolu de faire paſſer tous les François au fil de l'épée ſans faire quartier qu'à trois ſeulement, à Gueſclin, à Meſſire Maurice du Parc, & à Geoffroy de Caſſinel, tous Chevaliers Bretons, dont ils eſpéroient tirer une rançon conſidérable.

Cette troupe, compoſée de quelques quinze cens Anglois, vint rabattre dans ſa marche auprès d'un bois; tandis qu'ils y faiſoient alte, ils apperçurent deux charettes de vin qu'on

menoit au camp devant Cifay, on les avoit tirées de Montreuil Belay, qui eſt le meilleur vignoble de Poitou. Les Anglois altérés par la grande chaleur du jour, défoncerent tous les muids & s'en donnerent à cœur joie, ſans en laiſſer aucune goute. Tandis que les fumées du vin leur montoient à la tête, ils ſe faiſoient une haute idée de la victoire qu'ils alloient emporter ſur les François, ſe promettant les uns aux autres de n'en pas laiſſer échapper un ſeul, & de répandre plus de ſang qu'ils n'avoient verſé de cette liqueur dans leurs goſiers.

Tandis que leur imaginaire intrépidité les rendoit ainſi fort contens d'eux-mêmes, les gens de Bertrand prirent un Breton, qui, depuis quatre ans, étoit dans le parti des Anglois; ils le menerent devant lui. Gueſclin qui le regardoit comme un déſerteur, donna auſſi-tôt les ordres pour le faire pendre: celui-ci ſe diſculpa fort bien du crime dont on le ſoupçonnoit, en diſant que les Anglois s'étoient ſaiſis de ſa perſonne, & l'avoient retenu malgré lui dans leurs troupes, & que depuis il avoit toujours cherché l'occaſion de s'échapper: mais qu'elle ne s'étoit jamais préſentée plus favorable pour cet effet, que tout recemment il les avoit quittés pour

ſe ranger du côté de ſa Nation & reveler à Bertrand une nouvelle de la derniere conſequence. Celui-ci le prenant toujours pour un transfuge & pour un eſpion, le menaça de le faire brancher au premier arbre, s'il venoit à découvrir en lui la moindre ſupercherie. Ce Breton l'aſſura qu'il lui parloit ſincerement & de bonne foi, ne s'étant ſéparé des Anglois que pour lui donner avis du danger qui le menaçoit, & lui dire que les ennemis étoient fort près de lui tous vêtus de toile ſur leurs armes, qu'ils portoient des croix rouges devant & derriere pour intimider les François par un ſpectacle ſi bizarre & ſi ſurprénant, & qu'ils avoient deſſein de les ſurprendre de nuit, ou de jour. Bertrand à qui cet homme étoit encore ſuſpect, lui témoigna que s'il étoit ſurpris en menſonge il lui en coûteroit la vie. Cependant il ſe trouva que ce Breton n'impoſoit aucunement à la vérité : car les Anglois n'étoient pas à un quart de lieue de là cachés dans un bois; ils n'attendoient que la nuit pour venir tomber ſur le camp des François. Le coup étoit immanquable s'ils euſſent ſuivi leur premier deſſein : mais la ſotte vanité de Jean d'Evreux le fit avorter; voulant faire l'intrépide & le courageux, il

prétendoit comme un autre Alexandre ne pas dérober la victoire à la faveur des ténebres, mais la remporter en plein jour; comme si les Anglois n'avoient pas assez de cœur & de bravoure pour défaire les François en combattant contre eux dans les formes. Il leur représenta que la gloire de leur nation vouloit qu'on n'imputât pas leur victoire à une surprise qui auroit un air de trahison, d'autant plus qu'étant deux contre un, les François seroient obligés de céder à la multitude. Cet avis ayant été suivi de tout le monde, on ne pensa plus qu'à l'exécuter. Mais avant que de faire le premier mouvement là dessus, on envoya quelques coureurs pour reconnoître auparavant en quelle position étoient les François : car les Anglois avoient tant de fierté qu'ils appréhendoient que si les ennemis avoient le vent de leurs approches, ils ne levassent aussitôt le siége de Cisay pour prendre la fuite. Ils marcherent donc dans une fort belle ordonnance au nombre de douze cens.

Le spectacle de toutes ces toiles blanches & de ces croix rouges dont ils étoient vêtus, jettoit un grand éclat dans la campagne. Ils avoient outre cela quatre cens Archers montés à l'avantage, ayant chacun le casque

en tête, & la lance au poing, vêtus de croix rouges & de toiles comme les fantassins. Leurs drapeaux que le vent agitoit au soleil contribuoient beaucoup à rendre leur contenance plus brave & plus fiere. Tout cet appareil jetta quelqu'étonnement dans l'ame des François, qui croyoient n'avoir pas des forces suffisantes pour résister à tant d'ennemis. Bertrand s'apperçut de leur crainte, & pour leur relever le courage, il leur dit dans son langage du quatorzième siecle, *Je oEtroye qu'on me trenche les membres se vous ne bées aujourd'hui l'orgueil des Anglois trebuchier*. Cette parole prononcée d'un ton hardi les rassura dans le même instant. Il partagea ses troupes en trois bandes. Il mit à l'aile droite *Geoffroy Cassinel* Capitaine brave & estimé, qui étoit son elève; *Maurice du Parc* eut ordre de conduire la gauche : il se réserva le commandement du corps de bataille, & pour ne pas abandonner le siége de Cisay dont la garnison qui viendroit à sortir le pourroit charger par derriere tandis qu'il feroit aux mains avec les Anglois, il laissa devant cette place Jean de Beaumont pour tenir toujours les assiégés en haleine, avec quelques troupes qui faisoient mine de vouloir entreprendre un assaut.

Tandis que Bertrand rangeoit ainsi tout son monde pour marcher contre ses ennemis avec discipline, il vint un Trompette Anglois lui faire une bravade en le sommant ou de lever le siége, ou de donner bataille. Guêsclin lui commanda de se retirer au plus vite, lui disant que les Anglois auroient bientôt de ses nouvelles. Le Trompette les vint avertir que Bertrand disposoit toutes choses au combat. Au lieu d'être alerte aussi de leur côté, ils s'aviserent en attendant de se coucher tous sur le pré les jambes croisées ne doutans point de battre les François, tant ils avoient une haute opinion de leur bravoure, & qui leur étoit inspirée par le vin dont ils étoient pris & qu'ils n'avoient pas encore bien cuvé. Bertrand se voulant prévaloir de la fiere négligence de ses ennemis, sortit aussitôt de ses retranchemens & fit montre de ses François en pleine campagne en marchant droit aux Anglois, qui ne bougerent point de leur place & demeurerent toujours dans la même position jusqu'à ce qu'on fût auprès d'eux. Ceux de Cisay voyans les François décamper de devant leur ville firent une sortie sur les troupes de Jean de Beaumont: ceux-ci les reçurent si bien, qu'ils les taillerent en pieces, & les repousserent

dans leurs murailles. Bertrand ayant appris cette heureuse nouvelle avant l'ouverture du combat en fit part à ses gens pour les encourager.

Comme on étoit sur le point d'en venir aux mains, un Anglois se détacha de son gros par ordre de Jean d'Evreux pour dire aux François qu'il paroissoit bien qu'ils appréhendoient de se battre, puisqu'ils employoient tant de temps à se préparer : que s'ils vouloient épargner leurs vies, il leur conseilloit de demander la paix aux Anglois, & que s'ils vouloient prendre ce parti, il travailleroit volontiers à la leur procurer.

Guesclin le renvoya plus fierement(89)que le premier, avec ordre d'assurer ses Maîtres qu'il avoit entre ses mains Robert Milton Gouverneur de Cisay dont la sortie lui avoit été funeste, puisqu'après avoir été battu par Jean de Beaumont avec tous ses gens, il avoit encore été fait prisonnier, & qu'il esperoit qu'il en iroit de même de la bataille que du siége. Il lui commanda de plus de faire assembler les Anglois aussitôt qu'il les auroit joints, & de les avertir qu'ils se levassent sur leurs pieds, parce qu'il ne daignoit pas les attaquer, tandis qu'ils demeuroient ainsi couchés sur le pré. L'Anglois retournant sur ses pas

exhorta les ſiens à bien faire & leur apprit la défaite de Milton & des aſſiégés. Ils ſe leverent auſſitôt en criant *St. Georges* & ſe rangeant en bataille ils vinrent au petit pas contre les François. Leurs Archers ouvrirent le combat en tirant une grêle de flêches qui fit plus de bruit que d'effet; parce que comme elles tomboient ſur les caſques des François elles n'en pouvoient percer ni le fer ni l'acier. Les Archers ayant fait leur décharge firent place aux Gendarmes, à qui Jean d'Evreux ordonna qu'après qu'ils auroient fait les derniers efforts pour ouvrir les François avec la pointe de leurs lances, ils les jettaſſent auſſitôt par terre pour mettre l'épée à la main & les combattre de plus près, eſpérant que s'ils pratiquoient bien cette diſcipline, ils marcheroient à une victoire aſſurée. Les Anglois ſe mirent en devoir de bien exécuter cet ordre qu'ils reçurent de leur Général, & d'abord ils chargerent les François avec tant de vigueur qu'ils les firent reculer plus de vingt pas.

Bertrand ſurpris de voir ſes gens plier de la ſorte & ſur le point de ſe rompre, les fit retourner à la charge & leur commanda de diſputer le terrein pied-à-pied à leurs ennemis ſans ſortir de leur place. Les François

rentrerent donc en lice, & la mêlée recommença de part & d'autre, avec plus de chaleur; les Anglois les furpaffoient en nombre; mais la préfence de leur Général leur tenant lieu de tout, les faifoit combattre avec un courage invincible. Bertrand qui veilloit à tout & couroit par-tout leur crioit de frapper à grands coups de fabres, de haches & de marteaux de fer pour affommer leurs ennemis dont ils ne pouvoient percer les corps avec leurs épées : parce que les armes dont ils étoient couverts en émouffoient la pointe.

Les François s'acharnant à fuivre exactement cet ordre, renverfoient par terre tous les Anglois qu'ils pouvoient atteindre & déchargeoient fur eux de fi grands coups qu'ils leur faifoient plier les genoux. Cet effort qu'ils firent fur le premier rang fit bientôt reculer les feconds. Bertrand voyant que ce jeu de main produifoit l'effet qu'il en attendoit, fit avancer auffitôt les deux aîles de fon armée, qui faifans la même manœuvre abbatoient têtes, bras, épaules & jambes fur le pré. Leurs haches enfonçoient le cafque des Anglois dans leur tête, ils crioient en figne de victoire *Montjoye Saint Denis*. Leurs ennemis faifoient les derniers efforts pour fe rallier : mais ils ne leur en donnoient

pas le loiſir à force de les charpenter & de les hacher comme des bœufs. Toute la campagne étoit affreuſe à voir étant couverte de têtes, de bras, de caſques renverſés, tout enſanglantés, & d'épées rompues. Ce pitoyable objet donna tant de terreur aux Anglois, qu'ils ne rendirent preſque plus de combat. Chacun d'eux chercha pour lors à ſe garantir de la mort par la fuite. *Jaconnel* au déſeſpoir de voir la déroute des ſiens qui s'ouvroient, plioient, ſe débandoient & commençoient à lâcher le pied, s'en vint s'attacher ſur Bertrand avec une rage qui le faiſoit écumer comme un ſanglier, & lui déchargea un grand coup de ſabre ſur ſon caſque; le fer ne fit que gliſſer à côté. Bertrand lui voulant donner le change à l'inſtant, le prit par la viſiere & la ſoulevant un peu, il lui paſſa ſa dague dans la tête & lui perça l'œil droit. Les Anglois voyant la fâcheuſe aventure qui venoit d'arriver à l'un de leurs Généraux, gagnerent au pied & laiſſerent le champ de bataille aux François qui compterent plus de cinq cens de leurs ennemis qu'ils trouverent morts couchés par terre.

Jean d'Evreux, le Sire d'Angoris & pluſieurs autres Chevaliers y demeurerent priſonniers. Il n'y avoit pas juſqu'au moindre

goujat qui n'en eut quelqu'un dont il comptoit avoir une bonne rançon; mais comme il y avoit entre les François de la contestation pour sçavoir auquel appartenoit chaque prisonnier; Guesclin leur commanda de les mettre tous au fil de l'épée : si bien qu'il n'y eut que les chefs Anglois qui furent épargnés. Ceux de Cisay voyant la défaite entiere des troupes qui venoient à leur secours, ne balancerent plus à ouvrir leurs portes aux vainqueurs. Bertrand qui ne se lassoit jamais de combattre & de vaincre, proposa de marcher à Niort, disant qu'il y vouloit souper, & que chacun se mît en devoir de le suivre. Il se servit d'un artifice qui lui réussit, commandant à ses gens de se revêtir des habits des Anglois, & de porter leurs mêmes drapeaux. Ceux de Niort voyant ces croix rouges avec ces chemises de toile, & les Léopards d'Angleterre arborés sur leurs enseignes, s'imaginerent que c'étoient les Anglois qui revenoient victorieux. Les François pour les faire encore donner davantage dans le piège qu'ils leur tendoient, s'approcherent des portes de leur ville en criant *St. Georges*. Les bourgeois ne manquerent pas de les leur ouvrir aussitôt; mais cette crédulité leur fut pernicieuse : car les François entrerent

dedans comme dans une ville prise d'assaut, y firent toutes les hostilités dont ils s'aviserent, mirent à mort tout ce qui voulut résister, & prirent à rançon tous ceux qui voulurent se rendre ; si bien que tout le Poitou revint à l'obéissance des Lys, & secoua le joug des Léopards.

Bertrand après s'être emparé de toutes les places de cette Province, en établit Alain de Beaumont Gouverneur, & s'en alla droit à Paris pour rendre compte au Roi son maître de la situation dans laquelle il avoit laissé les affaires. Charles le Sage le reçut avec les démonstrations d'une joye parfaite, & lui fit l'accueil qu'un Général victorieux doit attendre d'un Prince qu'il a bien servi. Guesclin ne fit pas un fort long séjour à la Cour, & comme le Duc d'Anjou demandoit du secours au Roi son frere, on en donna le commandement à Bertrand, qui fit des choses incroyables en faveur de ce Prince avec le Maréchal de Sancerre, Ivain de Galles & d'autres Chevaliers contre les Anglois, ausquels ils enleverent plusieurs places, & particuliérement le château de la Bernardiere & Bergerac qu'ils remirent sous l'obéissance du Duc d'Anjou qui s'estima heureux de s'être servi de la tête & du bras d'un Capitaine si fa-

mieux que l'étoit Guefclin, dont le nom feul étoit fi rédoutable aux Anglois. Le Duc après ces conquêtes retourna dans fa fouvéraineté d'Anjou, fort content du fuccès de fes armes, dont Bertrand avoit rétabli la réputation. Celui-ci reprit le chemin de Paris, où le Roi ne le laiffa pas longtemps oifif. Il le (90) renvoya fur fes pas en Auvergne pour attaquer le château de *Randan* qui n'étoit pas encore foumis à fon obéiffance. Guefclin partit avec de belles troupes, efpérant couronner fes grandes actions par cette derniere expédition. Ce fut en effet non-feulement la fin de fes conquêtes; mais auffi celle de fa vie. Bertrand inveftit cette forte citadelle avec tout fon monde; mais avant que d'en venir à l'attaque, il voulut preffentir le Gouverneur & le tâter pour l'engager à lui porter les clefs de fa place, lui difant qu'il étoit réfolu de n'en point décamper qu'il ne l'eût par affaut, ou par compofition. Le Capitaine fut à l'épreuve de toutes ces menaces; il lui répondit fort honnêtement qu'il connoiffoit la valeur & la réputation du Général auquel il parloit, & la puiffance du Roi qu'il fervoit; mais qu'il feroit bien malheureux s'il étoit affez lâche pour rendre ainfi un place forte, bien fournie de

de vivres, & ayant une bonne garniſon : que le Roi d'Angleterre qui lui avoit confié la défenſe de cette ville, le regarderoit comme un traître, & le puniroit du dernier ſupplice, s'il étoit capable d'une ſemblable perfidie. Qu'enfin ſon honneur lui étant plus cher que ſa vie, il vouloit riſquer ſon propre ſang pour conſerver ſa réputation. Gueſclin s'appercevant que la fidélité de cet homme ne pouvoit être ébranlée par les perſuaſions & les remontrances, jura *que jamais ne partiroit d'illec, ſi auroit ledit chatel à ſon plaiſir.* Il donna donc les ordres néceſſaires pour en venir à l'aſſaut, qui fut meurtrier ; mais la réſiſtance des aſſiégés fut ſi vigoureuſe, que les gens de Bertrand furent repouſſés avec quelque perte. Cette diſgrace le toucha ſi fort, & lui donna tant de mortification, qu'il en tomba malade dans ſa tente, ſans pourtant diſcontinuer le ſiége qu'il avoit commencé : ſon mal s'aggravant de plus en plus lui fit bientôt connoître qu'il ne releveroit point (91) de cette maladie.

Ce grand cœur qu'il avoit fait paroître dans les occaſions les plus dangereuſes, ne ſe démentit point à cette derniere heure, dont l'approche ne fut pas capable de le faire

pâlir : comme il avoit toujours eu pour ſon Dieu des ſentimens fort religieux, n'étant pas moins bon Chrétien que fidele ſujet de ſon Prince ; il ſe fit apporter le Viatique, après avoir purifié ſes déréglemens paſſés par les larmes de la pénitence. Il édifia tous les Chevaliers dont ſon lit étoit environné, par les dernieres paroles qu'ils entendirent prononcer à ce grand homme : car après avoir demandé le pardon de ſes péchés à ſon Dieu, d'un air fort contrit, il lui recommanda la ſacrée perſonne de Charles le Sage ſon bon maître, celle des Ducs d'Anjou, de Bourgogne & de Berry, celle auſſi de ſa chere femme, qui avoit pris un ſi grand ſoin de lui, & pour laquelle il avoit toujours eu une tendreſſe ſinguliere. Il ſe ſouvint auſſi de faire des vœux & des prieres pour la conſervation du Royaume de France, priant le Seigneur de lui donner un Connétable qui le ſçut encore mieux défendre que lui. La douleur que ſon mal lui faiſoit ſouffrir ne l'empêcha pas de ſonger à couronner la fin de ſa vie par un dernier ſervice qu'il pouvoit encore rendre à ſon maître. Ce fut dans cet eſprit qu'il fit appeller le Maréchal de Sancerre, & le pria d'aller dire au Gouverneur de *Randan*, que s'il prétendoit arrêter

plus longtemps une armée Royale devant la place, il le feroit pendre à l'une de ses portes, après l'avoir prise d'assaut. Le Commandant qui ne sçavoit pas que ce Général étoit à l'extrêmité, lui répondit, que ni lui ni les siens ne la rendroient qu'à Bertrand seul, quand il leur viendroit parler en personne. Le Maréchal eut la présence d'esprit de les assurer qu'il avoit juré de ne plus faire aucune tentative auprès d'eux pour les engager à se rendre, ni de leur en dire une seule parole. Il eut par là l'adresse de leur cacher sa maladie qui étoit incurable. La seule crainte de son nom leur fit ouvrir leurs portes; & le Commandant qui s'imaginoit trouver Bertrand dans sa tente plein de vie, fut bien étonné de rendre les clefs de sa place à un agonisant, qui pourtant eut encore assez de connoissance pour recevoir les soumissions & les hommages de ce Gouverneur : l'effort que cette cérémonie lui fit faire, lui fit rendre le dernier soupir. Sa mort fut également regrettée de ses amis & de ses ennemis. Il n'y eut personne qui ne pleurât la perte d'un si grand Capitaine qui s'étoit signalé durant sa vie par tant de conquêtes, & qui l'avoit finie par le gain d'une place fort importante. Comme si le Ciel eût voulu que

ce dernier ſuccès eût été le couronnement de tous les autres.

On dit qu'avant que d'expirer, il demanda ſon épée de Connétable, & pria le Seigneur de (92) Cliſſon de la prendre pour la remettre entre les mains du Roi, conjurant tous les Seigneurs qui ſe trouverent là préſens, de le bien ſervir, & de lui témoigner de ſa part qu'il avoit trouvé le Seigneur de Cliſſon fort capable de lui ſuccéder. En effet Charles le Sage lui laiſſa dans les mains l'épée de Connétable qu'il lui voulut rendre. Ce grand Prince fut ſi touché de la mort de Bertrand, qui lui avoit pour ainſi dire remis la couronne ſur la tête, que les Anglois avoient tâché de lui arracher, qu'ayant appris que ſes parens avoient deſſein de tranſporter ſon corps en Bretagne pour y faire les funérailles, il voulut lui donner un ſépulchre (93) plus glorieux, en commandant qu'il fut inhumé dans l'Abbaye Royale de Saint-Denis, auprès du tombeau qu'il avoit déjà fait ouvrir & creuſer pour lui-même : afin que la poſtérité ſçut qu'un ſi fidelle ſujet (94) ne devoit être jamais ſéparé de ſon ſouverain, pas même après ſon trépas : & qu'après avoir ſi bien ſoutenu durant ſa vie la gloire des Lys, il devoit être après (95) ſa

mort enterré dans le même lieu destiné pour la sépulture des Rois qui en portent le sceptre. La lampe qui brûle encore aujourd'hui sur le cercueil de ce grand Capitaine, nous fait voir que la succession des temps ne sera jamais capable d'éteindre la gloire qu'il s'est acquise par sa fidélité, par sa valeur, & par ses services.

Fin des Mémoires du quatorzième siècle.

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
DE BERTRAND
DU GUESCLIN.

(88) Les mémoires du 14e. siècle passant fort rapidement sur les conquêtes de du Guesclin dans le Poitou & dans la Guyenne ils n'entrent à cet égard dans aucun détail des différents siéges & des rencontres particulieres qui eurent lieu. Du Chastelet au contraire s'y livre longuement. Dans l'Histoire de du Guesclin par Menard, l'Auteur raconte la mort du fameux Chandos, qui fut tué dans une escarmouche... Et là, est-il dit, dans (a) cette Histoire, y avoit un Escuyer François moult hardy, qui par grant hardiesse alla férir Chandos d'un glaive en poussant, & tellement l'empaint, & de si grant force, à la peine qu'il y mist, que par dessouz la poitrine lui perça le jaque, la cotte & le pourpoint à armer, & lui bouta le fer dudit glaive dedens le corps; & quand Chandos se senty navres, si escria à ses gens... Ayme Dieu, je suy mort, huy est venu mon derrain

(a) P. 479 & 480.

jour & ma fin. A Dieu comment Monſieur le Roy d'Engleterre, Monſieur le Prince, & la Dame que j'ay eſpouſée.

Cette même (a) Hiſtoire de du Gueſclin renferme une anecdote, qu'on ne doit pas omettre : l'événement arriva au ſiége de St. Severe. Dans le dernier aſſaut que du Gueſclin fit donner l'Abbé de Malepaye ſe ſignala... Ecoutons l'Hiſtorien.....

Mais ſur tous les aſſaillans l'Abbé de Malepaye y aſſailli ce jour. Car en la plus forte tour dudict chatel il mina ſi fierement, qu'il y fit un trou par où fuſſent entrés deux hommes tout d'un front, & il meſmes fuſt entré dedens ledit trou, quant malement fuſt repouſſé des Engloiz...... Ce nonobſtant ledit Abbé fuſt entré dedens, quant il fut féru d'une hache tellement que le bacinet lui fut embaré, & lui tumba par terre. Et quant Engloiz le virent ainſi abbatu,... ſi le ſaiſyrent par le camail, & tirerent à eux tant comme ils pourrent. Et Françoiz d'autre part le prindrent par les braz & le tirerent à eux tant comme ils pourrent contre Engloiz. Si fuſt tellement tiré d'un coſté & d'autre, que à pou qu'il ne fuſt deſmembré. Mais Françoiz le reſcouyrent à force, & lui deſlacerent ſon bacinet pour

(a) P. 500 & ſuiv.

lui rafreſchir. Car le tems eſtoit chault. Et quand l'Abbé fuſt un pou rafreſchi, & il ot bu une fois, il alla miner en un autre lieu plus avant.

(89) Nennil, diſt Bertran, par ma foy, je n'ay envie de paix ne de concorde. Ceux du chaſtel ſont deſconfiz en préſent, & Robert Myton priſonnier. C'eſt ſigne que Dieu nous donrra victoire prouchainement. Alez faire lever vos gens ſur les piez. Car je ne daigneroie aſſembler à eux, ſe ils n'eſtoient en eſtant. Si diſt le Héraut, ... vous parlez ſagement. Adonc retourna aux Engloiz & leurs cria haultement.... Or ſus Seigneurs, aſſaillez Françoiz. Car ils ont jà deſconfiz ceux du chaſtel, le Capitaine prinz & ſes gens occis. Et ainſi feront-ils de vous, ſe vous ne vous défendez bien.... Lors ſe leverent Engloiz en criant haultement... Saint Georges oubliez-vous ainſi vos gens!... (Hiſt. de du Gueſclin par Menard, p. 529 & 530.)

(90) C'eſt à cette époque que ſuivant du Chaſtelet, du Gueſclin fut ſur le point de remettre au Roi l'épée de Connétable, & de ſe retirer en Eſpagne. La cauſe de ſon mé-

contentement vint des mauvaises impreſſions qu'on avoit données contre lui à Charles V. Des favoris de ce Monarque & ſurtout Bureau de la Riviere jaloux du grand crédit de Bertrand l'avoient accuſé d'une intelligence ſecrette avec le Duc de Bretagne. Cette prétendue accuſation étoit d'autant plus deſtituée de fondement que du Gueſclin avoit dépouillé le Duc de ſes Etats. Au ſurplus comme tout ce qui concerne ce fait n'eſt pas trop bien prouvé, nous ne nous y arrêterons pas. (Note des Edit.)

(91) Si avint par la volenté de Dieu lequel a ordonné à toutes choſes ayant commencement avoir fin aux termes eſtablis, que l'en ne puet paſſer, comme diſt en une Epiſtre Monſieur Saint Jehan Evangeliſte, certaine maladie priſt à Bertrau, lui eſtant audit ſiége, de laquelle il alla en brief tems de vie à treſpaſſement. (Hiſt. de du Gueſcl. par Menard p. 538 & 539.)

(92) Du Chaſtelet p. 268 dit que ce fut entre les mains du Maréchal de Sancerre que du Gueſclin en mourant remit l'épée de Connétable.

(93) Charles V. ordonna qu'on rendit les

plus grands honneurs à son corps dans toutes les villes où il passa pour être déposé à St. Denis. A Chartres il fut reçu par l'Evêque du lieu qui avec tout son Clergé vint processionellement à sa rencontre (Hist. de du Guescl. par P. H. du Chastelet p. 270.)

(94) Voici le portrait que fait de du Guesclin, d'Argentré livre 8 de son Histoire de Bretagne ch. 7... Ce fut la fleur de Chevalerie; fut de sa personne pour avoir combattu d'homme à homme en champ clos six ou sept fois; fut en conduite de batailles ou d'armées. Jamais le grand nombre ne l'empêcha de charger; & l'eussent bien mieux apperçu les Anglois sur la fin, n'eussent été les estroites défenses que lui faisoit le Roi de ne hazarder jamais rien, ni de combattre, ce que lui déplaisoit assez. Ce fut un homme sans fard, sans dissimulation, le visage tousjours ouvert, en mesme état prest de quelque agréable parole..... Tout son meuble & bagues de sa femme se dépendoient en l'avancement de la solde aux capitaines & gens de guerre & payements de rençons pour les povres soldats...... Au milieu d'une bataille froid & assuré comme en sa chambre, au combat furieux fort & roide. Jamais

n'assailly place qu'il ne prist par composition, sappe, escalade ou par force, fors peu......

(95) Auparavant que de partir de St. Denis, le Roy voulut que toute la Noblesse qu'il y avoit assemblée, assistast aux funérailles de feu Messire Bertrand du Guesclin qui avoient été jusques là differées; & il n'y eût personne qui ne fût bien aise de rendre ce devoir à une mémoire si précieuse, & d'avoir un exemple par la pompe royale de cette ceremonie, qui put encourager les Gentilshommes à faire des actions qui les rendissent dignes de tous les honneurs qu'on rend aux Souverains. L'Eglise avoit été préparée durant qu'on se divertissoit aux Tournoys, & on avoit mis la représentation de cet illustre deffunt sous une grande chapelle ardente toute couverte de torches & de cierges, au milieu du chœur, qui en fut aussi tout environné & qui brûlerent tant que le service dura.

Le deuil fut mené par Messire Olivier de Clisson Connestable de France & par les deux Maréchaux Messire Louis de Sancerre, & Messire Mouton de Blainville, & il étoit representé par le Comte de Longueville,

Olivier du Guesclin frere du deffunt, & par plusieurs autres Seigneurs de qualité, tous de ses parens ou de ses principaux amis, vestus de noir, qui firent l'offrande d'une façon toute militaire, & qui n'avoit pas encore esté pratiquée dans nostre royal Monastere. L'Evêque d'Auxerre qui célebroit la Messe conventuelle estant à l'offerte, il descendit avec le Roy pour la recevoir, jusques à la porte du chœur, & là parurent quatre Chevaliers armez de toutes pieces & des mesmes armes du feu Connestable, qu'ils representoient parfaitement, suivis de quatre autres montés sur les plus beaux chevaux de l'escurie du Roy, caparaçonnez des armoiries du meme Connestable & portant ses bannieres jadis si redoutables aux ennemis de l'Estat. L'Evesque reçeut ces chevaux par l'imposition des mains sur leurs têtes, & on les remena en même temps qu'il retourna à l'autel; mais il fallut pour cela composer du prix ou de la recompense, pour le droit des Religieux & de l'Abbaye à qui ils appartenoient. Après cela marcherent à l'offrande le Connestable de Clisson & les deux Maréchaux, au milieu de huit Seigneurs de marque, qui portoient chacun un escu aux armes du deffunt la pointe en haut en signe de perte de sa Noblesse terrestre, & tous

entourez de cierges allumez. Puis ſuivirent Monſieur le Duc de Touraine frere du Roy, Jean Comte de Nevers fils du Duc de Bourgogne, & Meſſire Pierre fils du Roy de Navarre, tous Princes du ſang, & Meſſire Henry de Bar auſſi couſin du Roy, tous la vüe baiſſée & portant chacun une épée nüe par la pointe, pour marque qu'ils offroient à Dieu les victoires qu'il avoit remportées, & qu'ils avoüoient qu'on les avoit reçues de ſa grace par la valeur du defunt. Au troiſieme rang parurent quatre autres des plus grands de la Cour armez de pied en cap, conduits par huit Eſcuyers choiſis entre la plus noble jeuneſſe de la ſuite du Roy, portans chacun un caſque entre les mains, puis quatre autres auſſi vetus de noir, avec chacun une banniere deployée & armoyée des armes de du Gueſclin, qui ſont d'argent à l'Aigle Imperiale de ſable. Tout cela marcha pas à pas avec beaucoup de gravité & de marque de deuil, & chacun en ſon ordre s'agenouilla devant l'autel ou furent poſées toutes les pieces d'honneur, & ſe retira dans le même ordre, après avoir baiſé les mains du Prélat officiant.

Il eſt vray que cette pompe ne ſe pratique qu'aux funerailles des Rois & des plus

grands Princes, & que c'étoit un honneur tout extraordinaire pour un Gentilhomme; mais ce n'étoit point en abuser en celuy-cy, & tous les fiecles produifent fi peu de pareils fujets que tous les Seigneurs là préfens, dirent tout haut en faveur de la mémoire du grand du Guefclin, qu'il en eftoit très digne. Ils avouerent mefme fans contredit, qu'il n'y avoit point d'homme vivant qu'on lui put comparer, & qu'on pouvoit douter qu'il s'en trouvaft jamais un qui put foutenir l'Eftat & triompher des ennemis avec autant de gloire que le deffunct en avoit remporté fous les armes & fous les enfeignes qu'on venoit d'offrir.

Après l'offerte, l'Evefque monta en chaire devant la chapelle des Martyrs, pour faire l'oraifon funebre, & il ne s'acquitta pas moins heureufement des louanges qu'il devoit à la memoire de fon Heros, que de l'obligation d'infpirer à toute la Nobleffe là prefente, la généreufe emulation d'afpirer à la mefme gloire. Il prit pour thême, *Nominatus eft ufque ad extrema terræ*, fa renommée a volé d'un bout du monde à l'autre, & fit voir par le récit de fes grands travaux de guerre, de fes merveilleux faits d'armes, de fes trophées, & de fes triomphes, qu'il avoit efté la ve-

ritable fleur de Chevalerie, & que le vray nom de preux ne ſe devoit qu'à ceux qui comme lui ſe ſignaloient également en valeur & en probité. Il prit ſujet de paſſer delà, aux qualités neceſſaires à la reputation d'un vray & franc Chevalier, & s'il releva bien haut l'honneur de la Chevalerie, il fit bien connoître auſſi par le diſcours qu'il fit de ſon origine, & de ſa premiere inſtitution, qu'on ne l'avoit pas jugée plus neceſſaire pour la deffenſe, que pour le gouvernement politique des Etats, & que c'étoit un ordre qui obligeoit à de grands devoirs, tant envers le Roy, qu'envers le public. Il les exhorta à ſervir Sa Majeſté avec une parfaite ſoumiſſion, il leur remontra que ce n'étoit que par ſon ordre & pour ſon ſervice qu'ils devoient prendre les armes, mais ſa préſence ne l'empêcha pas de dire auſſi qu'il falloit que l'occaſion en fut juſte, & qu'il falloit encore que leur intention fut droite & équitable, pour les rendre innocens de tous les malheurs & des cruautés de la guerre, & par toutes ſortes d'exemples qu'il tira de toutes les hiſtoires tant ſaintes que prophanes, qu'il falloit autant d'honneur & de vertu que de valeur & d'expérience dans les armes, pour meriter dans cette condition la grace de Dieu & l'eſtime

des hommes, & pour être dignes de la reputation du fidel Chevalier Messire Bertrand, qu'il recommandoit à leurs prieres, & pour lequel il alloit achever la Messe.

Son tombeau est dans l'Eglise de St. Denys sous une petite arcade qui a été faite exprès dans la muraille, au pied du Roy Charles cinquiesme, dit à juste titre, le Sage & l'Heureux. Tout le monde sçait combien les nations les plus polies ont consideré l'honneur des sépultures, & que parmi les Romains il étoit plus estimé que celui des statues. On ne trouvera rien de plus glorieux dans toute l'antiquité que le sepulchre de nostre Connestable, soit par le lieu, soit par ses autres circonstances. Il est de marbre noir, la figure du deffunt est posée dessus faite de marbre blanc au naturel, une lampe y brule incessamment, afin que ceux qui s'en approchent ayent plus de curiosité de sçavoir par quelles actions il a merité une marque d'honneur si extraordinaire, que depuis la ruine de l'Empire de Rome personne n'en a eu de pareille. Les Perses, les Egyptiens, les Grecs & les Romains ont donné des lampes à leurs morts les plus illustres, & les fables par une mesme raison ont fait des astres de leurs dieux, & ont voulu qu'Hercules & quelques

quelques autres ayent été changez en estoiles. On lit cette epitaphe au bout de son tombeau.

Icy gist Messire Bertrand du Guesclin, Comte de Longueville, Connestable de France, qui trépassa au Chastelneuf de Rendan en Givodan en la Seneschaussée de Beaucaire, le 13. de Juillet 1380.

Jeanne de Laval, veufve de Bertrand du Guesclin, rendit à la mémoire de cet illustre mary, tout ce que l'amour conjugale peut inspirer de respect & de tendresse; on voit encore en divers lieux les preuves que sa piété donna de sa douleur & de son affection, par les fondations dont elle dota plusieurs Eglises, afin d'y faire à jamais continuer des prieres pour le repos de son ame; elle fit Chevalier, dit-on, André de Laval, Seigneur de Loheac, en luy ceignant une épée que le deffunt Connestable avoit souvent employée pour ses conquêtes: elle croyoit que ce grand personnage avoit donné à cette épée une vive impression de sa vertu, qui se transmettroit à ce jeune Seigneur; aussi fut-il un des plus vaillans Capitaines de son temps, & il fit voir par mille belles actions, qu'il estoit digne

de porter cette glorieuse épée de laquelle on s'étoit servy pour le faire Chevalier. C'est une chose extraordinaire, mais non pas sans exemple, que des femmes ayent fait des Chevaliers, car plusieurs Reines l'ont fait par un droit attaché aux Couronnes, & c'est icy une marque de la grandeur de cette maison de Laval.

Comme Olivier de Clisson succéda en France à notre du Guesclin à la dignité de Connestable, Olivier du Guesclin son frere fut après lui Connestable de Castille : le Roy Dom Juan, fils du Roy Henry dit de Transtamare, l'appella avec plusieurs Chevaliers Bretons, & il le servit en cette qualité, dans la guerre qu'il eut contre le Roy de Portugal : j'ay cru que nostre Héros avoit encore quelque part dans cette expédition, puisqu'ayant formé son frere & ses compagnons dans le métier de la guerre, c'étoit encore sa vertu qui agissoit & qui leur donnoit ses mouvemens.

Il fut marié deux fois, mais il ne laissa point d'enfans légitimes; en telle sorte que les biens de sa succession passerent à Olivier du Guesclin son frere. Il a eu trois fils naturels, un en France nommé Michel, qui, estant homme de grand service, eut diverses aventures

à la guerre, ce qu'on recueille d'un compte rendu par Eſtienne Turpain, ſous Charles ſixieme, où il eſt alloué au comptable une ſomme de neuf vingts livres, payée à ce Michel, de laquelle le Roy Charles cinquieme lui avoit fait don. Les deux autres enfans naturels de noſtre Conneſtable, naſquirent en Eſpagne, dont un porta le nom de Bertrand de...,. & fut Chevalier de Calatrava, & Commandeur de Médula. On ne ſait pas le nom de l'autre, mais quelques Autheurs célebres entre les Eſpagnols, ont écrit que les Marquis de Fuentes auprès de Séville en étoient deſcendus, d'autres ont dit que ces Marquis eſtoient venus d'un Gentilhomme François qui avoit ſuivi du Gueſclin en Caſtille, & on dit qu'il étoit de la maiſon de Leon en Bretagne. Si on oſoit ſur des conjectures ſonger à éclaircir des doutes que le temps a rendus ſi obſcurs, je me rangerois à l'opinion de ceux qui ont penſé que les Marquis de Fuentes viennent de Bertrand du Gueſclin, & ce qui me fait paroître ce ſentiment pour le plus probable, c'eſt que les Marquis de Fuentes, dans le grand eſcuſſon de leurs armes, portent ſur le tout d'or à l'Aigle eſployée de gueule, ce qui a beaucoup de rapport avec les armes du

Conneſtable ; la différence du blazon ne ſuffit pas pour détruire la vrayſemblance qui s'y repréſente, & qui eſt d'autant plus forte, qu'elle ſe trouve appuyée de l'authorité des hiſtoriens. Je m'eſtonne de ne voir rien dans les vieilles chroniques, touchant ces trois baſtards qui doivent avoir eſté gens de conſidération, & icy je pourrois prendre ſujet de renouveller les plaintes que j'ay faites de leur négligence, mais je l'ay fait ſuffiſamment ailleurs. (Hiſtoire de du Gueſclin, par P. H. du Chaſtelet, p. 271, 272, 273).

EXTRAIT (1)
DES OBSERVATIONS
SUR LE CONNÉTABLE
DU GUESCLIN,

Par le Pere GRIFFET, *Tome VI de l'Histoire de France, par le Pere* DANIEL.

BERTRAND du Guefclin fit fes premiers exploits dans la guerre qui s'alluma en Bretagne, entre Jean de Monfort & Charles de Blois, qui prétendoient tous deux au Duché de Bretagne. Jean étoit foutenu par les Anglois, & Charles par la France. Du Guefclin fe déclara pour Charles de Blois. Il fuivit ce Prince au fiege de Vannes en 1342; la Comteffe de Monfort entreprit de jetter du fecours dans la place, & elle envoya un corps d'Anglois qui étoient en garnifon à Ploermel, pour furprendre le camp de Charles de Blois pendant la nuit. Du Guefclin y étoit, & s'étant mis à la tête d'un petit nombre de braves; il char-

(1) Les Editeurs n'ont pris dans ces Obfervations que les traits omis ou racontés différemment par l'Auteur des Mémoires du quatorzième fiècle, Mefnard, & Paul Hay du Chaftelet.

gea les Anglois avec tant de valeur qu'ils furent obligés de se retirer. Le P. Lobineau regarde ce fait comme douteux, parce que, dit-il, du Guesclin étoit alors trop jeune; il avoit cependant 28 ans, & l'on voit dans l'histoire des actions bien plus grandes, attribuées à des gens encore plus jeunes.

Charles de Blois ayant été fait prisonnier par les Anglois, fut mené en Angleterre où du Guesclin se rendit en 1351 avec quelques Seigneurs Bretons du parti de Charles, pour traiter de la rançon de ce Prince. Le Roi d'Angleterre leur proposa une treve, & les autres Seigneurs Bretons paroissant embarrassés à répondre, du Guesclin, quoique le plus jeune, prit la parole & dit, qu'on la garderoit à son égard comme il l'observeroit lui-même. Le Roi d'Angleterre fut si offensé de cette réponse, qu'il étoit sur le point de faire arrêter du Guesclin; mais un des Seigneurs Bretons nommé Charruel, lui dit pour l'appaiser que ce jeune homme *étoit léger de cerveau*, & qu'ils ne se servoient de lui que comme d'un *fol plaisant*. Ce désaveu appaisa en effet le Roi d'Angleterre; du Guesclin comprit qu'il avoit parlé indiscretement, & il garda le silence.

La guerre de Bretagne lui fournit bientôt

de nouvelles occaſions de ſignaler ſa valeur. Il defit la garniſon de Becherel qui faiſoit des courſes dans le pays de Dol & de S. Malo, & deux des Capitaines furent faits priſonniers. Le premier nommé Robert Richer, Chevalier du Pays de Rays, ſe rendit à du Gueſclin, & le ſecond nommé Jannequin, Anglois, ſe rendit à Olivier de Mauni. L'Anglois ayant été obligé de payer ſix cens écus pour ſa rançon, dit à du Gueſclin qu'il eſpéroit ſe les faire rendre. Il tint parole, car quelque temps après, du Gueſclin fut obligé de ſe rendre ſon priſonnier entre Dinan & Becherel, & de payer douze cens écus pour ſa rançon. Il prit encore en une autre rencontre Jacques Plantis, de qui il exigea une groſſe rançon : mais on la lui fit rendre une ſeconde fois, lorſqu'il fut pris au pont d'Euran par Robert Adas, ſous la conduite de Robert Knolles, qui défit entierement les troupes de du Gueſclin.

L'an 1352, du Gueſclin fut fait Chevalier au combat de Montmuran où les Anglois furent battus, & il prit pour ſon cri d'armes *Notre Dame du Gueſclin.*

Alors il leva une troupe qui devoit toujours marcher ſous ſes ordres; & comme il n'étoit pas aſſez riche pour fournir à cette dépenſe, il vendit tous les joyaux de ſa mere qui en

fut très-irritée : mais il trouva bientôt le moyen de la dédommager ; car ayant rencontré quelques jours après un Chevalier Anglois qui escortoit lui septième, un charriot chargé de plusieurs choses précieuses, qu'il conduisoit dans un château pour les y mettre en sûreté, du Guesclin attaqua le Chevalier avec trois hommes seulement qu'il avoit avec lui, le tua, se saisit du charriot, & fit porter à sa mere les habits & les bijoux qu'il y trouva, & qui étoient plus riches & plus précieux que ceux qu'elle avoit perdus. P. 180 181.

Du Guesclin avoit toujours avec lui une troupe de braves, dont la plupart étoient ses proches parens, & qui formoient une espece de compagnie dont il étoit le chef. L'Histoire en compte jusques à cinquante deux tous gentils-hommes, & tous déterminés à partager avec du Guesclin, les périls de la guerre & à le seconder dans ses entreprises ; leurs noms méritent d'être transmis à la postérité.

C'étoient Eon & Olivier de Mauny freres, qui étoient tous deux neveux de du Guesclin, Bertrand & Jean de Beaumont freres ; Fraslin de Husson, Seigneur de Ducé, beau-frere de du Guesclin, parce qu'il avoit épousé Clémence du Guesclin sa sœur ; Henri de

Pledran, Jean de Coetquen, Yvon Charruel, Nicolas Paynel, Raoul Tesson, Pierre de Boisbouckel, Kerrimel, Guillaume & Geoffroy de Kimmerek freres; Gourgoz, Jean & Henri Davi freres; Eon le Moine, Jean & Geoffroy, Pean freres, Thebaud de la Riviere, Raoul de Coetquen, Guillaume & Olivier de la Chapelle freres, Jean de Hirel, Thomas Boutier, Geoffroy Garel, Jean Hongar, Hamon Leraut, Bruzeville, Maillechat, Chesnaïe, Cardeüilly, Lorgeril, Jean Bouecicre, Jean d'Orange, Jean & Thibaud de Langan freres, Bertrand de Saint Pern, Robert de Pleguen, Jean Ruffier, Guillaume de Guebriac, Olivier de Porcon, le Bouteiller du Pays de Dol; Alain du Parc, Plumaugat, Philippe Lardoux, Rouillé de Saint Brieuc, Jean Goyon, Mont Bourcher, Simon de Listré & Angoulevent. Les anciennes histoires de ce temps-là ont marqué ce qui regarde du Guesclin avec tant de confusion, qu'il est comme impossible de suivre l'ordre chronologique, en racontant les divers événemens de sa vie.

On ne sait par exemple en quel temps on doit placer son mariage. L'ancien écrivain de sa vie le raconte après le siege de Trougof que du Guesclin fit en 1364, & il ajoute que

l'attachement qu'il avoit pour sa nouvelle épouse, pensa le dégoûter du métier des armes; mais que cette femme qui avoit un mérite au-dessus de son sexe, ne put souffrir qu'un homme si distingué par tant de belles actions, languit dans une honteuse oisiveté, & qu'elle fut la premiere à le presser de se séparer d'elle pour suivre la gloire. Mais il n'est pas facile d'accorder cette circonstance avec la date que cet écrivain donne à son mariage; puisque s'il se maria en 1364 après la prise de Trougof, on ne voit pas comment il auroit pu aller en Bretagne pour se marier, rester quelque temps avec sa femme, jusques à lui donner lieu de craindre qu'il ne renonçât pour elle au métier de la guerre, & se trouver ensuite en Normandie à la bataille de Cocherel, qui ne se donna pas plus d'un mois après la prise de Trougof. C'est la réflexion du Pere Lobineau dans son histoire de Bretagne, & ce qui lui a fait croire qu'il seroit plus naturel de placer le mariage de du Guesclin en 1360, pendant la treve conclue entre Charles de Blois & Jean de Montfort qui dura deux ans, ou après le traité de Brétigny qui suspendit encore les hostilités. On remarque en effet, qu'en ce temps la, du Guesclin fit un voyage à Dinan, ou demeuroit Epiphanie ou Tiphaine

Raguenel qu'il épousa. Elle étoit fille de Robin Raguenel & de Jeanne Dinan, héritiere de la Belliere; & on la regardoit dans toute la Province comme une femme d'un esprit supérieur & digne d'être l'épouse du héros de son siècle.

Il y a une infinité d'autres circonstances dans la vie de du Guesclin, dont il est impossible de fixer la datte : telle fut, par exemple, la querelle qu'il eut avec Grevacque, Capitaine de Ploermel, qui osa le défier au combat pour quelques différens que Grevacque avoit eus avec Frassin Husson beau-frere de du Guesclin. Celui-ci accepta le défi, & l'on convint que le champ de bataille seroit à Dinan : mais Grevacque s'en dédit & paya les frais. On raconte qu'un jour étant logé dans l'Abbaye de Saint Meen, du Guesclin y fut attaqué par Grevacque; Geoffroy le Vayer, Raoul de Kergouet & Rouillé furent tués dans cette rencontre. Mais du Guesclin les vengea, car s'étant cantonné dans les Cloîtres, il défit les Anglois, & fit prisonnier Grevacque & son frere, après avoir tué le fils de Grevacque.

En une autre occasion il voulut aller au secours de Guillaume de Craon : mais celui ci au lieu de l'attendre ayant pris la fuite,

du Guefclin fut fait prifonnier par Hue de Cavelé, qui ne le relâcha que fous la promeffe de trente mille écus de rançon. Cette affaire fe paffa dans le pays du Maine, en un lieu nommé Juigné ou Juvigni.

Au fiege de Diffe en Poitou, du Guefclin étant monté à l'affaut, tomba de la hauteur de quinze pieds, & fe caffa la jambe; Jean Hongar vint à fon fecours, & empêcha qu'il ne fût pris.

Un jour ayant affemblé les garnifons de Pontorfon, de Dol, de Landal, de Beuvron & du Mont Saint Michel, il attaqua trois cens Anglois dans les Landes de Combour auprès de Meillac, & après un combat fort rude où leurs principaux chefs furent faits prifonniers, il les défit entierement, p. 187, 188.

On prit à la bataille de Cocherel pour cri de ralliement dans l'armée Françoife. *Notre-Dame du Guefclin* ou *Guefclin*, cependant on offrit au Comte d'Auxerre de prendre fon cri, qui étoit *Notre-Dame d'Auxerre* ou fimplement *Auxerre* : mais ce Seigneur dit qu'il étoit encore trop jeune pour ne pas déferer cet honneur à un auffi grand Capitaine que du Guefclin, p. 190.

Ce fut à fon retour d'Efpagne que le Roi l'éleva à la dignité de Connétable de France.

Il partit peu de temps après pour la Normandie, où il fut ſuivi par une quantité de Nobleſſe. Le Roi lui avoit donné de l'argent pour lever & entretenir quatre cens hommes d'armes ; mais comme il vouloit avoir une troupe plus nombreuſe, lorſqu'il eut employé l'argent du Roi, il vendit la vaiſſelle d'or & d'argent qu'il avoit apportée d'Eſpagne, afin de lever juſqu'à trois mille hommes d'armes. Etant à Pontorſon, au mois d'Octobre 1370, il fit une eſpece d'alliance ou de fraternité d'armes (1), avec Olivier de Cliſſon, p. 191.

Sitôt que le Connétable eut ſoumis le Poitou à l'obéiſſance du Roi, il eut ordre de ſe rendre en Bretagne, dont le Duc, toujours ennemi de la France, & attaché à la Couronne d'Angleterre, s'étoit attiré l'indignation du Roi par les liaiſons qu'il entretenoit avec ſes ennemis. Ce Duc étoit ce même Jean de Montfort, contre lequel du Gueſclin avoit fait ſi long-temps la guerre du vivant de Charles de Blois. Il avoit fait ſaiſir la terre de la Rochederien qui appartenoit au Connétable, qui fut ravi de trouver une pareille occaſion de ſignaler ſon courage contre

(1) Voyez le troiſième volume de cette Collection, Diſſertation XXI, p. 216, 217, 218 & 219.

un Prince qu'il avoit regardé ſi long-temps comme un uſurpateur. Il entra donc en Bretagne avec une armée qu'il poſta dans les fauxbourgs de Rennes. Le Roi avoit fait ſavoir au Duc de Bretagne, qu'il ne ceſſeroit de lui faire la guerre juſqu'à ce qu'il eût renvoyé toutes les troupes Angloiſes qui eſtoient à ſon ſervice dans la Province. Le Duc répondit qu'il étoit diſpoſé à faire ce que le Roi deſiroit, mais qu'il ne vouloit pas qu'il parût y avoir été contraint par la force. Dans cette idée il s'étoit avancé avec ſept cents lances, & ſembloit déterminé à haſarder le combat : mais ſes plus fidèles conſeillers s'y opposèrent, & il prit le parti de traiter avec le Connétable, ſous la condition de renvoyer les troupes Angloiſes. Du Gueſclin avoit dans ſon armée les Ducs de Bourbon, de Bourgogne & de Berry ; & l'auteur de la vie du Duc de Bourbon nous apprend qu'avant l'accommodement, la Ducheſſe de Bretagne fut priſe ſur le chemin de Vannes par cinq cents hommes d'armes que le Connétable avoit envoyé après elle ; que cette Princeſſe fut amenée au camp des François, & qu'ayant apperçu le Duc de Bourbon, elle lui dit : *Ha beau couſin, ſuis-je priſonniere ?* Mais que le Duc la raſſura, en lui diſant qu'il ne

prétendoit pas faire la guerre aux Dames, & qu'on lui rendroit la liberté avec tout son équipage, excepté les lettres d'alliance entre le Roi d'Angleterre & le Duc son mari, que l'on avoit trouvées dans ses papiers. Ces lettres furent une preuve sans réplique des mauvais desseins de ce Duc, & il aima mieux détourner l'orage dont il se voyoit menacé, que d'y opposer une résistance inutile.

Le Connétable alla rendre compte au Roi de l'accommodement du Duc de Bretagne, & lui fit entendre qu'il n'y avoit pas grand fond à faire sur les promesses de ce Prince. Il ne tarda pas en effet à renouveller son alliance avec l'Angleterre, qui lui envoya de nouveaux secours, ce qui obligea du Guesclin de retourner en Bretagne. Il assembla ses troupes à Angers. Il avoit dans son armée le Duc de Bourbon, le Comte d'Alençon, le Comte du Perche, le Comte de Poitiers, le Dauphin d'Auvergne, Raoul de Coucy, Robert de S. Pol, Louis de Sancerre Maréchal de France, & une grande quantité de noblesse des pays de Vermandois, d'Artois, de Picardie, & des marches d'Anjou & de Touraine, qui s'empressoient de venir apprendre sous lui le metier de la guerre. Ses conquêtes furent rapides. Rennes lui ouvrit

ſes portes. Fougères voulut ſoutenir un ſiège, mais il ne fut pas long. Dès la premiere ſortie que firent les aſſiégés, on leur tua ſix vingt hommes, le reſte prit la fuite, & fut pourſuivi juſques dans la ville où les François entrèrent avec ceux qui fuyoient. Vannes & Dinan ſe rendirent. Redon, Guerrande & une infinité d'autres places ſuivirent leur exemple. Suiſſinio fut pris d'aſſaut, & la garniſon paſſée au fil de l'épée. Quimperlé eſſuya ſeulement quelques coups de canon dont on commençoit alors à ſe ſervir. Hennebon fit plus de réſiſtance, la garniſon étoit de quatre vingts hommes d'armes ſans compter les habitans, & il y avoit dans la ville de braves Officiers Anglois qui y commandoient. Le Connétable l'aſſiégea, & déclara que dès le ſoir même il pretendoit ſouper dans la place. Il dit enſuite à ceux qui la défendoient, *entendez entre vous, hommes de cians, il eſt certain que nous vous conquerrons tous, & ſouperons aujourd'hui en cette ville : mais s'il y a nul des votres qui jette pierre ni carreau, par quoy le plus petit de nous & de nos garçons ſoit bleſſé ; à Dieu le voue, je vous ferai à tous tollir la vie.* Cette menace effraya les habitans qui n'oſèrent tirer, & qui abandonnèrent aux ſeuls Anglois

Anglois la défenſe de leur ville. Ceux-ci ne firent qu'une foible reſiſtance. Le Connétable fit donner l'aſſaut, & tous les Anglois à la reſerve de deux Capitaines, furent mis à mort: mais on ne fit aucun mal aux habitans. Breſt tint beaucoup plus long-tems, & le Connétable fut même obligé d'abandonner le ſiége, & d'y laiſſer ſeulement quelques troupes pour en faire le blocus. Il alla à Nantes, qui lui ouvrit ſes portes par compoſition, & quelque tems après, Breſt promit de ſe rendre, ſi elle n'étoit pas ſecourue après une treve de quarante jours.

Il faut remarquer que pendant ce tems là, le Duc de Bretagne étoit paſſé en Angleterre, & avoit en quelque ſorte abandonné ſon Duché à la merci des François, qui ne trouvoient point d'armée en campagne capable de s'oppoſer à leurs progrès.

Mais les Anglois étant deſcendus en Bretagne, refusèrent de tenir la capitulation de Breſt pour laquelle on avoit donné des ôtages. Le Connétable jugea que, ſelon le droit de la guerre, les ôtages devoient être mis à mort; ils étoient au nombre de trois, deux Chevaliers & un Ecuyer. On les mena devant le château de Derval, que le Connétable aſſiégeoit, & on leur trancha la tête

à la vue de Knolle Kapitaine Anglois, qui commandoit dans ce château : mais Knolle uſa de repréſailles, & fit auſſitôt décapiter deux Chevaliers & un Ecuyer François, qu'il avoit entre les mains.

Les Anglois non contens de porter la guerre en Bretagne, étoient entrés en France au nombre de trente mille, & le Duc de Bretagne étoit dans leur armée. Il voulut en avoir le commandement; mais le Duc de Lancaſtre s'y oppoſa; & Jean de Montfort avec une petite troupe de Bretons, oſa ſe ſéparer des Anglois, & ne laiſſa pas d'agir ſeul avec quelque ſuccès. L'année ſuivante, il revint en Bretagne, & ſa préſence ne contribua pas peu à ranimer le courage & la fidélité de ſes ſujets, que ſon abſence avoit entièrement abattus : mais il ne put s'y ſoutenir long-tems, & fut encore obligé de repaſſer en Angleterre.

Le Connétable perdit vers ce temps là une ſomme d'argent très conſidérable qu'il avoit engagée pour la rançon du Comte de Pembroc priſonnier en Eſpagne, & dont le Duc de Lancaſtre s'étoit fait caution. A peine le Comte fut-il ſorti des mains des Eſpagnols, qu'il mourut de poiſon, à ce que l'on a cru. Le Duc de Lancaſtre prétendit

que, par cette mort, il étoit quitte de ſon cautionnement. Le Connétable fit une infinité de procédures pour ravoir ſon argent : mais elles furent ſans effet ; & enfin il fut obligé de céder au Roi de France tous ſes droits ſur la ſomme perdue, à condition que le Roi lui donneroit cinquante mille francs, ce qui ne faiſoit pas la moitié de ce qu'il redemandoit.

On trouve dans le pere Daniel la ſuite des affaires de Bretagne & des belles actions de du Gueſclin, ainſi que l'origine des ſoupçons que le Roi conçut de ſa fidélité, ſur les fauſſes conjectures du Sire de la Riviere, en qui le Roi eut toujours une confiance particulière ; ſoupçons qui étoient tellement deſtitués de vraiſemblance, qu'il eſt étonnant qu'ils ayent fait la plus légère impreſſion ſur un Prince auſſi ſage que Charles V ; car le Connétable avoit toujours hai le Duc de Bretagne qu'il n'avoit jamais reconnu qu'à regret pour Souverain de cette Province. Il n'aimoit pas mieux les Anglois, qu'il avoit traités avec la derniere rigueur lorſqu'il conquit la Bretagne pendant l'abſence du Duc. Comment donc pouvoit-on le ſoupçonner d'intelligence avec ceux qu'il avoit toujours regardés comme ſes plus irréconciliables en-

nemis ? Le P. Daniel a remarqué à quel point le Connétable fut piqué d'un ſoupçon ſi peu compatible avec cette probité à l'épreuve dont il avoit donné tant de marques dans le cours de ſa vie : mais il ne s'eſt pas aſſez étendu ſur tout ce que le Roi fit en cette occaſion pour diſſiper le mécontentement du Connétable. Il lui envoya les Ducs d'Anjou & de Bourbon, qui ſe trouvèrent à Pontorſon. *Connétable*, lui dit le Duc d'Anjou, *Monſeigneur le Roi nous envoiye à vous, moi & beau couſin de Bourbon, parce que vous avez été mal content d'aucunes paroles qu'il vous a mandées, c'eſt à ſavoir qu'on lui a donné à entendre que vous teniez la partie du Duc de Bretagne, & vous devez être bien joyeux quand telles choſes vous mande, leſquelles le Roi ne crut onques. Voici l'épée d'honneur de votre office, reprenez la, le Roi le veut, & vous en venez avec nous.*

L'Auteur de la vie de Louis III Duc de Bourbon, dont ce recit eſt tiré, ajoute que le Connétable remercia le Duc d'Anjou, & qu'il parut content de ce que le Roi n'avoit point cru qu'il lui eût manqué de fidélité : mais qu'il déclara qu'il ne reprendroit point l'épée de Connétable, & qu'il jura même par

sa foi, qu'il s'en iroit en Espagne, & qu'il ne demeureroit plus dans le Royaume de France ; que le Duc d'Anjou fut fort affligé de cette résolution, & qu'il lui dit : *Ha beau cousin , ne faites point ceci , & ne la mettez point en votre tête ;* & que le Duc de Bourbon joignant ses prieres à celles du Duc d'Anjou, le Connetable lui répondit : *Monseigneur de Bourbon , j'ai été dans votre compagnie dans tous les plus grands faits du Royaume , & vous & moi avons déchassé le Duc de Bretagne de son pays , qu'il n'y avoit que un chastel , il est mal à croire que je me fusse rallié à lui ; & quant à ce que vous me requerez de demeurer , vous êtes le sieur du Royaume qui plus m'avez fait de plaisir , & que je croirois plus volontiers , & à qui plus je suis tenu après le Roi ; mais je vous jure & promets par ma foi , de ce que je vous ai dit vous n'en trouverez point le contraire.*

Ainsi, selon cet Auteur, les Ducs d'Anjou & de Bourbon retournèrent à la Cour sans avoir pu rien gagner sur l'esprit du Connétable. Il ajoute même que le Duc de Bourbon dit au Roi , à cette occasion : *Monseigneur, vous faites aujourd'hui une des plus grandes pertes que vous ayez faites depuis long-temps ; car vous perdez le plus vaillant Chevalier &*

le plus prudent homme que je croie ait été, & ont mal fait ceux qui ont commencé ceci.

Le P. Lobineau dans son Histoire de Bretagne adopte le récit de cet Historien du Duc de Bourbon; & après l'avoir rapporté, il ajoute : *Quelques Auteurs ont avancé que du Guesclin, nonobstant ses sermens, retourna à Paris, & reprit l'épée de Connétable : mais on peut dire qu'ils n'ont pas connu le caractere de du Guesclin, qui n'étoit pas capable de changer quand une fois il avoit pris une résolution.*

Le P. Daniel s'est mis au nombre des Auteurs que le P. Lobineau critique en cet endroit; car on a pu voir dans l'Histoire de France que le Connétable retourna à Paris; il est certain que plusieurs Chroniques manuscrites assurent qu'il reprit l'épée de Connétable, puisqu'elles disent qu'il se la fit apporter avant que de mourir, & qu'il la baisa par respect pour le Roi qui la lui avoit donnée. On ne peut nier au moins qu'il ne cessa point d'être regardé comme Connétable de France, & que ce titre fut mis dans son épitaphe.

Du Guesclin mourut en faisant le siége de Chateau-neuf-Rendan l'an 1380. Si l'on en croit le P. Lobineau, il ne fit ce siége qu'à la priere des habitans de la ville du

Puy, lorſqu'il paſſoit par leur pays pour ſe rendre en Eſpagne. Le Pere Daniel ſuppoſe au contraire avec plus de raiſon qu'il commandoit l'armée Françoiſe, & qu'il y faiſoi la charge de Connétable. Le Pere Lobineau ſuivant toujours la narration de l'Hiſtorien du Duc de Bourbon, dit qu'il avoit paſſé par le Bourbonnois, où le Duc de Bourbon fit encore de vains efforts pour le retenir dans le Royaume; qu'en le quittant il lui fit préſent d'une coupe émaillée de ſes armes, en le priant de s'en ſervir pour l'amour de lui, & qu'il lui mit au col le collier d'or de ſon Ordre de l'Eſperance.

Ce grand homme fut marié deux fois. Il avoit épouſé en premieres noces Epiphanie Raguenel; il épouſa enſuite Jeanne de Laval Dame de Tintiniac : mais il ne laiſſa point d'enfans de ces deux mariages, il eut ſeulement un bâtard nommé Michel, qui donna en différentes occaſions de grandes marques de valeur.

Olivier du Gueſclin frere du Connétable ſe porta pour ſon unique héritier, & en cette qualité il eut quelques démêlés avec Jeanne de Laval ſa veuve.

Il n'y a gueres de nom illuſtre qui ſe trouve changé & corrompu en tant de manieres dif-

ferentes dans les anciennes Chroniques, que celui de du Guesclin. On l'y voit appellé *Klesquin*, *Claiquin*, *Clasquin*, *Glesquin*, *GUESCQUIN*, *Glaiequin & Guaquin :* mais il est indubitable que son vrai nom étoit du Guesclin, ainsi qu'il est appellé dans son épitaphe à St. Denis & dans les actes de sa Maison, dont quelques-uns ont été faits de son tems.

Denys Godefroy cite une transaction passée le 25 de Septembre 1379, entre Messire Bertrand du Guesclin & Monsieur le Comte d'Alençon & du Perche, par laquelle du Guesclin cède au Comte la terre & Seigneurie de Thuiet, en deduction de treize cents liv. de rente qu'il étoit obligé de lui payer pour avoir acheté de lui la Seigneurie de la Guierche en Bretagne.

Denys Godefroy ajoute que du Guesclin fit le serment de Connétable entre les mains de Charles V le deuxieme jour d'Octobre de l'an 1370, & que le Roi lui conféra cette dignité en lui mettant une épée dans la main, *laquelle il dégaigna en présence du Grand-Conseil, protestant qu'il l'emploieroit pour le service du Roi & de sa Couronne, ce qu'il fit avec tant de valeur & de prouesse, que les années qui emporteront tout n'en effaceront*

jamais la gloire ni la renommée; car tous les Historiens de son siecle temoignent & la grandeur de ses actions & les merveilles de ses armes.

Le même Auteur parle encore d'une pareille transaction passée entre Marie de Bretagne Duchesse d'Alençon, Comtesse du Perche, & Dame de Fougeres, & dame Tiphaine du Guesclin, par laquelle la Duchesse d'Alençon consent que vingt livres tournois que la dame du Guesclin étoit obligée de lui payer, soient employées à la fondation d'une chapelle de notre Dame dans l'Eglise de la Guierche.

Cette transaction peut bien servir à prouver que du Guesclin étoit le vrai nom de famille du Héros dont nous parlons. Mais s'il est vrai qu'il ait été marié deux fois, & qu'il ait epousé en secondes noces Jeanne de Laval Dame de Tintiniac, cette Epiphanie du Guesclin dont il est parlé dans la transaction, ne sauroit être la femme du Connétable, puisque la piece dont il s'agit est dattée selon M. Godefroy, de l'an 1406: or du Guesclin étoit mort en 1380, c'est-à-dire trente-six ans avant la datte de la transaction après son second mariage avec Jeanne de Laval.

Il avoit choifi pour lieu de fa fépulture la chapelle du Rofaire qui étoit dans l'Eglife des Jacobins de Dinan; & pour fe conformer à fes dernieres volontés, on fe mit en devoir d'y porter fon corps : mais le Roi fit arrêter fon convoi au Mans & ordonna que le corps fut enterré à St. Denys, on en ôta feulement le cœur qui fut porté aux Jacobins de Dinan.

Le Roi lui fit faire à St. Denis des obfeques magnifiques dont on peut voir la defcription dans un poëme que le Pere Materne a fait imprimer au trefor des anecdotes. Son frere Olivier y affifta. Si le Connétable rendit de grands fervices à la Couronne, on peut dire qu'il en fut magnifiquement recompenfé, non-feulement par les honneurs finguliers qu'on lui rendit après fa mort, mais ce qui eft encore plus intéreffant, par les graces fans nombre que le Roi lui accorda pendant fa vie.

Charles V lui fit don en différens temps des terres de Fontenay-le-Comte, de Montreuil-Bonin, du Comté de Montfort, de Saint Sauveur-le-Comte, du Vicomté de Pontorfon, de la Chatellenie de Tuit, & de la forêt de Cinglas fituée au Vicomté de Falaife, fans parler du Comté de Longue-

ville, ce qui le devoit rendre un des plus riches Seigneurs du Royaume. Le Duc de Berry lui donna par lettres du 8 Juillet 1377, la terre de Cachamp près de Paris, mais du Guefclin en fit préfent au Duc d'Anjou qui affectionnoit cette terre. (p. 193, jufqu'à la page 198.)

Fin des Obfervations fur les Mémoires du Connétable du Guefclin.

LISTE
DES CHEVALIERS
ET ECUYERS

Qui accompagnèrent Bertrand du Guesclin *dans ses différentes expéditions.*

Chevaliers Bannerets.

Messire Jean de Beaumanoir.
M. le Maréchal de Blainville.
M. Robin Denneval.
M. Jean Devienne.
Messire Henry de Mauny.
Messire Olivier de Mauny.
M. de Montauban.
M. de Retz.

Chevaliers Bacheliers.

M. Pierre Bardoul.
Messire Raoul de Beauchamp.
Messire Alain de Beaumont, l'aîné.
M. Olivier de Beaumont.
M. Jean de Beaumont.
Messire Guillaume de Birentz.
M. de Bitisy.
Messire Robin de la Boissiere.
Messire Braque de Braqmont.
Messire Guillaume de Brieulx.
M. G. de Bron.
M. Geoffroy Budes.
Le Seigneur de Cambray.
Messire Jean de Ceris.

M. Raoul de Cœſquen.
Meſſire Conret de Tuſſeray.
M. Henry le Cor.
M. Jean de Cournom.
Meſſire Guy Dangauville.
Meſſire André Daverton.
Meſſire Thibaut de Saint Didier.
Meſſire Geoffroy de Dinan.
Meſſire Guillaume Dorenge.
Meſſire Jean Dorenge.
M. Geoffroy Feurier.
M. Maurice du Freſne.
Meſſire Olivier du Gueſclin.
Meſſire Robert de Guité.
M. Raoul de Lalé.
Meſſire Robin de Lanvalay.
Olivier de Laonnoy.
M. G. de Launoy.
M. Thibaut de St. Lidier.
Meſſire Raoul de Liſle.
M. Gnt. de Loubin.
M. Geoffroy de Magueville.
Meſſire Geoffroy de Mailechat.
M. Bernard de Mareuil.
M. Jean Martel.
Meſſire Euſtache de Mauny.
M. Euſtache de Mauny.
Meſſire Laurent de Meel.
M. Guillaume de Molaironville.
M. Robert de Mombret.
Meſſire Guillaume de Montbourcher.
M. Guillaume de Montbourcher.
Bertrand de Montbourcher.
Le Seigneur de Montenay.
Alain de Montbourcher.
M. Guy de Mouluc.
M. Briant de Montjan.
Meſſire Laurens de Morel.
Meſſire Jean du Mur.
Meſſire Geoffroy le neveu.
M. G. de Villiers, Seigneur de la Noë.
M. Jamet Oeillecoute.
Meſſire Jean Sire de Paſſy.
M. Eon de Pinguil.
Meſſire Jacques de Penhodic.
M. Alain Sire du Perier.
M. Henry de Pedren.
Meſſire Sauvage de Pommereuil.
Meſſire Bertrand de S. Pern.

Meſſire Olivier de Porçon.
Meſſire Pierre de Pons.
Meſſire Jean de Penhoedic.
Meſſire Jean Raguenel.
Meſſire Thiébaut de la Rivierre.
Meſſire Alain de Rohan.
M. le Vicomte de Roquebertin.
Meſſire Elie du Rouvre.
M. Elie de Roux.
Meſſire Berthelot le Roux.
M. Jean de Roye.
M. Rus de Kergouardet.
M. Henry de Tibol.
M. Tigueran Deudin.
Meſſire Jean de Tréal.
Meſſire Maurice de Trezyguidy.
M. Pierre Trouſſeau.
M. Hebert de Vieux.
M. Jean Devilliers.

Eſcuyers.

JEAN Adam.
Raoul Adam.
Pierre Adrien.
Olivier Aguillon.
Alain Aguillon.
Rolant Aleguet.
Alimmas.
G. Ambaut.
Robin de Amery.
Thomas Ancel.
Jean Anne.
Robin Andrieu.
Guillaume Appert.
Jean Appert.
M. Arblans.
Jean Aubertin.
G. des Aunois.
Jean Aubant.
Goneſſe Aubert.
Gervaiſot Aubert.
Martin Augier.
Thiebaut Augier.
Robin Aumont.
Michel Auſquetier.
Beranger de Baille.
Berranger de Baille.
Olivier de la Barre.
Jumet de Bangane.
Beranger de Baille.
Huon de Bara.
Guillaume de Baulz.
Baudrant de la Heuſe.

M. Guy le Baveux.
Raoul Bazin.
Guillaume le Baſtard.
Perrot le Baſtard.
M. Regnaut le Baveux.
Pierre Barbé, l'aîné.
Pierre Barbé, le jeune.
Pierre de Beauce.
Hamonnet de Beaurivily.
Perrot Bertrand.
Geffroy Bevetars.
Jean Bernart.
Pierre de Beaucé.
Geoffroy Belveſtre.
Eon de Bec.
Guillaume de Berangant.
Jean Bernard.
Berrin de Belleyaux.
Guillaume Bechart.
Pierre le Belonel.
Girart Bertrand.
Perrin Berenguier.
Perrot Betoha.
Rolant le Bequené.
Pierre de Beauſſi.
Robin la Becacho.
Guillaume Bernart.
J. Bernard.
Philippe le Beeu.
Le Baſtard de Betiſy.
Jean Bermet.
M. Eſgret de Beſu, ſeul.
Jean Burnel.
Perrin Bernier.
Jean Becquet.
Geoffroy de Been.
Robert Berengier.
Jamet Bertin.
Mahiet de Beuſencourt.
Yvon Beſſille.
Henry le Begaignon.
Guillaume de Bintin.
Regnaut de Bintin.
Geoffroy le Blanc.
Jean Blandin.
Juſtin Blanc.
M. Saquet de Blarrut.
Bertrand de Blois.
Bertin de Blois.
Regnaut de Bloce.
Guillaume Boais.
Perrin Boais.
Collin du Boays.
Robin de Boars.
Jean Bodart.
M. Guillaume Boitel.
Jean Bodart.
Olivier de Bomar.
Guillaume Botin.
Guillemet Bodin.
Maurice de Boiſrouſſeau.
Maurice du Bois-Regnaut.
Requin de Boiſgency.
Fouquet du Boisjourdain.

Mathieu de Bofguillaume.
Philippe du Bois.
Bertrand Boiftard.
Collin du Bonars.
Bouillon.
Olivier Bonfel.
Raoul Bongay.
Guillaume de Boredon.
Phelippot du Bours.
Hervé le Bour.
Jean Boftot.
Eftienne Botterel.
Jean Bouchard.
Jean Bougeon.
Guillaume le Bouc.
Jean le Boucher.
Guillaume de Bourdon.
Hennequin de Bourgogne.
Jean de Bourgogne.
Accroyes le Boutillier.
Richart le Boutillier.
Jean le Bouteillier, le jeune.
Jean le Bouteillier de St. Briaut.
Le Bouteillier de Doul.
Pierre de Boulegny.
Guillaume de Bourdon.
Hoppin Boudes.
Acharie le Bouteillier.
Robinet de la Bouteillerie.
Thiebaut Boyars.
Guillaume de Brais.
Robin de Bray.
Jacques de Brebaus.
Hennequin de Brebant.
Olivier de Brechaut.
Guillaumin de Bregy.
Geoffroy de Brehant.
Guillaume de Brehaut.
Jean de Breillet.
Jean de Breon.
Eon Breffel.
Robert le Bret.
Olivier le Breton.
Jean le Breton.
Jean le Breton.
Guillaume le Breton.
Guillaume de Bretuchet.
Yvonet Briaut.
Simon de Briant.
Le Bouteillier de Saint Briet.
Guillaume le Brigant.
Jean le Brigant.
Ferrenibaut de Briorne.
Brocoart.
Jean Broffin.
Guillemebet Broutin.
Rolant de Broeil.
R. de Brueil.
Guillaume Brunel.
Joachim Budes.
Iffelin Budes.

Mahé

Mahé de Bufencourt.
Olivier de Bure.
Robin de Buris.
Alain de Burleon.
Renaut de Burtin.
Adamar de Buffy.
Geoffroy Cadin.
Jean Cadin.
Jean Caderis.
Alain Cadris.
Olivier Cadrez.
Jean de Cambray.
Jean Canel.
Guillaume de Candurre.
Eon de Canaber.
Alain de Cambout.
Henry Cartier.
Olivier Cavel.
Jean Cerode.
Hubin de Cerlis.
Perrot de Ceris.
Guillaume Ceffe.
Jean de Cefnoen.
Le Caftelain des Cirvets.
Jean de Cifrevaft.
Jean Chambalant.
Robinet Chambalans.
Jean de Champagne.
Thiebaut de Champagne.
Robert de Champagne.
Jean de la Chapelle.
Jacquet Charil.

Jean de la Chambre.
Guillaume Chaperon.
Geoffroy de la Chambre.
M. Guy de Châtillon.
Robert de Champigny.
Thomas Chanu.
Garcies de Charnay.
Guillaume du Châtelet.
Etienne Champion.
Guilloteaux Chamberrier.
Girot Charlemagne.
Olivier de la Chapelle.
Phelippot le Charpentier.
Robert de Chopegrat.
Perrot le Charpentier.
Jean de Chopegrat.
Guillemin des Chefnes.
Thomas de Chelberon.
Perrot Chemin.
Maurice de Cheaus.
Jean le Chievre.
Raoul Chas.
Thibaut de Chafteaubrient.
Maurice de Cuirans.
Geffroy de Chartiers.
Clavez.
Perrot Clerice.
Perrot du Clos.
Mornés de Clicano.
Olivier de Coarcorden.
Henry Coatval.
Olivier de Coaquen.

Rollant Coaletgier.
Jean Coclet.
Guyon de la Codroye.
Perrot de Coetbely.
Perrot Coequen.
Guillaume de Cogale.
Olivier de Coëtoreden.
Chanteau le Coint.
Olivier de Coecqueriden.
M. Hervé le Coch.
Perrot Coenem.
Yvon Colet.
Yvon Cocquoriden.
Jean Cofnel.
Geffroy Corbel.
Geoffroy Couillet.
Jean Coquel.
Ferrier Coppegorge.
Coffas.
Cormoray.
Corfay.
Eliot de Cofré.
Olivier le Cofré.
Lucas le Cofré.
Olivier de Coific.
Guillaume Coffé.
Jean Coffay.
Michel Coubil.
Eftienne Corbigny.
Jean Coquelot.
Giret Coronde.
Eroüard Coubil.
Cofre.
Henry Coulomp.
Jean de Couvran.
Robin de Couvran.
Robert de la Cournilliere.
Mathieu de la Cournilliere.
Perrot de la Cournilliere.
Jean de la Cournilliere.
Jean de la Court.
Raoul de Corval.
Guillemet de Courcy.
Robert Couftou.
Alain de Craine.
M. de Crequy.
Yvon Criquart.
Guillaume des Croez.
M. Gilles de Croy.
Eon Dagoureaux.
Berthelot Dangoulmant.
Jean Dautry.
Jean Darcdel.
Hyves Darennes.
Olivier Darcy.
Guyot Darcy.
Jean Dannon.
Jean Danneton.
Payen Daverton.
Henry David.
Jean David.
Henry David.
Maffé Davy.
Olivier Daverton.

Guyot Davy.
Guillaume Daugé.
Jean Dauville.
M. Dauſeboq.
Hervé Decrux.
Rolant Demené.
Guillaume Demandon.
Guillaume Denfluet.
Guillaume Denfernet.
Richart Denfernet.
Olivier Denneton.
Robin Dentry.
Olivier Deſperen.
Pierre Deſpineuſes.
M. Jean Deſpineuſes.
Guillaume Deſprez.
Girart Deſquais.
Pierre Dies.
Ferrant Divarge de Seville.
Ferrant Dyvarge de Sorie.
Le Baſtard de Dinan.
Jean de Diomont.
Geffroy Dit.
FerrantDinaignes,le jeune.
Ferrant Dinaignes.
Colin Dodeman.
Robin de Dombretan.
Guillaume Dominé.
Antoine de S. Donatien.
Macé Doré.
Guillaume le Doſraine.
Jean Doualen.
Jean Dubois.
Guillaume Dugué.
Hervé Duparc.
Thomas Dupont.
Michel Dupuis.
Marthelot Droch.
Rolant de Eccleguier.
Jean Enne.
Geffroy des Eaux.
Colin Emery.
Eſtienne Eſnieres.
Henry de S. Eſtienne.
Guillaume de Saint Eſtienne.
Raoul de l'Eſpinay.
Jean de l'Eſpine.
Thomas Faleſtre.
Jean le Fauconnier.
Guillaume Ferratiere.
Phelippot de Fayel.
Raoul de Fayel.
M. Guillaume, dit le Begue de Fayel.
Perin Ferchaut.
Lents de Fernelot.
Alvarres Ferrandi.
Alphonſe Ferrande.
Jean Ferriere.
Maurice des Ferriers.
Olivier Feron.
Jean le Feſſu.

Hennequin le Fevre.
Pierre le Feſſu.
M. le Begue de Fieſſes.
Guillaume Flombart.
Jacques le François.
Jean du Freſne.
Pierre du Freſne.
Richart la Freté.
Jean du Freſt.
Michel Folet.
Guillaume de la Font.
Guillaume de la Fontaine.
Michel de la Foreſt.
Michel le Foreſtier.
Alain de Forma.
Graciot de la Foſſe.
Michel de la Foſſe.
Jean des Foſſes.
Guillaume du Fournet.
Le Baſtard du Fournet.
Perrot du Fournet.
Jean du Fournet.
Michaut Gajot.
Erratin Galon.
M. le Gallois Dannoy.
Dia Galoppes.
Guillaume le Gamadel.
Jean Garin.
Eon le Gavaler.
Le Tort de Gauville.
Alain Gautier.
Merien Gelibert.
Jean Gellin.
Jean Gelvin.
Gadifez de Genſy.
Louis Genſalers.
Jean Gentil.
Ancellet Geoffroy.
Maiſtre Geoffroy.
Macé Giſtra.
Guillaume le Gimeudel.
Robert Giron.
Macé Gralen.
Mabiet de Graleville.
Garcy de Graniermes.
Compagnon de Greilcourt.
Thibaut de Gringe.
Jean de Griveton.
Jean Groignet.
Cordelier de Gruehine.
Alain de Goillon.
Jean Gomeſt.
Perrot Gonſales.
Alphonſe de Gonſales.
Ferrant Gonſales.
Robert le Gouge.
Robin Gourmel.
Guillaume de Guebriant.
Guillaume de Guemou.
Geoffroy le Guiardier.
Bertin Guillart.
Jean Guillotieaux.
Guillaume le Guendrel.
Maurice de Guinguanou.

Jean du Guchebert.
Guillaume de Guë.
Jean Guerin.
Richart de Gueuren.
Perrot de la Guorbloye.
Guillaume de la Guorbloye.
Garcies de la Guyennes.
Geffroy de Guyadont.
Geoffroy le Guymadour.
Bertrand de Hac.
Jean du Halle.
Roland Halous.
Jean Halebert.
Rolant Hamelin.
Henry Hardouin.
Jean Harpin.
Nicolas Harel.
Raoult Hazarts.
Estienne Hazart.
Roullant Hastac.
Lucas Hay.
Guillaume Hay.
Raoul Hay.
Henry Haubois.
Rolant du Heaume.
Jean Seigneur de la Helotiere.
Enguerran Henry.
Hennequin.
Rolland Hercoart.
Geoffroy Heraut.
Guillaume de Henaut.
Guillaume de Heraut.
Jean Hermès.
Henry Herminin.
Guillaume Hermine.
M. Hervé, Seigneur de Clery.
Robin de Hevon.
Jean le Hierry.
Guillaume de Hirel.
Richart Hiffier.
Guillaume de Hodeuc.
Guyot de Houdetot.
Olivier du Hojaume.
Roland Hongart.
Michel le Houneftre.
Bon de Houffé.
Robinet du Houx.
Jean du Houx.
Estienne Hubant.
Estienne Hubert.
Jean Hubert.
Guillot Huet.
Guillaume Hunneauft.
Perrot Huon.
Hurgaut.
Raoul Janvier.
Raoul Jacques.
Raoul Jaret.
Raoul Jatot.
Payen Javerton.
Guillet Jean.

Jean de Jeustôn.
Guillaume Infar.
Thomassin des Isles.
M. Henry des Isles.
Jacquet de l'Isle Angleche.
Olivier de Jomar.
Simon Jonuas.
Michel Jourdan.
Guillaume Jullien.
Yvonet Julien.
Simonnet Jullin.
Hue de Keradien.
Hervé de Kerdés.
Raoul de Kersaliou.
Raoul de Kersaliou.
Jean de Kerveten.
G. de Kerville.
Raoul Labbé.
Geffroy Laida.
Geffroy Ladverty.
Briant de la Lande.
Thomas de la Lande.
Bertrand de la Lande.
Guillaume de la Lande.
Jacques de Languevan.
Floton de Langiane.
Gillet Langlais.
Jean Langlois.
Jamet de Languenan.
Julien Lamy.
M. Bruanor de Laval.
Jean de Larin.
Lalement de S. Laurens.
Maurice de Laonnoy.
Alain de Laonnoy.
Loyer de Launoy.
Jean de Launoy.
Maillot de Layens.
Petre Lallemant.
Guillaume Lanvallay.
Perrot de Lalbarestre.
Robin Largillier.
Cossay Larchier.
Perrot de Largentage.
Perrinel Leame.
Jean Leet.
Henry de Lemé.
Hue de Lemenan.
Hervé de Lemeneven.
Hervé de Lemolan.
Perrot de Lenguengniere.
Mathieu de Lenroc.
Rolant Lermine.
Saturnin de Lerablée.
Richart Leschappé.
Henry de Lesormel.
Maurice de Lespine.
Jean Lesnu.
Guillommet de Lessart.
Michel Lescot.
Guyon de Leuret.
Mathieu de Leures.
Jean de Letun.
Jean Liel.
Autelet de Lesglantier.

Robin de Lievon.
Robert de Lievre.
Jean de Liemy.
Simon de Lierre.
M. Pierre de Lihus.
Simonnet de Lihus.
Jean de Lindeloix.
Jean de Lifle.
Ancelet de Lifle.
Jean de Liftre.
Alain de Liftre.
Simon de Liftre.
Jean de Lituny.
Roulant Lizart.
Henry de Lobin.
Henry des Loges.
Guyon le Lonc.
Guillaume le Lonc.
Guyon de Loncannay.
Jean de Logny.
Jamet de Longuenue.
Macies Langevin.
Guyon du Lorieu.
Diagou Louppes.
Janin le Lou.
Lorret.
Jean de Lorros.
Olivier de Louffel.
Guillaume Louvel.
Hamon Lucas.
Sanfon Manaffin.
M. Guillaume de Magne-ville.
Jacquemart de Maifiere.
Guillaume de Maîlechat.
M. Robert Maillart.
Guillaumet Majoré.
Perrot Mainguy.
Jean Malherbe.
Guillaume Malherbe.
Richart Malherbe.
Perrot Mauguimer.
Jean Manhugeon.
Thibaut Manhugeon.
Chriftophe Manzugeon.
Jean Mauhurey.
Etienne Marcel.
Eftienne Martel.
Aubert de Maroeil.
Guillaume de Marfnel.
Guillaume de la Marche.
Guillaume Martin.
Alain de Mauny, le jeune.
Alain de Mauny.
Guillaume Mauvoifin.
M. Guill. de Mauvinet.
Gomes de Medren.
Philippot Merhan.
Guillaume Meleart.
Gommes de Medrenes.
Rolland de Mene.
Jean Merien.
Perrot le Mercier.
Collin le Merchier.
Jean Mefantais.

Thierry de Més.
Guyon de Meudon.
Guyot de Meurneures.
Colin le Meyer.
Richart de Misonart.
Robert le Moyne.
Jean Mocque.
Jean le Moine.
Olivier le Moine.
Jean Monet.
Jean de Montmorón.
Michel de Moncheaux.
Yvon de Mongerois.
Amancy de Moncergnaut.
Jean de Monsereau.
Olivier Mousenaut.
Jean de Monsonguir.
Jean de Monterer.
Guillaume Mordret.
Richart Morel.
Guillaume Morillon.
Guilleme Morin.
Jean Morin.
Jean de la Motte.
Thiebaut de la Motte.
Alain de la Motte.
Amrios du Moulin.
Raoul de Moulcent.
Rollant Murdrac.
Perrot Navigny.
Geoffroy le Neuf.
Thierry des Nez.
Briçon de Nouveldorf.
Jean de Neuville.
Robinet de Neval.
Jean de Neuveu.
Guillaume le Neveu.
Thomas de Neuville.
Thierry de Normel.
Jean Ocquel.
Robin Ogier.
Ferrand Olivier.
Geoffroy Oppinel.
Orsoy.
Orengier.
Jean Osmont.
Richart Oynel.
Philonnet de Pacy.
Geffroy de Pagary.
Jean le Page.
Jean Pain.
Geffroy de Paragar.
Jean Parent.
Simon de Parier.
Guillaume Passegant.
Geoffroy Payen.
Mathieu Peidouë.
R. Peidelou.
Raoul Pellerin.
Guillaume Pelistre.
Guyon de St. Peon.
Jean de St. Peon.
Perrinet Percevot.
Estienne Perchaux.

Eſtienne Percevaux.
Perigné.
Guillaume, Seigneur de Perigny.
Bertrand Perles.
Jean, Seigneur de Perragin.
Perrinet Divetot.
Jean de Peronville.
Jean de Perquenan.
Perrot Perrin.
Jean le Peurier.
Guyon du Perrier.
Raoul Piedevache.
Phelipot du Pin.
Guillaume Pinel.
J. de Pinterville.
Maiſtre Pierre.
Guillaume de Plaffragnen.
Jean de Plafraguan.
Perrin de Plequen.
Niſme de Pleguen.
Guillaume de Pleguen.
Manés de Pleguen.
Alain du Pleſſeis.
Briſegaut du Pleſſis.
Raoul du Pleſſis.
Gillet de Pleurs.
Gillet de Plones.
Eon Pluer.
Yonnet de Pluſagar.
Geoffroy de Plumangar.
Macé de Plumangar.
Caron de Plumangar.
Jean de Pray.
Colin Prelay.
Perrinet de Prery.
Jean le Prigneur.
Geffroy Preſtel.
Pregent Prévoſt.
Jean Prud'homme.
Copin Pomble.
Guillaume de Pontayné.
Colin de Pontbrient.
Rolin de Pontbriant.
Jean Portevin.
Pierre le Poingneur.
Raoul de St. Pol.
Geoffroy le Polnié.
Odinet de Pons.
Raoul de St. Pon.
Jourdain de Vieux Pont.
Raoul du Pont.
Jean de Porçon.
Guillaume des Portes.
Jean des Portes.
M. Ricart Pourcel.
Henry de Puſtolene.
Henry Quartier.
Guillaume de Quebriac.
Thomas de Quebriac.
Robin de Quedillac.
Jean de Quedillac.
Raoul de Quelain.

Jean de Quenneton.
Hervé de Queredrer.
Guyon de Quernas.
Richard de Querguinion.
Martin de Querbignon.
Rolant de Querlam.
Guillaume de Querguevilly.
Thibaut de Quervigné.
Maurice de Quingnion.
Perrin de Quoetrimel.
Michel Ravot.
Huchon de Rais.
Jean de Raciere.
Jean Raguenel, le jeune.
Guillaume Ramullier.
Guillaume Regnaut.
Jean Regnaut.
Eon Regonabet.
Eſtienne Remery.
Chriſtophe Remery.
Jean Renait.
Perronet de Rian.
Simon Richart.
Gaudebœuf de la Ride.
Jean Rigaut.
Gaudebœuf de la Rivierre.
Jean de la Rivierre.
Hamelin de la Rivierre.
Petit Rivry.
Yvon Rolant.
Alain Rolant.
M. Oudart de la Roche.
Jean Roche Rouſſe.
Olivier Romelin.
Alain Romelin.
Collas de Romilliar.
Olivier de Romar.
Olivier de Roſmillart.
Aubert de Ronde.
Richard le Roſty.
Roland le Royer.
Eon le Rouge.
Guillaume Rougier.
Guillermin Rouſſel,
Collas Rouſſel.
Olivier Rouſſel.
Jean Rouſſel.
Jean le Roux.
Guillaume Roxant.
Alain le Roy.
Guillaume Rufiart.
Guillaume Rufract.
Alain de Ruffy.
Jean, dit le Caloge de Sairte.
Guillaume de la Salle.
M. Raoul de Sains.
Salien.
Garcy de Sanay.
Jacques Santin.
Alvare Santudes.
Perrinet de Sandreville.
Alain de Santchen.

M. Jean de Saras.
Sarbaye.
Hervé le Sauvage.
Jean Savary.
Colin Sebaut.
Jean Sedille.
Guillaume de Sencé.
Isembart de Seurment.
Guyon de Seville.
Jean de Seuvilly.
Jean de Sifren.
Peret Simon.
Simonnet.
Fideric Simple.
Guyot de Sissey.
Gillet Sombois.
Jean du Somnet.
Perrot du Somnet.
Jean de Songnac.
Raoul de Talerande.
Eon du Taillier.
Jean le Taillandier.
Guillaume de Taucy.
Jean Terode.
Robin Tessou.
Raoul Tesson.
Robert de Texue.
Perrot de Tinel.
Bertrand Tirecoq.
Alain de St. Thelen.
Andrieu Thiebaut.
André Thibaut.
Thomassin.
Guillaume Thomas.
Guillaume de Torcé.
M. de Torchy.
Pierre le Toufflet.
Jean du Tournem.
Jean de la Tour.
Jean du Tourneur.
Jean de Tornoy.
J. Torode.
Le Tort de Quanville.
Hervé de la Touche,
Yvon de Tracy.
Guillaume de Tracy.
Alain de Tregarenteuc.
Jean de Tremereuc.
Jean de Trendont.
Jean de Tregrandeul.
Alain de Tregrandeul.
Julien de Tremerant.
Perrot de Tremiel.
Raoul de Treuville.
Jean de Troitiercou.
Jean de Tuel.
M. Jean de Tuisse.
Jean la Vache.
Jean Vallée.
Guyon de la Vallée.
Geoffroy de la Vallée.
Laurens Valence.
Jean de Valoigne.
Yvon de Valon.

TABLE
DES CHAPITRES

Contenus dans les anciens Mémoires du quatorzième siècle.

Fin de la Table des Chapitres.

ERRATA *du troisième Volume.*

P. 336. Truelles, *lisez :* trueller.
341. Truelles, *lisez :* trueller.
419. De Manny, *lisez* : de Mauny.
439. D'Avangons, *lisez :* Avaugour.

ERRATA *du quatrième Volume.*

P. 242. Au lieu de *Pelerins, vous venez d'un pays où vous avez eu pauvre encontre,* lisez : *où nous avons eu pauvre encontre.*



MÉMOIRES

OU

LIVRE DES FAITS

ET BONNES MŒURS

DU SAGE ROI

CHARLES V.

Fait & compilé par CHRISTINE DE PISAN
Damoiſelle accompli.

NOTICE

DES EDITEURS

SUR LES MÉMOIRES

ET LA PERSONNE

DE CHRISTINE DE PISAN.

Le nom de Charles V est trop célèbre dans les annales de la Monarchie Françoise, pour qu'on n'accueille pas des Mémoires où se trouvent les particularités les plus remarquables de la vie publique & privée de ce Prince. Les malheurs qui accablèrent la France sous ce règne, tiroient leur source de la funeste journée de Poitiers où la valeur Françoise céda au désespoir des Anglois. La prison du Roi Jean remplit le Royaume de brigues, de factions, & de tous les désordres qui suivent l'anarchie : le Dauphin fidèle à son pere, à son Roi, à l'Etat, contint les mécontens, châtia les rebelles, & fit tête à l'ennemi. Monté sur le Trône sous le nom de Charles V, il auroit rendu à la France son ancien éclat, si une mort prématurée ne l'eut enlevé à ses peuples qui commençoient à peine à respirer. Des mémoires où ce Roi

eſt peint au naturel, & où ſa vie domeſtique eſt miſe à découvert, engagent à pardonner tous les défauts, même ceux d'une diction ſurannée, en faveur de l'intérêt qu'ils excitent. L'ouvrage de Chriſtine de Piſan étoit le ſeul monument en ce genre dont nous puſſions enrichir notre Collection; ſi l'Abbé le Beuf ne l'eut pas fait imprimer dans le troiſième volume de ſes diſſertations ſur l'hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile de Paris, il ne ſeroit encore connu que des gens de lettres qui compulſent les manuſcrits. L'Abbé de Choiſy & le Pere Daniel en avoient inſéré (il eſt vrai) quelques fragmens, le premier dans la vie particulière de Charles V, & le ſecond dans ſon Hiſtoire de France : mais ces fragmens étoient inſufiſants pour apprécier l'ouvrage de Chriſtine. La naiveté gauloiſe de ſon ſtile & la franchiſe avec laquelle elle s'exprime, ne ſont pas le moindre mérite de ces Mémoires. Auſſi a-t-on obligation à l'Abbé le Beuf qui les a tirés de l'eſpece d'oubli où ils étoient plongés. Après les avoir examinés, nous avons ſenti qu'ils devoient entrer dans la Collection des Mémoires relatifs à l'Hiſtoire de France. Ils renferment diverſes anecdotes du regne de Charles V, qu'on ne rencontre point ailleurs.

Voulant placer cet ouvrage dans notre Collection, nous avons confronté le travail de l'Abbé le Beuf avec le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, dont ce savant s'étoit servi, & avec une copie de ce manuscrit qui est dans la Bibliotheque de MM. les Avocats.

Nous nous sommes convaincus que les suppressions faites par l'Abbé le Beuf ne tombent que sur des inutilités & sur des digressions absolument étrangères aux faits qui sont racontés. Christine de Pisan entraînée par le mauvais goût de son siecle, rappelle les exploits des héros de l'antiquité dont elle forme des paralleles avec ceux de Charles ; ou bien elle disserte longuement sur des points de morale triviale & commune.

Cet examen nous a démontré que l'Abbé le Beuf n'avoit pas encore assez élagué cet ouvrage. Pour ne point multiplier en pure perte les volumes de cette Collection, & pour la resserrer au contraire dans le cercle dont elle ne doit pas s'écarter, nous avons supprimé dans la premiere partie le chapitre 17, entierement consacré à décrire la figure & la taille de Charles V : dans la seconde partie, on a retranché des détails de faits qui

ſont dans les Mémoires de Bertrand du Gueſclin, & d'autres détails relatifs aux mœurs & au caractere des Ducs d'Anjou, de Berry & de Bourbon. On a rejetté de la troiſième partie des récits auſſi longs qu'ennuyeux, concernant l'élection du Pape Clément VII, le voyage de l'Empereur Charles IV en France, & le cérémonial obſervé pour ſa réception. Ce dernier retranchement étoit d'autant plus néceſſaire, que Chriſtine de Piſan (comme le remarque l'Abbé le Beuf), avoue elle-même avoir emprunté ces récits des Chroniques de Saint Denis; auſſi ont-ils la ſécherеſſe de l'original où elle les a copiés. D'ailleurs ce ſont-là de ces événemens qu'on retrouve dans tous nos hiſtoriens; & il ſemble qu'ils aient pris plaiſir à n'en pas omettre la moindre particularité : enfin nous le déclarons hardiment (& on peut le vérifier), en conſervant l'eſſentiel nous avons ſacrifié tout ce qui nous a paru ſans intérêt & peu digne de curioſité. D'ailleurs comme notre unique but étoit de faire connoître Charles V, les Mémoires de Chriſtine de Piſan, vus ſous cet aſpect, & tels que nous les réimprimons, ſont complets. Par le même motif on a extrait des notes de l'Abbé le Beuf les ſeules obſervations qui peuvent intéreſſer

& faciliter l'intelligence de ces Mémoires.

Passons maintenant à la personne de Christine de Pisan. L'Abbé le Beuf, voulant nous la faire connoître, avoit pris pour guide Boivin, de l'Académie des Inscriptions; il va devenir le nôtre à son tour. Christine étoit fille de Thomas de Pisan, originaire de Boulogne, en Italie. Charles V l'appella auprès de sa personne en qualité d'astronome. Thomas quitta Venise, où il étoit décoré de la dignité de Conseiller. Christine n'étoit âgée que de cinq ans, lorsqu'elle arriva au Louvre avec ses parens. Elle fut élevée à la Cour en fille de qualité. Son pere qui lui voyoit d'heureuses dispositions & une inclination naturelle pour les sciences, voulut qu'elle cultivât son esprit par l'étude des lettres. Il lui fit apprendre le latin, & elle avoit déjà fait quelques progrès dans ce genre d'étude, lorsqu'on parla de la marier. Elle fut recherchée par un grand nombre de personnes de distinction de robe & d'épée. Un jeune homme de Picardie nommé Etienne du Castel, qui avoit de la naissance, de la probité & du savoir, l'emporta sur tous ceux qui se présentèrent. Il épousa Christine encore très jeune, n'étant âgée que de quatorze ans; & bientôt après il fut pourvu de la charge de Notaire & Secré-

taire du Roi qu'il exerça avec distinction, aimé & considéré du Roi Charles son Maître.

La félicité des nouveaux époux ne fut pas longue. Le Roi Charles mourut. Thomas de Pisan déchut de son crédit. On lui retrancha une grande partie de ses gages; le reste fut mal payé. La vieillesse accompagnée d'une longue infirmité, & peut-être le chagrin, le mit bientôt au tombeau quelques années après la mort du Roi son bienfaiteur. Ainsi se termina la course de ce Philosophe le plus célèbre, & apparemment le plus habile de ce siècle. Christine sa fille assure qu'il décéda à l'heure qu'il avoit prédite. Elle lui donne de grandes louanges. Si nous l'en croyons, la prospérité des armes de Charles V & la sagesse de son gouvernement, furent en partie les fruits des bons conseils de son astronome, qu'elle ne blâme que d'avoir été trop libéral.

On peut juger de l'estime que Charles le Sage faisoit de cet Officier, par les grandes pensions qu'il lui donnoit. Thomas étoit payé tous les mois de cent francs de gages; c'est-à-dire, suivant l'Abbé le Beuf, de près de sept cens livres, par rapport à la monnoye d'aujourd'hui. Ses livrées & les gratifications qu'il recevoit, n'alloient à guères moins. Et

par dessus tout cela on lui faisoit espérer un fond de terre de 500 livres de revenu, pour lui & ses héritiers.

Après la mort de Thomas, Etienne du Castel son gendre se trouva le chef de sa famille. Il la soutenoit encore par sa bonne conduite & par le crédit que sa charge lui donnoit, lorsqu'il fut emporté lui-même par une maladie contagieuse à l'âge de 34 ans. Christine qui n'en avoit alors que 25, demeura veuve, chargée de trois enfans & de tous les embarras du ménage.

Le veuvage de Christine fut effectivement traversé d'une infinité de soins & de disgraces. Elle en passa les premieres années à la poursuite des procès qu'elle fut obligée d'intenter contre des débiteurs de mauvaise foi, & de soutenir contre des chicaneurs qui lui faisoient d'injustes demandes. Enfin après avoir couru long-temps de tribunal en tribunal, sans pouvoir obtenir de justice, rebutée par les grosses pertes qu'elle faisoit tous les jours, & lassée de mener une vie si contraire à son inclination; elle prit le parti de se retirer dans son cabinet, & ne chercha plus de consolation que dans la lecture des livres que son pere & son mari lui avoient laissés.

Instruite suffisamment de l'histoire & de la

fable, & se sentant déjà capable de produire quelque chose d'elle-même, elle suivit tout-à-fait son génie, & se mit à la composition (*) l'an 1399, étant âgée de 35 ans.

Ses premiers ouvrages furent ce qu'elle appelle de petits *dictiés*, c'est-à-dire, de petites pieces de poésie, des Ballades, des Lais, des Virelais, des Rondeaux. Elle avoit commencé à en faire dès le temps même de son procès & des plus grands embarras de son veuvage. La Ballade où elle se plaint de ce que les Princes ne la daignent entendre est de ce temps-là.

Christine eut beaucoup à souffrir des mauvaises langues qui attaquèrent sa réputation; mais elle fut d'ailleurs avantageusement récompensée par le succès de ses ouvrages. Les premieres productions de sa Muse lui acquirent l'estime non-seulement des François, mais encore des étrangers. Le Comte de Salisbury favori de Richard, Roi d'Angleterre, aimoit la poésie, & faisoit lui-même des vers. Pendant le séjour qu'il fit en France, où il étoit venu à l'occasion du mariage de son Maître, & d'Isabelle, fille de Charles VI, il fit connoissance avec Christine, dont les compositions lui avoient plu; il la prit

(*) Prosopopée Nature fol. 61.

en affection, & lui voyant un fils qu'elle cherchoit à placer, il lui offrit de l'emmener en Angleterre pour le faire élever avec le sien. Christine y consentit, & son fils aîné, pour lors âgé de treize ans, passa en Angleterre avec ce Seigneur Anglois.

A quelque temps de là, Richard fut détrôné par Henri de Lancastre; le Comte de Salisbury décapité. Henri qui venoit d'usurper la Couronne, ayant lu les *dictiés* & autres livres que Christine avoit envoyés au Comte, en fut si content, qu'il chercha tous les moyens d'attirer à sa Cour cette illustre veuve.

Le Duc de Milan lui fit aussi des offres très-avantageuses : mais elle aima mieux rester en France, que retourner en Italie.

Les Princes de la Cour de France n'avoient pas moins d'estime pour Christine que ceux des Cours étrangeres. Elle s'attacha d'abord & plus particuliérement à Philippe Duc de Bourgogne. Ce Duc prit à ses gages le fils aîné de cette Dame, nouvellement revenu d'Angleterre. Ce fut ce même Duc qui lui donna la commission d'écrire la vie de Charles le Sage. Elle n'avoit encore composé que le premier livre de cet ouvrage lorsque Philippe mourut. (*)

(*) En 1405.

Ni la protection des Grands, ni la réputation que Christine s'étoit acquise dès-lors par la publication de plus de quinze volumes, ne l'avoient pas enrichie. Elle avoit à sa charge une mere âgée, un fils sans emploi, & de pauvres parentes. Avec tout cela elle avoue elle-même qu'elle conservoit un reste d'ambition fondée sur le souvenir de sa naissance ; & sa plus grande appréhension étoit de découvrir le délabrement de ses affaires; mais il étoit impossible qu'on ne s'en apperçut, & c'est ce qui lui faisoit le plus de peine, lorsqu'elle étoit obligée d'emprunter de l'argent, même de ses meilleurs amis.

Christine étoit alors âgée de trente-neuf ans (*). On ne sçait si dans la suite elle fut plus heureuse. En 1411 le Roi lui fit donner deux cens livres de gratification. Il paroît qu'au milieu de ses adversités elle reçut quelque consolation de son fils & de sa fille; elle représente le premier, comme un jeune homme doué d'un esprit très-pénétrant ; sa fille étoit retirée dans le couvent des Dames de Poissy, où elle vivoit d'une maniere fort édifiante.

On peut voir le portrait de Christine dans

(*) Godefroy, notes sur Charles VI.

quelques-uns

quelques-uns de ses livres enluminés de son temps, sur-tout dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi, cotté 7395, & le catalogue de ses ouvrages dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. Les écrits de cette femme n'ont point paru indifférens à Dom Mabillon, qui dit dans son voyage d'Allemagne (*), qu'étant à Besançon chez M. l'Abbé Boisot, il y vit trois livres de Christine de Pisan, intitulés : *De la police Françoise :* il ajoute que cet ouvrage avoit été autrefois imprimé. Voici l'endroit où il dit que Marot fait mention d'elle. C'est dans un rondeau adressé *à Madame Jehanne Gaillard* (de Lyon) *femme de bon sçavoir.*

D'avoir le prix en science & doctrine,
Bien merita de Pisan la Christine
Durant ses jours. Mais ta plume dorée
D'elle seroit à present adorée.

Quelques-uns des ouvrages de Christine étoient autrefois lus par toutes les femmes de qualité. On conserve dans la bibliothèque du Chapitre de Nôtre-Dame de Paris son livre de la *Cité des Dames*, (**) à la fin duquel il est marqué que *ce livre fut à*

(*) T. 2. pag. 714.
(**) Cotté n. 10. petit in-folio.

Madame Agnes de Bourgoigne, en ſon vivant Ducheſſe de Bourbonnois & d'Auvergne.

A l'égard des ouvrages hiſtoriques compoſés par Chriſtine, on ne peut nier que le plus conſidérable ne ſoit la vie de Charles cinquième. Chriſtine dit dans les premiers Chapitres de ſes Mémoires, qu'elle les rédigea par ordre du Duc de Bourgogne, frere de Charles V; elle fut mandée à cet effet par ce Prince à qui elle avoit préſenté pour étrennes en 1403 ſon livre intitulé : *De la mutation de Fortune.* Outre les Chroniques du temps qu'elle conſulta pour ſes Mémoires ſur la vie de Charles V, *elle interrogea pluſieurs gens notables, encore vivants, jadis les ſerviteurs de ce Monarque.* C'eſt ſur leur témoignage qu'elle travailla, & ces témoignages rendent ſon ouvrage précieux.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MÉMOIRES

OU

LIVRE DES FAITS ET BONNES MŒURS DU SAGE ROI CHARLES V.

Ci commence la premiere partie du Livre des fais & bonnes mœurs du ſage Roy CHARLES *V.*

ET PREMIEREMENT PROLOGUE.

(Ce premier Chapitre n'offre rien à conſerver que les mots ſuivans.)

SERA mon dit volume contenu en trois parties qui toutes s'aſſembleront en une ſeule choſe, c'eſt à ſçavoir en la ſinguliere perſonne du tres illuſtre, hault, & tres loüé Prince feu le ſage Roy Charles Quint d'icelluy nom.

CHAPITRE II.

Quelle fut la cauſe & par quel commendement ce livre fut fait.

Voirs eſt (*) que c'eſt préſent an de grace

(*) Il eſt vrai.

mil iiijc & iij, après un mien novel volume appellé *de la Mutation de Fortune* audit tres-solemnel Prince Monseigneur de Bourgongne de par moy par bonne estreine presenté le primier jour de Janvier que nous disons le jour de l'an, lequel sa débonnaire humilité receupt tres-aimablement & à grant joye me fut dit & rapporté par la bouche de Monbertaut (a) Trésorier dudit Seigneur que il lui plairoit que je compilasse un traicté touchant certaine matiere, laquelle entierrement ne me déclairoit. Si que sceusse entendre la pure voulenté dudit Prince; & pour ce moy meue de desir d'accomplir son bon vouloir selon l'estendue de mon foible engin, (*) me transportay avec mes gens où il étoit lors à Paris au chastel du Louvre, & là de sa benigne grace lui informé de ma venue, me fist aler vers lui : menée où il étoit par ij de ses Ecuyers en toute courtoisie duiz nommez Jehan de Chalons & Toppin de Chantemerle, là le trouvay retrait assez solitaire, accompaigné de son trez-noble fils Anthoine mon Seigneur Conte de Retel.

(a) Apparemment Pierre de Montbertault nommé dans l'état des Officiers du Duc Jean, imprimé en 1729. pag. 16. & 112.

(*) *Ingenium*, génie.

Adont lui trez-benigne, après que ſon humilité m'euſt rendu plus mercis qu'a recepvoir à ma petitece n'appartenoit; me dit & declaira la maniere & ſurquoy lui plaiſoit que je ouvraſſe, & après maintes offres notables receues de ſa benignité, congé pris avec la charge agreable, que je reputay commendement plus honorable, que moy idoine ou digne de le ſouffiſamment accomplir.

CHAPITRE III.

La cauſe pour quoi ce préſent volume ſera traictié en diſtinction de trois parties.

Ainſi plaiſt au trez-redoubté ſuſdit, que le petit entendement de mon engin (*) s'applique à rammener à memoire les vertus & fais du trez-ſereins Prince le ſage Roy Charles ameur (**) de ſapience & toute vertu deſquelles choſes pour emplir ledit commandement me ſuis informée tant par chroniques que par pluſieurs gens notables encore vivans jadis ſes ſerviteurs, de ſa vie, conditions, meurs, ordre de vivre & de ſes fais particuliers : & pour ce que moy bien informée treuve que les biens de lui ſe peu-

(*) Génie. (**) Amateur.

vent assez conduire par ces trois graces ay je dit en mon prologue, que je traiterai de noblesse de courage, chevalerie, & sagesse, en distinction de trois parties, ramenant à propos maintes autres additions virtueuses, &c.

CHAPITRES IV & V.

(Il est question des anciens Francs; Christine tire ce qu'elle en dit de Chroniques apocryphes fort connuës.)

CHAPITRE VI.

Cy dit de la Nativité du Roy Charles.

D'icelle dite noble lignée, Dieu ameur du trez-Chrestien peuple François... volt faire naistre de parens solemnels & dignes, c'est assavoir du bel & chevalereus Jean Roy de France, & de la Royne bonne s'espouse (*) fille du bon Roy de Bahaigne (**) ycelluy sage Charles, lequel fu le LVI. Roy de France puis le Roy Pharamont dit dessus regnans glorieusement par l'espace de mille xxiij ans (a) courus jusques au couronnement

(*) Sa espouse, l'*a* retranché. (**) Boheme.

(a) Son calcul n'est pas exact,

d'yceluy dit ſage Roy Charles. Nez fu au bois de Vincennes le jour Sainte Agnes XXI. de Janvier en l'an de grace M. CCC. XXXVI (a). A grant joye receus comme de ſes parens primiers né, adminiſtration de nourriture & état lui fut baillié ſi notablement comme droit & noble couſtume le requiert.

Si me paſſeray de ſon enfance aſſez légierement... Si n'en diray autre choſe, excepté que la ſage adminiſtration du pere le fiſt introduire en lettres moult ſouffiſamment, & tant que competemment entendoit ſon latin (1) & ſouffiſamment ſçavoit les régles de Grammaire; laquelle choſe pleuſt à Dieu que ainſi fuſt accouſtumé entre les Princes, &c.

CHAPITRE VII.

De la jeunece du Roy Charles.

Et auſſi pareillement n'eſt à mon propos & ne quier faire grant narration ſur les faits de l'adoleſcence dudit Roy; & pour touchier la verité, j'entens que jeunece par propre voulenté menée plus perverſe que à tel Prince n'appartient, dominoit en lui

(a) Elle compte à la maniere de France, ou l'année alors ne commençoit qu'à Pâques. L'Abbé de Choiſy, s'eſt trompé en mettant 1338.

en celluy tems : mais je ſuppoſe que ce pot eſtre par maulvaiz aminiſtrateurs.

CHAPITRE VIII.

Le Couronnement du Roy Charles.

Selon le triumphe par ancien & redevable (*) uſage le jour de la Trinité en l'an de grace mil trois cens ſoixante & iiij, de ſa nativité le xxvij[e], ceſtuy ſage Charles Roy Quint du nom fu coroné; lequel toſt aprés nonobſtant le boullon de ſi jeune aage contre la commune maniere des hommes cheminans par le cours de nature, par grace de Dieu & eſpecial don de divine information par les bateures infortunées ja longtems receues en ſon Royaume par guerres, pertes exceſſives & tribulations infinies, qui ſouventefois peuvent être prouffitables & ſalutaires aux uſages humains, à cauſe de adverticence de leur vie inique & recognoiſcence de leur Createur, fu illuminé de clere cognoiſcence, qui vraiment luy diſcerna le cler du trouble, le bel du lait, le bien du mal, par laquelle fu inſpiré à droite voye.

(*) Dub *debitum*.

CHAPITRES IX. X. XI. XII. XIII.

(Ce ſont des digreſſions morales ſur la jeuneſſe & l'âge mur.)

CHAPITRE XIV.

Preuves par raiſon & exemples de la noblece du corage du ſage Roy Charles.

Le ſage Roy anobli de nature par longue genealogie continuée en triumphe avec ce de Dieu par grace doué de noblece de courage, laquelle lui fit délaiſſier ignorance en jeune aage par vertu née d'ammoneſtement de grant diſcretion, jugiant & congnoiſcent les folz deliz eſtre prejudiciables, dampnables, & hors ordre de fame (*) deüe à digneté & troſne Royal, deſirant de laiſſier les choſes baſſes, & tendre aux haultes beatitudes, pourpenſa comment & par quelle maniere pourroit actraire & aluchier (**) meurs vertueux par continuations de vie ſalutaire, parquoy l'odeur de renomée devant Dieu & au monde lui fuſt permanable, délaiſſant en jeunes jours les abiz joliz vagues & curieus,

(*) *fama* réputation.
(**) obtenir d'*allicere*.

les quels jeuneſſe lui avoit aincoiz (*) ammoneſtez, priſt abit Royal & Pontifical (**) ſage & imperial, comme affiert (***) à tel dignité; & avec ce par l'exemple de l'eſcripture qui dit : *ſe ton œil te ſcandaliſe, ſi l'oſte de toy*, pour oſter toute folle memoire chaça d'environ ſoy tous les folz procureurs ameneſtrateurs des folles jeuneces paſſées ou yceulx flateurs le ſouloyent inſtruire & conduire au gré de ſa jeune plaiſance (****).

CHAPITRE XV.

Comment le Roy Charles eſtablit l'Eſtat en ſon vivant en belle Ordonnance.

Et comme il ſoit de bonne couſtume ancienne & comme redevable, les Roys eſtre conſeillez par les Prelats, le ſage Roy ſur l'eſtat des revenus de ſon Royaume bien ſainctement & ſagement diſtribuez, tira à ſon Conſeil tous les ſages Prélats & de plus ſain jugement. Il fit eſlir en ſa Cour de Parlement les plus notables Juriſtes en quantité

(*) Autrefois.

(**) C'eſt-à-dire de gravité & de majeſté.

(***) Appartient.

(****) Ses jeunes inclinations.

soufisant, & iceulx institua & establi du collége de son noble Conseil. Autres si notables preudomes fist maistres des Requestes de son Hostel; & à tous aultres offices & conseil appartient pourveut de gens propres & convenables.

Pour l'aornement de sa conscience, maistres en Theologie & Divinité (*) de tous ordres d'Eglise lui plot (**) souvens oyr, en ses collations (***) leurs sermons escouter.

Item, pour la conservation de la santé de son corps furent quis (****) Médecins les plus expers, Maistres renommez & graduez ès sciences medicinales.

Il fit en tous pays querre & cherchier & appeller à soy Clercs solempnels, (*****) Philosophes fondez en science, mathematiques & speculatives ? de la quelle experience me apprens la verité. Car comme renommée lors témoigna par toute Chrestienté la souffisance de mon pere naturel (2) ès sciences spéculatives, comme supellatif Astrologien, jusques en Italie en la Cité de Boulongne la grasse par ses messages l'envoya querre, par lequel commandement & volonté fut puis ma mere avec ses enfants & moy sa fille

(*) Ecriture sainte. (**) Plut (***) conferences.
(****) *quæsiti* recherchez. (*****) Illustres.

tranflatez en ce Royaume, fi comme eft encore fcu par maints vivans.

CHAPITRE XVI.

Comment en toutes chofes étoit bien reglé.

L'heure de fon defcouchier (*) à matin eftoit regléement comme de fix à fept heures. Aprés le figne de Croix & comme tres devot, rendant fes premieres paroles à Dieu en aucunes oraifons, avec fefdits ferviteurs par bonne familiarité fe truffloit (**) de paroles joyeufes & honneftes, par fi que fa douceur & clemence donnoit hardiement (***) & audace, mefmes aux mendres (****) de hardiement devifer à lui de leurs truphes (*****) & esbatemens quelques fimples qu'ils fuffent, fe jouoit de leurs dis, & raifon leur tenoit.

Aprés lui pigné, veftu & ordonné felon les jours on lui apportoit fon breviaire, & le Chapelain lui aidoit à dire fes Heures canoniaux felon l'ordinaire du tems. Environ huit heures il alloit à la Meffe qui eftoit celebrée à chant melodieux & folempnel. Retrait en fon Oratoire en cette efpace eftoit

(*) Lever. (**) Se divertiffoit. (***) Hardieffe. (****) Moindres. (******) Jeux.

continuellement basses Messes devant lui chantées.

A l'issue de sa Chapelle toute maniere de gens, riches ou pauvres, Dames ou Damoiselles, femmes veuves ou autres pouvoient lui bailler leurs Requestes, & il tres-debonnairement s'arrestoit à voir leurs supplications, desquelles passoit charitablement les raisonnables & doubteuses, & les plus doubteuses commettoit à aucuns maistres de ses Requestes : après ce aux jours deputés à cela alloit au Conseil, après lequel avec lui aucuns Barons de son sang ou Prelat au chief du dos (*).

Se auscuns cas particuliers plus long espace ne l'empeschast, environ dix heures asseoit à table. Son mengier n'estoit mie (**) long, & moult ne se chargeoit de diverses viandes; car il disoit que les qualitez de viandes diverses troublent l'estomach & empêchent la memoire. Vin clair & sain sans grant fumée buvoit bien trempé & non foison ne de divers. Et à l'exemple de David instruments bas pour resjouir les esprits si doucement jouez comme l'art de musique peut mesurer son, oyoit volontiers à la fin de

(*) Il manque ici quelque chose au manuscrit.
(**) Pas.

ſes mengiers. Lui levé de table a la collation (*) vers lui pouvoit aller toute maniere d'eſtrangiers ou autres venus pour beſoignes à lui. On y voyoit des Princes & des Ambaſſadeurs & des Chevaliers etrangiés, des Chevaliers de ſon Royaume ; & quelquefois à peine pouvoit-on ſe tourner dans les ſales grandes & magnifiques.

La lui eſtoit apportées nouvelles de toutes manieres, de pays de ſes armées & differentes autres affaires. Il ordonnoit ce qu'il eſtoit à faire ſelon les cas, ou commettoit à en determiner au Conſeil, paſſoit grace, ſignoit lettres de ſa main, donnoit dons raiſonnables, octroyoit Offices vacquants ou licites Requeſtes. A ces occupations ſe donnoit prez de deux heures, aprés leſquelles il eſtoit retrait, & alloit repoſer qui diroit comme une heure. (a) Aprés ſon dormir eſtoit une eſpace à s'entretenir avec ſes plus privez en esbatement de choſes agreables, viſitant joyaux ou autres richeces. Et celle recrea-

(*) La converſation.

(a) Cet uſage de dormir après le diner étoit apparemment pour ſa ſanté qui étoit foible ; c'étoit au reſte un uſage de l'ancien tems. Il eſt marqué dans Sidoine liv. 1. ep. 2. liv. 2. ep. 9. dans Gregoire de Tours liv. 10. cap. 2.

tion prenoit, afin que ſoin de trop grande occupation ne peuſt empêcher le ſens de ſa ſanté, comme cil qui le plus du temps eſtoit occupé de negoces laborieux ſelon ſa déliée complexion.

Puis alloit à Veſpres, aprés leſquelles ſi c'eſtoiſt en eſté il entroit quelquefois dans ſes jardins, eſquels, ſi en ſon hoſtel de St. Paul eſtoit, aucune fois venoit la Reine ou on lui apportoit ſes enfans. Là parloit aux femmes, & demandoit de l'eſtre (*) de ſes enfans.

Aucune fois lui preſentoit-on là des marchandiſes ou des raretés de pays étrangers, des artilleries, des harnois de guerre, des velous, des draps d'or, des joyaux qu'il faiſoit viſiter aux connoiſſeurs dont il y avoit là de ſa famille.

En hiver il s'occupoit ſouvent à ouïr lire des divers belles hiſtoires de la Sainte Eſcripture ou des faits des Romains ou moralité de Philoſophes ou d'autres ſciences juſqu'à l'heure du ſouper auquel s'aſſeoit d'aſſez bonne heure, & eſtoit legerement pris. Aprés lequel il s'esbattoit avec ſes Barons & Chevaliers, puis ſe retrayoit & s'alloit repoſer.

(*) L'état.

CHAPITRE XVII.

De la phiſonomie & corpulence du Roy Charles.

(Ce Chapitre ne contient rien de curieux).

CHAPITRE XVIII.

Comment le Roy Charles ſe contenoit en ſes Chaſteaux, & l'ordre de ſon chevauchier.

Aſſez ſouvent au temps d'eſté il alloit s'esbattre dans les villes & chaſteaulx hors de Paris, leſquels moult richement avoit fait refaire & reparer de ſolemnels edifices, ſi comme à Meleun, à Montargis, à Creel, à S. Germain en Laye, au bois de Vincennes, à Beauté & maint autres lieux (3). La chaçoit aucunefois & s'esbattoit pour la ſanté de ſon corps deſireux d'avoir air doux & attrempé (*). Mais en toutes ſes allées, venues & demeures, il ne laiſſoit ſes quotidiennes beſognes à expedier, ainſi comme à Paris.

L'accouſtumée maniere de chevauchier étoit de notable ordre, à tres-grand compagnie de Barons & Gentilshommes bien montés & en riches habits, lui aſſis ſur pa-

(*) Frais.

lefroy

lefroy (*) de grant eslite, tout tems vestu en habit Royal, chevauchant entre ses gens si loing de lui par telle & si honorable ordonnance, que par l'aorné maintien de son bel ordre bien peust sçavoir & cognoistre tout homme estrangier ou autre, lequel de tous étoit le Roy. Ses Gentilshommes devant lui ordenez & Gend'armes ou lances estofez comme pour combattre, commandez par Capitaines qui estoient Chevaliers, les fleurs de Lys en escharpes portées devant lui, & par l'Escuyer d'escuierie le mantel d'hermine; l'épée & le chapel Royal selon les nobles anciennes coustumes Royales.

Devant & après le plus prochain du Roy chevauchoient les Princes & Barons de son sang : mais nul ja ne l'approchast s'il ne l'appellast : aprés lui plusieurs gros destriers (**) moult beauls en destre estoient menez, aornez de moult riche harnois de parements , & quand il entroit ès bonnes Villes où à grant joye du peuple estoit receus, ou chevauchoit parmi Paris. Lesquelles cerimonies Royales n'accomplissoit mie tant au goust de sa plaisance, comme pour garder , maintenir & donner exemple à ses successeurs avenir, que par solemnel ordre se soit tenir & mener le

(*) Cheval. (**) Grands chevaux dressés.

très-digne degré de la haulte couronne de France à laquelle toute magnificence souveraine est deüe & pertinente.

CHAPITRE XIX.

par extrait.

De l'Ordonnance que le Roy Charles tenoit en la distribution des revenus de son Royaume.

Le Clergé tenoit en paix, le peuple en crainte & obéissance en temps de paix & de guerre, les étranges nations benevolents. Il avoit toujours avec lui quelques-uns de ses freres & de ses parents à qui il donnoit de grosses pensions.

CHAPITRE XX.

La regle que le Roy Charles tenoit en l'estat de la Royne.

Le Roy avoit aussi très-bien ordonné la Cour de Jehanne de Bourbon son épouse. Aux solemnitez des Festes années (*) ou à la venue des notables Princes que le Roy vouloit honorer , la Royne estoit vestuë d'habits Royaux larges & flottans, en fam-

(*) Annuelles.

bues Pontificales qu'ils appelent chappes ou manteaux de draps d'or ou de soye couverts de pierreries : par diverses heures du jour habits rechangiez plusieurs fois selon les coustumes Royals & Pontificaux; si que merveilles est à veoir icelle noble Royne à telles dites solemnitez accompagnée de deux ou trois Roynes pour lors encore vivants ses devancieres ou parentes à qui portoit grand reverence, sa noble mere, & Duchesses femmes des nobles freres du Roy, Contesses, Baronnesses, Dames & Damoiselles, toutes de parage honneste duites donne & bien moriginées, car autrement ne fussent au lieu souffertes. Elle mangeoit en salle avec les Princesses & Dames si par grossesse ou autrement n'en estoit empêchée. Aux sales & chambres estoient riches brodures à grosses perles d'or & de soye à ouvrages divers... vaissellement estoit d'or & d'argent.

Et comme ce soit de belle politie à Prince pour la joye de ses Barons rejouissant de la presence de leur Prince, la Royne étoit servie à table par Gentilshommes de par le Roy à ce commis; & durant le repas par ancienne coustume des Roys bien ordonnée, pour obvier à vagues & vaines paroles & pensées, avoit un Preudhome en estat au bout de la

table qui sans cesser disoit gestes de mœurs d'aucun bon trespassé. Le Roy estoit souvent en la compagnie de la Royne, lui faisoit souvent des presens de joyauls ou de choses rares venans des Pays estrangers. Il estoit souvent avec elle à joyeux visage & mots gratieux plaisans & esbattans, & elle de sa partie semblablement faisoit.

CHAPITRES XXI. & XXII.

(*Ne contiennent rien de considerable.*)

CHAPITRE XXIII.

par extrait.

De la vertu de justice du Roy Charles.

Il aimoit si fort la justice, que si hardi ne fut ne tant grand Prince en son Royaume qui extorsions osast faire à homme tant fust petit. Un Chevalier de sa Cour ayant donné une buffe (*) à un Sergent faisant son office, on eust grand peine à obtenir du Roy que ce Chevalier ne encourust la loix ès rigueurs de justice, qui est en tel cas couppé le poing, & jamais depuis ne fut en grace devant lui.

(*) Un souflet.

Item à un Juif semblablement fist droit d'un tort & extorsion qu'un Chrestien lui avoit faite, & fut de lui avoir donné un fauls gage pour bon. Et volt le Roy que la simplece du Juif fust vainqueresse de la malice du Chrestien.

Estant au chasteau de Laye (*), une Veuve vint se plaindre d'un des Officiers de sa Cour, lequel par commandement avoit logé dans sa maison, & avoit violé sa fille. Le Roy le fist arrester, & le cas confessé, le fit pendre sans nul repi à un arbre de la forest.

Pour justice tenir lui en personne, maintefois selon les nobles & anciennes coustumes tint en son Palais à Paris seant en throne Imperial entre les Princes & sages le lit de Justice, en cas qui sont reservés à determiner à lui à telles solemnités deputés d'ancienneté. (4)

Gardant à la ligne la Loi de Dieu comme le Decret deffend sous peine d'escommuniement les champs de batailles, (5) de quoy on use communement ès Cour des Princes en l'ordre d'armes en cas non cognus & non prouvés, comme ce soit une maniere de tenter Dieu, oncques ne voult en son tems consentir telles batailles.

(*) St. Germain en Laye où dans la forest.

CHAPITRE XXIV.

De la benignité & clemence du Roy Charles.

(Icy *Chrifline en commençant confond Scipion avec Pompée vainqueur de Mithridate & de Tigrane, cite des hiſtoires anciennes, ſoit Grecque, Romaine ou Françoiſe, mais peu exactement.*)

Charles une fois au temps de peſtilence de France encore n'eſtoit couronné, entra à Paris en grant compagnie après une grant commotion en la Ville qui contre lui ot été; & ainſi comme il paſſoit par une rue, un garnement traitre oultrecuidié par trop grant préſomption va dire ſi hault qu'il le potoir; *Par Dieu, Sire, ſe j'en fus crus, vous n'y fuſſiez ja entré, mais au fort on n'y fera peu pour vous.* Et comme le Comte de Tancarville qui droit devant le Roy chevauchoit eut oi la parole, vouluſt aller tuer le vilain; le bon Prince le retint, & repondit en souriant comme ce il n'en teniſt compte, *On ne vous en croira pas, Beau Sire.* Nonobſtant lui fuſt legiere la vengeance, la haulteſſe de ſon noble courage ne daigna tenir compte de choſe que un tel garçon dis.

CHAPITRE XXV.
par extrait.

Sur ſes emprunts.

Quand le Roy avoit beſoin d'argent, il mandoit les plus riches de ſes Citoyens & Sujets, & à donc tres-debonnairement les requeroit de preſt raiſonnable, par ſi que il les aſſignoit de payement ſur ſes receptes & revenues clers & bienvenants juſqu'à la fin de paye; dont il lui avint une fois, que comme un tres-riche homme s'excuſant moult d'icelui preſt, diſant par aſſez de repliques que il avoit un grand tas de petits enfans qui lui convenoit nourrir; & quand le Roy en ot aſſez eſcouté, reſpondit en ſouriant; *Biau Sire, s'ils ſont petits, tant dépendent-ils moins, vous ſerez payé ains* (*) *qu'ils ſoient grands.*

CHAPITRE XXVI.

Sur l'humilité qui convient à un Prince.

(*Sur la fin Chriſtine renvoye au livre qu'elle a intitulé :* Du Chemin de longue eſtude.)

(*) Avant.

CHAPITRE XXVII.

(Ce Chapitre est assez étendu contre les orgueilleux ; Hugues de Fleury y est cité sur un fait de Julien l'Apostat.)

CHAPITRE XXVIII.

Ordre de sa maison & ses largesses.

Doux & debonnaire estoit entre ses gens ; par laquelle doulceur sens & gouvernement l'avoient en si grant reverence, que ils le craignoient non mie par rigueur, mais par pure amour. Toutes choses tant par ordre estoient menées, qu'il n'y eut si hardis qui osassent passer heure, point, ne ordonnance de ce qui a faire lui appartenoit. Car lui tres-sage establissoit Chevetainnes (*) de ses offices gens sages & prudents, qui tendoient à mener les choses au gré de leur superieur plein d'ordre, & par ce n'y estoit regle faillie. A iceux faisoit du bien, donnoit largement, tenoit honnorablement & à tous ceux de sa Cour chascun en son degré ; si qu'ils estoient richement vestus & estofez de toutes choses selon leurs facultez. Vouloit sçavoir & enquerroit des conditions de ses serviteurs ; & esprouvoit leur loyauté (6).

(*) Capitaines.

CHAPITRE XXIX.

par extrait.

De la vertu de chafteté du Roi Charles.

Chafteté eftoit de lui gardée en fait, en dit & en penfée : vouloit que ainfi foit en fes prochains & ferviteurs, tant en contenence comme en habit, paroles & faits & toutes chofes. Il gardoit fon mariage loyaulement & felon Dieu : fon parlé & habit honnête & chafte. Celui de la Reine, de fes enfans & ferviteurs de fa Cour, femblablement fimple, car ne fouffrift que homme de fa Cour tant fuft noble ou poiffant portaft trop cours abis, ne trop oultrageufes poulaines (7), ne femmes coufues en leurs robes trop eftraintes, ne trop grans collez. Commandoit à fes Gentils hommes que bien fe gardaffent que en fait de femmes fi fagement fe gouvernaffent que perfonne n'eût caufe de s'en tenir mal content, & fe au Roy par quelque avanture venift à cognoifcence ou que complainte lui fuft faite d'aulcun de fes gens qu'il euft deshonnoré femme, tant fuft fon bien aimé, il perdoit fa grace, le chaçoit & plus ne le vouloit veoir. Mais pour la grant compaffion qui en lui eftoit, confiderant la fragilité hu-

maine ; oncques en ſa vie ne volt donner licence à homme pour meffait de corps, qu'il emmuraſt ſa femme à penitence perpetuelle, tout en fuſt-il maintes fois ſupplié, & à difficulté donnoit congé que le mari la teniſt cloſe en une chambre ſe trop eſtoit deſordenée, afin qu'elle ne feiſt honte à ſon mari & parens.

Et ainſi ceſtuy ſage Roy deffendoit que livres deshonneſtes ne fuſſent leus ne portez à la Cour de la Royne, ne de ſes enfans, & ſoubz peine de perdre ſa grace, ne fuſt ſi hardi qui oſaſt à ſon filz le Dauphin ramentevoir matiere luxurieſe. Dont une fois fut rapporté au Roy, que un Chevalier de ſa Cour jeune & jolis pour le temps, avoit le Daulphin inſtruit à amours & vaguette; le Roy pour celle cauſe le chaça & deffendy ſa preſence & celle de ſa femme & enfans.

A cet exemple ne vouloit point le ſage Roy, que gloutons de bouche & de parolle leſquelz en pluſeurs Cours ſont moult eſſauciez, entraſſent ès mengiers de ſes Cours, ne plaiſir aulcun n'y prenoit.

CHAPITRE XXX.

De sobrieté louée en la personne du Roi Charles.

Sobrieté laquelle est vertu divine celluy Roy approuva, en ce qu'il entre les habundens delices d'icelle si comme il paroist à ses mengiers continuellement ou tres-atrempéement usoit de vins & de viandes plus sains que delicatifs, & aussi en ses vestures Royauls & honnorables, non trop curieuses n'en coust desordonné ne superflu.

CHAPITRE XXXI.

De la vertu de verité en la personne du Roy Charles.

Mensonge aucunement ne fut oye de issir de sa bouche ne faulse promesse : ce qu'il affermoit estoit verité ; en ce qu'il promettoit, en l'attente n'avoit faulte aulcune en nul cas.

Dont comme il voulsist que ses commandemens fussent obeys comme raison le debvoit, & que verité fust tenuë, avint une fois qu'il ot donné à un Gentilhomme qui bien l'avoit desservi en ses guerres la somme de

Vc. frans par un mandement à ses Generaulx, de laquelle chose avoit commandé de bouche expressement à un de ses Generaulx appellé Bernard de Montleheri qu'il n'y eust faulte d'expedicion; & nonobstant ce pourmena par plusieurs jours ledit Gentilhomme: lequel par ennuy s'en alla plaindre au Roy à qui de ce desplut grandement: & selon ce qu'il n'estoit mie furieux, bien le monstra, car incontinent & de fait par un de ses Sergens d'armes, & ledit Gentilhomme l'envoya exécuter & prendre la vaisselle d'icelui General, lequel moult espouventé de l'indignation du Roy, le délivra incontinent.

Encore qu'il fut veritable, appert en approuvement de la noblece de son courage, par ce qu'il fist à un Anglès son grand ennemy, appellé le Captal de Beu, qui moult estoit notables homs & grant Capitaine d'ost; lequel au temps du couronnement du Roy Charles, comme sera cy-après dit, avoit cuidié empescher ledit couronnement. Mais Dieux mercis il failly, & sa gent desconfite il fu pris. Dont après ce qu'il ot esté une piece en prison, le Roy de sa débonnaireté le délivra, parce qu'il promist estre bon François, & le fist le Roy son Chambellan & assez de bien & d'honneur lui fist. Mais quant les

guerres recommencierent, celluy prist congié du Roy renonçant à son service, & comme le lui donnast le Roy bien & voulentiers & luy eust du tout ottroyé & promis de len laissier eller quittement, fut dit au Roy que à son trop grand prejudice seroit le laissier aller, car il estoit homs de grant poissance entreprise & hardement, si sçavoit l'estat & secret de son gouvernement & de sa Court, & qu'encore lui pourroit nuire trop grandement, & que en le retenir n'y avoit point de reprehension, puisque son prisonnier estoit non delivré par rençon, qui partir s'en vouloit pour lui nuire & grever. Le Roy nonobstant qu'il sceust bien que ce conseil estoit veritable, juste & loyal, & que celui le greveroit, puisqu'il ot promis & octroyé le congé, nullement ne le volt retenir & aller le laissa, lequel depuis moult nuist à ce Royaume, mais comme Dieu le payast, puis mourut es prisons du Roy, comme dit sera.

CHAPITRE XXXII.

De la vertu de charité en la personne du Roy Charles.

Tres grant ausmosnier estoit le Roy Charles, si comme il paru en plusieurs fondacions

d'Eglises & Colliege que il fonda où il assist grans rentes amorties comme cy après sera dit.

Donnoit aux poures Abbayes & Priorez, en Eglises soustenir, reffaire & gouverner les pitances des freres & Couvent des sœurs; soustenoit les Hospitauls par larges ausmosnes : aux freres Mendians, aux poures escoliers aydoit & confortoit en leurs congrégations & assemblées, où il convenoit mises pour leur degré avoir : ou quant lui venoit à connoissance que aucun Gentil-homme ou femme envielliz ou cheuz en maladie ou povreté, ou fust en grand necessité povres Religieus, ou d'autre estat ou pour aydier à marier povres filles dont il fust informez que bien fust employé, povres femmes Vesves, orphenins, en tous cas piteus donnoit tres largement du sien, & de bonne voulenté, & chascun jour continuellement de sa propre main humblement & devotement donnoit certain argent à une quantité de povres, & à chascun baisoit la main.

CHAPITRE XXXIII.

De la devocion du Roy Charles & autres exemples.

Tres devot & vray Catholique eftoit & tres vray Chriftien le Roy Charles.

Sa premiere œuvre des qu'il eftoit levez eftoit de fervir Dieu comme devant j'ay dit, & non obftant fa deliée complexion jeunoit tout temps un jour de la fepmaine & les jeunes commendez, fe grant accident ne lui tolloit. Devocion en aucuns Saints, après Dieu & fa mere, avoit finguliere-ment, dont fift aucunes fondacions, ou acrut les Monftiers ou Chapelles de rente & d'ediffice.

L'Eglife S. Denis en France, auquel glorieux Saint avoit grand devocion, vifitoit fouvent, & aux feftes de celle Eglife à grant devocion, alloit à la proceffion avec les Barons & les Roynes qui lors vivoient; grans dons & beaulx y offroit; un moult riche reliquaire d'or à pierres precieufes, entre les autres dons y donna.

La Chapelle du Palais à Paris fouvent vifitoit & aux feftes années le fervice à grant folemnité celebroit, devotement aloit au no-

ble oracle où sont les dignes reliques, & à grant devocion baisoit.

Et de sa propre main le jour du grant Vendredy au peuple monstroit la vraye croix.

Cestuy Roy celebroit les festes des Saints, en services melodieux de chant dont il avoit souveraine Chapelle, laquelle il tenoit richement & honestement de toutes choses & à Chantres, Musiciens souverains & honorables personnes.

CHAPITRE XXXIV.

Encore de la devocion du Roy Charles, & autres exemples.

Et que le sage Roy Charles fut homme de tres grant devocion appert par la ferme entencion que il avoit deliberée en soy, (ce sçavoye assez de ses privez preudes hommes) que se tant povoit vivre que son filz le Daulphin fust en aage de porter couronne, il lui delairoit (*) le Royaume, & le feroit couronner, & lui feroit Prestre, & le demourant de sa vie useroit au service de Dieu.

(*) Laisseroit.

CHAP. XXXV.

CHAPITRE XXXV.

Comment en donner don doit avoir mesure, & comment folle largece si est vice.

Pourtant nostre sage Roy en qui toute discretion estoit, bien avisoit ou asseoit ses grans dons, & nullement n'amast aulcun singulierement se aulcun grant vertu ou pluseurs ny avoit apperceu, si comme il fist en son bon Chevalier Messire Jehan de la Riviere, que il ama especiaulment pour sa tres grant loyauté & preudomie ; car ou temps des pestilences en France à celluy furent faictes grans offres de deniers & seigneuries par plusieurs traitres maulvaiz, mais qu'il voulsist faire ou donner opportunité & lieu de accomplir maulvaisetie & trayson, lequel loyal & bon chevalier plustost eust esleu la mort en sa personne, que consentir fellonie, & ces choses & autres vertus, en lui sçues & apperceues du sage Roy, à bon droit l'amoit singulierement, laquelle amour apres la mort dicelluy bien monstra à son frere Messire Buriau de la Riviere, lequel autre si estoit sage, prudent, beau parlier, homme de belle faconde & miste (*) en toutes choses.

(*) Variée.

Conclufion de la premiere partie, au bout de laquelle fe lit :

Explicit la premiere partie du livre des faits & bonnes meurs du fage Roy Charles parachevé le XXVIII. jour d'Avril l'An de grace M.CCCC & IIII.

Ci commence la feconde partie de ce prefent Volume, laquelle parle de Chevalerie en s'appliquant à la perfonne du Roy Charles.

ET PREMIEREMENT PROLOGUE.

COMME obfcurcie de plains, plours & lermes à caufe de nouvelle mort, me convient faire douloureufe introyte & commencement à la feconde partie de cefte ouvre prefente adoulée (*) à bonne caufe de furvenue perte non mie finguliere à moy ou comme à aulcuns, mais generale & expreffe en maintes terres, & plus en ceftuy Royaume comme defpoulié & défait de l'un de fes fouverains piliers. Et ceftuy dommage & mefchief procuré par fortune ameniftrareffe de tous inconveniens & mefchief, qui ou mois de Mars en la fin de l'an quatre cens

(*) Affligée.

& trois lorsque les constellations Saturnelles & froides rendoient l'air en toutes contrées infect par moisteur froide, continuée en longue pluye plus impétueuse que par la nature la saison ne doit, parquoy furent causées ès corps humains rumatiques, enfermetez avec fievres simeres (*) & entreposées, causales de la mort, fit lors transporter ès contrées nubleuses, ou à air bruineux & couvert pour la moisteur des palus esveus & teire ramoitie d'icellui pays qui siet vers les marches de Flandres, celluy de la quelle mort nous doulons, qui fut nommé en son titre Phelippe fils de Roy de France, Duc de Bourgongne, Conte de Flandres, d'Artois & de Bourgongne, qui frere germain fu au sage Roy Charles de qui cest present livre est traictié. Lequel à grant prejudice du bien propre de la Couronne de France & griefve perte de la publique utilité commune est trespassez nouvellement à Hale en Henault le xxvij jour d'Avril en la presente mil quatre cens & quatre... Et comme soit juste cause à un chascun plaindre son deuil, moy comme femme veuve orphenine d'amis, ay cause de douloir & plaindre celluy par lequel digne commandement j'empris ceste

(*) Ephemeres, c'est-à-dire, fievres d'un jour.

presente œuvre..... qui confort, ayde & soustenail de vie a esté à moy & au petit college vidual de ma famille.

(CHAPITRES II. III. & IV.

Ils traitent de l'origine des Royaumes & de la chevalerie.)

CHAPITRE V.

Preuves comment le Roy Charles peut estre dit chevaleureux.

Non obstant que sa personne apparut le plus de temps estre à requoy en ses riches Palais, fut droict chevaleureux, par la maniere qui à vray Prince est appartenant, & entierement en luy furent les quatre graces susdites qui à fournir droicte Chevalerie conviennent.

Es vrayes Chroniques de son temps il est escript que quant Charles ainsné filz du Roy Jehan de France se fu parti de Paris pour aler à Rains estre sacré à Roy de France, a dont s'assemblerent jusques à iij. mille hommes d'armes ses ennemis fors & puissans, desquels je tais les noms des Capitaines & de leur nacions, m'en raportant aux dictes chro-

niques qui la le vouldra ſcavoir, & ſe partirent tenant leur chemin vers Vernon ou cuidoyent paſſer Saine pour aler empechier & rompre le couronnement dudit Charles; mais comme Françoiz fuſſent de ce aviſez, s'aſſemblerent haſtivement, le Conte d'Auſſeure, Loys ſon frere derrenier mort, Conneſtable de France, le bon Breton Bertram du Clequin & mains autres vaillans & bons Chevaliers, à ſouffiſant compaignie de gens d'armes au devant leur furent, ſi qu'ilz aſſemblerent à bataille delez le mont qu'on dit Cocherel en laquelle ot moult fiere meſlée de la quantité de gent & moult d'occiz comme couſtume eſt de telz jeux de toutes les deux pars, mais en la fin Dieux en donna aux Francoiz la victoire, & furent les ennemis auques * tous mors & peris.

Et noſtre Roy joyeuſement s'en vint du ſacre à Paris où à grant ſolemnité comme raiſon eſtoit, fu receus, & le bon Roy comme non ingrat en tenant la voye des chevalereux Princes, & donnant exemple aux Chevaliers d'eſtre bon en remuneracion des bienfaiz que ot fait en ceſte dicte bataille autrefois Bertram du Clequin, lui donna la Conté de Longueville.

(*) Preſque.

Et souffise en ce pas quant à l'une de ne : preuves de bonne fortune convenable à bon Chevalier.

CHAPITRE VI.

Comment le Roy Charles avisa par bon sens d'en faire aller les Grans-Compaignes *de France.*

Ce Prince regarda son peuple batu & désolé de longue & greveuse guerre, & encore chascun jour mangié, & devouré par grantes & excessives compaignies esparses en divers lieux en son royaume (8), meu de grant pitié moult voulsist aviser comment sanz sang humain espendre, lequel selon la saincte loy on doit espargnier, ce baston & floyel (*) peust estre osté de son royaume.

Si vint lors comme il plot à Dieu nouvelles que le Roy d'Espaigne nommé Pietre, lequel avoit espousée la serour (**) de la Royne Jehanne de Bourbon femme du Roy Charles avoit fait mourir sa femme, & comme mauvaiz & pervers Crestien maintenoit une Sarrazine, par lesquelles males facons, un frere bastart, nommé Henry, que celuy Roy Pietre avoit, à

(*) Fleau. (**) Sœur.

l'ayde de partie du pays, qui pour ses desmerites le hayent (*) lui faisoit guerre.

A dont le pourveu Roy Charles à juste cause ordonna que son Marechal nommé Hernoul d'Endrehen, Bertram du Clequin & autres chevetains (**) conduisissent & menassent toute celle gent de compaigne en Espaigne faire guerre au Roy Pietre. Ainssy fut fait, parquoy en la fin non obstant que après ce que par l'ayde de celle gens Francoise, qui orent tant fait que le frere bastart fut couronné à Roy d'Espaigne & chacié Pietre, lequel Pietre ala requerir ayde au Roy d'Angleterre, auquel ayde ala en personne l'aisné filz dudit Roy Edouart dit le Prince de Gales avec grant foison d'Anglois, par lequel ayde fu remis Pietre en son royaume & Francoiz desconfis, & Bertram de Clequin & plusieurs Francois pris, & après ces choses environ l'espace de iij ans Bertram de Clequin par rençon delivré, rala Henry en Espaigne avec lui Bertram & foison de Francoiz & aydié dudit pays d'Espaigne fut remis comme Roy au royaume & conquis tout le pays, le Roy Pietre pris par son frere, le chief trenchié : & ainssy demoura Henry Roy paisiblement. Ke ce serve pour partie de preuve le Roy Charles estre comme

(*) Haissent. (**) Capitaines.

Prince chevalereux, vray, ſage deffendeur & gardeur de ſon peuple.

CHAPITRE VII.

Comment par le ſens & bel gouvernement du Roy Charles aucuns Barons ſe vindrent rendre à luy.

Un Baron de Gaſcogne, ſire d'Alebreth, qui ſa terre tenoit du Roy d'Angleterre aſſiſe en la Duchié de Guienne Angleſche, pour le temps le Roy par le conſeil de ſes ſages, ſanz lequel ne faiſoit aulcune choſe, le receut tres-honnorablement, & le voyant honnouré, & puiſſant Seigneur lui donna par mariage la ſœur de la Royne de France ſa femme, duquel mariage eſt né Charles d'Alebreth, à préſent Conneſtable de France & Loys ſon frere.

Item pareillement ſe vindrent rendre le Conte d'Armegnac, le Conte de l'Isle & mains autres Barons de Gaſcogne, leſquels le Roy receupt à très grant honneur, & ſi à amour les tint, que tous diz puis furent ſes vrays ſubgiez, amis, ſerviteurs.

CHAPITRE VIII.

Comment le Roy Charles envoya defier le Roy d'Angleterre.

Considérant comment c'est honteux vitupere à Prince, laissier ses drois, fiez, jurisdictions, titres & signouries & choses à lui appartenans es mains de ses adversaires, ou par faute de deffense les souffrir tollir & soustraire, ot regard sur le traité de la paix, lequel avoit été fait en maniére de contrainte pour le temps de trop griefve fortune, & pour obvier à plus grant inconvenient lorsque son pere le Roy Jehan estoit prisonnier en Angleterre, laquelle dicte paix ne luy estoit mie bien honorable, ains moult au descroissement & prejudice de son Royaume, Seigneurie & poissance.

Et comme en celle ditte paix eust contenu que le Roy d'Angleterre tendroit & auroit toute la Duchié de Guienne où sont appendans XII Contez, tendroit la Rochelle & la Cité de Poitiers, la Conté de Pontieu, celle de Guines, & ycestes terres, lesquelles sont des fiez anciens de la Couronne de France, tendroit le Roy d'Angleterre purement & quietement sanz en faire hommage & rede-

vance quelconques comme terre conquiſe à l'eſpée, yceſtes choſes aviſées du Roy Charles informez juſtement que convenances ou promeſſes faictes ou prejudice de l'utilité publique & meſmement par contrainte ne doivent eſtre tenues, aſſembla ſon conſeil, où bien fu ſus ces choſes regardé & diſcuté, & enfin conclus que le Roy de France avoit bonne & juſte cauſe de recommencier la guerre.

Et pour ce le Roy Charles par le conſeil des nobles Clercs & Bourgoiz renvoya deffier le Roy Edouart d'Angleterre, meſmement que les Anglois avoyent toutes certaines convenances que tenir devoyent.

CHAPITRE IX.

Comment le Roy Charles ſe pourvey ſur le fait de la guerre, & les belles conqueſtes qu'il fit en peu de temps.

Le Roy Charles qui ot fait deffier le Roy d'Angleterre, tantoſt comme ſages chevalereux Prince ſe garny de bonnes gens d'armes, atray à ſoy vaillans Capitaines dont finer pot eſtranges & privez, donna de beaulx dons, les receut joyeuſement & moult honnoura, fiſt pourvéance de riches armeures, beauls deſtriers amener d'Alemaigne, de pulle cour-

ciers, haubergons & azuraus camailz forgiez à Millan: à grant foiſon apportez par deça par l'affinité Meſſire Barnabo, lors Seigneurs dudit lieu : à Paris faire toutes pieces de harnois, & de tout ce donna largement aux compaignons d'armes, aux riches gentilz hommes les choſes belles & jolies, aux povres les prouffitables & fortes, & pourvey d'artillerie, & bons arbaleſtriers fiſt aſſez venir de Genes & d'autre part, & ainſſi de tous eſtoremens (*) de guerre ſe pourvey, & bien & bel fiſt de tout ce & de bonne gent garnir les chaſteaulx & fortereſſes vers les frontieres de ſon royaume ſi convenablement & de tous vivres à longtemps que riens n'y failloit. Et comme tout dire & narrer feroit longue choſe, qui mieulx y fiſt, qui fu Capitaine qui y ala, & par qui ce vint, à tout dire en brief, tant ſagement & prudenment y pourvey noſtre ſage Roy, que toſt après la deffiaille ſuſdiĉte par grace de Dieu, ſens, diligence, bonté, fortune, & force, prinſdrent les gens qu'il y ot commis la ville & le chaſtel du Crotoy (a), avec ce ſe rendy au Roy la ville d'Abeville & de

(*) Equipages.

(a) Les Chroniques de S. Denis ne font point mention du Crotoy, mais de trois autres lieux. C'eſt à l'an 1369. cap. 18.

Rue, & après fu pris le chastel de Noyelle : ainssy en assez peu de temps conquesta toute la Conté de Pontieu.

Pareillement en plusieurs pars du royaume de France envoya le Roy gens d'armes en bel & bon estorement conduis par vaillans Capitaines ; mais lui comme vray pastour humain & doulx piteux de la perte de ses gens, ordonna que les fortereces où tel resistance trouveroyent que trop convensist perdre de bonnes gens, ains que par assault on les eust, fussent raimtes (*) par traictiez & pacts, c'est assavoir saulve les vies de ceulx dedens ou à aucune quantité de deniers, mais qu'ilz laissassent la place, car trop mieulx ainssy le vouloit, que ce qu'il convenist aincoiz moult de sang y espandre.

Et ainssy par telz tractiez furent aulcunes fortresses rendues en la Duchié de Guienne & plusieurs autres prises par force d'assault, & par bataille où ot mainte forte escarmouche, maint tour d'arme, mainte fuite & mainte suite que je trespasse, aincois que (**) prises fussent.

(*) Rachetées. (**) Avant que.

CHAPITRE X.

Comme le Roy Charles conquesta par ses guerres non obstant qu'il n'y allast en personne : & la cause pourquoy n'y alloit.

Mais pour ce que aucunes gens pourroyent contredire à mes preuves de la chevalerie de cestui Roy Charles, disant que recreandise ou coüardie (*) lui tolloit (**) que luy en propre personne n'aloit comme bon chevalereux aux armes & faiz de batailles & assaulx, ainssy que firent son ayol le Roy Phelipe & son pere le Roy Jehan & ses autres predecesseurs : parquoy donques ne pouvoit avoir en luy si grant tiltre de chevalerie comme je luy vueil imposer & ajoindre. A ceulx convient que je respond verit manifeste & pure, au sçu de toutes gens.

Que par recreandise n'alast en personne aux armes de ses guerres n'est mie. Car ou temps qu'il estoit Duc de Normandie ains (***) son couronnement, avec son pere le Roy Jehan maintes foiz y ala, & aussy lui seul chevetaine de grans routes de gens d'armes fu en plusieurs besognes bonnes & honnorables, à la confusion de ses ennemis.

(*) Timidité. (**) L'empêchoit. (***) Avant.

Mais depuis le temps de son couronnement luy estant en fleur de juenece ot une très grieve & longue maladie à quel cause luy vint se ne sçay, mais tout en fu affoiblis & debilitez que toute sa vie demoura très pale & très maigre, & sa complexion moult dangereuse de fievres & de froidure d'estomac, & avec ce luy remaint * de la dicte maladie la main destre si enflée, que pesante chose lui eust été non possible à manier, & convint le demourant de sa vie user en dengier de Medicins.

Mais que pourtant le loz de sa grant vertu qui sans cesser ouvroit en toute peine pour la publique utilité doye estre reprimé, n'est mie raison.

Car dit Vegece que plus doit estre louée chevalerie menée à cause de sens, que celle qui est conduite par effect d'armes; si comme les Romains plus acquissent Seigneuries & terres par leur sens, que par force. Semblablement le fist nostre Roy, lequel plus conquesta, enrichy, fist aliances, plus grans armées, mieulx gens d'armes payez, & toute gent, plus fist bastir édifices, donna grans dons, tint plus manificent estat, ot plus grant despense, moins fist de grief au peuple,

(*) Demeura, *remansit.*

& plus sagement se gouverna en toute pollicie, & plus largement fu fornie toute despense, que n'avoit fait Roy de France selon le rapport des escriptures, je l'ose dire, depuis le temps Charlemainne , qui pour la hautece de sa proüece fu appellez Charles le grant ; ainssi pour la vertu & sagece de cestui lui doit bien perpetuellement demourer le nom de Charles le sage.

CHAPITRE XI.

Des freres du Roy, & premierement du Duc d'Anjou (9).

Pour ce qu'il appartient à l'estandue du continue procès de ce livre, disant par ordre les particuliers fais au propos de chevalerie, diray des branches ains que du fruit, c'est assavoir des freres dudit Roy.

En commencant au plus aagé après le Roy Charles, lequel fu appellé Loys Duc d'Anjou & de Touraine, qui après fu couronné du Royaume de Naples.

Les emprises & faiz par luy accomplies furent pluseurs, & trop me seroit long tout narrer.

Mais en brief en France ou temps des guerres regnant son frere le Roy Charles en-

tre les autres fortreſſes qui en la Duchié de Guienne & autre part par luy furent priſes, fu en l'an M. CCC. lxx iiij priſe la ville & le chaſtel de la Rochelle qui ſe rendi à luy pour le Roy de France, avec luy le bon Coneſtable Bertram, mains fors chaſteaulx priſt en Guienne & auſſy Pierregort, auſſy en Champaigne pluſeurs, & priſt le chaſtel de Bergerat moult fort place; puis ala devant la groſſe ville de Sainƈte Foy (a), qui ſiet ſus la riviere de Dordogne qui à luy ſe rendy, puis ala à Chaſtillon groſſe ville & chaſtel, l'aſſiga & moult dommaga par engins, puis ſe rendy.

Item le Seigneur de Duras & le Seigneur de Roſain s'eſtoient retournez Angloiz : ſi vint le Duc devant Duras, le ſiege i miſt, & par engins moult la dommaga & au bout de iij ſepmaines ſe rendy, & auſſy mains d'autres chaſteaulx & fortreſſes de grand nom, mais pour le faire brief conqueſta celle ſaiſon en Guienne juſques au numbre de vj xx & xiiij que villes que chaſteaulx & autres groſſes & notables fortreſſes.

(a) La priſe de la Rochelle eſt marquée à l'an 1374 dans les Chroniques de S. Denis; celles de Bergerac & Sainte Foy à 1377.

CHAP. XII.

CHAPITRE XII.

Du Duc de Berry.

Le ij^e frere du Roy Charles eſtoit Jehan Duc de Berry, qui encore eſt en vie, lequel en ſa juenece hanta les armes & fut à maint fait d'armes en Guienne & autre part contre les Angloiz, fu moult bel jouſteur, dont ou temps qu'il eſtoit en Angleterre avec ſon pere le Roy Jehan y forjouſta les jouſtes par pluſeurs foiz & auſſi en France.

Jolis eſtoit, amoureux & gracieux, & de moult joyeuſe condicion en France. Au vivant du Roy Charles furent par luy aſſigiées maintes fortreſſes & priſes, & pluſeurs à luy ſe rendirent & meſmement la Cité de Poitiers.

CHAPITRE XIII.

Du Duc de Bourgongne.

(*Par extrait.*)

Le tiers frere du Roy Charles fu Phelippe Duc de Bourgongne, duquel ay parlé en piteux regraiz de ſa nouvelle mort au premier de cette ij^e partie.

Celluy, dés qu'il eſtoit jeunes & encore

assez enfent d'aage, lorsque la doulereuse bataille fu vers Poitiers, là où son pere le Roy Jean fu pris, comme coustume soit à si jeune qu'il estoit, d'estre paoureux & de legier fuir, luy non obstant que il veist la fuiste des autres, onques ne relainqui son pere, ne fouy; parquoy acquist lors le nom que puis ne luy chay, que on le disoit *Phelipe le Hardy*.

En sa juenece ou temps du Roy Charles, estoit communement à grant armée ès frontieres des ennemis, & par luy & sa compaignie, comme dit est (*), fu prise la ville d'Ardre & pluseurs autres fortresses lors qu'il estoit alé devant Calaiz, & aussi furent autre part plusieurs chasteaulx.

De cestuy Duc le Roy traicta le mariage de Marguerite, fille & heritiere du Conté de Flandres; laquelleil espousa (10) en son pays present grant Baronnie, à grant feste & à grant solemnité, puis vint la Duchesse à Paris en moult riche appareil, où du Roy, de la Royne & de tous fu receue à grant honneur & chiere. Par celluy mariage fu appertenant & escheoit au Duc le Conté de Flandres, laquelle est la plus noble, riche & grant qui

(*) *Ut dicitur*, comme on dit; c'est là le sens, car elle n'en a pas encore parlé.

ſoit en Creſtienté; la Duchié de Breban, celle de Lamborc, la Conté d'Artois, celle de Nevers, & celle de Retel, autres que ne ſçay nommer & pluſeurs ſignories & terres grandes & belles à merveilles. Si eſtoit bien digne le Duc de ſi riche mariage, car la noblece de ſon ſang valoit encore plus & auſſi la grant diſcrecion de luy pour le bien gouverner, leſquelles dictes terres & ſa Duchié & Conté de Bourgongne ſi bien & ſagement en ſon temps a gouverné, que depuis le temps que Flamens par maulvaiz enort (*) luy furent rebelles, à laquelle choſe ſi grandement remedia, que puis ni ot nul de ſes ſubgiez qui oſaſt deſobeyr.

Et par ſon ſens & ayde de ſes bons amis rendy Flamangs ſi ſubgiez, que eulx & tout le royaume de France, lors par eſtrange conſtellacion (a) enclins à rebellion, furent par celle deſconfiture rendus ſi confus, que tous ſe tindrent cois & appaiſiez en paix & bonne amour, & à puis teint toutes ſes terres gouverné par belle ſage & traictable policie.

Et à dire de luy & de ſes condicions &

(*) Mauvaiſe exhortation.

(a) Cette expreſſion eſt pardonnable à la fille d'un Aſtrologue, & dans un ſiécle où les ſentimens étoient partagés ſur l'Aſtrologie judiciaire.

bonnes mœurs ſanz faille tout le bien qu'on peut dire de Prince & toutes les vertus qui à bon appartient furent en luy.

Par luy fu conſeilliez & fait l'aſſemblement du Roy ades (*) vivant & de la Royne Yſabel, fille du Duc de Baviere; lequel lignage d'ancienneté eſt de grand noblece.

Par ſon conſeil fu fait le mariage de la fille de ceſtuy Roy & du Roy Richart d'Angleterre, qui a grant honneur la receupt en ſon Royaume, mais encore n'eſtoit la Royne que de l'aage de ſept ans : duquel dit mariage fuſt enſuivy ſi grant bien comme paix perpetuelle & accroiſcement d'amis à ce Royaume, ſe fortune n'euſt conſenty par faire la trahiſon que fiſt Henry de Lancaſtre, qui celluy Roy Richart par fauls & deſloyal tour priſt & fiſt mourir, pour laquelle trahiſon & orrible maulvaiſtie vangier, la Royne d'Angleterre tournée par deçà, eſt née à preſent nouvelle guerre entre François & Anglois.

Ainſſy ſanz ceſſer, ce bon Duc ne finoit d'aviſier & penſer au bien & proffit du Royaume, & à la paix ſanté de la perſonne du Roy qui ades (**) vit, de laquelle ſanté à ſon pouvoir pourchacier à quis (***) & en-

(*) Préſentement. (**) Actuellement. (***) *Queſivit.*

ſerchié tous les remedes qu'il a peu & ſceu, ſon conſeil ſage, ſain & proffitable en tous cas à ce Royaume a averti & aviſié de toutes choſes au mieulx qui eſtoyent à faire, & le contraire du bien du Royaume & de la choſe publique à ſon povoir eſcheue, ſouſteneur à tous diz eſté du peuple & du bien commun.

Et eſt choſe vraye, que le bon Duc avoit ferme eſperance & voulonté de ſes propres deniers aler l'année de ſon treſpaſſement en propre perſonne à grant oſt & les communes de ſes bonnes villes de Gant & d'autres de Flandres, aſſigier la fortreſſe de Calaiz, & tel peine y meĉtre que rendu fuſt priſe au Roy de France.

A ſa derreniere fin apparu le grant bien de luy & de ſa conſcience. Car recognoiſcant ſon Createur juſques au dernier trait, ſagement fiſt ſes ordonnances, teſtament, & laiz, moult nobles parolles piteuſes & ſages diſt, & enorta (*) à ſes nobles enfans, qu'ilz amaſſent & ſerviſſent Dieu dont tout bien vient; auſſy la perſonne du Roy à qui fuſ-loyaulx, comme toute ſa vie avoit eſté, le bien de la Couronne & du Royaume euſſent à cueur, fuſſent en paix & amour en-

(*) Remontra.

tr'eulx, serviſſent & honnouraſſent leur ſage mere, se gardaſſent de grever leur ſubgiez, leſquelz teniſſent à amour, leur recommenda ſes serviteurs deſquelz avoit grant pitié.

Et moult d'autres beauls amouneſtements leur diſt, & toſt aprés à grant devocion & contricion rendy l'ame à Dieu, laquelle mort, comme dit eſt, remply de dueil tous noz Signeurs de France & meſmement toute gent, de qui fu, eſt, & ſera moult regraictiez, ſon corps au quel ot fait en toute ville où il paſſoit nobles obſeques, depuis la ville de Halle en Hainault, là où il treſpaſſa, juſques à Digon en Bourgongne, où il fu portez à grant ſolemnité & là où il repoſe en riche tombe en l'Eſgliſe des Chartreux que il meſme a fondez, duquel Dieu par ſa digne grace & pitié vueille avoir l'ame.

CHAPITRE XIV.

Du Duc de Bourbon.

Il eſt bien raiſon que ou nunbre & procès de la vie & bonnes meurs des nobles freres du Roy Charles, comme le quatrieme frere doye eſtre reputé, ſoit ramenteu & mis à memoire les biensfais & condicions dignes de louange du tres-noble & en toutes choſes

bon Loys Duc de Bourbon, filz jadis du bon Duc Pierre, qui par ſa vaillance & grant loyauté, mouru en la bataille de Poitiers, en la compaignie du Roy Jehan.

Ceſtuy Loys, frere jadis de la Royne Jehanne, femme du Roy Charles, & oncle du Roy qui à preſent regne, venus & deſcendus par droicte ligne & eſtoc du glorieux Roy de France Saint Loys.

En ſa juenece fu Prince bel, gracieux, amiable, jolis, joyeux, feſtoyant, & de honorable amour, amoureux & ſans pechié ſelon que relacion teſmoigne, joyeux & gentil en ſes manieres, benigne en parolles, large en dons, menant en ſes faiz, d'accueil ſi gracieux, que tiroit à luy amer Princes, Princeſſes, Chevaliers, Nobles, & toutes gens qui le frequentoyent & veoyent. En Angleterre fu priſonnier avec le Roy Jehan; au quel pays ſi gracieuſement ſe contint, que meſmes au Roy Edoart, à ſes enfans & à tous tant plaiſoit, qu'il lui eſtoit abandonné d'aler esbatre & jouer par tout où il luy plaiſoit.

Et à brief parler tant y fiſt par ſon ſens, courtoiſie, peine & pourchas, que grant part de ſa rençon qui montoit moult grant finance luy fuſt quictée, pour cauſe qu'il

vint en Avignon devers le Pape à la requeste du Roy d'Angleterre pour l'Evechié de Clocestre empetrer à un de ses Officiers, laquelle luy fu octroyée. En Angleterre moult bien jousta, car bel jousteur estoit, & avec tous ses autres biens estoit vaillant & chevalereux, comme il appert par ses fais. Car au vivant du Roy Charles & mesmes depuis, moult a voyagé & esté en maintes bonnes & honorables places, ou pays de Guienne par luy & ses gens maintes fortresses furent prises.

En Bretaigne avec luy le bon Connestable fu en maintes chevauchiées contre les Angloiz, où ot pris pluseurs fors.

Item ou temps qu'il estoit en Auvergne Lieutenant du Roy Charles, en l'an mil iij. lxxv. prist oudit pays d'Auvergne la fortrece de Embeurs (*), & s'enfoyrent les Angloiz, qui moult avoyent grevé le pays, puis prist par fort assault la fortrece qu'on nomme la Rochebruant, qui moult est forte place, puis à la fortrece de Tracot, & tout fist par engins & force, qu'ilz se rendirent.

(*Le reste ne dit rien.*)

(*) Ou Amburs.

CHAPITRE XV.

Des fils du Roy Charles, & premierement du Roy qui à present regne.

Le tres-excellent Prince le Roy Charles fu nez, & receups à grant joye de ses parens, comme le premier né à Paris en l'ostel de Saint Pol, le Dimanche tiers jour de Decembre, en l'an mil iij. lxviij. en la tierce heure aprés midnuit, le premier jour de l'Advent (11).

Grande fu la consolacion du pere, de laquelle comme tres-chrestien rendy graces à Dieu, par toutes Esglises de Paris, à Nostre Dame & ailleurs : à grant sonnerie, en chants glorieux & melodieux fist dire laudes & graces à Nostre Seigneur.

Solemnisa la feste du bastisement, lequel fu en l'Esglise de Saint Pol à tres-haulte honneur & grant compaignie de Barons & haultes Princepces & en tres-grant quantité, en riches abis, joyauls & paremens, Dames, Damoiselles, bourgoises, à solemnité de torches, & tant de gens que és rues on ne se pouvoit tourner, & moult estoit haulte & noble chose à voir. Le peuple d'autre part aloit menant feste, sanz faire aulcun ouvrage,

resjoys de la Nativité de leur Prince, criant *Noë* (a), & que bien peust-il estre venus.

Comme devant ay dit, le Roy son pere par grant cure & diligence fist nourrir cest enfent tant en nourriture de sa personne, comme quant vint à aage de cognoistre de nourritures de meurs propices à Prince, & introduccion de lectres, & ainssy le continua jusques en l'aage de la xij[e] année, en laquelle à grant prejudice de l'enfent & de tout le Royaume luy failly par naturel trespassement, si fu en succedant le pere couronné à Reins à grant feste & solemnité present grant Baronnie.

En ycelle mesme année aprés vint à Paris, où à grant joye & feste de tous fu receuz, comme droit & raison le debvoit : ainssy fait les seremens qui y appartiennent, & les hommages & feaultez receuz de ses Barons & subgiez, prist à regner ce jeune Roy en si belle apparence de meurs, chevalereux,

(a) C'étoit l'usage en ces siecles, de crier *Noël*, aux naissances & arrivées des Princes, par imitation de ce qui se faisoit chaque année pendant le tems de l'Avent. Le Laboureur dit la même chose & plus au long en son Introduction à l'Histoire de Charles V. sur les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, & après les Chroniques de S. Denis.

de noblece, de courage, largece & honneur faire aux bons, que ceux qui veoyent son enfence si incliné à armes, chevalerie & desir de voyagier, & entreprendre faiz, jugierent que celluy Roy Charles estoit nez, lequel est és prophecies promis, qui doit faire les grans merveilles. Et encore après plus le certefia la merveilleuse & noble victoire qu'il ot sur les Flamangs en l'aage de xiiij ans. Car, comme assez est sceu, comme les Communes de Flandres par maulvaiz conseil se furent rebellez contre leur Seigneur, le Duc de Bourgongne, qui Conte en estoit à cause de Margarite, fille & heritiere du Conte de Flandres comme dit est qu'il avoit espousée, & les fiez de sa terre ne lui vouloyent rendre, ains estoyent rebelles contre leur debvoirs, parquoy le sage Duc & Conte considerant que à tel outrage de commune & subgiez souffrir en tel orgueil pourroit estre exemple d'ainsi faire en tout ce Royaume, & mesme ce seroit au prejudice du Roy, qui est souverain Seigneur, pour ce par son Conseil y ala le Roy & toute sa Baronnie a assemblée bannie moult noble & moult redoutable, dont les Flamangs lors remplis de grant oultrecuidence & presumpcion s'assemblerent à bataille contre leur souverain Sei-

gneur le Roy de France, & contre leur Conte, & furent en champ à bannieres levées le jeudy jour xxvij de Novembre, en l'an mil iij. c. iiij & ij. & là en la haulte plaine de Rosebech, par grace de Dieu ameur de tout droit furent, le Roy enfent present en la bataille & assemblée, desconfis xl mil Flamans, & leur Capitaine Artevelle mort, & la plus grant partie d'eulx.

Celle grant victoire certifia l'esperance des gens, la bonne fortune & propice eur au jueune Roy, & sanz faille (*) ny eust mie failly au noble courage & grant volenté qu'il a, se maladie ne l'eust de ce enpechié, auquel inconvenient à luy & à son Royaume Dieux tout poissant par la digne misericorde, vueille remedier par luy donner enterine santé. Car de sa condicion est Prince tout bon, & si noblement condicionné, qu'il n'y a nul deffault; il est souverainement bel de corps & de viaire (**), grant de corps plus que les communs hommes, bien formé & de beauls membres, aime les Chevaliers, les nobles & les bons, & voulentiers ot (***) parler d'armes, qui plus lui plaisent que nulle riens (****), à sa grant benignité, doulceur &

(*) Sans manquer. (**) Visage. (***) Oyt
(****) Chose.

clemence autre ne ce accompare, humain à toutes gens ſanz nul orgueil, de ſi grant amour à ſes parens, amis & affins, & meſmement à ſes Officiers, qu'il n'eſt choſe qu'il leur voulſiſt uſer, plus large & liberal quonques ne fu Alixandre; car tout ſoit ſa poiſſance moult grant, la grant franchiſe & liberalité l'excede & paſſe en toutes choſes; ſon peuple aime & ſes ſubgiez, & moult envis les charges, & à brief dire, tant eſt plain de grant benignité doulceur & amour, que Dieu le demonſtre meſmes en l'empraînte de ſa face, en telle maniere que de providence divine à une telle ſinguliere grace que toute perſonne qui le voit, ſoit eſtrangier, Prince ou autre, eſt amoureux & resjoy de ſa perſonne, dont maintes foiz ay eu admiracion, veant le grant peuple, femmes, enfens & toutes gens fuir par les rues pour le veoir paſſer quant il eſt reſpaſſez de ſa maladie, rejoys de l'avoir veu, & meſmement gens de nacion non trop familiaire à ceſte, paſſans par Paris leur voye, qui en le regardant à peu, pleuroyent de compaſſion de ſon enfermeté & malage (*), dont tel amour peut venir, qui ne peut eſtre autre choſe fors don predeſtiné & eſleu de Dieu.

(*) Mauvaiſe ſanté.

Autre merveille se considere & fait à noter ou cours de sa vie, de cestuy Prince, & de ce je me rapporte à tous les plus anciens qui aujourduy vivent, se verité, sanz parler à volenté, veulent dire, & aux registres des choses passées; que depuis l'aage de cent ans & plus, duquel temps ne puis parler fors par le rapport des escriptures & Croniques ne fu le Royaume de France plus riche, (Dieux soit louez,) plus le domaine & les fiez acreus, la poissance & noblece en chevalerie, & toutes choses greigneur (*), ne plus augmentée plus en paix moins molestez, gens de tous estats, plus riches, mieulx meublez, soyent Princes, nobles, clercs, bourgoiz, ouvriers, & gens de commun, qu'il est de bonne heure soit dit, aujourduy, & a esté tousjours en amendant au temps du Roy ades vivant, non obstant ce que à nostre nature imperfecte en ce monde non assouvie, ne souffise mie, & que maintes murmurations ayent esté & soyent sus le Gouvernement des Princes, & leur conseil sur le fait du Royaume; mais pleust au benoist filz de Dieu, que jamais n'alast pis, je tien que ce seroit le plus glorieux Royaume qui temporisat soubz les nues, non obstant que

(*) Plus grande, *grandior*.

au gré de tous, (qui feroit impossible) ne soit mie gouvernée la chose publique, mais consideré tout ensemble, qui bien au cler y veult regarder, je tiens que ma parolle sera veritable trouvée, combien que le sage Roy Charles avoit fait le preparatif de ceste grant felicité, mais comme en riens depuis ne soit amendri l'estat de la couronne de France, ne la richece de la communité, est à presumer, & je le tiens, que Dieu, du tresor de sa liberalité, veule recompenser à cestuy Roy, pour le soustrait de santé (*) & le flayel & glaive sur luy descendu non mie par ses pechiez, mais de ceuls du peuple, punis en sa personne, ainssy comme les vengences de Dieu soyent merveilleuses, ainssy comme jadis la punicion du pechié de David, Dieu purgia par la percussion du peuple, peut-estre pour noz pechiez, Dieu consent la playe sus nostre chief.

Une autre grace que Dieu donna jadis à nos peres anciens par grant especiaulté, à ce Roy. Car il a moult belle lignié d'enfens, encore moult jeunes d'aage. Le premier filz, dit Duc de Guienne (a), tant bel Prince,

(*) Elle parle de la maladie de Charles VI. qui commença en 1392.

(a) Louis, né en 1396. mort en 1415.

& de si belle apparence en toutes choses bonnes, comme Prince peut estre : autre deux filz semblablement beauls & gracieux (a), par lesquelz, se Dieu plaist, sera en leur temps ce Royaume gardez & soutenuz contre tous ennemis.

Quatre belles filles : l'aisnée pieça couronnée du Royaume d'Angleterre, comme dit est (b); l'autre espouse au Duc de Bretaigne (c); laquelle noble compaignie Dieu par sa saincte misericorde vueille saulver & maintenir en bonne convalescence. Amen.

CHAPITRE XVI.

Du Duc d'Orleans.

L'autre filz du sage Roy Charles, fu Loys Duc d'Orliens à présent vivant, florissant par grace de Dieu en bien. Cesluy Loys accroissent la joye du pere nasqui trois ans après le susdit Charles dont nous avons parlé. D'une fille

(a) Jean, né en 1398. mort en 1416. & Charles, né en 1402. depuis Roy sous le nom de Charles VII.

(b) Isabelle, née en 1389. mariée à Richard Roy d'Angleterre.

(c) Jeanne, née en 1391. Les deux autres dont elle taît les qualités, sont Michelle, qui épousa Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, & Catherine qui fut depuis mariée à Henry V. Roy d'Angleterre.

fille entre deus ne fais moult grant mencion (a), ne de trois autres moult belles Dames (b), pour ce que assez jeunes trespasserent. Grant joye & solemnité fu faicte de sa naiscence, le Roy resjoy d'avoir deux beauls enfens masles, fist celebrer en champs & sons melodieus par toutes Esglises, louanges à Nostre Seigneur; grant feste fu entre les Barons & le peuple, faisant grans feus par toutes les rues de Paris en signe de solemnisée joye.

Le sage Roy son pere luy fist amenistrer nourreture propice en toutes choses; l'administracion & garde commist à une bonne & sage Dame, appellée Madame de Roussel, qui par grant soing le nourry, & la bonne Dame tres qu'il sceust aprendre à parler, les premieres parolles que elle luy aprist, fu son *Ave Maria* : & par elle fu si duit, que c'estoit doulcette chose luy voir dire enfentiablement à genoulz, ses petites mains jointes, devant l'image de Nostre Dame : & de bonne heure aprist à Dieu servir. Comme il appert par la frequentacion qu'il

(a) La fille née entre deux s'appelloit Marie, elle mourut en 1377.

(b) Christine a voulu dire *deux*, qui sont Isabelle, née en 1373 morte en 1377 & Catherine, née en 1377, morte en 1388.

fait chascun jour par long espace en l'Esglise des Celestins, ou à Couvent de sains preudeshommes servant Dieu.

Ce Prince est de tres-noble courage & grant voulenté sur la confusion de nos ennemis, comme il y a paru & pert (*), parce que hardiement & de grant desir s'est mis en tout debvoir par ses lettres & messages envoyées en Angleterre, comment la mort du bon Roy Richart, à qui sa niepce par mariage estoit donnée, fust vengiée & luy-mesme offert son propre corps en preuve contre Henry de Lancastre, à present Roy, & par maintes autres offres valeureuses d'armes, comme il appert par les lettres de ce escriptes, lesquelles dictes armes offertes en plusieurs manieres, n'a osé ledit Henry n'accepter, n'accomplir.

Cestuy Prince aime les gentilz-hommes & les preux qui par vaillantisse veyagent & s'efforcent d'accroître l'onneur & le nom de France en maintes terres, les aide du sien, les honneure & soustient. Cestuy est aujourduy le retrait & refuge de la chevalerie de France, dont tient noble court & moult belle de gentilz-hommes, jeunes, beauls, jolis & bien affesmez, tous apprestez d'euls embesoignier pour bien faire.

(*) Paroit.

Il a ſens naturel tel que nul de ſon aage ne le paſſe, maintieng hault & benigne parolle raſſiſe & agmoderée, n'a en luy felonnie ne cruaulté, doulce reſponſe & amiable rent à toute perſonne qui à luy a à beſoignier; & entre les autres graces qu'il a, certes de belle parleure aornée naturelement de rethorique, nul ne le paſſe. Car comme il aviengne ſouvente foiz devant luy faiɛtes maintes colacions de grant congregacion de ſages Doɛteurs en ſciences & clercs ſolemnelz, auſſi au conſeil & alieurs où maint cas ſont propoſez & mis en termes de diverſes choſes, merveilles eſt de ſa memoire & belle loquelle : car ny aura ſi eſtrange propoſicion, que au reſpondre il ne repete de point en point par ordre & à chaſcun ſi bien & ſi vivement reſponde ou replique, s'il affiert, qu'il ſemble que de longue main ait eſtudié la matiere, & par ſi bel maintien & ſignorie contenance parle aɛtrait, non de haulte ne de fiere parolle, mais raſſiſement en tout en paix, que ce eſt grante beaulté, & ce ay-je veu de mes yeulx comme j'euſſe affaire aucune requeſte d'ayde de ſa parolle, à laquelle de ſa grace ne faillit mie. Plus d'une heure fus en ſa preſence, où je prenoye grant plaiſir de veoir ſa contenance,

& si agmoderéement expedier besongnes; chascune par ordre, & moy-mesmes quant vint à point par luy fus appellée, & feit ce que requeroye.

Avec les autres bonnes condicions n'est mie moult vindicatif de desplaisirs receus, tout le peust-il bien faire, & certes c'est moult noble condicion à Prince : pitié a de ceuls qu'il voit confus, si comme une fois entre les autres demontrances de sa benignité avint comme il regardast luictier (*) ses gens en my sa court, un jeune homme eschauffé d'ire trop follement, donna une buffe (**) à un autre. Celluy fu moult felonnessement pris, & menaciez pour l'injure faicte devant le Prince, que le poing aroit coppé; le bon Duc comme il veist le cas d'homme moult confus, dist à ses gens tout bas : *Dictes, dictes, qu'on luy face paour, & que on le laisse aller.*

CHAPITRE XVII.

D'aulcuns du sang Royal, & de tous en général, & des Nobles de France.

(Ce Chapitre n'est qu'une inutilité).

(*) Lutter. (**) Un soufflet.

CHAPITRE XVIII.

Respons Christine à aucun redargus qu'en lui pourroit faire.

Christine prevoit qu'on peut lui objecter que les louanges qu'elle a donné aux Rois & aux Princes, sont des flatteries pour acquerir leur grace ou bénéfice, car elle exalte leurs vertus & tait leurs vices; elle se justifie.

CHAPITRE XIX.

Comment le Roy Charles fist Messire Bertrand du Cléquin, Connestable.

Notre très-bon sage Roy Charles, avisant en un temps où contenant de ses guerres, que le fait de la Chevalerie en son Royaume, commençoit aucunement à descheoir ne par tel vigueur n'estoit maintenu comme souloit, ains venu ainssi comme en une negligence affetardie, parquoy ses ennemis plus que ne souloyent, se prisdrent à enhardir en France, & moult fouler & demarchier le Royaume, & de fait passerent par deçà les Anglois par grant armée, de laquelle fu Capitaine un Anglois appellé Robert Canolle, quy ou temps d'adont moult dommaga ce Royaume,

jusques devant Paris vint ou temps de l'endormie Chevalerie de France, comme dit-est, dont l'avisié Roy Charles, qui riens ne faisoit par soubdaineté n'a volenté, fors selon le regart de discretion & raison, ne volt soufrir que le peuple de Paris issist hors contre euls à bataille, tout en eust ledit peuple grant desir, & moult en murmurast. Dais le Roy non alors bien pourveu de principal chief de sa Chevalerie; considerant genz de peuple contre esprouvez hommes d'armes, estre comme tropiaulx de brebis devant les loups, ou oiselles au regart des ostours, ama mieulx y pourveoir par autre voye.

A donc estoit Connestable de France un Chevalier appellé Moreau de Fiennes; Le Roy avisant celluy endormi & froit ou fait de la Chevalerie, le deposa de la Connestablie, & conseil ot desirre autre nouvel, lequel sage & propice sur tous autres estoit, en l'exercice d'armes; car si comme il est escript ou susdit Livre du Regime des Princes (*), la où il parle de Chevalerie, par moult grant esgart & deliberacion de sens, doit être avisé quelz gens on establist Che-

(*) *De Regim. Principum*, par Gilles de Rome Augustin.

vetains & conduiseurs des autres. Car ainssi comme nul n'est digne d'estre appellé maistre, s'il n'a science, nul ne doit-estre esleu à tel charge s'il n'est expert, prompt, & apte à toute office de Chevalerie, & à tout œuvre de guerre & de bataille; & toutes ces choses bien avisées par le Roy & son sage Conseil, fu lors esleu à Conneſtable de France, le bon Breton Chevalereux & preux Messire Bertram du Clequin : & fu fait le Mercredy second jour du mois d'Octobre, l'an mil iij. lxx. duquel dit Conneſtable trop de biens ne pourroyent estre dits, qui onques pour paour de mort ne guenchi, hardy comme leon, & tout tel qu'à preux & vaillant Chevalier appartient estre.

CHAPITRE XX.

Comment les Chevalereux firent grant Feste de ce que Messire Bertran estoit fait Connestable.

Si-tost que Bertran fut fait Connestable, grant joye fut menée entre les vaillans Chevaleureux, & les armes reprises de maint, qui comme par ennuy de negligent conduiseur les avoient delaissiées. Adonc les Gentilzhommes de la Nation de Bretaigne comme très resjoys, prinsdrent à venir de toutes

pars lui offrir service & corps, desireux de bien faire, & leur sembla avoir trouvé qui d'oiseuse les gardera.

Ici Christine ajoute cette réflexion : Si le Prince ou Chevetaine de l'ost (*) a mestier (**) de gens de Commune, il doit eslire gens de mestier plus de bras travaillans, comme Charpantiers qui ont accoustumé à ferir de bras, & tenir coignées, Mareschaux, & aussi Bouchers qui ont accoustumé de sang espendre.

CHAPITRE XXI. & XXII.

Ce sont des digressions sur la Chevalerie.

CHAPITRE XXIII.

Louange de Bertran de Clequin.

Bertran de Clequin à l'âge de quinze ans, prist maulgrè ses Parens à l'exercice des armes. (*Le reste ne dit rien.*)

CHAPITRE XXIV.

Comment Messire Bertran alla après les Anglois qu'il desconfit.

Tost après que Bertran de Clequin, comme dit-est, fut fait Connestable de France, gai-

(*) L'armée. (**) Besoin.

res ne séjourna, ains à belles Compagnies de gens d'armes se parti de Paris, & ala après Robert Canole & Thomas Grançon & sa Compagnie, tout que il attaigni une route d'Anglois, de la Compagnie d'icelui Robert Canole d'environ viij. cent lances : à celle assembla le Connestable, & tant fist luy & sa gent, qu'en la fin furent Anglois desconfiz, lesquels estoyent gens deslite, & moult vaillement se deffendirent. Si fu pris Thomas de Grançon, & jusques à iiij xx. autres groz Prisonniers, & le surplus mors & fuitez. Celle gracieuse victoire ot Messire Bertran en premiere estrainne de sa Connestablie, à l'ayde de son chevalereux sens & des bonnes gens de sa Compaignie, à qui souvent disoit tout ainssi qu'il est escript que enseignoit le sage Caton ses Chevaliers, dont entre les autres beaulz notables leur dist un moult beau mot celui Caton. *Se par vostre labeur vous faictes aucune bonne œuvre, le labeur passe & le benefice vous demeure tant comme vous vivrez : & se par maulvaise volenté vous faites aulcun delit, le delit passe & l'iniquité demeure.* Aussi parle bon enortement de leur vaillant conduiseur Bertran, estoyent maistres esprouvez de tout ce qu'il convient au mestier d'armes.

CHAPITRE XXV.

D'aucunes Fortreſſes que Meſſire Bertran aſſiegea & print.

Aprés que le Conneſtable Bertran ot deſconfit le deſſus dis Anglois, aſſigia la Fortreſſe du Bas, & par aſſault à l'aide de ſes bonnes gens la priſt, & y ot que morts, que pris environ iiij. cent hommes Anglois. A dont pour paour dudit Conneſtable ceuls qui eſtoient ou chaſtel de Ruilly (*) s'en fuirent, mais petit y gaignerent; car il les ſuivi juſques à Berſures (**), laquelle il priſt par force, les Anglois qui fuïs s'en eſtoyent ſe conbatirent à luy, & furent deſconfis morts & pris, & ainſſi pareillement pluſieurs autres Fortreſſes. Mais à quoi feroye plus long contre qui ne feroit au propos de ma matiere & fors prolixité dire leſquelz chaſteaulx comment & quelz beſongnes ot celle année aux Angloiz ledit Conneſtable, leſquelles choſes ſont couſtumes & maniere de polir geſtes & Romans, qui n'eſt ſelon l'ordre de mon entente, qui ſingulierement eſt loër ce que fait à loër, en prouvant la verité par les fais particuliers touchiez en brief. Revenant au pro-

(*) Ruilly en Anjou. (**) En Poitou.

pos de mon objet, & qui plus vouldra trouver à l'estenduë sur ceste matiere, le Livre des fais Messire Bertran les fera sages (a).

Celle dicte année ot plusieurs batailles aux Angloiz, qu'il desconfit tant qu'à l'aide de Dieu, bonne diligence & force de lui & de sa route, furent aucques tous mors & pris par plusieurs lieux du Royaume de France, comme en Guienne ou pays d'Anjou, de Normandie & de Bretaigne, ceuls qui avoyent esté devant Paris, avec Robert Canolle l'esté devant.

Et aussi en plusieurs autres parties du Royaume esploitierent bien & vaillamment contre Anglois celle année, plusieurs autres Chevetains du Royaume de France, les freres du Roy Charles comme dit est, le bel & bon Chevalier vaillant & sage Messire Jehan de Vienne, Admiral de France, aussi le Chevalereux Messire Loys de Sancerre, lors Mareschal, & aussi le Mareschal de Blainville & plusieurs autres.

Si y ot par ces dicts vaillans Chevaliers, & leur gens plusieurs besongnes entre Françoiz

(a) C'étoit une Poësie en vers François, faite par un nommé Truiller, Auteur contemporain, qui conduit son ouvrage jusqu'en 1387. C'est de ces rimes qu'on a formé en prose au siécle dernier la vie de ce Connestable.

& Angloiz, où il ot pertes & gaignes souventefois dambe les deux parties : mais par volenté de Dieu communement en conclucion aux Françoiz demouroit la victoire.

Mesmes en Limosin y ot mains fais, tant que la ville de Limoges par ledit Frere du Roy fu prise (a), & aux dictes besoignes traire à fin, moult ayderent avec les Gentilz hommes les Communes du pays, lesquelles, comme dit Vegece en son Livre de Chevalerie, souvent sont prouffitables en bataille, quant ycelle gent de Commune est conduite & gouvernée soubz ordre de bons Chevetains.

CHAPITRE XXVI.

Comment le Roy d'Angleterre envoya son fils le Duc de Lencastre en France à tout grand ost, qui gaires n'y fist.

Le Roy Edouart d'Angleterre voyant que la gent qu'il ot envoyée avec Robert Canolle en France, avoyent peu esploictié, & petit ou nulz en estoyent retournez, & mesmement moult apperitiez, ceux qu'il avoit commis garnisons des terres & forteresses qu'il tenoit en Guienne, & par le Royaume de France, & que moult avoit ja perdu Sei-

(a) *Chron. S. Dion.* c. 36. *ad an.* 1371.

gnouries & chasteauls par la force des François, ot Conseil d'y envoyer plus grant effort, & adont cuidant à celle foiz confondre le Royaume de France y envoya son filz le Duc de Lancastre, à tout xxx. mil bons hommes d'armes, & passa celle armée en France, l'an mil iij c lxIx ycelle gent en plusseurs lieux du Royaume de France s'espendirent en Guienne & autre part, & par-tout où ils passerent, n'est mie doubte que moult dommagierent le pays, & plus l'eussent mal mené, se ne fust la resistance qu'ilz trouverent, parquoy moult faillirent à leur entente; car maulgrè eulx, & estans en France, fu conquis par nos gens ce qu'il s'ensuit & plus, que pour briefté je laisse; c'est assavoir en l'an mil iij. c. lxxij. prist Loys Duc d'Angou, en Gascogne le Chastel d'Aguillon, (a) la Rioule & plusseurs autres forteresses. En cel an fu Messire Bertran & les Francoiz ou Pays de Poitou, ou fu mainte forteresse prise & conquestée par assault, & mesmement Saincte Sevare; & autres qu'on tenoit estre non prenable, &

(a) Christine n'a point tiré cela des Chroniques de S. Denis. On reconnoît ici & ailleurs qu'elle avoit lu Froissart. Elle vient de déclarer dans le Chapitre précédent, qu'elle avoit la vie de Bertrand du Guéclin.

en cel an mesmes se rendy la cité de Poitiers à Jehan frere du Roy (*), Duc de Berry comme dit est. Le Chastel de Monstereul Bonin, à trois lieues de Poitiers (**), conquist le Connestable par assault.

Item en cel an dessus dit, arriva en France Yves de Gales, noble Escuyer, lequel estoit comme on disoit droit heritier de la Princée de Gales ; & pour la renommée susdicte du bon Roy Charles, avoit relainqui (***) les Anglois, & s'estoit venu rendre au Roy de France, avec lui un sien parent & compaignon moult vaillant Escuyer qui jadis avoit esté de la bataille des xxx. du costé des Angloiz, appellé Jehan de Vuin, dit le Poursuivant d'Amours, avecques autres Galois moult beauls hommes, nonobstant fussent Compaignons du Prince de Gales, filz du Roy d'Angleterre, & eussent son colier. Considerant euls estre par les Engloiz desheritez de leur propre terre & Seigneurie, parquoy naturellement les heent, relinquirent tout, & avecques autres François arriverent vers la Rochelle en l'Isle de Maronne, (a) & monterent à terre sur le

(*) Chron. S. Den. c. 38.

(**) Vers le couchant d'hiver. (***) Laissé.

(a) On reconnoît ici plus clairement, & dans le

Pays qui estoit au Roi d'Angleterre, pour prendre vivres, mais n'y furent mie granment: quar le Captal les vint une nuit assaillir & fu pris de noz gens, Thibault du Pont par les Anglois, qui l'alerent assaillir en un hostel où estoit logié, mais encoinz moult se deffendirent luy & sa gent; car moult ot en lui vaillant homme. Après alerent les Anglois & le Captal de Bue & sa gent en une Ville nommée Selles en Mareille, & assailly fort la maison & la porte où Yves de Gales estoit logiez avec sa gent, & estoit avec le Captal, le Senechal d'Angoulesme & de Santonge, nommé Thomas de Persi, le Capitaine de Lisigen, Gautier Huet & grant foison gent qui à celle porte livroyent grant assault à ceuls dedens, qui moult estoyent bonnes gens, mais pou en y avoit selon la quantité des assaillans, fort se deffendoyent & en tendis que cel assault estoit; Morellet de Monmor & les Françoiz yssirent par un autre lez (*) de la Ville, & en menant grant cris assaillirent & leur furent au doz. Adont cuiderent Angloiz, que grant foison de gent y eust, & partir se cuiderent;

reste de ce Chapître, que Christine copie un Manuscrit semblable à celui de Ste. Genevieve de Paris.

(*) Côté.

si furent desconfiz, & fut la pris le Captal par un simple souldoyer nommé Pierre d'Ouillier (a) : aussi fu pris le Senechal de Xantonge, & mains autres gros prisonniers, les autres s'enfuirent au Chastel de Soubisse, mais lendemain vint le Connestable Bertran, & les François qui alerent à Soubisse, & fu prise par force ; le Captal fu mené à Paris au Roy, qui le fist emprisonner, (b) & comme autrefoiz luy eust le Roy Charles quicté sa rençon, & le feist de son hostel s'estoit retourné Angloiz ne le volt puis le Roy par rançon delivrer, ains mouru en la prison du Roy en la tour de Corbueil.

CHAPITRE XXVII.

Comment le Duc de Lencastre s'en retourna en son pays à pou d'esplois.

Aussi par plusieurs diverses parties du Royaume furent combatus & desconfis les Anglois & les fortresses qu'ils tenoyent pri-

(a) Dans les Editions de Froissard il est nommé Pierre Danielles ou d'Avillette. Dans un MS. de Ste. Genevieve, Pierre d'Auvillier, comme dans les Registres du Parlement.

(b) Dans la tour du Temple à Paris, selon Froissard I. Vol. chap. 328.

ses,

ſes, & à le faire brief ſans plus longue narracion des faits qui furent en ce tems d'une part & d'autre, moult petit eſploit ot fait & faiſoit le Duc de Lancaſtre en France, ſelon ſon entencion; pourquoy quant vid que autrement ne pouvoit beſongnier, s'en retourna à moult petit de ſa gent en Angleterre; Car toute l'ot laiſſiée morte & priſe en divers lieux de France, où cinq ans entiers ot demouré, ſi fu moult blaſmez de ſon pere & à petite feſte receus, pour ce que ſi mal & eſploictié: mais follie eſtoit l'en blaſmer, car à luy n'avoit mie tenu, mais à ce que plus trouvoyent François admis aux armes par le long exercice, que eſtre ne ſouloyent.

CHAPITRE XXVIII.

Des Chaſteaux & Villes qui furent pris en pluſieurs parts du Royaume par les François.

Ainſſi comme oyr povez ſu la male fortune des François, qui jadis moult les ot grevez, tornée par le bon ſens du Prince, & la peine des Meniſtres, en convaleſcence, & boneur, comme par exemple eſt declairié le petit exploit que firent à ſi grant armée

Anglois en France, & mesmement ladicte année, que le Duc de Lancastre parti qui fu l'an mil iij c lxxiiij se rendy la Ville & le Chastel de la Rochelle, ainssi comme dit est.

Item l'année ensuivant se rendy la Ville & le Chastel de Cognac au Connestable.

Item ledit an la Ville & le Chastel de Saint Saulveur le Viconte en Contentin, qui par l'espace de xx. ans avoit esté Anglois, se rendy au bon Admiral de France, qui assigié l'avoit, & ne mie doubte que par especial à iij si especiales Villes & Chasteaulx prendre en si pou de tems avecques aultres fortresses qui aussi le furent, convaint avec sa force grant sens & soubtilletés d'armes en maintes manieres qui cy ne sont mie devisées.

CHAPITRE XXIX.

Comment le Roy Charles non obstant sa bonne fortune en ses guerres & sa grant puissance, se condescendit à traictier de paix aux Anglois.

Nostre bon sage Roy Charles ne se surhaussoit en arrogance pour quelconques prosperitez ; & pour tant quelque adversité qui le

euſt, la commune ſemblance de ſa chiere ne fût ja muée.

En l'an 1375 ouquel an & devant de belles victoires ot euës ſur ſes ennemis, & ja ſoit ce que par tous les lieux où il avoit guerre par terre & par mer, fuſt plus fort que les Anglois par l'aide de Dieu & ſa bonne diligence, & toutes choſes à ſon avantage, & euſt moult grant navire ſur mer tout bien garni de gens d'armes & d'arbaleſtriers, toutefois par le moyen de notables Prelaz de ſaincte Egliſe pour l'amour de Dieu, de bien de paix, & compaſſion du peuple, ſe conſenti a traictié de paix, laquelle fu pourparlée entre les deux Roys, & conſentoit noſtre Roy plain de doulceur, de laiſſier paiſiblement au Roy d'Angleterre, les terres & Seigneuries que avoit en France, reſervé toutefois à luy ſon hommage, ſouveraineté & reſſors des terres que le Roy d'Angleterre avoit ou Royaume de France, tant en celles que noſtre Roy pour le bien de paix lui voulut encore baillier par ledit traictié, lequel Dieu ne volt que adont fuſt accomplis ne paix faicte. Et en ce meſme an la veille de S. Jehan mouru Edouart Roy d'Angleterre, qui longuement avoit veſcu, & regné cinquante deux ans.

CHAPITRE XXX.

Comment la force & poissance que le Roy Charles avoit en plusieurs grants armées fut sur ses ennemis.

De la force & poissance des Gens d'armes que le Roy Charles lors avoit, par information de gens vivans, & par escriptures, (a) puis savoir ce qui s'en suit : c'est assavoir que ou mois de Juillet l'an mil iijc lxxviij le Duc d'Anjou & le bon Connestable alerent en Guienne à grant Compagnie de Gens d'armes & d'arbalestriers.

Item sus mer ot xxv. galées & grant foison barges & autres vessiaulx, lequel navire estoit fourni de grant foison de gens d'armes & d'arbalestriers.

Item en la frontiere de Picardie contre les Anglois qui estoyent à Calais, à Ardre, à Guines & en autres fortresses Anglesches, tenoit grant quantitez de gens d'armes & d'arbalestriers.

Item avoit fait le Roy mectre le siege devant deux Chasteaulx, qui encore se tenoyent pour Messire Jehan de Monfort, c'est assavoir Brest

(a) Ceci confirme que Christine avoit compilé differentes Chroniques.

& Aulroy : & par tous les lieux dessus diƈts les gens du Roy tenoyent les champs.

Item le Duc de Berry & celluy de Bourbon estoyent au siege devant une fortresse en Auvergne nommé Carlat, laquelle les gens de Compaigne tenoyent, qui estoyent pour les Anglois.

Ainsi le Roy de France avoit telle poissance en v parties, ou ses ennemis estoyent les plus foibles, & dient ceuls qui le scevent & aussi les escrips, que de nulle memoire d'omme n'avoit esté veu que Roy de France eust mis sus si grant fait.

CHAPITRE XXXI.

Des principaux Barons que le Roy Charles tenoit communement à tout grant gent sur les champs en plusieurs parts.

Les Barons principauls que le Roy continuellement tenoit sur les champs, à grant pouvoir de gens d'armes, estoyent ceuls dont les noms s'ensuivent.

Es parties de Pieregort fu un temps Monseigneur le Duc d'Anjou, le Conneſtable en Champaigne, le Duc de Bourbon frere de la Reyne de France, le Mareschal de Sancerre, le Seigneur de Coucy, le Seigneur de

Monfort, le Seigneur de Montauban, le Seigneur de Roye, Meffire Gui de Rochefort, Meffire Olivier de Mauni, le Sieur Daffe, le Begue de Vilaines, Yves de Gales, le Seigneur de Chafteaulgiron, le Sieur de Bueil, & autres Bannerets vaillans preux, à grant foifon, qui en Guienne en plufeurs pars eftoyent efpandus, en Picardie, Normandie, Bretaigne, Anjou, & ailleurs, à moult grant oft de gens d'armes, & foifon d'arbaleftriers, dont quant ils arrivoyent en une marche, devant leur venue fe partoyent les Anglois des Fortreffes, & boutoyent le feu dedens. Le Chaftel de Condat fe rendi, qui eftoit affigié. Après fu prife la Ville de Bergerac; devant y ot Bataille & furent Anglois defconfis, & y fu pris le Senechal de Bordeauls & plufeurs autres Anglois; la Ville de Sauverat, & plufeurs autres Villes & Chafteauls.

CHAPITRE XXXII.

Comment pour le grant renom de la fageffe & bonne fortune du Roy Charles encore plufieurs Barons fe vindrent rendre à luy.

Par-tout alloient les nouvelles de l'acroiffement de fa grant profperité : parquoi pour la grant bonté de luy l'amerent plufieurs

eſtrangiers, qui deſirerent eſtre ſes ſubgiez, & de fait à lui ſe rendirent; ſe vinrent pluſieurs hauts Barons mettre en ſa juridicion & hommage.

Ou temps que le Duc d'Anjou eſtoit au ſiége devant Bergerac, Meſſire Perducat d'Alebreth vint en l'obedience du Roy avec toutes les Fortreſſes qu'il tenoit.

Item le Seigneur de Bedoz, Meſſire Anſel de Caumont, le Seigneur du Chaſtel d'Andrite, les enfans de Saint Aoys, euls, leurs Villes, leur Chaſteaulx & leur Fortreſſes, dont il y avoit très-grant nombre, avec ce pluſieurs autres Chevaliers & Gentilz-hommes, leſquelz le ſage Roy receupt à grant honneur & les retint familiers de ſa noble Court.

CHAPITRE XXXIII.

Des gens d'armes que le Roy Charles envoya en Bretagne, & le bon exploiſt que ils y firent.

Encore de la bonne fortune du Roy Charles en celluy temps n'ot pas moins de victoires en la Duchié de Bretaingne; car ſi comme aſſez de gens encore vivans les ſcevent, & les Croniques le teſmoignent, comment le Duc Jehan de Bretaingne, non obſtant l'om-

mage que avoit fait au Roy de France, foustenoit la partie au Roy d'Angleterre, & de fait tint les Anglois en plusieurs Villes & Fortresses de son pays de Bretaigne, contre la volenté de ses Barons (*), qui vouloyent estre bons Françoiz, lesquelz Angloiz moult dommagoyent mesmes ceuls du pays, & les François : parquoy le Roy y envoya à grant armée le Duc de Bourbon, le Comte d'Alençon & celluy du Perche, le Connestable & plusieurs autres : & quant le Duc de Bretaigne vid que il ne pourroit contrester, il garni ses meilleurs Chasteauls, c'est assavoir, Aulvray, Brest, Darval, & plusieurs autres, entra en mer & passa en Angleterre, si y ot par noz gens maintes Villes & Chasteaulx pris de ceuls que tenoyent les Angloiz pour le Duc, mais y ot fait ainçois maint fait d'armes, & mainte bataille, ès quelles noz gens perdirent & gaignierent.

CHAPITRE XXXIV.

Comment le Roy Charles ot auques (**) toute recouvrée la Duchié de Guyenne.

Ainssi ala tousjours à l'aide de Dieu, croif-

(*) Chroniques de S. Denis à l'an 1372. cha. 39. & 41. (**) Presques.

çant la poiſſance du Roy Charles, tant que auques toute ou la plus grant partie de la Duchié de Guienne, avecques les terres, bonnes Villes & Citez que le Roy d'Angleterre tenoit en France, compriſes ou traictié de l'efforciée paix, ſi comme eſt déclarié, furent rendues & conquiſes au Roy de France, leſquelles avoyent eſté gaigniées aucunes par aſſault, autres par batailles, & force autres raimtés (*) par argent, à cauſe d'eſchiver (**) pardicion de gent, & en maintes diverſes manieres, tant que quictes furent demourées ſoubz l'obéiſſance du Roy.

CHAPITRE XXXV.

Comment auques toute la Duchié de Bretagne demeura au Roy Charles.

Ou temps deſſus dit, ceulx d'Aulroy en Bretaigne, ou Meſſire Livier de Cliſſon tenoit le ſiege, ſe rendirent au Roy, & auſſi firent les autres Fortreſſes contraires, & par ainſi toute la Duchiée de Bretaigne demoura au Roy, excepté Breſt où il avoit baſtides qu'ils ne pouvoyent faillir.

(*) Rachetées. (**) Eviter.

CHAPITRE XXXVI.

Les Chasteaux & Villes que le Duc de Bourgoigne prist en une saison de peu de temps.

Au temps dessusdit (*) envoya le Roy Charles le Duc de Bourgongne son frere, & le Seigneur de Cliffon à grant Compaignie à la Fortrece de Calais, & avec ceuls qui devant y estoyent, ala ledit Duc & sa Compagnie le troisiesme jour de Septembre devant la Ville d'Ardre, qui le septiesme dudit mois fu renduë au Roy, & ledit jour fu pris d'assault le Chastel de Bauliguen (a) & la Fortresse de Planque renduë, & depuis fu pris le Chastel de Bondiroit. Puis se parti le Duc de Bourgongne pour la saison d'iver qui approchoit, mais il laissa grans garnisons de gens d'armes, vivres & toutes choses convenables es Chasteaulx & Fortresses qu'ot conquestez.

(*) Christine fait ici un long détail des engins de guerre, qu'elle tire de Vegece.

(a) Dans Froissard lib. 1. chap. 328 il y à Vauclignen, & il ne parle ni de Planque, ni de Bondiroit.

CHAPITRE XXXVII.

Comment le Roy Charles estoit sage, & ès Conquestes faire & en gardant les choses conquis.

Il fut très circonspect au fait de ses guerres... tant en soustenir par finance, & sçavoir honorer les Capitaines & Gens-d'armes, comme en ordonnance qui bien fussent gardées les choses conquises, auxquelles choses si sagement pourvey, que je ne trueve en Croniques n'escrips ne personne qui le me die, que chose conquise, fust cité, terre, fortresses, ou autre besoingne, oncques puis en son temps fust perduë par rebellacion, ne autrement; qui est chose merveilleuse & hors le commun cours des choses conquises à l'espée, qui souvent se seulent (*) rebeller & entregecter en diverses mains; mais si bonnes garnisons si loyales & si propres furent mises en terres & fortreces, que Dieu merci, furent tenuës & demourerent en leur estat.

CHAPITRE XXXVIII.

Le navire que le Roy avoit sur mer.

Le Navire que le Roy Charles tenoit sur

(*) *Solent* ont coûtume.

mer (*), comme dit eſt, par maintes fois, dommagia moult les Angloiz, & gaigna ſur eulx nefz & berges (**), & autres vaiſſeaulx qui leur portoyent vivres & marchandiſes, gaignerent priſons (***), & maintes richeces, en ardirent partie, & auſſi aucunes foiz perdoyent les noſtres, mais plus gaignoyent; aucunes foiz couroyent juſques en Angleterre, boutoyent feu ès Villes, prenoyent priſons ainſſi que couſtume eſt de faire en tel cas, une groſſe Ville nommé Laire priſdrent & ardirent & toute pillierent ou avoit grans richeces, & ainſſi ſouvent par mer & par terre s'entrebatoyent Françoiz & Angloiz, où avenoit de diverſes aventures.

CHAPITRE XXXIX.

Que le ſage Roy Charles a eſté vray Chevaleureux.

Les Anglois veant la prudence & valeur du ſouverain Prince, garde de ſon pays (a),

(*) Chriſtine détaille ici les engins de mer.

(**) Barques (***) Priſes.

(a) Charles alla viſiter les Châteaux de Picardie en 1378. » En cet an (dit Jean de Guite Abbé de S. » Vincent de Laon) vint le Roy Charles viſiter les » Châſteaux de Coucy, de S. Goubin & S. Lambert;

n'oserent plus mettre le pied en France, se tindrent en leur pays, là guerroyerent entr'eulx s'ilz voldrent, car par deçà depuis le temps du sage Roy Charles moult y orent perdu & riens gaigné, tout y eussent-ils devant si grant prerogative, qu'il sembloit que devant eulx nul n'osast l'oeil lever comme il appert par les Croniques, & la relacion des anciens de ce temps, mais Dieux mercis, or fu faillie en telle maniere, que jusques à la journée duy n'ont pas depuis Angloiz moult nuit, & plus à l'en gaignié sur eulx.

TROISIÈME PARTIE.

Le premier Chapitre contient un Prologue, ou Christine s'addresse à Dieu, ensuite au Roy, Charles V.

Le second Chapitre explique ce que c'est que sagesse, & en quoy elle consiste.

CHAPITRE III.

Comment le Roy Charles fut vray Philosophe, & que est Philosophe.

QUE nostre Roy Charles fust vray Philosophe, cet assavoir ameur de sapience, &

» & puis alla à Nemmant (*app.* Novion) le Comte,
» & s'en r'ala par la Fere, Chaulny.

mesmes imbuez en ycelle, appert parce que il fu vray inquisiteur de haultes choses premeraines (*), c'est assavoir de haulte Theologie qui est le terme de sapience, qui n'est autre chose que cognoistre Dieu & ses haultes vertus celestes pour naturelle science. En ce le demonstra nostre bon Roy; car il voult en ycelle par sages Maistres estre instruit & appris & pour ce que peut estre n'avoit le Latin pour la force des termes soubtilz, si en usage comme la langue Françoise, fist de Theologie translater plusieurs livres de S. Augustin & autres Docteurs par sages Theologiens, si comme sera cy après desclairié ou Chapitre de ses translacions. Et de Theologie souvent vouloit oyr, entendoit les poins de la science, en savoit parler, sentoit par raison & estude ce que Theologie demonstre, laquelle chose est vraye sapience.

CHAPITRE IV.

Comment le Roy Charles estoit Astrologien, & que est Astrologie.

Charles estoit en science, doctrine & mesmement les arts liberaulx appris, & entendant souffisamment, si que de toutes bien &

(*) Principales.

bel ſceuſt reſpondre & parler, & encore des haultes choſes de Philoſophie, comme d'Aſtrologie très expert & ſage en ycelle, c'eſt choſe vraye, ſi que les poins entendoit clerement, & aimoit celle ſcience comme choſe eſlevée & ſinguliere.

Plus bas elle definit l'Aſtrologie. La cognoiſſance de l'ordre des Spheres Celeſties, à laquelle cognoiſſance impoſſible eſt venir, ſe non après Aſtrologie. Et toutefois à Aſtrologie nul ne peut parvenir, s'ainçois (*) n'eſt Philozophe, Géometre, & Ariſmetien.

CHAPITRE V.

Comment le Roy Charles avoit grant entendement.

Or regardons la ſoubtillece de l'entendement de noſtre Prince, comment grandement s'eſtendy à comprendre & concepvoir toutes choſes tant ſpeculatives comme ouvrables, lorſque les belles ſciences eſtudioit, deſquelles les termes ſavoit plainement rapporter ès Aſſemblées & Congregacions des ſages Maiſtres & Philozophes, parlier de toutes choſes ſi bien & ſi parfondement, que nul ne bien paſſoit,

(*) Si auparavant.

& c'eſt choſe manifeſte ſceüe & prouvée par gens dignes de foy qui ce témoignent.

CHAPITRE VI.

De prudence & art en la perſonne du Roy Charles.

En celles temps (*) comme le Roy Charles ſe veiſt aucques au-deſſus de ſes beſongnes, & non ſi occupé de grans guerres, aucques l.rs accoiſiés (**), comme eſtre ſauloit, & comme ſa grant prudence luy ameniſtraſt regart ſur les choſes à venir, conſiderant la fragilité de vie humaine de petite durée, & auſſi que ſon corps & ſa complecion non mie par ancien aage, mais par deliée nature, n'eſtoit diſpoſé à longuement vivre, volt de ſaine memoire & attention deliberée pour le bien de la Couronne de France, & de la commune utilité eſtablir certaines lois, dont entre les autres, ordena, inſtitua, fiſt jurer & promettre à tenir ferme & eſtable à tousjours-mais à ſes freres, aux Pers de France, & à tous les Barons, que ou cas que il iroit de vie à treſpaſſement aincoiz (***) que ſon filz Charles, ſelon les anciennes

(*) Loy ſur la Majorité des Roys.
(**) Arrivées. (***) Avant.

couſtumes

couſtumes de France, fuſt en aage de recepvoir la dignité Royale, que neanmoins par nouvelle inſtitucion ſeroit couronnée très en l'aage de xiiij ans, s'il avenoit que avant luy fuſt defaillis, & que dès lors en avant ceſte loy vouloit & ordonnoit fuſt ferme & eſtable, ſi que joyr en peuſſent tous les enfans premiers nez des Roys, ſe le cas ſe y eſchoit.

CHAPITRE VII.

De la prudence du Roy Charles ſus la pourvéance du bien commun.

Encore que le Roy Charles (*) tres ameur & deſireux du bien & du prouffit commun fuſt vray prudent, & des choſes au mieulx faiſables euſt clere cognoiſcence, appert par la grant providence & advi qu'il avoit apperceu ſus le bien & utilité de la Cité de Paris, & meſmement ſus grant part de ſon Royaume, en ce que comme il conſideraſt à Paris pour la grant quantité de gens & divers peuples, Princes & autres, qui pour cauſe que là eſt le Siege principal de ſa noble Court arrivent de toutes pars, les vivres au regart de la poiſſance du menu peuple,

(*) Projet du Canal de la Loire à la Seine.

& auſſi contre le prouffit de tous ni pevent eſtre à ſi grant marché comme en mains autres lieux de ſon Royaume, comme vers les parties de Bourbonnois & Nivernois & ailleurs tant que la riviere de Loire s'eſtent, lequel pays eſt moult fertil & abondant de tous vivres, comme aſſez eſt ſceu, & que à grant marchié y ſont, parce que on ne les peut par deçà porter, fors par charroy mener qui eſt trop couſteux, que il feroit foſſoyer la terre de tel large & perfondeur, & en telle adrece, que ladicte riviere de Loire peuſt prendre ſon cours juſque en la riviere de Seine, & porter navire qui veniſt juſques à Paris, & ainſſi l'avoit ordonné le très pourveu ſage Roy, & fu marché fait aux ouvriers, qui debvoit couſter environ cent mille frans, laquelle miſe n'eſtoit mie moult outrageuſe au regart du grant bien & utilité qui s'en fuſt enſuivy à tout ce Royaume; laquelle choſe pleuſt à Dieu que ainſſi euſt eſté fait pour le bien d'un chaſcun, & en ce & maintes autres Ordonnances bonnes n'euſt mie eu faulte, ſe mort qui trop en greva ce Royaume ne l'euſt ſi-toſt oſté de vie.

CHAPITRE VIII.

Comment le Roy Charles tenoit ses subgiez en amour.

De la prudence du Roy Charles comme il fust parfaict ameur de ses subgiez, avisoit en toutes manieres de les tenir en amour & dileccion vers luy, pour ce volt vers eulx tenir tel maniere, que de tous estas se tenissent pour contens des Ordonnances qui estoient necessaires & convenables à faire en la gouvernance des faits du Royaume; & pour ce nonobstant que de sa Signorie & auctorité peust faire, & ordonner de tout à son bon plaisir, quant venoit à conseillier sus l'estat du Royaume, il appelloit à son Conseil les bourgois de ses bonnes villes, & mesmement des moyennes gens, & de ceuls du commun, affin qu'il leur monstrast la fiance qu'il avoit en eulx, quant par leur conseil vouloir ordonner.

CHAPITRE IX.

Comment le Roy Charles desservoit par ses merites que il fust craint & amé.

A brief parlé, si sagement se gouvernoit vers toutes gens le Roy Charles, fussent

estranges ou privez, ses subgiez & autres de tous estas, que il acqueroit l'amour universelle de toute personne; & raison le debvoit, car à nul ne messaisoit, & à tous à son pouvoir pourchaçoit bien; si estoit obeyz, honorez, craint & amez, si comme à bon Prince appartient estre.

(*Le Chapitre X traite des bonnes qualités des Princes*).

CHAPITRE XI.

Comment le Roy Charles estoit droit Artiste & appris ès sciences, & des beaulx maçonnages que il fist faire.

Pour un petit differer selon l'ordre qu'Aristote met des vertus comprises en sagece, dirons d'art en prouvant nostre sage Roy Charles estre très-grant Artiste, soit ès sept sciences liberales ou ès causes ouvrales. Es sciences expert estoit, car en Grammaire qui apprent la maniere des mots estoit soufisamment fondez, & toutes en sçavoit les regles. L'art de Rhetorique qui enseigne la forme de sçavoir mettre paroles en ordre de beau langage sçavoit par nature & aussi par science. Logique qui enseigne arguer, &

entre le vray & le faux difcerner, nul de luy plus foubtil n'y fuft trouvé. Arifmetique qui eft fcience d'affembler numbre, & mouteplier, fans laquelle fcience d'Aftronomie ne fe pourroit paffer, fçavoit le Roy notablement. De Geometrie qui eft l'art & fçience des mefures & des ecquerres, compas & lignes fans qui nulle devis eft faite s'entendoit fouffifamment, & bien le monftroit en devifant fes edifices. De Mufique, qui eft la fcience des fons accordez par notes minimes, entendoit tous les poins fi entierement, que aucun defcort ne luy peuft eftre mucié. En la fcience d'Aftrologie, qui eft art de cognoiftre les mouvemens des celeftielles efperes (*) & planetes, eftoit fouffifamment fondé. De art entant que s'entend l'œuvre formelle, nul ne l'en paffoit, tout n'euft-il l'experience ou exercice de la main. En effet que noftre Roy Charles fuft fage artifte fe demontra vray Architeteur, devifeur certain, & prudent ordeneur, lorfque les belles fondations fift faire en maintes places notables, edifices beaulx & nobles, tant d'Eglifes comme de Chafteauls & autres baftimens à Paris & ailleurs, & fi comme affez près de fon Hoftel de Saint Paul,

(*) Spheres.

l'Esglise tant belle & notable des Celestins, si comme on la peut veoir couverte d'ardoise & si belle, que riens ni convient (*), & le Couvent des Freres sainctes personnes vivans en grant aspreté de vie ruilée (**), servans Dieu, y ordonna en certain numbre dont y a moult grant Couvent qui moul devot service rendent à nostre Seigneur, lesquels il renta moult richement par amortissement perpetuel, & à la porte de celle Eglise à la sculpure de son ymage & de la Royne s'Epouse moult proprement fais.

Item fonda l'Eglise de Saint Anthoine dedens Paris, & rentes assist aux Freres demourans ou lieu.

Item l'Eglise de S. Paul emprès son Hostel moult fist amender & acroistre.

Item à tous les Couvens de Paris de Mendiens donna argent pour reparacion de leur lieux : à Nostre Dame de Paris, à l'Hostel Dieu & ailleurs.

Item au bois de Vincenes fonda Chanoines, leur assena leur vies par belles rentes amorties.

Item les Bons-hommes d'emprès Beauté : & maintes autres Esglises & Chapelles fonda, amenda & crut (***) les edifices & les rentes.

(*) Est égal, (**) reglée. (***) Augmenta.

Les autres edifices qu'il basti moult amenda, & acrut son Hostel de S. Paul.

Le Chastel du Louvre à Paris fist edifier de neuf, moult notable, & de bel edifice, comme il appert.

La Bastille de Saint Anthoine, combien que puis on y ait ouvré, & sus plusieurs des Portes de Paris, fist edifice fort & bel; au Palais fist bastir à sa plaisance.

Item les murs neufs, & belles grosses & haultes tours qui entour Paris sont; en baillant la Charge à Huges Obriot, lors Prevost de Paris, fist edifier.

Item ordonna à faire le Pont neuf, & en son temps fu commencé (*), & plusieurs autres edifices.

Item dehors Paris le chastel du bois de Vincennes, qui moult est notable & bel: & avoit entention d'y faire ville fermée, & là avoit establie en beauls manoirs la demeure de plusieurs Seigneurs Chevaliers & autres ses mieulx amez, & à chacun y asseneroit rente à vie, selon leur personnes. Celluy lieu voult le Roy qu'il fust franc de toutes servitudes, n'aucune charge par le temps avenir ne redevance demander.

Edifia Beaulté qui moult est notable ma-

(*) C'est celui de S. Michel.

noir. Plaiſance (a), la noble maiſon; repara l'hoſtel de Saint Oyn, & mains autres cy environ Paris.

Moult fit redifier notablement de nouvel le chaſtel de S. Germain en Laye. Créel, Montargis où fiſt faire moult noble Sale, le chaſtel de Meleun & mains autres notables edifices.

CHAPITRE XII.

Comment le Roy Charles amoit livres, & des belles tranſlations que il fiſt faire.

Dirons nous encore de la ſagece du Roy Charles la grant amour qu'il avoit à l'eſtude & à ſcience, & qu'il ſoit ainſſy, bien le demonſtra par la belle aſſemblée de notables livres & belle librairie qu'il avoit de tous les plus notables volumes, qui par ſouverains Aucteurs ayent eſté compillez, ſoit de la Sainte Eſcripture, de Theologie, de Philoſophie & de toutes ſciences, moult bien eſcrips & richement adornez, & tout temps les meilleurs eſcripveins que on peuſt trouver occupez pour luy en tel ouvrage, & ſe ſon eſtude bel à devis eſtoit bien ordonné, comme il voulſiſt toutes ſes choſes belles, nettes,

(a) A Nogent ſur Marne.

polies & ordonnées ne convient demander; car mieulx eſtre ne peuſt.

Mais non obſtant que bien entendiſt le Latin, & que ja ne fuſt beſoing que on luy expoſaſt, de ſi grant providence fu pour la grant amour qu'il avoit à ſes ſucceſſeurs, que au temps à venir les volt pourveoir d'enſeignemens & ſciences introduiſibles à toutes vertus, dont pour celle cauſe fiſt par ſolemnelz maiſtres ſouffiſans en toutes les ſciences & ars tranſlater de latin en françoiz tous les plus notables livres.

Si comme la Bible en iij manieres, c'eſt aſſavoir le texte & les gloſes enſemble, & puis d'une autre maniere allegoriſée.

Item, le grant livre de S. Auguſtin de la cité de Dieu (a).

Item, le livre du Ciel & du monde (b).

Item, le livre de S. Auguſtin : *De ſoliloquio.*

Item, des livres de Ariſtote, Ethiques & Politiques, & mettre nouveaulx exemples (c).

Item, Vegece de Chevalerie.

(a) Par Raoul de Prêle.
(b) Par Nicolas Oreſme, Theologien.
(c) Par le même.

Item, les XIX livres des Proprietez des choses (a).

Item, Valerius Maximus (b).

Item, Policratique (c).

Item, Titulivius & tres-grant foison (d) d'autres, comme sanz cesser y eust maistres qui grans aages en recepvoyent de ce embesoigniez.

CHAPITRE XIII.

Comment Charles amoit l'Université de Clercs.

A ce propos, que le Roy Charles amast sciences & l'estude, bien le monstroit à sa tres-amé fille l'Université des Clercs de Paris

(a) Par Jean Corbichon, Augustin.

(b) Par Simon de Hesdin, Chevalier.

(c) Par Denis Soulechat, Cordelier.

(d) On ne sçait si Christine ne se trompe pas, lorsqu'elle croit que Charles V. fit le premier traduire Vegece *de re militari*, puis que Jean de Meun l'avoit traduit long-temps auparavant. Elle se trompe visiblement quand elle dit que ce fut ce Prince qui fit traduire Tite Live. Pierre de Bressuire appellé en Latin *Berchorius*, dit dans son *Reductorium* au mot *Roma*, que ce fut le Roi Jean qui lui ordonna de traduire cet Historien.

à laquelle gardoit entierement les Privileges & franchises, & plus encore leur en donnoit; & ne souffrist que leur fussent enfrains. La congregacion des Clercs & de l'estude avoit en grant reverance, le Recteur & les maistres & les Clercs solemnelz dont il y a maint, mandoit souvent pour oyr la doctrine de leur science, usoit de leur conseilz, de ce qui appartenoit à l'espiritualté; moult les honnouroit & portoit en toutes choses, tenoit benivolans & en paix.

(*Christine rapporte ensuite fort au long l'établissement de cette Université, & la fait remonter au temps de Charlemagne, adoptant tout ce qu'on croyoit alors là-dessus, & qui se lit dans une infinité d'Auteurs. Puis elle loüe le même Charlemagne, tirant ce qu'elle dit des Chroniques de Sigebert.*)

CHAPITRE XIV.

Aucuns mots substantieuls que le Roy Charles dist.

Et comme il avenist une foiz qu'il luy fust rapporté que aucunes gens avoyent murmuré de ce qu'il honnouroit tout les Clercs, il respondi : *Les Clercs où a sapience l'on ne-*

peut trop honorer, & tant que ſapience ſera honorée en ce Royaume, il continuera à proſperité; mais quant deboutée y ſera, il decherra.

CHAPITRE XV.

Comment le Roy Charles reſpondy agmoderement à ceulx qui le haſtoyent.

Comme le Roy Charles ſeiſt une foiz à table en ſa chambre aſſez à privé, nouvelles luy vindrent haſtives, comment les Anglois où avoit grant route avoyent aſſigié une fortrece en Guienne où le Roy n'avoit pas grant garniſon de gent, par quoi ſe brief ſecours ni envoyoit ceuls de dedans ne pourroyent avoir durée, ains convendroit qu'ils ſe rendiſſent; & comme le Roy oiſt ceſte choſe, n'en fiſt pas grant ſemblant, ains ſembloit qu'il n'en feiſt grant conte, car en chiere n'en maintien ne ſeu meut, & tout raſſiſement comme ſe il parlaſt d'autre choſe, ſe tourne, regarde & voit un de ſes Secretaires, courtoiſement le fiſt appeller, lui commanda tout bas que haſtivement eſcripſiſt à Loys de Sencerre ſon Marechal, qui n'eſtoit mie moult loings, qu'il veniſt toſt devers luy. Ce commendement n'oyrent mie ceuls

qui eſtoyent environ luy, & s'eſmerveilloyent de ce que la choſe eſtoit aſſez peſant, & ſembloit qu'il n'en fiſt force. Adont aucuns jeunes Eſcuyers, Gentilzhommes qui à table le ſervoyent, ſe vont enhardir, & dire : *Sire, donnez-nous de l'argent pour nous bien abillier pluſeurs que nous ſommes, telz & telz ceans de voſtre Hoſtel, pour aler en ceſte beſongne, & nous ſerons nouveauls Chevaliers, & irons lever le ſiege.* Adont le Roy commença à ſouſrire, & diſt-il : *Ni convient mie nouveaulx Chevaliers, il y aront beſoing tous vieulx.*

Aprés ce les aucuns de ſes gens qui virent qu'il n'en diſoit autre choſe vont dire : *Sire, que ordonnez vous de ceſte choſe laquelle eſt haſtive?* le Roy reſpondy : *En haſtiveté ne giſt pas la bonne Ordonnance, quant nous verrons ceuls à qui parler en appartient, nous en ordonnerons.*

CHAPITRE XVI.

Comment le Roy Charles appreuva diligence.

Comme il veneiſt a connoiſcence à un Clerc (*), que un Notaire du Roy tiroit à

(*) Hiſtoire de deux Contendants pour une Charge de Notaire du Roy.

la mort si prés que ne pouvoit vivre une heure, tantost à un Chevalier de la Court bien amé du Roy, qui estoit son ami ala, & tant fist qu'il luy empetra ladicte office. Un autre Clerc qui tansdiz avoit l'ueil que le Notaire fust oultrement trespassé, par un autre moyen fist requerir au Roy ledit office : & comme le Roy affermast que ja estoit donnée, le deuxieme dist que ce ne debvoit valoir, car à l'heure que le don fu fait, encore estoit l'autre en vie; & briefment tant fist, que sa lettre fu commandée. Quant vint au scel, le Chancelier qui en vid deux d'une mesme date, les refusa à sceller. Le premier qui moult estoit malicieus en ce tendis, oy que le Chancelier dit à un sien message qu'il alast savoir en quel point le Roy estoit, car il vouloit aler devers luy, cestuy gaictant tant qu'il vit le Roy, & le Chancelier celluy jour ensemble à conseil, & de tant luy prist bien qu'il estoit ja nuit; tant s'aventura pour le grant desir qu'il avoit, qu'il se mist en lieu où il pot oyr tout quanque le Roy & le Chancelier disoyent, qui parloyent d'assez secretes choses, & oy que le Chancelier lequel estoit le Cardinal de Beauvais lui prioit que il voulsist escripre au Pape pour une Archediaconé pour un de ses nepveus,

de laquelle chose le Roy dist : *Voulentiers.*

Quant vint l'aprés-disner, ce Clerc fist bien l'embesongné : au Chancelier ala dire que le Roy lui avoit enjoint aler en Languedoc hastivement porter lettres de par luy au Duc d'Anjou, pour la cause de ce dequoy il luy avoit parlé, & adont dist le secret qu'il avoit oy qui estoit d'envoyer audit lieu; encore luy dist que le Roy luy avoit enchargé d'aler en Avignon devers le Pape pour le benefice dequoy il luy avoit prié, si luy mandoit le Roy, que à ces enseignes il luy seelast sa lettre, & qu'il fust mis en saisine dudit office. Le Chancelier qui oy les certaines enseignes ce luy sembla, & encore que celluy estoit chargié comme il cuida de porter les lettres de son fait au Pape; encore luy en fust plus favorable : hastivement furent ses lettres seelées, fist recepvoir le serment & luy presta le demy marc d'or qu'il convenoit payer à l'entrée de l'office, & moult luy recommanda sa besoigne en Avignon, & dist encore de ses secrez pour dire de bouche au Pape, & celuy qui estoit malicieux encore luy tira de bouche pour plus le tenir subgiect, tel chose qu'il luy fist jurer, que il n'en diroit riens à personne n'au Roy n'a autre, fors à la personne du Pape.

Or fu ce Clerc bien armé. Si se parti & absenta ne sçay quans jours tant tant que l'esmeute fu passée.

Le deuxiesme Clerc qui poursuivoit fort le dit office, fist tant qu'il prouva que à l'heure que l'autre avoit eu le don du Roy le Notaire n'estoit mie trespassez, & tant esploitta que le Roy escript au Chancelier qu'il luy saelast sa lettre : le Chancelier esmerveillié de ceste chose, ala devers le Roy & luy dist les enseignes qu'il avoit envoyées pour l'autre.

A brief parler, le premier fu adjournez, pour ce qu'il n'estoit trouvez, soubz peine de ban devant le Roy, convint qu'il comparust & deist la verité de la chose.

Le Chancelier non obstant fust bien courrouciez, & que l'en pensoit que luy fust contraire, & que l'autre fust punis, & deust perdre l'office, esbay & honteux d'ainsi avoir esté deceu, regardoit celluy, & celluy luy, comme s'il voulsist dire, *se vous me nuisez, je diray :* & le Roy qui assez savoit, se commença trop fort à rire de celle malice, & là où chascun couroit sus à l'autre, le Roy considera la grant affecion & desir que celuy avoit d'estre pourveu de sa vie, en riant va dire : *Avant, avant, je voy bien que cautelle*

telle vainc ſens; l'office luy demoura : ainſy celuy gaigna ſa cauſe.

CHAPITRE XVII.

Ce que le Roy Charles dit au propos de ceulx que on fait mourir à tort.

Au temps que Meſſire Seveſtre Budes qui long-temps avoit menés les guerres du Pape ot le chief trenchié, fu dit devant le Roy, que ſes parens & affins ſe tenoyent trop mal contens du Baillif de Macon qui l'avoit fait mourrir, & que tous eſtoyent enragiez & impaciens, dont ſanz cauſe avoit eſté décapitez, comme ils diſoyent; le Roy va reſpondre : *Se il eſt mort à tort, moins leur doit peſer, que ſe à droit fuſt; car c'eſt mieulx pour ſon ame & à moindre deshonneur pour eulx.*

CHAPITRE XVIII.

Ce que le Roy Charles reſpondit à aucuns Barons de Bretagne.

Autrefois devant le Roy Charles en la préſence d'aucuns Barons de Bretaigne eſcheut à parler entre pluſeurs choſes de la Duchiée de Bretaigne, tant que aucuns vont dire, que ce n'eſtoit point d'ancien droit,

que on appellast de la Court du Duc à la Court du Roy en Parlement. Le Roy respondi lors : *Lequel vous vault mieulx, ou que vous souffriez le tort de vostre pays, ou que vous souffriez le secours de droit du nostre ?*

CHAPITRE XIX.

Comment le Roy Charles approuva plus le sage homme pouvre, que le riche nice.

Comme le Tresorier (*) de Nismes fust trespassé, un preudomme se tira devers un Chambellan du Roy sien amy, luy pria de luy empetrer l'office, le Roy qui de celuy ot bonne relacion l'octroya : tost aprés le Duc d'Anjou, à la requeste d'un sien Tresorier nommé Pierre Scutice, demanda pour un nepveu ou parent d'iceluy Pierre ledit office au Roy, le quel dist qu'il l'avoit octroyé. Comme le Duc d'Anjou moult en pressast le Roy à l'instigacion de son Tresorier, dist au Roy que celuy à qui il l'avoit donnée n'estoit mie souffisant de tel office exerciter; car c'estoit homme de neant & de petite autorité. Le Roy voult qu'informacion fust faicte des deux, & dist que le plus souffisant l'aroit. L'informacion rapporta que le nepveu Pierre Scutice estoit

(*) Histoire de deux Concurrents pour un Office.

un jueur de dez, jeunes homes de petit ſens; riche eſtoit, mais de petit gouvernement : de l'autre, que ſages eſtoit, prudent preudhoms, mais non pas riche. Monſeigneur le Duc d'Anjou qui le Roy ſolicitoit de ceſte, derechief pria le Roy comme devant : *Vrayement*, diſt le Roy, *Beaufrere, nous ſommes informez que celuy dont vous parlez eſt un fol de maulvailz gouvernement. Certes*, diſt le Duc d'Anjou, *Monſeigneur, celuy à qui vous l'avez donnée eſt de petite valuë, & n'eſt ſouffiſant d'eſtre en tel office.* Pourquoi ? diſt le Roy; *Pour ce*, diſt Monſeigneur, *car c'eſt un povres home, nez de petites gens de labour qui encore hanent* (*) *les terres en noſtre pays. Ha*, diſt le Roy, *n'y a-il autre choſe ? Beaufrere certes, plus fait à priſier le povre ſage preudome, que le riche fol deſordené.* Monſeigneur d'Anjou plus n'en voult le Roy priſier (**), & ainſſy demoura l'office au premier.

CHAPITRE XX.

Ce que le Roy Charles diſt de celuy qui s'eſtoit occis par ſoy trop fier en ſon art.

Un homme eſtoit à Paris du temps du ſage Roy Charles qui appriſe avoit une telle in-

(*) Defrichent. (**) Entretenir.

dustrie (*), que merveilleusement failloit, tumboit & faisoit plusieurs appertises (**) sus cordes tenduës hault en l'air, qui sembleroit à dire qui veu ne l'avoit chose impossible, car il tendoit cordes bien menues, venans depuis les tours de Nostre Dame de Paris jusques au Palais & plus loings, & par dessus ces cordes en l'air failloit & faisoit jeux d'appertise, si qu'il sembloit qu'il volast, & aussi *le voleur* estoit appellez. Celuy je vy; si firent maint autres; & disoit on que en iceluy mestier n'avoit onques esté veu son pareil. Et comme telz gens ou semblables se ingerent à diverses chose faire, sanz aux perilz qui d'ame & corps s'en pevent ensuivre viser, celluy par plusieurs foiz devant le Roy ainsi vola.

Et comme un temps après le Roy oyst dire que cil en volant avoit failli à prendre la corde qu'il devoit au pié happer, de si hault estoit tombez, que tout s'estoit esmarmelez. Le Roy dist : *Certes, c'est comme impossible qu'à homs qui de son sens force legiereté ou autre chose de soy trop presume, qu'au derrain ne luy en meschiée.*

(*) Histoire d'un danseur de corde.

(**) Subtilités.

CHAPITRE XXI.

Comment le Roy Charles approva la patience qu'il vid avoir un de ſes gens.

Le Roy Charles avoit un ſien varlet de chambre lequel pour cauſe que celuy ſavoit pluſeurs vertus, moult aimoit celuy par eſpeciel : ſur toutes autres ſouverainement bien liſoit, & bien ponctoit, & entendeus homs eſtoit, comme il y pert (*), car encore eſt vif Chevalier, Maiſtre d'hoſtel ſage & honnorez, comme il fuſt, par ledit Roy moult enrichis.

Comme une foiz à celluy (Gile Malet avoit nom) (a) avenist tel inconvenient, que un ſien petit filz courant à tout un petit coutel pointu cheuſt deſſus & ſe tuaſt, laquelle choſe n'eſt mie doubte fu grant douleur & perplexité au pere; neantmoins celuy propre jour fu devant le Roy, liſant longue piece par au tel ſem-

(*) Paroît.

(a) Ce fut ce Mallet valet de chambre du Roy, qui en qualité de Garde de la Librairie de Charles V. en fit l'Inventaire l'an 1373. Ce Manuſcrit eſt aujourd'hui à la Bibliotheque du Roy. Il en eſt amplement parlé dans les Memoires de l'Academie des Belles Lettres T. I. p. 310. & T. II. p. 747.

blant & chiere, ne plus ne moins que à couſtume avoit; dont le ſage Roy qui la vertu de toutes choſes eſtoit conſiderant, comme il ſceuſt le cas, moult l'en priſa, & tels paroles diſt de luy en ſon abſence : *Se ceſt homme n'avoit ferme vertu, & plus grant que nature ne l'influë communement és hommes, la pieté paternelle ne luy ſouffriroit couvrir ſon cas ſoubz telle conſtance.*

CHAPITRE XXII.

La ſage reſponſe que eſcript au Roy Charles un Clerc Mathematicien.

Le ſage Roy Charles qui ſe delictoit ſingulierement en tous hommes de ſcience (*), entendi que vers Avignon avoit un ſpeculatif Clerc qui tenoit vie de Philozophe, & moult ſoubtilement ouvroit en l'art d'Arquemie (**), en laquelle avoit ja ſi comme l'en diſoit attaint de moult beaulx & notables poins, & avoit eſté ce dit Clerc diſciple de Maiſtre Arnault de Villeneuve, qui moult fu en ſcience ſolemnel homme; & tenoyent aulcuns qu'il actaingni à la pierre des Philozophes. Le Roy qui toutes ſoubtilles choſes

(*) Indifference d'un Philoſophe pour la vie de la Cour. (**) Alchymie ou Chymie.

desiroit à veoir, luy escripst qu'il voulsist venir par deça, & bien grandement luy seroit sa peine meritée. Le Clerc en ses lectres dictées en tres-beau latin, mercia le Roy humblement de l'honneur que à luy n'en digne faisoit, mais que vrayement comme il fust homme solitaire, speculatif & d'estranges manieres, n'estoit apte à Court, ne en bouche ne sceust avoir les blandices flateuses qu'il convenoit à Seigneur : si estoit trop plus aise à repoz, & à povre vie, mengant chouls & rabes en speculant Philozophie, comme il ne fust convoiteus d'autre richece, qu'il ne seroit de quelconques delices ou richeces par si qu'il deust perdre le repoz & aise de speculation.

CHAPITRE XXIII.

Comment le Roy Charles envoya querre une bonne Dame de tres-esleuë vie.

Comme dit est (*), le sage Roy Charles qui en vertus se delictoit toutes gens virtueus de quelque estat qu'ilz fussent amoit & honnouroit, oy dire que à la Rochelle avoit une

(*) Histoire de Guillemette de la Rochelle.

faincte Dame de tres-esleuë vie & singuliere en devocion & discipline de vivre, & mesmement tel degré avoit ja acquis devers Dieu que ce que de grant affeccion requeroit, on s'appercevoit que il luy estoit octroyé & que moult avoit de belles revelacions de Nostre Seigneur.

Le Roy par message souffisant manda par grant priere à ceste bonne Dame, laquelle estoit nommée Dame Guillemette de la Rochelle, qu'elle voulsist venir à Paris, & que moult volentiers la verroit. Celle y vint; le Roy la receupt à grant chiere, à elle parla longuement, & moult prisa ses devotes & humbles paroles, son simple maintien & tous ses faiz; & affectueusement la requist que elle priast Dieu pour luy, à laquelle chose tout se deist-elle non digne d'estre exaulcée s'offry de bonne voulenté. La garde & admenistracion de ceste bonne Dame fu commise à celuy Gille Malet, dont devant ay parlé, avec sa femme, en son hostel. Le Roy luy fist faire de beauls oratoires de bois en plusieurs Esglises, où d'estre longuement avoit devocion, comme à St. Marry sa paroisse, aux Augustins, & ailleurs; car moult estoit femme solitaire, & de grant contemplacion; & tant que j'ay certainement oy recorder à

gens dignes de foy, que en sa contemplacion on l'a aucunes foiz veuë soulevée de terre en l'air plus de deux piez, le Roy l'avoit en grant reverance, & foy en ses prieres qu'il tenoit qu'elles luy avoyent valu en certains cas (a).

Item Messire Burel de la Riviere ne pouvoit avoir enfans de sa femme, qui à droit terme venissent de ce; luy & sa Dame se recommenderent aux prieres de ceste Dame : de laquel chose pour leur enfans qui puis vesquirent avoyent foy que c'estoit par l'impetracion de la bonne femme.

CHAPITRE XXIV.

De quoy vint ce que on dit : Gardez-vous des charrettes.

Comme le Comte de Tancarville (*) se fust longuement tenus de venir vers le Roy non obstant mandé l'eust par pluseurs foiz, s'envoya excuser, disant que pour le trop long sejour fait à Paris pour cause du maul-

(a) M. l'Abbé Chastelain qui fait mention en son Martyrologe universel de toutes les Beates qu'il a pu connoître, sur tout lorsqu'elles ont demeuré à Paris, ne parle nullement de celle-cy.

(*) Histoire du Comte de Tancarville.

vaiz air avoit eſté malade, & pour ce une piece s'esbatoit à chacier en la foreſt de Biere (*) & ſe tenoit à Meleun, mais bien brief vendroit. Le Roy qui oy l'excuſation du maulvaiz air, bien luy ſembla que par tout où il eſtoit & demouroit, que ſes ſubgiez ne debvoyent mie reſlongner pour maulvaiz air ne autre cauſe aler vers luy, reſpondi au meſſage : *Dya, il y a meilleur cauſe : il ne voit mie bien cler ; & il a à Paris trop de charetes, ſi s'en fait de bon garder.* Celle reſponſe bien entendi le Conte, & toſt vint devers le Roy.

A propoz de quoy vint le commun mot : *Gardez-vous des charretes.*

CHAPITRE XXV.

Comme le Roy Charles taxa à cinq cens frans ſon Officier Changeur.

Un Chevalier de ce Royaume (**) volt aler oultremer au quel pays ot entencion de demourer un temps, ordonna de ſes beſongnes fiſt ſon teſtament, & à un ſien amy changeur de Paris, nommé Simon Danmartin

(*) C'eſt celle de Fontainebleau.

(**) Hiſtoire d'un fils qui contrefit des Lettres de ſon pere.

laissa mille frans en garde & commande jusques à son retour, & bien gardast qu'à autre qu'à luy ne les rendist, mais se il avenoit que audit voyage mourust, & que il eust vraye certificacion, il luy ordonna que il en debvoit faire cest assavoir faire dire plusieurs anuez & autres aumosnes, & devocions pour son ame, & toutes cestes condicions furent tel & bien escriptes en une bonne obligacion, en quoy ledit changeur s'obligia & lya tres-fort.

Quant ledit Chevalier fu en Rodes, là ou une piece se tint, comme il eust mené avec luy un sien filz jeune, assez plain de sa volenté & de maulvaiz gouvernement, comme assez en est, pour ne sçay quel meffait se courouça le pere au filz, parquoy celuy jeune s'avisa de grant mauvestie; & malice telle fu, car il escripst unes faulses lettres comme se son perė l'envoyast audit Changeur, és quelles estoit contenu que comme fortune luy eust esté contraire en une bataille, pourquoy estoit pris des Sarrazins, en peril de perdre la vie se brief il n'avoit secours, & que pour ce hastivement il envoyoit son filz querir ledit argent qu'il luy avoit laissié en depost, duquel il luy envoyoit bonnę & seure quictance par ledit son filz, si gardast

bien ſoubz peine que il le reputaſt ſon ennemy mortel que audit argent baillier & livrer à ſon dit filz n'euſt faulte : bel & bien ordonna celuy filz ces faulſes lettres, & auſſi la quictance plaine & bonne dudit argent; tant eſpia ſon point, que une nuit vid ſon pere bien endormi. Adont priſt le ſael ſoubz ſon chevet & ſaela les dictes lettres, & la quittance que ſon pere ne s'en apperceuſt, toſt aprés fiſt celuy filz moult fort le malade, & tant qu'il diſt à ſon pere qu'il ne pourroit paſſer oultre, & qu'il mourroie s'il ne retournoit en France; le pere fu d'accort de ſon retour. Quant vint au partir, le filz demanda au pere ſe il luy vouloit aucune choſe chargier en France, dont entre les autres choſes luy chargia que au Changeur deſſus dit, lequel comme à ſon amy avoit chargié diverſes choſes de ſes beſongnes, deiſt certaines choſes qu'il luy mandoit. Le filz qui fu malicieux, diſt : « Il ne me croira » mie, faictes de votre main une lettre de » creance de ce que je luy diray ». Et ainſſy le pere qui ni penſa à nulle decepvance le fiſt. Le filz à Paris vint, & par ces lettres certifications & enſeignes, qui moult ſe menſtroit doloreux que ſon pere fuſt pris des Sarrazins, fiſt tant, quoyque le Changeur y

meiſt difficulté, que au derrain ot tout ledit argent, c'eſt aſſavoir mil frans, leſquels il gaſta, & en feiſt ce que il volt.

Le pere, au chief (*) de deux ans revint à Paris, demanda ſon argent audit Changeur, lequel monſtra ces lettres & quittance. Et comme plait deuſt mouvoir de ceſte choſe, au defrain (**) s'en mirent à ce que le Roy Charles en diroit, car le Chevalier qui eſtoit ſon Chambellan s'en eſtoit à lui plaint. Le Roy oy le cas, & conſiderant la ſimplece de toutes les deux pars, diſt, que voirement payeroit Simon Danmartin les mille frans au Chevalier, comme fort eſtoit obligiez de non les rendre fors à luy, mais il ſuivroit ſon garant, c'eſt aſſavoir le filz, ſi falloit qu'il fuſt regardé quel part & porcion des biens du pere pouvoit appartenir au filz que encore riens n'avoit, & ſur celle porcion le Changeur fuſt reſtituez. Le Chevalier diſt que la terre qu'il tenoit eſtoit de ſon conqueſt, ſi n'eſtoit tenus oultre ſon gré d'en faire aucune part à ſon filz qui contre lui avoit forfait, s'il ne luy plaiſoit ; & meſme après ſa mort le deſheritoit. A la parfin fus conclus par le Roy & dit aux deux parties : diſt au Chevalier, *Vous qui ſi mal avez chaſtié voſtre filz en*

(*) Au bout. (**) En dernier lieu.

jeunece que apresent tel offense vous ose faire, vostre ignorance vous condampnera qui mieulx ne vous gaitastes de vostre filz mal moriginé; si ne vous en sera riens restitué. Et toy, dist-il, *pour ta folie, Simon Danmartin, qui alas encontre l'obligation que tu avoyes faicte, & creus simplement les faulses lettres, tu payeras V cent frans, lesquelz seront convertis ès laiz, c'est assavoir donner aux povres comme ce Chevalier l'avoit ordonné pour son ame.* Ainsi les condampna le Roy, & ainssi fut tenus; & le filz qui avoit fait la decepvance fu privé de tout office de Roy, banni de la Court, & longuement tint prison, & le pere indignez contre luy, le priva de son heritage.

CHAPITRE XXVI.

Ce que le Roy Charles dist de dissimulation.

Comme souventes foiz avenist que le Roy Charles s'esbattoit & desrevoit (*) avecques ses familiers, entre les autres propoz chut à parler de dissimulacion, & disoient aucuns que dissimuler étoit un rain de trahison : *Certes*, ce dist le Roy, *adont les circonstances font les choses bonnes ou maulvaises car en tel*

(*) S'égayoit.

maniere peut estre dissimulé que c'est vertu, & en tel maniere vice, sçavoir dissimuler contre la fureur des gens pervers quant il est besoing, est grant sens : mais dissimuler & faindre son courage en attendant oportunité de grever aucun, se peut appeller vice.

CHAPITRE XXVII.

Comment le Roy Charles approuva la vertu de pou de langage.

Une fois parlant de plusieurs choses devant le Roy, y ot un qui dist, que c'estoit moult belle vertu de savoir bien parler. *Certes*, ce dist le Roy, *elle n'est pas moindre de sçavoir bien taire.*

CHAPITRE XXVIII.

Le sage avis que le Roy Charles ot contre la cautele d'un de ses Officiers.

Un Clerc estoit (*), lequel savoit de moult beauls experimens, & de tout plain de secrez d'Arquemie, entre les autres choses faisoit artificielment moult bel azur. Un autre Clerc riches homms & de la Court du Roy Charles, qui assez estoit investigueur des

(*) Histoire au sujet du secret de faire de l'azur.

ſecretes ſciences, pria moult à l'autre, qu'il lui voulſiſt enſeigner à faire ledit azur : & comme il en feiſt grant difficulté, à la parfin s'obligia qu'il luy payeroit cent frans ; & l'autre luy promiſt à aprendre, par ſi que il jura grant ferment que jour de ſa vie ne l'apprendroit à autre : par ainſſi deviſa la maniere comment on faiſoit ledit azur, & par experience de fait luy monſtra, & fiſt devant luy; & après luy demanda ſon ſalaire. & comme cellui le menaſt (*) par paroles, enfin luy diſt que riens ne luy en payeroit, car il luy devoit apprendre à faire l'azur & ne lui avoit mie appris, car il ne le ſavoit faire : l'argu de cette demande ala tant en avant que aux oreilles du Roy Charles vint; & comme il vouſiſt les parties oyr, le premier Clerc diſt, que comme bien & bel euſt monſtré à l'autre à faire l'azur, ſelon la convenance laquelle eſtoit qu'il en aroit cent frans, demandoit ſon ſalaire & requeroit au Roy qu'il luy en feiſt droit : l'autre dit, que voirement luy avoit promis cent frans ou cas que il luy apprendroit, mais vrayement, diſoit-il, ne luy avoit pas appris, car il ne le ſavoit faire, non obſtant par pluſeurs foiz y euſt eſſayé, & aſſez euſt deſ-

(*) Menaça.

pendu

pendu ès matieres & façon, comme il fust de plus granl coust que valoir ne pourroit; si disoit que puisque faire ne le savoit, dont ne luy avoit il pas appris, & pour ce ne debvoit mie les cent frans. Le Roy en qui n'ot nulle ignorance, ot bien noté ce que cellui ot dit, qu'il y avoit plus coust que prouffit, fist semblant que le droit fust pour celluy qui debvoit les cent frans, & dist à l'autre : *Mon amy, se vous n'avez appris à cestui à faire ce que vous luy aviez promis, raison n'est mie qu'il vous paye*, & ainssi ilz se departirent; le Roy qui desira acteindre le voir (*) de la chose, ne l'oublia mie, ains tost après charga un de ses Clercs, soubtil homme, qui par bonne maniere se tirast devers celluy qui debvoit lesdits cent frans, & de loings fist semblant que moult desirast à savoir faire ledit azur, & promeist deux cent frans à celluy, & hardiement pour plus grant decepvance luy en baillast gage, mais que ladicte science lui voulsist apprendre; & ainssi fu fait : pour laquel promesse, pour cause du gage qu'il vid bel & bon, si fya. Et par tel couvent (**) luy promist enseignier à faire ledit azur, que il ne le diroit au Roy ne à autre, & la chose ten-

(*) Vray. (**) Convention.

droit fecrete, & encore lui dift que c'eftoit moult belle fcience, & bel fecret, encore lui confeffa que pour riens ne vouldroit qu'il ne le fceut faire. Celluy qui plus ne vouloit favoir, rapporta au Roy ce que trouvé avoit: parquoy le Roy manda celluy & moult le reprift, blafma & commenda tantoft payer l'autre de fes cent frans, ou qu'il le puniroit, & pour cefte maulvaiftie perdi la grace du Roy.

CHAPITRE XXIX.

La Refponfe que le Roy Charles fift à la parole que rapporterent les Hairaux venant d'Angleterre.

En celluy temps comme deux Hairault de France euffent efté envoyez en Angleterre pour certaines meffages, & fuffent retournez par deça, & comme ilz raportaffent tout plain de refponfes & paroles que oudit pays avoyent oyes; entre les autres chofes diftrent devant le Roy & fon confeil, que une foiz eus eftant en la prefence dudit Roy d'Angleterre efchut à parler du Roy de France, fi y ot aucuns Barons qui diftrent, que c'eftoit un moult fage Prince, dont alors le Duc de Lancaftre va dire, que ce n'eftoit que un

Advocat. Quant le Roy Charles ot oy ce conte dire aux Hairaulx, il respondy en sousriant : *Et se nous sommes Advocat, nous leur bastirons tel plait dont la sentence leur ennuyera;* & à ce ne failly mie le Roy Charles : Car par force d'armes leur basti tel plait, dont ils perdirent plus que ne gaignerent ou Royaume de France.

CHAPITRE XXX.

Ce que le Roy Charles dist de felicité de Seigneurie.

Une fois devant le Roy Charles cheut à parler des Seigneuries : si ot là un Chevalier, qui dist que c'estoit heureuse chose estre Prince. Respondy le Roy : *Certes, c'est plus charge que gloire.* Et comme l'autre en repliquant deyst : *Et, Sire, les Princes sont si aises. Je ne sçay*, ce dit le Roy, *en Signorie felicité, excepté en une seule chose. Plaise vous nous dire en quoy ?* ce dirent les autres; *Certes*, dist-il, *en poissance de faire bien à autruy.*

CHAPITRE XXXI.

Comment pour le grant ſens & vertu du ſage Roy Charles, les Princes de tout pays deſiroient ſon affinité & alliance.

Si dis encore que pour la grant renommée qui d'icelluy Roy Charles par le monde couroit, parquoy comme pluſeurs Princes de longtain pays comme le Roy de Honguerie, qui maint beaulz arcs & autres choſes luy envoya, le Roy d'Eſpaigne, d'Arragon, & mains autres deſiraſſent ſon affinité, amour & alliance, par mariages ou aultrement à ſon ſang, filz & filles, ſi comme euſt eu à fame ſon filz Loys devant dit, la fille du Roy de Honguerie aiſnée & heritiere du pere ſi elle euſt veſcu; & ſa tante fille du Roy Phelippe ſon ayol le Roy d'Arragon.

Le Roy de Chipre & autres mains Roys, Princes & Seigneurs, parquoy pluſieurs vindrent en France veoir ſa ſagece, noblece & eſtat, & pluſeurs leurs feaulx meſſages y envoyerent, meſmement le Souldan de Babiloine y envoya un de ſes Chevaliers, avec pluſieurs riches & beaulx preſens, & en lui cuidant faire grand honneur, comme au ſolemnel Prince des Creſtiens, luy manda que pour le bien & renommée qu'il avoit

entendu de son sens & vertus, se il vouloit aler en son pays avec luy demourer, il le feroit tout Gouverneur de ses provinces & terres, & maistre de sa Chevalerie, & luy donroit royaume plus grant & plus riche trois foiz que cellui de France, & tendroit telle loy comme il luy plairoit. Et que nul me feroie ceste chose (*), certainement le l'afferme pour vray, je vi le Chevalier Sarrazin richement & estrangement vestus, & estoit notoire la cause de sa venuë. Dont le sage Roy, prudent en toutes choses, & qui avec toutes nacions, & diversitez de gens bien se savoit avoir, & les honorer selon leur estres, considerant le bon vouloir du Souldan qui pour ce si loing avoit envoyé son message, receupt ledit Chevalier & ses presens à grant honneur, & luy & ses gens moult festoya & honora, & son Drucheman par qui entendoit ce qu'il disoit ; & merciant le Souldan, luy renvoya de beauls presens des choses de par deça, toiles de Rains, escarlates, dont n'ont nulles par de-là, & grant feste en font ; donna largement aux messages, s'offry à faire toutes choses loisibles qu'il pourroit pour le Souldan (a).

(*) Christine temoin oculaire.

(a) Cette relation de Charles V. avec le Soudan

CHAPITRE XXXII.

Comment le Roy Charles avoit propres gens instruits en honneur & noblece, pour recepvoir tous estrangiers.

Ainsi ce Roy auctorisié par le monde comme digne il en estoit, bien savoit recepvoir, grans, moyens & petits, quand nobles Princes venoient ainssi vers luy, ou leur messages, convenoit qu'ils dinassent avec luy, & selon qu'ilz estoyent notables seoyent à sa table, & à ses disners quant hauls Princes y estoyent, & mesmement aux festes solemnées l'assiette des tables, l'ordonnance, les nobles paremens d'or & de soye ouvrez de haulte lice qui tendus estoyent par ces paroitz & ses riches chambres de velours brodées de grosses perles, d'or & de soye de plusieurs estranges devises les aornemens de par-tout ces draps d'or tendus pavillons & à eulx sus ces haulx dois & chayeres couvertes, la vaif-

est confirmée par la Chronique MS. de Jean de Guise Abbé de S. Vincent de Laon où on lit ce qui suit : » » En cest an (1376) escript le Roy de France au » Souldan de Babilone pour le Roy de Armenie, sa » femme & ses enfants que il avoit prins & mis en » prison, afin de obtenir sa délivrance ».

ſel d'or & d'argent grant & peſant de toutes facons en quoy l'en eſtoit ſervi par ces tables , les grans dreçouers couvers de flacons d'or à pierreries ces beauls entremés, vins, viandes delicieuſes à grant plante, & court plainieres à toutes gens : Certes pontifical (*) choſe eſtoit à veoir. Et tant y eſtoit l'ordonnance belle, que non-obſtant y euſt grant quantité de gent ſi y eſtoit remedié que la preſſe ne nuiſoit. Et quant yceux Princes ou eſtrangiers vouloit bien honorer, les faiſoit mener devers la Reyne & ſes enfans, où ne trouvoyent pas moins d'ordonnance, & puis à S. Denis. La leur faiſoit monſtrer les reliques, & les richeces qui là ſont, les riches chaſubes, ornemens d'autelz ; leſdits beaulx paremens & habis en quoy les Roys ſont ſacrez, dont il en feiſt faire des tous neufs, & les plus riches que onques euſſent eſté veus qu'on ſache, tous les habis ouvrez à fines & groſſes perles & meſmement les ſoulers ; ouvrir les riches armoires ou de joyaulx de grant valour ce à merveilles, où eſt la riche couronne du Sacre qu'il fiſt faire, en laquelle a un gros balez au bout, du pris de xxx mil frans, & d'autre pierrerie moult fine, & vault la cou-

(*) Magnifique.

ronne moult d'avoir (*), & les autres eſtranges choſes qui y ſont de moult grant richece.

Pour maintenir ſa Court en tel honneur, le Roy avoit avec luy Barons de ſon ſang & autres Chevalier duis & appris en toutes honneurs, ſi comme ſon couſin le Comte d'Eſtampes qui bel Seigneur eſtoit, honorable, joyeux, bien parlant & bien feſtoyant & de gracieux accueil à toute gent, d'aucunes foiz en certaines places & aſſietes repreſentoit la perſonne du Roy & moult eſtoit de bel parement à celle Court : d'autres auſſi y avoit, & auſſi Meſſire Burel de la Riviere, beau Chevalier, & qui certes très-gracieuſement, largement & joyeuſement ſavoit accueillir ceux que le Roy vouloit feſtoyer & honnorer, faire liement & à grant honneur les meſſages que le Roy mandoit par luy à yceulx eſtrangiers, les aler ſouvent veoir & viſiter en leur logis, leur dire de gracieux & beaulx motz, & que le Roy les ſaluoit & leur mandoit que ilz feiſſent bonne chiere, & n'eſpargnaſſent riens & tels gracieuſes parolles, & quant venoit à leur preſenter dons de par le Roy ne failloit mie à dire ces courtoiſes & honorables parolles bien aſſiſes à chaſcun

(*) En grant prix.

ſelon ſon degré, car toute l'honneur qu'il convient à bel recep de gens il ſavoit, & à ceuls il donnoit ſoupers & diſners en ſon hoſtel bel & à devis & richement adorné. Là eſtoit ſa femme belle, bonne & gracieuſe, qui pas ne ſavoit moins donner, & courtoiſement les recepvoit, là eſtoyent les femmes d'eſtat de Paris mandées, dencié, chanté & fait joyeuſe chiere y avoit pour l'honneur & la reverance du Roy, tant que tous eſtrangiers du Roy & de luy ſe louoyent.

CHAPITRE XXXIII.

Comme l'Empereur de Rome eſcript au Roy, Charles que il le vouloit venir voir.

CHAPITRE XXXIV.

Comment le Roy Charles envoya ſes freres au-devant de l'Empereur.

CHAPIRRE XXXV.

Comment l'Empereur ſe partit de S. Denis pour entrer à Paris & les beaulx dons & chevaulx que le Roy luy ot envoyé.

CHAPITRE XXXVI.

Comment le Roy Charles alla au devant de l'Empereur.

CHAPITRE XXXVII.

La belle ordonnance & grant magnificence qui fu à l'entrée de Paris, à la venuë de l'Empereur.

CHAPITRE XXXVIII.

Comment le Roy Charles receu l'Empereur au Palais.

Si comme l'Empereur en la chayere ſeoit, le Roy à luy vint, & luy diſt que bien fuſt-il venus, & que onques Princes plus voulentiers n'avoit en ſon Palaiz veu : adont lebaiſa, & l'Empereur de tout ſe deſſula, & le mercia. Lors fiſt le Roy lever l'Empereur à tout ſa chayere & contre mont les degrez porter en ſa chambre ; & aloit le Roy d'un coſtê & menoit le Roy des Romains à ſa feneſtre main ; & enſſi le convoya en la chambre de Bois d'Irlande qui regarde ſur les jardins & vers la ſainſte Chapelle qu'il luy avoit fait richement appareillier, & toutes les autres chambres derriere laiſſa pour l'Empereur & ſon filz, & il fut logié en Chambre & Galatois que ſon pere le Roy Jehan fiſt faire.

Après que l'Empereur une piece fu repoſé,

le en sa chambre veoir l'ala, & en le saluant osta tout jus son chaperon, dont il pesa à l'Empereur qui recouvrir le voult, & il dist que il luy monstreroit sa coiffe que encore n'avoit veuë ; car est assavoir que ès anciennes guises les Roys portoyent deliées coiffes soubs leur chaperons. En une chayere fu assis costé l'Empereur, & luy dist : *Beauls Oncles, sachiez que j'ay si grant joye de vostre venuë, que plus ne puis ; & vous pry que vous teniez qu'en ce que j'ay vous avez comme ou vostre.* Adonc l'Empereur osta son chaperon, & le Roy aussi, & respondy : *Monseigneur, je vous mercy des biens & honneurs que vous me faites, & je vous offre & vueil que certain soyez que moy & mon filz que amené vous oy, & mes autres enfans & tout qu'onque j'ay, sommes vostres, & prendre le povez comme le vostre.* Desquelles paroles les oyans qui presens estoyent qui furent mains Barons & autres orent grant plaisir d'entr'eulx veoir si grant amour & bonne voulenté. Après maintes amoureuses parolles, le Roy se parti, & ordonna que pour le traveil qu'il avoit eu souppast en sa chambre à requoy (*), & il mena avec luy soupper le Roy des Romains, les Ducs,

(*) En repos.

Princes & Chevaliers de l'Empereur, & grant & noble foupper y ot, & telle fu l'affiette : l'Evefque de Paris premier, le Roy, & puis le Roy de Bahaigne, le Duc de Berry, le Duc de Brehan, le Duc de Bourgogne, le Duc de Bourbon & le Duc de Bar. Et pour que ces deux autres Ducs n'eftoyent Chevaliers, mangierent à la feconde table, & compagnie leur tint Meffire Pierre, le Comte d'Eu, & plufeurs autres Seigneurs. Et eft affavoir que la grant fale du Palais, la chambre de Parlement, la chambre fur l'eaue, la chambre vert & toutes les autres notables chambres du Palaiz, la faincte Chapelle & celle d'emprès la chambre vert eftoyent toutes très-richement ordonnées & parées, tant au Palaiz comme à Saint Pol, au Chaftel du Louvre, au bois de Vincennes, à Beaulté, efquelz hoftelz le Roy mena, tint & feftoya l'Empereur.

Après ce fouper, vin & efpices prifes, fe retryerent le Roy & le filz de l'Empereur & les autres Seigneurs chafcun en fa chambre, & ainffi fe paffa celle journée.

CHAPITRE XXXIX.

Le presens que la ville de Paris fist à l'Empereur.

Lendemain le Prevost des Marchands & les Eschevins à l'heure que l'Empereur disnoit (*) entrerent en sa chambre, & de par le Roy luy presenterent une nef pesant dix neuf vingt & dix mars d'argent dorée & très-richement ouvrée, & deux grans flaçons d'argent esmailliez & dorez, du poids de soixante dix mars, & à son filz une fontaine moult bien ouvrée & dorée, du poids de quatre-vingt & treize marcs, avec deux grans poz dorés de xxx. mars, dont l'Empereur grandement mercia la ville & eulx aussi.

Pour ce que le Roy n'estoit point alé celle journée devers l'Empereur, pour le laisser reposer, l'Empereur luy envoya dire & prier que après relevée il luy pleust qu'il parlast à luy, car aucunes choses luy vouloit dire, & menast son Chancellier avecque luy.

Le Roy menga en sale avec grant foison

(*) Entrerien secret du Roy & de l'Empereur.

Ils entendent Vêpres à la Ste. Chapelle la veille des Roys.

Grand souper au Palais.

de gens, & y fu le Duc de Saxonne, l'Evesque de Brusebec, le Chancelier de l'Empereur, & tous ses Barons, excepté son filz qui à son pere tint compaignie, & tous les Chevaliers & gens de l'Empereur aussi.

Après disner à l'heure dicte, ala privéement le Roy, son Chancelier avec luy, devers l'Empereur. L'Empereur & le Roy assis sus deux chaieres firent tous vuidier de la Chambre fors les deux Chanceliers, & bien l'espace de trois heures parlerent ensemble, mais de leur paroles ne qu'ils ordonnerent ne scet on riens, fors que en la fin de leur parlers appellerent leur Chanceliers & à euls deviserent : & puis se parti le Roy, & celui jour estoit la veille de Tiphaine (a), si ala le Roy oyr vespres en la saincte Chapelle où avoit deux Oratoires tendus, un à destre pour le Roy, l'autre à senestre pour le filz de l'Empereur, & fist le service l'Arcevesque de Reins, les nobles reliques, joyaulx, aornement d'autelz, lumieres, & toutes richeces qui là estoyent estoit merveilles à veoir, & tant y ot Barons & Chevaliers, que tous ne povoyent en la saincte Chapelle.

(a) On nommoit ainsi l'Epiphanie que le peuple appelle la Fête des Roys. Ce mot vient de *Theophania*.

Grant soupper tint le Roy celle vueille des Roys, où tant avoit de nobleces que ce n'estoit se merveilles non, & le luminaires des cierges pendus & torches que varlets vestus d'un drap tenoyent, que aussi cler y faisoit comme de jours. L'assiette fu premier l'Evesque de Paris, l'Evesque de Brusebec Conseillier de l'Empereur, l'Arcevesque de Reins, puis le Roy, le Roy de Bahaigne (a); Berry, Brehan, Bourgogne, de Saxonne, de Bourbon, le Duc Henry, celluy de Bar & les autres Princes, Ducs & Comtes. A l'autre dois qui estoit au plus près de la Table de marbre furent les autres Barons : & fu le soupper long, & servi de tel foison de divers mès, que longue chose feroit à recorder; & selon le rapport des Hairaux à celluy soupper furent en sale tant du Royaume de France comme d'estrangiers bien environ mille Chevaliers, sans l'autre multitude de Gentilz-hommes & gens d'Estat, dont si grant presse y avoit que c'estoit merveilles, mais en tout dix continuant la rigle ordonnée du sage Roy, tel ordonnance y avoit que nulle presse n'empechoit servir aux tables comme il appartient aussi les derrenieres tables comme les premieres.

(a) Le Roi de Boheme (Venceslas).

Après soupper se retray le Roy, avec luy le filz de l'Empereur & tant de Barons comme entrer y pot, en la chambre de Parlement, & la joüerent selon la coustume les Menestriers de bas instrumens si doulcement comme plus peut : & là estoyent assis les deux Roys en deux haultes chayeres, où sus chascune ot ciel brodé à fleurs de lis d'or. Le Duc de Berry ÿ servi le Roy d'espices, & le Duc de Bourgogne de vin, aprés se retray le Roy en sa chambre, & fist convoyer par ses freres le filz de l'Empereur en sa chambre.

CHAPITRE XL.

La solemnité que fist le jour de la Tiphanie aü Palais.

Lendemain (*), jour de la Tiphanie, l'Empereur volt veoir les reliques celuy jour, & estre à la messe, & en pria le Roy, & que avec luy dinast, car de ce ne l'avoit endurer à presser le Roy pour cause qu'il n'en fust grevez, & pour obvier à si grant

(*) Visite des Reliques de la Ste. Chapelle.
Offrande à la Messe des mêmes présens que les Mages.
Entrevue du Dauphin & de l'Empereur.

presse,

presse, fist le Roy garder les portes par Chevaliers & Escuyers pour ce que fussent plus craint; si alerent paisiblement le Roy & l'Empereur en la saincte Chapelle, & volt l'Empereur pour la grant devocion qu'il avoit de veoir de près les sainctes reliques, estre portez par les bras & par les jambes en hault devant la saincte armoire, qui à grant peine de son corps y pot estre portez pour cause de la vis (*) estroicte. Quant en hault furent, la saincte chace ouverte, l'Empereur osta son chaperon & joint les mains, & comme en larmes fist son oroison longuement & à grant devocion, & le Roy luy monstra & devisa toutes les choses qui sont en la saincte chace, que il baisa & les autres princes aussi, puis tourna la chace devers la Chapelle que les autres d'en bas la veissent, & volt l'Empereur que sa chayere fust en bas mise front à front devant les reliques si que tous diz les peust veoir; & ne volt estre en l'Oratoire qui appareillé luy estoit, pour laquel chose le Roy fist abbaissier ses courtines.

Le Roy, à l'entrée de la Messe l'eaue benoicte & aussi le texte de l'Evangile envoya primier à l'Empereur qui à trop grant peine vouloit prendre aulcun honneur avant le Roy;

(*) Escalier tournant.

à aler à l'offrande, l'Empereur s'excuſa pour ce que ne povoit aler ne ſoy agenouiller : ſi fu l'offrande du Roy telle. Trois de ſes Chambellans tenoyent haultement iij couppes belles dorées. En l'une avoit or, en l'autre encens, & en l'autre mirre; & de renc (*) aloyent. Si offry le Roy l'or premierement, puis l'encens, & puis le mirre, & à chaſcune foiz baiſſa la mains de l'Arceveſque de Rains, qui chantoit la Meſſe. A la paix, deus paix furent portées par le Diacre & ſoubz Diacre : & auſſi-toſt priſt l'un comme l'autre.

Aprés la Meſſe, l'Empereur ſe retrahy en un retrait, coſté la Chapelle, qui pour celle cauſe le Roy avoit fait ordonner : ou dit retrait envoya ſon aiſné filz le Daulphin de Vienne que il avoit envoyé querir en ſon Hoſtel de St. Pol, & l'accompaignerent ſes fréres les Ducs, & grant foiſon Chevalerie. A l'encontre du Daulphin ſe fiſt lever l'Empereur de ſa chayere, & oſta ſon chaperon, le Daulphin s'inclina & l'Empereur l'embraça & baiſa, & toſt après vint le Roy querir l'Empereur pour aler diſner, & en fu l'Empereur portez en ſa chayere & le Roy à coſté luy qui tenoit le Roy des Romains par la main; & devant eſtoit portez le Daulphin

(*) De ſuite.

ſur colz de Chevaliers à grant honneur : & ainſi alerent en la grant ſale.

CHAPITRE XLI.

L'Empereur diſne avec le Roy Charles. Les aſſiettes des Tables, & les Barons qui y eſtoyent.

A la Table de marbre fu l'aſſiete : Premierement ſiſt l'Arceveſque de Rains, & après ſiſt l'Empereur, puis le Roy de Bahaigne, & avoit autant de diſtance du Roy à luy, comme du Roy à l'Empereur, & ſus chaſcun des trois avoit un ciel diſtincte l'un de l'autre, de drap d'or à fleur de lis, & par-deſſus ces trois en avoit un grant qui couvroit tout au long de la Table & tout derriere eulx pendoit & eſtoit de drap d'or. Après le Roy des Romains ſeirent iij Eveſque bien loing de lui juſque à la fin de la Table, à l'autre doiz au plus près ſeoit le Duc de Saxongne, le Daulphin filz du Roy, & puis les Ducs de Berry, de Breban, de Bourgongne, le filz du Roy de Navarre, le Duc de Bar, le Duc Henry, & puis le Chancelier de l'Empereur, & ne ſeoyent mie le Duc de Bourbon, le Comte d'Eu, le Seigneur de Coucy, & le Comte de Harecourt, mais

estoient entour le Daulphin tout en piez pour lui tenir compaignie & garder de presse : les autres Ducs, Comtes & Barons & Chevaliers mangeoient aux autres Tables par belle ordonnance, & sus le chief du Daulphin avoit un ciel, & puis un autre par dessus qui toute la Table couvroit. Cinq dois avoit en la sale plains de Princes & de Barons, & autres tables par-tout trois dreçouers couvers de vaisselle d'or, d'argent, & estoient les deux grans dois & les dreçouers fais de barrieres à l'environ que l'en n'y povoit aler fort par certains pas qui gardés estoient par Chevaliers à ce ordonnez, & si grant quantité de gent y mangia que merveilles fu : & combien que avoit ordonné le Roy iiij assiettes de xl paire de mais, toute voys pour la grevance de l'Empereur qui trop eust sis à table, le Roy oster en fist une assiette : si ne fust l'en servir de iij de xxx paire de mès; ij entremès y ot, l'un comment Godefroy de Buillon conquist Jherusalem, laquelle histoire ramentevoir estoit pertinent pour exemples donner à telz Princes, estoit la cité grante & belle bois painte à panonceaulx & armes des Sarrazins moult bien faicte, qui fu menée devant le dois, & puis la nef ou Godefroy de Buillon estoit, & puis l'assault commencié

& la cité prise, qui fu bonne chose à veoir. Après ces choses laverent le Roy & l'Empereur aussi-tôt l'un comme l'autre, & puis le Roy des Romains, & pour cause que l'Empereur ne peust estre aucunement empresse au lever de table, fist le Roy apporter mesme à la table vin & espices, & fut apporté entre bras le Daulphin que le Duc de Bourbon tenoit à deux piez sur la table, le Duc de Berry par le commandement du Roy servi d'espices l'Empereur, & le Duc de Bourgongne le Roy, & prisdrent ensemble après plusieurs prieres. Le Comte de Eu servi le Roy de Bahaigne. Après se leverent & fu l'Empereur porté en sa chayere en sa chambre, & grant piece devisa aux Barons, tant que ja fu tart & que le Roy ala en sa chambre & les autres Barons au soupper derechief & le Roy plusieurs d'iceulx Barons avec lui; & puis ala veoir l'Empereur & une piece dirent de bons mos & esbatemens ensemble; puis se retray le Roy en sa chambre & s'alerent couchier. Et ainssi passa ce Mercredy jour de la Tiphaine.

CHAPITRE XLII.

Comment le Roy mena l'Empereur au Louvre.

Lendemain volt aler le Roy disner au Louvre : & à la pointe du Palaiz fut porté l'Empereur. Là estoit le bel batel du Roy qui estoit fait & ordonné comme une belle maison, moult bien paint par dehors & par dedens; là entrerent, & prisa moult ce beau batel l'Empereur; au Louvre arriverent, le Roy monstra à l'Empereur les beaux murs & maçonnages qu'il avoit fait au Louvre edifier. l'Empereur, son filz & ses Barons moult bien y logia, & par tout estoit le lieu moult richement paré : en sale disna le Roy, les Barons avec lui, & l'Empereur en sa chambre.

Après disner assembla le Roy le conseil en sa chambre, & en ce tendis par le commendement du Roy vint l'Université de Paris devers l'Empereur, & estoyent de chascune faculté xij & des Arciens xxiiij vestus en leurs chapes & abis, & la reverance vindrent faire à l'Empereur; & la Colacion (*) notablement fist Maistre Jehan de la Chaleur, Maistre en Theologie & Chancellier de Nostre

(*) Harengue.

Dame, & en ycelle Colacion recommanda moult la perſonne de l'Empereur, ſes nobles fais, ſes vertus & ſa dignité, & auſſi recommanda moult & ramena notablement le ſens, eſtat & honneur du Roy & du royaume de France, en loüant & approuvant à l'Empereur ſa venue devers le Roy, & enfin recommanda bien & ſagement l'Univerſité comme il appartenoit. L'Empereur en latin de ſa bouche reſpondy, en les merciant des honorables paroles que dictes luy ayent, & dit la cauſe qui en ce Royaume l'avoit amené, qui eſtoit venir à S. Mor (a), voir les reliques, & principalement l'amour qu'il avoit au Roy, dont ſouverainement & en beaul lengage loua & recommanda la prudence & ſagece.

En ce temps eſtoit le Roy en ſon Conſeil ſans lequel ne vouloit faire aucune choſe, ſi miſt en terme & demanda ſe bon ſeroit que il monſtraſt & deiſt à l'Empereur ſon Oncle qui tant d'honneur & d'amour lui avoit fait, que cy eſtoit venus, ſon bon droit, & le tort de ſes ennemis, pour cauſe

(a) Cette devotion d'un Prince Alleman envers S. Maur de Glanfueil, dont le corps eſt proche Paris, peut faire croire, jointe à autres preuves, que ce fut de Germanie que le Saint vint dans les Gaules ſous le Roy Theodebert.

qu'en maint pays & mesmes en Allemaigne s'efforcoient de publier le contraire, & aussi pour avoir le Conseil sur ce dudit Empereur, à laquel chose le Conseil respondy que bon seroit que ainssi le feist, si fist savoir à l'Empereur & à son Conseil que lendemain voloit parler à luy present sa Baronnie, & qu'à certaine heure fussent au Louvre pour oyr ce que dire leur vouldroit.

CHAPITRE XLIII.

Comment le Roy parla au Conseil, present l'Empereur du grand tort que le Roy d'Angleterre avoit vers luy.

Ainssi comme le Roy l'avoit ordonné, furent lendemain, lequel jour fu Vendredy viij de Janvier assemblez en la chambre de parlement au Louvre, l'Empereur, le Roy de Bahaigne & environ cinquante des plus notables Princes du Conseil de l'Empereur, & environ autant des Princes & Conseil du Roy. Ci estoient l'Empereur & les deus Roys assis en iij chayeres couvertes de drap d'or, & les autres sus bancs & doubles formes, en la maniere que on fait à Conseil. Adont le sage Roy qui en son entendement avoit

ſcience, & rethorique en langage, commença ſon parler par une preambule ſi belle & ſi notable, que grant beaulté eſtoit à oyr; & commença ſa matiere : » Dès les primiers temps
» du Royaume de France, & après la con-
» queſte de Gaſcongne que fiſt ſaint Charles-
» maine, quant il la converti à la foi
» Chreſtienne, dont très lors fu le pays
» ſubgieſt au Royaume de France ſanz in-
» terrupcion ; depuis & coment ceuls qui
» en ont tenus les demaines, & par eſpeciel
» les Ducs de Guiene, tant Roys d'Angle-
» terre commes autres en ont touſjours fait
» homage lige & recognoiſcence aux Roys
» de France, comme au chief & droictu-
» rier Seigneur. Se n'a eſté depuis Eduart
» d'Angleterre derrenier mort, que onques
» ni fu miſe contradiccion, nonobſtant en
» fiſt homage au Roy Philippe, ſon ayol à
» Amiens, & a Seigneur le recognut, &
» comme depuis aſſez long-temps ledit
» homage ratifia par ſes lettres ſaelées de
» ſon grant ſcel comment il appert par les
» lettres; leſquelles furent ilecques monſtrées
» & leuës, & autres lettres plus ancienes
» des Predeceſſeurs des Roys d'Angleterre
» & chartres faictes à S. Denis ou temps
» de la recognoiſcence des homages de Gaſ-

» congne, Bordeauls, Bayonne, & Isles » qui sont endroit Normandie, & lettres » expresses comment les Roys d'Angleterre » ont renoncié à toutes les terres de Nor» mendie, d'Anjou, du Maine, & de Tou» raine & de Poitiers se aulcunes en y » avoient » comme plus à plain, le disoient lesdictes lettres qui la furent monstrées.

Item aprés, dit le Roy que mesmes le traictié de la derniere paix par son pere & luy trop achetée avoient les Anglois malgardé, & adont desclaira le Roy particulierement, comment tant par le deffault de restituer les fortresses occupées, que rendre devoyent, comme par les ostages que ilz rençonnerent contre le contenu du traictié, tant par les compaignies que continuellement tenoyent ou Royaume come par usurper & user de droit de souveraineté qui ne leur appartenoit, comme en confortant le Roy de Navarre lors ennemy du Royaume donner ayde secours & vivres, contre la teneur des alliances faictes & jurées & passées par sermens, si fors comme entre Chrestiens se peut faire, desquelles choses les lectres furent leües là en present devant l'Empereur en françois & en latin affin que chascun mieulx entendist, monstra le Roy comme le Comte

d'Armignac, le Seigneur d'Alebret, & plusieurs autres Barons & bonnes villes avoyent appellé du Prince à luy & vindrent en leur personnes requerir adjournement & escript en cause d'appel, & comment il ne volt pas faire sans grant conseil & deliberacion, & oyr les oppinions de pluseurs estudes de Droit de Boulongne la Grace, de Monpellier, de Thoulouse, d'Orliens & de plus notables Clercs de la Court de Rome qui determinerent que refuser ne le povoit, & comme par voye ordonnée de justice non mie par rigueur d'armes fu envoyé un Docteur, Juge, & un Chevalier de Thoulouse, qui porterent au Prince les lettres inhibicions & adjournemens, & par le sauf-conduit du Senechal dudit Prince, lequel les fist prendre & murdrir maulvaisement.

Ainssy devisa là le Roy longement & de pluseurs autres griefz & torz faiz qu'il avoit receu dudit Prince de Gales, dont ains qu'il voulsist procéder par voye de guerre avoit mandé à son pere Edoart Roy d'Angleterre que remedier y voulsist, desquelles choses onques bonne response ne pot avoir; parquoy par nécessité & par le conseil de ses Barons & de son Royaume assemblé pour ce en son Parlement emprist à deffendre sa bonne jus-

tice contre ses ennemis, de laquel chose Dieu de sa grace luy en avoit donné bonne fortune; & adont desclaira le Roy les conquestes que ot faictes sur ses ennemis, & non-obstant ce devisa les offres que il leur avoit fait pour le bien de paix que ils avoyent reffusé : si pria l'Empereur que sur ce le voulsist conseillier, & ne creussent luy ne ses Barons que à son tort la guerre fust, & assez d'autres choses dist le Roy qui longues seroyent à dire &c. Et par si bel ordre & si notable harenge l'ot dit, que tous en furent esmerveilliez, & moult prisierent & louerent son grant sens & memoire.

L'Empereur respondy, que tres-bien avoit entendu ce que le Roy tres-sagement avoit expliqué tant és lettres comme és paroles, & que par tout Allemaigne le manifesteroit, & feroit savoir; & que au contraire les Angloiz ne fussent creus, & mesmement qu'il fu present à Amiens quant le Roy Edouart fist homage au Roy de France, si savoit son bon droit, & quant au conseil donner dist que consideré son bon droit & tort de ses ennemis, l'avantage & bonne fortune qu'il avoit contre eulx, & ses aliez & amis comme le Roy de Castelle, de Portugal, d'Escoce & mains autres, il ne luy donroit conseil de

tant avant offrir à ſes ennemis, & trop en avoit fait ſe pour l'amour de Dieu n'eſtoit. A tant finerent ſes paroles; & le Roy & luy & les autres alerent en ſa chambre.

CHAPITRE XLIV.

La grant offre que l'Empereur fiſt au Roy Charles.

Comme l'Empereur (*) s'aviſaſt que la reſponſe que faicte au Roy avoit n'eſtoit aſſez ſouffiſant, pria que aſſemblé de rechef le Conſeil fuſt, & bien luy plairoit que aſſez plus y euſt Barons gens que n'avoit eû au Conſeil precedent : & ainſi fu fait. Adont commença l'Empereur ſi hault que tous oyr le porent, & premier s'excuſa de ce que ſouffiſent reſponce ce luy ſembloit le jour precedent au Roy faicte n'avoit. Si vouloit que tous ſceuſſent que luy, ſon filz le Roy des Romains, ſes autres enfens, & tous ſes parens, aliez & amis & toute ſa poiſſance, il vouloit & offroit au Roy eſtre tous ſiens contre toutes perſonnes, à aydier & garder ſon bien, honneur & royaume & de ſes enfens & freres & amis, & adont luy bailla un rolle ou ſes amis & affins declairiez &

(*) Voyage de l'Empereur à S. Paul & à Beauté.

nommez estoyent dont il se faisoit fort, dont le Roy le mercia moult gracieusement.

Lendemain aprés ce que disné orent, le Roy ou dessusdit batel mena l'Empereur à Saint Paul, passant par desoubz le pont de Paris (a). Quant à Saint Paul furent, le Daulphin & son frere vindrent à l'encontre, & devant leur pere s'alerent agenouillier, & puis saluerent l'Empereur, puis entre bras devant furent portez. L'Empereur se guermenta d'aler veoir la Royne; si luy mena le Roy, & moult grant presse y avoit de Barons & Chevaliers; la Royne au-devant du Roy vint; en moult riche atour estoit, & ot un cercle d'or sus son chief de moult grant pris, accompaigniée de nobles Dames: là estoit la Duchece d'Orliens fille du Roy de France, la Duchece de Bourbon mere de la Royne, la Comtesse d'Artois, la fille du Duc de Berry, la fille du Signeur de Coucy, la Dame de Preaux & plusieurs autres Comtesses, Baneresses (*), Dames, & Damoiselles, à tres-grant quantité. L'Empereur son chapperon osta, & lever se fist

(a) NOTA, que sur le grand bras de la riviere il n'y avoit encore que le pont au Change alors appellé le Pont de Paris ou le grand Pont.

(*) Baronnes.

contre la Royne qui le baisa & aussi son filz le Roy de Bahaigne, & toutes baisierent les Dames du sang de France.

Quand l'Empereur vid la Duchece de Bourbon, si fort à plourer se prist, que parler ne pot, & aussi la Duchesse, pour la memoire que ilz avoyent de ce que seur avoit esté de sa premiere femme, & aussi toute nourrie avec sa sueur la Royne bonne mere du Roy Charles & de ses freres les Ducs, dont aprés disner volt l'Empereur grant piece avec elle parler. Une piece là fu l'Empereur, puis se parti, & en sa chambre fu portez.

Aprés disner que l'Empereur estoit en sa chambre & parloit à la Duchece de Bourbon, le Roy y envoya la Royne & ses deux filz, dont il fu moult liez : & là fu la Royne longuement assise costé luy, & longuement deviserent ensemble : elle luy donna un bel reliquiaire d'or, grant & moult riche de pierrerie, où ot de la vraye croix & autres reliques, & le Daulphin luy donna ij tres-beauls braches à coliers d'or & belles laisses, & de tout ce fist moult grant feste, & moult les mercia. Adont entra le Roy de Bahaigne, & la Royne luy donna un riche fermail; en ce tendis le Roy vint : si prindrent congé, & le Roy mena l'Empereur au Bois, & pour

ce que jà tart estoit, grant foison torches au-devant luy vindrent.

Lendemain se fist porter l'Empereur tout au tour de la grant chambre, pour veoir par les fenestres le circuit du chastel que il moult prisa.

Aprés dormir à remontée grant piece ensemble furent luy & le Roy en bons esbatemens & paroles de vraye amour, & pria l'Empereur au Roy que luy donnast une de ses Heures, & il prieroit Dieu pour luy : dequoy le Roy luy en envoya deux; unes petites, les autres grans; endementiers que ainsi parloyent, vint le Roy des Romains que le Roy avoit envoyé au parc esbatre & chacier (a), avec luy ses freres. Adont l'Empereur l'appella, & par la main le prist, & luy fist promettre par sa foy en la main du Roy, que tant qu'il vivroit serviroit & ameroit luy & ses enfens devant tous les Princes du monde; dont le Roy les remercia.

CHAPITRE XLV.

Comment l'Empereur alla faire son Pelerinage (de S. Maur.)

Le Mardy en suivant qui fu le xij jour

(a) Aux dains, *selon le MS. de Ste. Genevieve.*

de

de Jenvier, faire volt l'Empereur ſon pelerinage à St. Mor.

Au matin en ſa litiere du Bois ſe parti : ainſſy que le Roy commendé avoit y fu receu à proceſſion : l'Abbé la Meſſe chanta; l'Empereur offri cent frans, & les dons de vivres que luy ot fait ledit Abbé laiſſa au Convent. Là diſna & dormi (a) en bel appareil que le Roy bien & richement luy ot fait apreſter & le lieu parer partout, fu mis en la litiere & porté à Beaulté ſus Marne, que il moult priſa, & y amenda de ſa goute comme il diſoit, ſi que luy meſmement viſita tout l'hoſtel qui moult eſtoit bien parez, & diſoit que onques en ſa vie n'avoit veuë plus belle ne plus deliƈtable place, & auſſi diſoyent ſes gens, leſquelz on avoit auſſi menez en la tour du bois par tous les eſtages de leans, & monſtré les grans garniſons d'icelle, & l'artillerie dont le Roy des Romains ot des arbaleſtes à ſon éhois, que onques mais n'avoient veu ſi merveilleuſe choſe; & ainſi louoient les ſens, la valeur & haultece du Roy de France. A Beauté fu l'Empereur pluſeurs jours; & le Roy chaſcun jour l'aloit viſiter, & à ſecret parloyent longue-

(a) On a déja vu cy-deſſus, p. 110 & 256, que la coutume étoit de dormir après le diner.

ment, puis au giste s'en retournoit au Bois; car le tres-sage Roy pour soing qu'il eust à cause de l'Empereur, ne croient nul qu'il laissast à expedier ses autres besoingnes, comme cil qui pourveu estoit en toutes choses.

L'Empereur desira à veoir la belle couronne que le Roy avoit fait faire : si luy envoya le Roy par Giles Malet son valet de Chambre & Hennequin son orphevre, la tint & regarda moult longuement par-tout, & prist grant plaisir, puis la bailla, & dist que somme toute onques en sa vie n'avoit veu tant de si riche & noble pierrerie ensemble.

Le Jeudy devant la departie de l'Empereur, avoit fait le Roy tous assembler les gens dudit Empereur; car beauls dons avoit fait apprester pour leur donner : Si y mena le Roy, ses freres, le Seigneur de la Riviere, & aultres Chevaliers porter ses joyaulx, & de ses varlés de chambre.

CHAPITRE XLVI.

Les beaulx & riches dons que le Roy envoya à l'Empereur & à son fils.

Là où l'Empereur fu & toutes ses gens assemblez vint le Duc de Berry, & dit que

le Roy le faluoit, & luy envoyoit de ses joyaulx telz comme à Paris on les faisoit. Lors luy presenta une moult noble couppe d'or garnie de pierrerie, en laquelle avoit figure d'esmail moult richement ouvrée, le sphere du Ciel où estoit le zodiaque, les signes, les planetes & estoiles fixes & leur ymages; & aussy luy presenta ij grans flacons d'or, où estoit figuré en ymages essevez comment St. Jacques monstroit à St. Charles-maine le chemin en Espaigne par revelacion : & estoyent lesdis flacons en façons de coquilles. Si luy dit le Duc de Berry bien gracieusement, que pour ce qu'il estoit Pelerin, luy envoyoit le Roy des coquilles. Encore luy presenta un grant hanap d'autre façon, un gobelet, & une esguiere tout d'or, garnis de pierrerie, & esmailliez de diverses façons, ij grans poz d'or à testes de lions.

Item à son filz furent presentez, iiij grans poz, un grant gobellet, une esguiere tout d'or, garnie de pierrerie; & oultre cela une ceinture d'or longue, garnie de riche pierrerie du pris de viij mille frans, desquelz presens l'Empereur faisoit merveilleusement grant conte & moult mercioit le Roy : si fist son fils.

Aprés en suivant à tous ses Princes fu pre-

sentée vesselle d'or & d'argent, si largement & à si grant quantité que tous s'en esmerveilloyent, & tant qu'il ny ot si petit Officier de quelque estat qu'il fust, qui par le Roy ne receussent present. Mais quoy & quelz se passe la Cronique (a) pour cause de briefté. Si reputerent moult ceste grant largece, & moult louerent, mercierent & magnifierent, comme raison estoit, le Roy de France.

CHAPITRE XLVII.

La departie de l'Empereur.

Le Vendredy ensuivant qui fu le jour Saint-Mor, & le xv dudit mois, ala l'Empereur à Saint-Mor, & chanta l'Evesque de Paris en pontifical la Messe, puis revint disner à Beaulté. Aprés disner que le Roy l'estoit alé veoir, le mercia moult de ses nobles presens, & dit que trop avoit fait de luy, de son filz & des siens, que desservir ne luy pourroit : grant piece furent ensemble à grant conseil, puis revint au giste au Bois.

Lendemain qui fu le xvj. jour de Jenvier que l'Empereur partir devoit pour s'en aler en son pays, ala le Roy à Beaulté, & derechief parlerent ensemble, & par grant amistié

(a) Elle veut parler des Chroniques de S. Denis.

& doulces paroles, prist un rubis & un diamant l'Empereur en son doy, & au Roy les donna, & le Roy luy redonna un gros diamant, & là devant tous s'entracollerent & baisierent à grans remerciement; aussy à son filz. L'Empereur monta en sa lictiere, & le Roy à cheval : chevaucha le Roy costé luy tousjours devisant, & tous les Seigneurs, Prelas & Barons, & grant multitude de gens avecques eux, & le convoya le Roy assez prés de la maison de Plaisance, ce que l'Empereur ne vouloit que tout venist avant, & là prisdrent congié l'un de l'autre, mais si fort plourerent qu'à peine pouvoyent parler, & le Roy au Bois s'en retourna, & une piece le convoya le Roy des Romains, puis prist congié, & noz Seigneurs les Ducs conconvoyerent l'Empereur, qui jut celle nuit à Laigny sus Marne, & lendemain à Meaulx, & jusques par delà le convoyerent noz dis Seigneurs, puis congié prisdrent & s'en retournerent.

Et ainssi le Roy le fist convoyer par ses Princes, Barons & Chevaliers tant qu'il fu hors du Royaume, & en toutes les villes où il passa pareillement par l'ordonnance du Roy à feste, à solemnité & presens fu receus, ainssi comme au venir avoit esté.

Et eſt aſſavoir que depuis le jour qu'il entra ou Royaume de France juſques au jour qu'il en ſailly, tout l'eſtat de la deſpence de lui & de ſes gens fu au deſpens du Roy, de laquel choſe les choſes dictes & les dons conſiderées monta une très-grant ſomme d'or: mais Dieux mercis, & le grant ſens du ſage Roy, tout fu bel & bien fourni & largement tous au deſpens du Roy ſanz quelconques grief à creature.

CHAPITRE XLVIII.

Les juriſdictions que l'Empereur donna au Daulphin.

Pour ce que tout enſemble ne ſe peut mie dire, n'eſt pas à oublier ce que l'Empereur de ſon propre mouvement fiſt en retificacion de l'honneur, bonne chiere, & amour qu'il ot du Roy receu, pour laquel choſe en faveur du Roy, ſon filz le Daulphin de Viene ordonna & fiſt ſon Lieutenant & Vicaire General au Royaume d'Arle ledit Daulphin à ſa vie, dont lectres lui en fiſt ſaelées en ſael d'or, par leſquelles lui donnoit ſi grant & plain pouvoir comme faire ſe pouvoit, ce que autre fois n'a eſté accouſtumé, & ſemblablement le fiſt ſon Lieutenant & Gé-

neral-Vicaire par unes autres lettes à pareil pouvoir en fiefz, arriere fiefs & tenemens quelconques sans riens exepter, & lui donna & bailla le Chastel de Pompet en Viene, & aussi un autre lieu appellé Chaneault, & aussi le aagea & supplea toutes choses qui par enfence de aage pourroyent donner un empeschement pour ces graces & gouvernement obtenir audit Daulphin.

Et pour ces choses & autres faire au gré & prouffit du Roy & de ses enfans, laissa son Chancelier après lui pour saeler & delivrer lesdictes lettres, lequel Chancelier au chief de iij. jours les apporta au Daulphin toutes saellées, dont il mercia l'Empereur. Après fu presenté de par ledit Daulphin par le commendement du Roy, xx. mars de vaisselle dorée, & dedans mille frans pour la peine que eue avoit de sa besoigne. Quand l'Empereur fu hors du Royaume, plusieurs Comtes, Barons, Chevaliers & Seigneurs prisdrent congié de lui; il les remercia, & s'en retournerent.

CHAPITRE XLIX.

Recapitulation en brief de ce que dit est.

CHAPITRE L.

La mort de la Royne.

Le Lundy quart jour de Fevrier (*) après la departie de l'Empereur come dit est, la Royne de France enfanta une fille, dont moult fu grevée du travail : babtisiée fu en l'Eglise de S. Pol ; & pour la devocion que ot le Roy & la Royne à Ste. Katherine, fu ainssi nommée. Le Samedi en suivant ladicte Royne trespassa de ce siecle : de laquel chose le Roy merveilleusement fû dolent, & non-obstant que la vertu de constance en luy fust plus grant que communement ès autres hommes, ceste departie luy fu si grant douleur, & si longuement lui dura, que onques devant ne après faire on ne lui vid pareil dueil pour chose qui avenist : car moult s'amoyent de grant amour. (*Le reste n'est qu'une ennuyeuse description des funérailles*).

(*) Christine se trompe : le 4 Fevrier en 1377 avant Pâques étoit un Jeudi par la lettre dominicale O. Aussi les Chroniques St. Denis marquent elles Jeudi.

CHAPITRE LI.

La mort du Pape Grégoire.

CHAPITRE LII.

Comment fut escript au Roi Charles qu'il se gardast d'aulcuns qui les cuidoyent empoisonner.

Qu'il soit voir que le Roy Charles fust amez pour cause de ses bontez de plusieurs, & mesmement estrangeres, lui furent lettres envoyées ou mois de mars par aucuns grans Seigneurs ès quelles estoit contenu que un homme appellé Jacques de Ruë, à l'instance d'un certain Prince à grant tort & pechié devoit machiner par poison ou autrement la mort dudit Roy Charles, & que d'icelui Jacques lequel venoit en France pour celle cause, soubz autre ombre, se voulsist garder. Pour lesquelles nouvelles, le Roy fist tantost prendre là où il fu trouvez ledit Jacques de Ruë, & emprisonner: & fu trouvé en un coffret d'icellui certains rolles en maniere de memoires de voyes qu'il devoit tenir avec luy, de plusieurs aultres d'icelle traiteuse aliance adherez avec cellui Prince de qui

eſtoit celui à ce comis pour la mort & deſtruccion dudit ſage Roy Charles.

Mais comme Dieux ne voulſiſt ſi grant inconvenient ſouffrir comme de laiſſier ainſſi perir ſon bon ſergent (*) par deſloyal traictié; voult de ſa divine grace que la choſe veniſt à clarté, & en telle maniere que ycellui Jaques de Ruë & un autre ſien compaignon, appellé Maiſtre Pierre du Tertre confeſſerent entierement de leur bonne voulenté ſanz contrainte toute la faulſe machinacion : pourquoy le Roy volt que en la chambre de Parlement grant multitude de gens, Prélas, Princes, Barons, Chevaliers, Conſeilliers, Advocas & toute gent fuſſent preſens; & la furent menez leſdis Jaques de Ruë & Maiſtre Pierre du Tertre, leſquelz furent interroguez ſur les choſes contenues en leur confeſſion & conjurez des plus grans ſermens que faire ſe peut, leſquelz affermerent par yceux ſeremens leur confeſſions eſtre vrayes en la maniere que ilz l'avoyent dit ſanz force & ſanz contrainte aucune ſus le peril de leur ame, car ilz ſavoyent bien que dignes eſtoyent de mort ſe le Roy n'en avoit mercy, & ces choſes rapportées au Roy il voult que juſtice & raiſon en fuſt faicte ſelon le juge-

(*) Serviteur du mot *ſerviens*.

ment de Parlement, lequel Parlement les condampna estre traynez du Palaiz jusques ès Halles, & la sur un eschaffaut avoir les testes tranchiées, & puis escartelez & penduz leur membres aux iiij. portes de Paris & le corps au gibet; & ainssi fu fait.

Les causes pourquoy cest exploit fu fait, & pour qui ne à quel instigacion tel trahison machinoyent je me passe, pour ce que moult ne touche à ma matiere: & qui plus en vouldra savoir trouver le pourra assez près de la fin où les Chroniques de France traictent dudit Roy Charles après le trespassement de ladicte Royne Jehanne de Bourbon (a).

CHAPITRE LIII.

Comment les nouvelles vindrent que les Cardinaulx avoient eslu à Rome à Pape Barthelemy.

CHAPITRE LIV.

Comment le Roy Charles receut lettres des Cardinaulx, que Berthelemy n'estoit mie justement eslleu, & que il n'estoit pas Pape.

(a) Cela est assez au long dans les Chroniques de S. Denis cap. 68. 70. & 71. La confession de Jacques de Ruë se trouve imprimée dans les Preuves de l'Histoire d'Evreux page 90.

CHAPITRE LV.

Comment le Roi receut lettres desdis Cardinaulx, qu'ils avoient laissié Berthelemy.

CHAPITRE LVI.

Comment les Cardinaulx eslurent Pape Clement.

CHAPITRE LVII.

Comment le Roy Charles signifia à plusieurs Princes, que luy bien informé de la verité se estoit declairié pour Pape Clement.

CHAPITRE LVIII.

Comment Barthelemy fit vingt-neuf Cardinaulx.

[*Ce Chapitre ne parle aucunement du Roy, & est tiré purement des Chroniques de St. Denis.*]

CHAPITRE LIX.

La mort de l'Empereur Charles.

CHAPITRE LX.

Comme le Cardinal de Limoges vint à Paris de part Pape Clement.

CHAPITRE LXII.

Comment le Roy Charles avoit entention de faire tant, que le Conseil General fust assemblé sur le fait de l'Eglise.

(Les sept Chapitres suivants sont des digressions de Christine sur les sciences.

CHAPITRE LXX.

De l'approchement de la fin du Roy Charles, & de la mort de son bon Connestable Messire Bertram de Clequin.

De laquelle fin (de Charles) moult me plaist ce que memoire me rapporte sans dongier d'autre informacion. La relacion que j'en oys de mon dit Pere naturel, auquelles parolles cognoiscant son excellence en toute vertu, je adjouste foy comme à parolle veritable dicte de preudome, lequel trés-amé serviteur, & Clerc excellent gradué & doctorisié à Boulongne la grace en la science de Medecine, avecques autres degrez de sciences, fu continuellement present en la maladie dudit Prince jusques à la fin, & ceste verité par assez de gens encore vivans, peut-estre sçeüe.

Le bon Connestable Bertram de Clequin,

lequel eſtoit Porteur des fais de la Chevalerie dudit Roy, treſpaſſa peu avant, qui fu le Vendredy quatorzieſme jour de Juillet ce meſme an, de laquelle mort moult peſa au ſage Roy, & en tous diz recompenſant, comme non-ingrat la bonté, ſervice & loyaulté d'icellui Conneſtable, en honorant le corps de ſi ſolemnel Chevalier, & penſant de l'ame comme raiſon eſtoit, volt qu'il fuſt enterrez en haulte tumbe à grant ſolemnité, honneur & recommendacion, ou propre lieu où ſont enterrez à Saint Denis les Roys de France, & meſmement en la Chapelle que pour luy avoit fait faire au piez de la tumbe, ou en peu de temps après fu enſevelis, laquelle mort dudit Conneſtable fu plainte, & plourée de maint vaillant, & communement de tout le Royaume, lequel faiſoit perte de très-vaillant Champion & deffendeur de lui, & très-propice : ſi fu la mort de lui très-vertueux, comme preſage de treſpaſſement de ſon très-excellent Maiſtre.

CHAPITRE LXXI.

Le treſpaſſement & bel fin du Roy Charles V.

Vers la moictié paſſée du mois de Septembre, en l'an mil trois cens quatre vingts, le

Roy Charles ala en ſon Hoſtel de Beaulté (12), ouquel pou de jours après lui priſt la maladie, dont il treſpaſſa en aſſez brief terme : mais de l'eſtat de s'enfermeté ne quier faire grant narracion, ains ſelon le contenuë procès precedent, c'eſt aſſavoir des vertus de lui dignes d'infinie memoire, dirai de ſa très fervent foy, devocion, conſtance & ſain entendement. Comme ſa complexion ſoubtille fuſt non puiſſant de porter longuement fais de ſi grieve maladie, en bien pou de jours fu à merveilles debilitez, & tant que ſa ſeine diſcrecion non empechiée juſques à la mort pour quelconques ſouffrance du corps, lui jugia que brief ſeroit le terme de ſa vie. Pour ce volt diſpoſer ſes derrenieres ordonnances, & tendre au ſalut de ſon ame : dont non-obſtant euſt toujours accouſtumé de ſoi confeſſer chaſcune ſepmaine, adont ſon Pere eſpirituel continuellement avec luy très-diligenment examinant ſa conſcience, & que rien ni demouraſt en ſcrupul, en grant devocion larmes & contricion ſe confeſſoit derechief par ſouventefoiz ; & comme ja fuſt agrevez très-durement, volt recepvoir ſon Createur, lequel après pluſeurs Meſſes de lui oyes lui fu admeniſtré : devant laquelle recepcion à merveilleux

ſignes de devocion, diſt telz parolles en la preſence du Sacrement : *O Dieu mon Redempteur, à qui toutes choſes ſont manifeſtes, moi recognoiſcent tant de foiz avoir offenſé devant ta Majeſté & digne ſainćteté, ſoyes propice à moy pecheur; & auſſi comme as daigné approcher le lit du povre languiſſant, te plaiſe par ta miſericorde, que à toi puiſſe en la fin parvenir.* Et en telles parolles diſant à grans larmes fu communiez, & après rendy graces à Dieu.

Ceſtui ſage Roy demonſtrant les ſignes de ſa grant conſtance nonobſtant les tourmens de l'engrigement de ſa maladie, pour donner aulcune recreacion de reconfort à ſes ſerviteurs que il veoit pour lui grandement adoulez dont il avoit grant pitié, en efforcent ſa puiſſance, vouloit chaſcun jour eſtre levez, & veſtus & mengier à table; & quelque foible qu'il fuſt, leur diſoit parolles de reconfort & bons amonneſtemens, ſanz quelconques clameur ou plainte de ſigne de douleur, fors en appellant le nom de Dieu, de Noſtre Dame, & des Sains; & deux jours ains ſon treſpaſſement, tout euſt il paſſée moult greveuſe nuit, lui levez & veſtus, va regarder ſes Chamberlans & tous les autres ſerviteurs & Phiſiciens qui eſtoient tous

tous esplourez. Adont leur prist à dire de très joyeux visage, & en semblant de bonne convalescence, *Essjoyssez-vous, mes bons loyaux amis & serviteurs, car en briefve heure feray hors de voz mains*, lesquelz oyans ces parolles ignorerent pour la joyeuseté de la chiere, en quel sens ot dicte la parolle, de laquelle tost après l'effect leur en donna la clarté.

Le Samedy devant son trépas apparurent en lui les signes mortels où les douleurs furent horribles, sans que apperçeue fust en lui aucune impacience, mais en continuant sa dévocion tousjours estoit sa clameur à Dieu, & coste lui sondit Confesseur lui amonestant les parolles en tel article nécessaires, auxquelles comme très-vray Chréstien Catholique respondoit & faisoit signes de grant foy à nostre Seigneur.

Quant vint le Dimanche à matin & jour qu'il trespassa, fist appeller devant lui tous ses Barons, Prélas, son Conseil & Chancelier. Adont va parler devant eux moult piteuses parolles, si que tous les contraigni à larmes. Entre les autres choses dist du fait de l'Eglise, que comme il eust été informez par tout le College des Cardinaux & en faisant toute l'investigacion qu'il avoit peu &

sçeu faire, présumant que tant de vaillans Prélas ne se voulsissent mie dampner pour un singulier homme que il avoit desclairié Pape Clément pour vrai Pape, & ce qu'il en avoit fait, prenoit sus son ame que de bonne foy l'avoit fait.

Item son testament & lais que pieça devant avoit fait vouloit qu'en celle forme fust tenus.

Après ces choses requist que la Coronne d'espines de nostre Seigneur par l'Evesque de Paris lui fust apportée, & aussi par l'Abbé de saint Denis la Coronne du sacre des Rois (*). Celle d'espines reçeupt à grant dévocion, larmes & réverence, & haultement la fist meĉtre devant sa face; celle du Sacre fist meĉtre sous les piez : adonc commença telle oroison à la sainĉte Coronne : *O Coronne precieuse, Dyademe de nostre salut, tant est douls & enmiellé le rassadyement que tu donnes, par le mystere qui en toy fu compris à nostre rédempcion; si vrayement me soit cellui propice, duquel sang tu fus arousée comme mon esperit prent resjoyssement en la visitacion de ta digne présence.* Longue oroison y dist moult dévote.

(*) Dom Felibien a marqué ce fait. Hist. S. Denis. p. 293.

Après tourna ses parolles à la Coronne du Sacre, & dist : *O Coronne de France, que tu es précieuse, & precieusement* (*) *très-vile : précieuse, consideré le mystere de justice lequel en toi tu contiens & portes vigoureusement, mais vile & plus vile de toutes choses, consideré le faiz, labour, angoisses, tourmens & peines de cueur, de corps, de conscience & perilz d'ame que tu donnes à ceulx qui te portent sur leurs espaules, & qui bien à ces choses viseroit, plustost te lairoit en la boe gesir, qu'il ne te releveroit pour mectre sus son chief.* Là dist le Roy maintes notables parolles plaines de si grant foy, dévocion & recognoissance vers Dieu, que tous les oyans mouvoit à grant compunxion & larmes.

Après ce la Messe fu chantée, & volt le Roy qu'en chants mélodieux & orgues fussent à Dieu chantées laudes & beneyssons.

Porté fu le Roy de sa couche en son lit : & comme il prinsist moult à foibloyer, son Confesseur lui ala dire : *Sire, vous me commandastes sanz attendre au derrain besoing, je vous ramenteuse le derrain Sacrement, combien que necessité ne nous y chace mie, & que maint*

(*) L'ancienne copie n'est point sans fautes, nous croyons qu'il faut *présentement* d'autant plus que ci-dessus pour *differer* il y a *differer.*

après celle unxion ſoyent retournez à bonne convaleſcence, vous plaiſt-il pour le réconfort de voſtre ame recepvoir la? Le Roy reſpondi que moult lui plaiſoit. Adont lui fu apreſtée; & volt le Roy que toutes manieres de gens à qui il plairoit entraſſent dedans ſa chambre, laquelle fu toſt remplie de Barons, Prélas, Chevaliers, Clercs & gent de peuple, tous plourans à grans ſanglots de la mort de leur bon Prince. Sur tous y menoit dueil ſon loyal Chambellan le Seigneur de la Riviere, ſi grant que il ſembloit comme homme tout remis de ſon ſens, & par tel contenance ala le Roy baiſier ſi comme il vint dehors, que à tous fiſt moult grant pitié.

Le Roy lui-meſme ſelon ſa foiblece s'aida à enulier (*). Quant la Croix lui fu préſentée, la baiſa, & en l'embraſſant commença à dire regardant la figure de noſtre Seigneur : *Mon très-douls Sauveur & Rédempteur, qui en ce monde daignas venir, afin que moy & tout humain lignage, par la mort laquelle voloncdairement & ſanz contrainte volz ſouffrir, rachetaſſes, & qui moy indigne & inſipient à gouverner ton Reaume de France as inſtitué ton Vicaire, j'ai tant griefment vers toy péchié, dont je dis* meâ culpâ, meâ graviſſimâ culpâ,

(*) Oindre des ſaintes Huiles.

meâ maximâ culpâ : *Et non obstant, mon douls Dieu que je t'ay courroucié par des faultes innumérables, je sçay que tu es vray misericors, & ne veuls la mort du pécheur; Pour ce à toy, pere de miséricorde & de toute consolacion, en l'article de ma très-grant nécessité criant, & t'appellant, te demande pardon.* Celle oraison finée, se fist tourner la face vers les gens & peuple qui là estoit, & dist : *Je sçay bien que ou gouvernement du Royaume, & en plusieurs choses, grans, moyens & petis ay offensez, & aussi mes serviteurs auxquels je debvoie estre benigne & non ingrat de leur loyal service : & pour ce, je vous pry, ayez merci de moy, je vous en requier pardon.* Et adont se fist haulser les bras & leur joingni les mains. Si povez savoir si à grant pitié & larmes y ot gietées de ses loyaulx amis & serviteurs.

Encore dist : *Sachent tuit & Dieu l'a premierement cogneu, que nulle temporalité ne prospérité de vanité mondaine ne me pertrait ne encline à vouloir de moy autre chose, ne mes ce que Dieu a voulu de moy ordonner, lequel scet qu'il n'est quelconques chose précieuse, pour laquelle je voulsist ou desirasse estre retourné de ceste maladie.*

Un peu après en approchant le terme de la

fin la maniere des anciens Peres Patriarches du vieux Teſtament, fiſt amener devant lui ſon filz aiſné le Daulphin. Alors en le béneyſſant commença ainſſi à dire :

Ainſſi comme Abraham ſon filz Yſaac en la rouſée du Ciel & en greſſe de la terre & en l'abondance de froument, vin & oile beney & conſtitua, en enjoingnant que qui béniſtroit luy fuſt béneit, & qui le mauldiroit fuſt remply de malleiſſon ; ainſſi plaiſe à Dieu qu'à ceſtuy Charles doint la rouſée du Ciel & la greſſe de la terre, & l'abondance de froument, vin & oile, & que les lignées le ſervent & ſoit Seigneur de tous ſes freres ; & s'enclinent devant lui les filz ſa mere. Qui le béneiſtra ſoit béneit : & qui le mauldira ſoit remply de maleiçon.

Ce miſtere fait, à la priere du Seigneur de la Riviere beny tous les préſens, diſant ainſſi : *Benedictio Dei Patris, & Filii & Spiritûs ſancti deſcendat ſuper vos & maneat ſemper ;* laquelle béneyſſon receurent tous à genoux à grant dévocion & larmes. Puis leur diſt le Roy : *Mes amis, alez-vous-en, & priez pour moi, & me laiſſiez, affin que mon traveil ſoit finé paix.* Lors luy tourné ſus l'autre coſté, toſt aprés tirant à l'angoiſſe de la mort, oy toute l'iſtoire de la Paſſion & auques prés de la fin de l'Euvangile Saint Jehan com-

mença à labourer la derreniere fin & à peu de trais & sanglous entre les bras du Seigneur de la Riviere que moult chierement il amoit rendi l'esperit à nostre Seigneur, qui fu, comme dit est, environ heure de midi le xxvj^e. jour de Septembre ledit an mil trois cens quatre-vingt, & le xliiij^e de son aage, le xvij^e de son regne.

Lequel trespassement fu plaint & pleuré merveilleusement de ses freres, parens & amis & de ses serviteurs moult regraidez, & de tous autres sages & preudes hommes, & à bonne cause : car perte de si excellent Prince n'est mie merveilles, se elle est doulousée.

CHAPITRE LXXII.

Fin & conclusion de ce livre.

La matiere de si excellent Prince en toutes choses, comme fu le sage bon Roy Charles pour plusieurs raisons ma esté tres-agréable; deux principales y a, l'une pour cause de l'exellence de ses vertus, l'autre que comme en ma jeunece & enfance avec mes parens je fusse nourrie de son pain, m'y reputé si comme tenue.

Explicit le livre des fais & bonnes mœurs du sage Roy Charles.

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
DE CHRISTINE DE PISAN.

(1) CHARLES V. n'apprit pas ſuperficiellement la langue latine. Il paroît par ce que Chriſtine dit par 3. chap. 12. qu'il l'entendoit parfaitement. Elle déclare en ce lieu que s'il fit faire des traductions de pluſieurs Auteurs, ce n'étoit pas tant pour lui que pour ſes ſucceſſeurs. *Nonobſtant*, dit-elle, *qu'il entendit bien le latin, & que ja ne fuſt beſoin qu'on lui expoſaſt.* M. Boivin dans ſon Mémoire ſur la bibliothèque de ce Roi, T. 2. Mem. Acad. p. 693. ſe contente de dire de ce Prince qu'il entendoit aſſez bien le latin, & que nonobſtant cela, il ne liſoit ordinairement les Auteurs latins que dans des traductions françoiſes. Voici ce que l'on peut oppoſer à ce ſentiment. On conſerve chez les Céleſtins de Paris une Bible latine que ce Prince liſoit aſſiduement, comme l'a marqué Philippe de Maizieres ſon contemporain, le nom de ce Prince y eſt encore écrit de ſa propre main. On a même une preuve qu'il aimoit à entendre parler bon latin. Elle ſe tire des réponſes de Jacques de Rue qui fut puni en 1378 pour

avoir voulu l'empoiſonner. On y lit que le Roi de Navarre, chef de cette entrepriſe, gagna dès l'an 1369 Maître Angel né en Chypre Phyſicien, qu'il crut devoir plaire à Charles V, *parce qu'il parloit bel latin, & eſtoit moult argumentatif.* (Preuves de l'Hiſt. d'Evreux, pag. 93.)

(2) En liſant la vie de Charles V de la compoſition de Chriſtine, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'elle y parle avec grande complaiſance de ſon pere Thomas de Piſan.

Quoique la réputation de cet Aſtronome fut très-bien établie, & que le Roi eut grande confiance en ce qu'il diſoit, il paroît que tous les Sçavans ne le regarderent pas pour cela comme infaillible. Philippe de Maizieres dans le livre 11 du ſonge du vieux pelerin adreſſé à Charles VI, s'exprime ainſi..... Il eſt eſcript és livres des jugemens, que toutes les fois que la lune parviendra au degré aſcendant à l'heure de ſa conjonction avec le ſoleil, ſe celuy degré ſera pluvieux, il pleuyra en celle région en laquelle la lune lors eſtoit à ſon aſcendant; & toutesfois il advient ſouvent & par vraye expérience le contraire... O quantes fois Thomas de Boulogne (pere de Chriſtine) faillit en cettuy petit jugement !.....

On peut inférer de ce paſſage que Thomas de Piſan ſe mêloit comme nos faiſeurs d'Almanachs, de prédire la pluie & le beau tems.

(3) Tous ceux qui ont voyagé ſur la riviere de Seine, ſçavent que le château de Melun qui étoit à la pointe occidentale de l'Iſle de cette Ville, eſt aujourd'hui entiérement détruit.

Celui de Montargis ſubſiſte en bon état : il y a cependant un proverbe ſur ce château par lequel on dit qu'il n'a que l'apparence. La grande ſalle qu'on y voit le rend très-recommandable. On y apperçoit ſur une des cheminées la repréſentation de l'hiſtoire de ce meurtrier qui fut condamné à ſe battre contre un chien dont il avoit tué le maître.

Le château de Creil ſitué ſur la riviere d'Oiſe a quelque choſe qui reſſent le ſiecle de Charles V. Il eſt renfermé dans une Iſle.

A l'égard de Vincennes, l'Abbé de Choiſy dit en ſa vie de Charles V, page 384, qu'il s'y plaiſoit fort à cauſe du bon air & du bois; que dans l'intention d'y bâtir une ville fermée, il en avoit diſtribué les places à ſes Courtiſans pour y bâtir. Il ne marque point d'où il tire ces faits. Quelqu'un pourroit douter qu'alors en toute ſaiſon l'air y fût ſi

bon que cet Auteur l'assure, puisque dans ce tems-là il y avoit un étang au pied du château. Quant à ce qu'il dit d'une ville fermée, cette expression demanderoit à être examinée, car anciennement le mot *villa* ne signifioit autre chose qu'un village. L'usage a fait en France appliquer assez mal-à-propos cette expression, lorsqu'il s'agit de cités & de lieux anciennement fermés de murs.

Le château de Beaulté étoit sur une élévation hors le bois de Vincennes. Il ne reste plus de ce château qu'une cave qui étoit sous la tour du château en question. Elle est sur la pente qui regarde la Marne proche Nogent.

Le château de Plaisance que, selon Christine, bâtit aussi Charles V, étoit situé au nord-est du clocher de Nogent sur Marne.

(4) Charles V se livroit par lui-même aux plus minces détails de l'administration. Il étoit si attentif à tout ce qui émanoit de l'autorité royale qu'il signoit les ordonnances, diplomes, édits, graces, & jusqu'aux lettres qu'il écrivoit. Philippe de Maizieres un de ses conseillers l'en blâme dans son songe du Pélerin, livre 30. chap. 582.

Ce reproche de Maizieres est assez singu-

lier : peut-être vouloit-il par là faire ſa Cour à Charles VI, qui ſans doute n'imitoit pas ſon pere.

(5) Les champs de batailles ne ceſſerent pas encore ſous Charles V. Jean de Guiſe Abbé de St. Vincent de Laon, parle dans ſa Chronique manuſcrite d'un champ de bataille où fut appellé Louis de Namur contre le Comte de Flandres. Voici ce qu'on y lit à l'an 1376... La Comteſſe de Roucy Yſabel ſe departi de Loys de Namur ſon mari, & le fiſt citer devant l'Eveſque de Paris, en diſant que elle eſtoit pucelle, & que elle vouloit avoir ligniée, & que ſon dit mary ne eſtoit pas habile de ce faire, ne de eſtre en mariage; & dura le procès grant tems : pendant lequel ledit Loys fut appellé en *champ* devant le Comte de Flandres & l'Iſle pour trahiſon; & fut li *champ* ordonnez. Mais ne ſe combattirent pas. Et là fut pris ledit Loys & mis..... doudit Comte de Flandres en priſon où il fu juſqu'à ſa mort.

(6) Charles ſuivoit à cet égard la maxime du Roi Jean ſon pere ..... quand on lui parloit mal d'un abſent, ce Monarque repondoit ..... Garde bien ce que tu diras : car

je le dirai à celui de qui tu as dis le mal, & se mestier est en ta présence......

(7) Les Poulaines étoient des souliers qui avoient de longs becs de six pouces au moins quelquefois recourbés & quelquefois en tortillant ou en serpentant.

(Nos sabots ou souliers de bois retiennent encore aujourd'hui quelque chose de la pointe des souliers à poulaines. Ces poulaines avoient encore la vogue du tems de Rabelais : le Livre intitulé... *Aresta amorum* p. 359 annonce que les petits maîtres de ce siècle avoient inventé des poulaines d'une longueur demesurée, puisqu'il observe que... *les jeunes gens ne pourroient continuer cette charge, s'ils n'en avoient plus grands gaiges qu'ilz n'avoient accoustumé, attendu que le cuir est cher, & que lesdittes poullaines sont plus fortes à faire qu'ilz ne souloyent....*) (Note des Éditeurs.)

Le Pape ayant défendu cette ridicule mode, Charles la proscrivit ainsi que celle des habits qu'on avoit racourci au point de laisser les reins à découvert.

(8) Les grandes Compagnies commencerent à paroître en France vers l'an 1360. On peut juger par les cruautés qu'elles exerçoient com-

bien il importoit de les faire sortir du Royaume. Le songe du Vergier chap. 146 de l'Edition Françoise les accuse *de rôtir les enfants & les personnes agées, quand on ne vouloit pas les rançonner.* ....

Ces brigands étoient si redoutés que dans plusieurs provinces on fit des prieres pour obtenir de Dieu par l'intercession de la Sainte Vierge d'en être delivré. On composa sur ce sujet des Cantiques Latins en forme de complaintes.

Exemple des Cantiques latins qu'on chantoit en France du tems des ravages arrivés depuis la prise du Roy Jean, ou de ceux des Grandes Compagnies, au commencement du Regne de Charles V.

PLANGE Regni Respublica,
Tua gens ut schismatica
Desolatur.

Nam pars ejus est iniqua,
Et altera sophistica
Reputatur.

De te modò non curatur,
Inimicis locus datur
Fraudulenter.

Tui ſtatus deturpatur,
Sua virtus augmentatur
Nunc patenter.

Te rexerunt imprudenter,
Licet forte innocenter,
Tui cari.

Sed amodo congaudenter
Te facient & potenter.
Deo dante dominari.

Priere à la ſainte Vierge ſur les miſeres de la France (*) tirée du même volume, où elle eſt notée en muſique.

FELIX Virgo mater Chriſti
Quæ gaudium mundo triſti
Ortu tuo contuliſti.
Dulciſſima.

Sic hæreſes peremiſti,
Dum Angelo credidiſti
Filiumque genuiſti
Caſtiſſima.

Roga Natum piiſſima,
Ut pellat mala plurima,
Tormentaque graviſſima
Quæ patimur.

(*) Cod. Reg. 1609.

Nam à gente diriſſima,
Lux lucis ſplendidiſſima,
De ſublimi ad infima
Deducimur.

Cunctis bonis exuimur,
Ab impiis perſequimur
Per quos jugo ſubjicimur
Servitutis.

Nam ſicut cæci gradimur,
Nec directorem ſequimur,
Sed à viis retrahimur
Nobis tutis.

Gratiæ fons & virtutis
Sola noſtræ ſpes ſalutis,
Miſerere deſtitutis,
Et ad rectum iter pax ſit nobis cum gaudio.

(10) Le Laboureur écrivant la vie du même Duc d'Anjou le repreſente comme un Prince excèſſivement ambitieux & avare, Cet ouvrage eſt à la tête de ſon Hiſtoire de Charles VI.

On peut joindre à cette petite note ſur le Duc d'Anjou un fait contenu dans la Chronique manuſcrite de Jean de Guiſe Abbé de ſaint Vincent de Laon qui vivoit de ſon tems, & où il eſt nommé par occaſion à l'an

à l'an 1375. « En ce tems la Dame de Bours » fit occire un Efcuyer en fon mouftier de » fa Paroche en un Dimanche à la Meffe » entre les bras dou Preftre auquel il alla » fe réfugier quand il vit fes ennemis & de- » foubs la cafule : & fut bleciez ledit Preftre, » & l'Autel & aournement furent enfanglan- » tez. Pour laquelle offenfe la Comteffe d'Ar- » tois fit prenre ladite Dame & emprifonner, » & fe confeilla au Duc de Ango qui pour » lors paffoit au pays en revenant de Bruges » du Traictié contre les Anglès, liquel li dift » que elle en fift juftice. Et affez toft après fut » ladite Dame de Bours morte par embrafe- » ment de feu pour fes démerites. » Le village de Bours ici mentionné eft fitué dans l'Artois entre Saint Pol & Pernes.

(10) Un de nos Hiftoriens a fortement blâmé Charles V d'avoir marié avec fon frere Marguerite de Flandres, au lieu de l'époufer lui-même. Il s'exprime en ces termes..... Doncques Marguerite fut mariée à Philippe le Hardy Duc de Tourraine frere du Roy; & en faveur de ce mariage felon l'opinion de quelques-uns lui fuft par fon frere le Roy Charles donné le Duché de Bourgogne; car quelques autres tiennent qu'il lui fut donné par le

Roy Jean ſon pere. Il y en a qui diſent que Charles le Sage n'uſa pas en cela de ſa ſageſſe accouſtumée : car pouvant eſpouſer ladite Marguerite, il aima mieux s'attacher à la beauté de Jeanne de Bourbon qu'il eſpouſa, qu'à la richeſſe de la Flamande qui n'étoit pas belle ; & préférant ſes amours & ſes affections à l'utilité publique, aggrandit tellement ſon jeune frere, que ſa poſterité a été redoutable aux Roys de France & les a preſque ruinez. Cette Flamande eſtoit riche, mais laide, & richement laide ; & oultre ce elle n'avoit pas trop bonne hallaine & bon bruit..... Le Roy de France aima mieux cette belle & ſage Princeſſe de Bourbon, non riche, que l'autre qui eſtoit riche & non belle..... (De l'eſtat des affaires de France par du Haillan Livre 2. edit. 8°. p. 118 recto & verſo.)

(11) La Chronique de Jean de Nouelles ou de Guiſe Abbé de ſaint Vincent de Laon, rapportant cettte naiſſance dit : « En ceſt an » (1368) fut nés Charles fils du Roy de France » le premier Dimanche des Advents ; & comme » les nouvelles en veniſſent à Rome au » Pape Urbain auquel le Roy Charles ſon » pere avoit ſupplié que il priaſt à Dieu que

» il peut avoir lignée ; quant il le ſçeut, il » ſe leva de diſner & fit ſonner & aſſembler » les Cardinaulx & chanter *Te Deum laudamus*, & puis chanter une Meſſe de la » Nativité de Notre Seigneur, *Puer natus eſt* » *nobis.* » Philippe de Maizieres lib. 3. cap. 24. de ſon livre du Songe dit que ce Pape avoit beaucoup verſé de larmes pour obtenir du Ciel l'effet des vœux de Charles V.

(12) La plupart de nos Hiſtoriens font mourir Charles V au Château de beauté. Il paroît qu'ils ſe ſont trompés, & qu'il mourut réellement à Paris à l'hôtel de St. Paul. (Note des Éditeurs.)

Fin des Obſervations ſur les Mémoires de Charles V.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LES MÉMOIRES

DE CHRISTINE DE PISAN.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

TROISIEME PARTIE.

Fin de la Table des Chapitres

MÉMOIRES

MÉMOIRES
DE
PIERRE DE FENIN,
ÉCUYER ET PANETIER
DE CHARLES VI.
ROY DE FRANCE;

Contenans l'Histoire de ce Prince, depuis l'an 1407 jusques à l'an 1422.

Recueillis par GERARD DE TIEVLAINE
Sieur de GRAINCOUR-lez-DUISANS.

XV. SIÈCLE.

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

Les Mémoires sur la vie de Bertrand du Guesclin & ceux de Christine de Pisan finissent à-peu-près à la même époque, c'est-à-dire en 1380. Depuis 1380 jusqu'en 1407 où commencent les Mémoires de Pierre de Fénin, nous n'en connoissons point d'imprimés ni de manuscrits. Dans le discours préliminaire qui est à la tête de la collection, nous avons démontré l'impossibilité de remédier à ces lacunes. Heureusement celle-ci sera la dernière. Quoique nous ne soions point tenus d'y suppléer, cependant afin de faciliter à nos Lecteurs l'intelligence des Mémoires qui vont suivre, nous craionnerons à grands traits d'après les Historiens du tems une esquisse des événemens qui se passèrent depuis l'avènement de Charles VI au Trône jusqu'à l'assassinat du Duc d'Orléans.

Charles V sans sortir de son cabinet dirigea les opérations militaires de du Guesclin & de ses autres Généraux. Leurs exploits lui valurent le titre de conquérant. Il en obtint un autre qu'il ne dut qu'à lui-même. Ce fut le titre sacré de Législateur, titre bien plus respectable aux yeux du Philosophe qui

aime l'humanité. Si le nom des conquérants eſt écrit en lettres de ſang dans les faſtes de l'Hiſtoire, celui du Légiſlateur y brille environné des attributs de la paix, de l'abondance & de la félicité publique. Auſſi Charles V mérita-t-il par là ce beau ſurnom de Sage que la poſtérité ne lui a point conteſté : ce Monarque avoit rétabli l'ordre, & réformé les abus. La vigueur de ſon adminiſtration réprimoit d'un côté l'inimitié jalouſe de l'Angleterre, & de l'autre contenoit l'ambition des Princes ſes frères. Ce Roi meurt âgé de quarante-trois ans ; & tout le bien qu'il avoit fait, diſparoît auſſitôt. Peut-on ne pas gémir ſur la deſtinée des Nations quand on voit que le bonheur ou le malheur de vingt millions d'hommes dépend de la vie ou de la mort d'un ſeul ? Charles V avoit bien apprecié ſon ſucceſſeur : quelques jours avant de mourir il s'en expliquoit naïvement avec les Ducs de Berry, de Bourgogne & de Bourbon... *Toute ma fiance*, (leur diſoit-il) *eſt en vous ; l'enfant eſt jeune, & de légier eſprit ; & aura bien meſtier qu'il ſoit conduit & gouverné de bonne doctrine.* .... Les plus beaux diſcours ſont promptement oubliés, lorſque l'ambition eſt intéreſſée à ne pas s'en ſouvenir.

Trente-ſix Princes du ſang qui vivoient

alors, (sans y comprendre les Rois de Hongrie, de Portugal & de Naples) au lieu d'être l'appui du Royaume, comme ils auroient dû s'ils se fussent réunis, en devinrent le fléau par leurs divisions. Chacun de ces Princes eut ses partisans & ses créatures. La Nation entière imita leur exemple, & se subdivisa en factions de toute espèce. L'Egoïsme (mot qui n'existoit pas encore dans la Langue Françoise, & qui n'est que l'équivalent de ce qu'on appelloit intérêt particulier) dirigea tout, ou plûtôt renversa tout.

Les oncles de Charles VI en gouvernant sous son nom préparèrent la ruine du Royaume. Des impôts multipliés écrasèrent la Nation. Les trésors amassés par Charles V avoient été livrés au pillage & à la déprédation. Envain recouroit-on à des Edits bursaux qui se succédoient journellement, l'avidité des protegés étoit si excessive que les protecteurs en s'appropriant les produits du fisc n'y pouvoient pas suffire. Chaque Prince du sang profita du moment où il put abuser du pouvoir, pour satisfaire ses vengeances personnelles. L'Avocat-Général, Jean des Marais, vieillard qui pendant soixante ans s'étoit acquitté fidèlement de son ministère sous quatre Rois, fut une de ces victimes que la haine

immola. Il périt ſur l'échaffaud en diſant : *J'ai bien ſervi le Roi Charles ſon pere, le Roi Jean ſon ayeul & le Roi Philippe de Valois ſon grand ayeul : voilà ma récompenſe.....* On reprochoit à ce Magiſtrat d'être l'idole du peuple : ſon véritable crime étoit d'avoir ſoutenu les prétentions du Duc d'Anjou à la régence contre celles du Duc de Bourgogne.

Enfin Charles VI atteint la majorité preſcrite par la Loi : il prend dans ſes foibles mains le timon du Gouvernement. On crut entrevoir pendant quelques inſtants l'aurore d'un régne heureux & paiſible. Charles VI étoit naturellement bon & bienfaiſant : il aimoit ſon peuple : le peuple par reconnoiſſance lui donna le ſurnom de Bien-aimé : ſon régne tout déſaſtreux qu'il fut ne l'en a pas dépouillé ; tant il eſt vrai que le cri du peuple eſt le cri de la vérité.

Ce fut dans ces circonſtances que ce Monarque ayant aſſemblé à St. Denis la famille Royale, les grands Officiers de la Couronne & toute la Nobleſſe, il arma Chevaliers conformément à l'ancien cérémonial le jeune Roi de Sicile & ſon frère le Comte du Maine. Un tournois accompagna cette ſolemnité. Vingt-deux Chevaliers, l'écu verd pendu au col, ayant chacun leur deviſe, & ſuivis de

leurs Ecuyers, parurent dans la cour de l'Abbaye de St Denis. Ils servoient de tenants à vingt-deux Dames distinguées par leur naissance & par leur beauté. Toutes étoient à cheval, vêtues de robes de drap verd brodées d'or & de perles. Parmi les Chevaliers on comptoit, après plusieurs Princes, Renaud de Roye, Nantouillet, Gury, la Roche, Savoisy, Chambrillac, Beauchamp, d'Enneval, Rivery, Beaurevoir, Craon, Boissay, Harpedanne, & Guy de la Rochefoucaud, ce Chevalier fameux depuis le combat de *Bordeaux*, où, selon Froissart, *deux cent Gentilshommes de son lignage l'avoient accompagné*. Parmi les Dames, dont l'Histoire à conservé les noms. On remarquoit celles de Coucy, de Beausault, de Brie, de la Rivière, de Breteuil, de Hesseville, de la Choletière, de Ferrière, de Préaux, des Bordes, des Barres, de Soyecourt, de Guitry, de Mailly, du Boulay, de Precy, de Chivré, de St. Simon & de St. Saulieu.

Quatre jours après ces fêtes, on honora la mémoire de Bertrand du Guesclin par un service solemnel. L'Oraison funèbre de ce grand Capitaine y fut prononcée, les uns disent par un Docteur en Théologie, d'autres par Ferry Caffinel Evêque d'Auxerre qui officioit. On

prétend que ce fut la première Oraison funèbre dont un particulier ait été l'objet. Cette distinction honorable pour du Guesclin honoroit le Monarque qui l'ordonna. Le texte du discours fut : *Son nom a volé jusqu'aux extrémitez de la terre .....* Tout l'auditoire fondit en larmes. L'Orateur finit par recommander aux prieres de l'assemblée l'ame du fidèle Chevalier Messire Bertrand. Ce détail a été rendu par un de nos anciens Poëtes d'une maniere assez pittoresque.

Les Princes fondirent en larmes
Des mots que l'Evêque montroit :
Car il disoit... Pleurez, Gensd'armes,
Bertrand qui tretous vous aimoit :
On doit regretter les faits d'armes
Qu'il parfit au tems qu'il vivoit :
Dieu ait pitié sur toutes ames
De la sienne ; car bonne étoit.

Ces cérémonies propres à redonner de l'énergie & du ressort au caractère nationnal ne produisirent qu'un effet momentané. Malheureusement la raison du Monarque ne tarda pas à s'aliéner. Les brigues & les factions éclatèrent de toutes parts. Chaque Prince voulut s'emparer exclusivement de l'autorité. Celle du Souverain ne fut plus qu'un vain simulacre. Des pouvoirs intermédiaires

ſe placèrent entre le Trône & le peuple. L'anarchie traîna à ſa ſuite la corruption des mœurs. Les Dames de la Cour l'affichèrent par le coſtume du nouvel habillement qu'elles adoptèrent. Elles commençèrent à ſe découvrir les épaules, en diminuant la hauteur de leurs robes qui étoient armoriées de droite & de gauche de leurs écuſſons & de ceux de leur maris. Cette forme de vêtement ſerrant trop exactement la taille leur couvroit la poitrine. La coquèterie la proſcrivit. La pudeur reſtant ſans voile eut une égide de moins à oppoſer aux deſirs hardis. Les femmes crurent y gagner : elles y perdirent. Par l'habitude de voir le deſir s'émouſſe & s'éteint. Les mœurs étant une fois dépravées, & la galanterie ſe changeant en débauche, tous les genres de crimes durent éclorre enſemble. Pierre de Craon s'aviſa de repréſenter au Duc d'Orléans, frère du Roi, combien la vie diſſolue qu'il menoit, l'expoſoit au mépris public. Le Prince offenſé de cette hardieſſe ceſſa de l'accueillir ; & cela devoit être. Craon ſoupçonne le Connétable de Cliſſon de l'avoir deſſervi auprès du jeune Prince ; & ce courtiſan qui venoit maladroitement de s'ériger en cenſeur, ne rougit pas d'employer l'aſſaſſinat pour ſe venger. Le Connétable guéri de ſes bleſſures

ne peut obtenir la punition de ses meurtriers. Il conçoit alors que sa vie est en danger; & il court se réfugier en Bretagne.

Un esprit de vertige sembloit agiter toutes les têtes. La soif des richesses étoit un mal si épidémique qu'un de ces Preux qui s'étoit signalé sous Bertrand du Guesclin, un Chevalier Beauceron, le Bégue de Vilaines se fit dans sa vieillesse le fermier du Fisc : ses éxactions furent si criantes qu'on le poursuivit. En s'expatriant, il échappa au châtiment.

La maladie du Roi & les débauches, auxquelles on avoit soin de le provoquer sitôt qu'il se portoit mieux, produisirent les plus grands désordres à la Cour. Comme ce (1) Monarque étoit quelquefois furieux dans ses accès de démence, on craignoit que la nuit il ne tuât ou ne blessât la Reine. Sous ce prétexte on lui amenoit tous les soirs la fille d'un marchand de chevaux. On accorda à cette fille pour récompense deux belles maisons avec leurs dépendances, l'une située à Creteil & l'autre à Bagnolet. On l'appelloit publiquement la petite Reine; elle eut du Roi une fille qu'on nommoit la *Damoiselle*

(1) Manuscrit de Dupuy tiré d'une Hist. manuscrite de la Bibliothèque de M. le Procureur-Général Molé. A la Bibliothèque du Roy.

de Belleville. Le Sire de Harpedanne l'épousa.

Le Duc d'Orléans frère du Roi, & le Duc de Bourgogne, son oncle, étoient chefs des deux partis qui se heurtoient continuellement. Le premier pour satisfaire aux dépenses énormes qu'il entassoit, créoit tous les jours de nouveaux impôts. L'intempérie des saisons, qui désoloit la France, mettoit le peuple dans l'impuissance de les payer. On ne les exigeoit pas avec moins de dureté. Le Duc de Bourgogne de son côté s'élevoit contre ces impôts. Le peuple le considéroit comme son protecteur.

En 1403 le Duc de Bourgogne mourut. Un nouveau compétiteur le remplaça : ce fut son fils surnommé Jean sans peur. Il étoit du même âge que le Duc d'Orléans : ces deux rivaux jeunes, pleins de feu, & dévorés d'ambition devoient naturellement combler la mesure des malheurs de la France. La Reine Isabelle de Bavière embrassa le parti du Duc d'Orléans : la calomnie & la médisance n'épargnèrent pas cette union. Le Duc d'Orléans dissipateur & galant donnoit prise sur sa conduite. On en étoit venu au point de rire des engagements les plus sacrés. Le Duc d'Orléans emporté par ses chevaux faillit se noyer dans la Seine. Un remord l'inquiéte & le trouble. Il annonce

qu'il va payer ſes dettes. Huit cent Créanciers ſe préſentent au jour indiqué. Il avoit changé d'avis ; & on répond en ſon nom : *Le Prince vous fait beaucoup d'honneur de vous devoir ; & vous aurés tout lieu d'être flattés qu'il daigne penſer à vous quelquefois...* » C'eſtoit, dit Juvenal des (1) Urſins, » grant pitié de voir les choſes en l'eſtat » qu'elles eſtoient ; car on levoit foyſon » d'argent & grandes chevances, & toutes » fois le Roy n'avoit rien, & à peine avoit-il » ſa dépenſe. Or advint une fois qu'il diſnoit » que la nourriſſe laquelle nourriſſoit Mon- » ſeigneur le Daulphin, vint devers le » Roy, & dit qu'on ne pourvoyoit en rien » ledit Seigneur, ny à celle ou ceux qui » eſtoient autour de luy, & qu'ils n'avoient » ny que manger, ny que veſtir : & qu'elle » en avoit pluſieurs fois parlé à ceux qui » avoient le gouvernement des finances, » mais nulle proviſion n'y eſtoit miſe. Le » Roy de ce fut très mal content, & reſ- » pondit à la dite nourriſſe, que lui meſme » ne pouvoit rien avoir . . . . . » Enfin ce qu'on avoit prévu arriva. La guerre s'allume entre les Ducs d'Orléans & de Bourgogne :

(1) Hiſtoire de Charles VI par Jean Juv. des Urſins, p. 173.

on les réconcilie : ils se jurent une amitié fraternelle : quelques jours après, par l'ordre du Duc de Bourgogne, le Duc d'Orléans est assassiné. Arretons nous à cette époque : les événements qui suivirent, sont racontés dans les Mémoires dont nous avons à parler.

Les premiers de ces Mémoires sont ceux de Pierre de Fenin : nous avions le projet de réimprimer immédiatement à leur suite le Journal d'un bourgeois ou d'un Prêtre de Paris. Ce Journal existe sous deux formes différentes.

Cl. Dupuy Conseiller au Parlement de Paris mort en 1594 en avoit fait un extrait d'après le manuscrit. Denys Godefroy inséra cet extrait dans la nouvelle édition in-folio qu'il donna en 1653 de l'Histoire de Charles VI par Jean Juvénal des Ursins Archevêque de Rheims.

En 1729 La Barre de Beaumarchais membre de l'Académie des inscriptions publia la totalité de ce Journal dans un recueil in-4°. intitulé . . . . *Mémoires pour servir à l'Histoire de France & de Bourgogne* . . . La Barre dans sa préface observe avec raison que l'extrait du Journal de Paris par Dupuy est plus propre à exciter la curiosité qu'à la satisfaire. En effet quoique cet extrait soit

plutôt une férie de faits claffés dans l'ordre Chronologique qu'un répertoire d'anecdotes, tel que l'eft réellement le Journal de Paris, cette férie malgré fa fechereffe intéreffe & fait foupçonner que l'abbréviateur a mutilé l'ouvrage. En lifant l'original on ne tarda pas à s'appercevoir que le foupçon étoit fondé. Dupuy a fupprimé la majeure partie de ces événements du jour & de ces particularités qui aux yeux de l'obfervateur forment tableau. Ces fortes de tableaux font l'hiftoire des mœurs du tems mifes en action qu'on aime à parcourir & à juger; & c'eft dans ces tableaux qu'on trouve la clef des refforts fecrets qui ont fait mouvoir la machine politique.

Ainfi, dans le cas ou nous aurions voulu réimprimer le Journal de Paris, il n'y avoit pas à balancer entre l'extrait de Dupuy & le Journal entier dont la Barre a été l'Editeur.

Mais d'après l'éxamen approfondi de ce dernier, nous avons craint qu'on ne nous reprochât d'entaffer indiftinctement dans cette collection tout ce qui fe préfenteroit fous notre main. Une inculpation de ce genre nous humilieroit ; & en la méritant nous manquerions à nos engagements.

Si l'on s'en rapportoit à ce que la Barre

dit dans sa préface, la totalité du Journal de Paris est curieuse & instructive. Mais il faut bien se garder d'en croire un Éditeur sur sa parole. Tout érudit en général à force de lire & de se pénétrer du manuscrit qu'il a estimé digne de l'impression, s'y attache de maniere qu'il lanceroit volontiers l'anathême contre quiconque oseroit contredire son opinion. L'Ecrivain qui crée, chérit sans doute ses productions : eh! quel est le père qui n'aime pas ses enfans ! L'érudit en adoptant celui d'autrui l'idolâtre aussi passionnément que s'il lui appartenoit. Il s'aveugle sur ses défauts. Peut-être cette paternité fictive opére-t-elle chez lui un engoüement d'autant plus vif qu'il sent par expérience l'impossibilité d'être père autrement.

On ne doit pas inférer delà que le Journal de Paris soit une production méprisable. Il se rencontre dans cet ouvrage des détails précieux dont nos Historiens n'ont pas voulu, ou n'ont pas su profiter. Mais on rachete ces détails par une multitude de récits qui n'ont rien d'intéressant. Les deux rédacteurs de ce Journal en se concentrant presque toujours dans l'enceinte des murs de Paris négligent trop la masse de événemens dont la France étoit alors le théâtre. La ville de Paris in-

fluoit assurément sur le reste du Royaume. Le sort des grands Empires est naturellement lié à celui de leurs Capitales ; mais la Capitale n'est qu'une portion du tout. L'envisage-t-on seule & d'une maniere exclusive ; on devient l'Historien de la populace : on tombe nécessairement dans des détails triviaux & minucieux. Lit-on attentivement le Journal de Paris ; la vérité de ses réfléxions est palpable. La misère affreuse des Parisiens, les maux incroyables qu'ils souffrirent depuis l'assassinat du Duc d'Orléans jusqu'à l'entrée de Charles VII en cette Capitale forment les trois quarts & demi du texte du Journal en question. A chaque page on retrouve le prix des comestibles (1) qui en raison des circonstances devoit varier sans cesse. De petits événemens faits pour affecter l'ame d'un citadin, que tout irrite, y sont consignés comme des anecdotes importantes. C'est ainsi qu'en (2)

(1) Par rapport à ces variations dans le prix des comestibles, nous renvoyons à l'ouvrage de M. Dupré de S. Maur qui a pour titre : *Essai sur les Monnoyes*, ou réfléxions sur le rapport entre l'argent & les denrées. Paris, Debure l'aîné 1746 in-4°. Tout ce qui concerne cette partie du Journal de Paris y est developpé d'une maniere claire & satisfaisante. Lisez depuis la p. 31 jusqu'à la page 66.

(2) Journal de Paris p. 182

racontant

racontant le ravage des loups, il s'étend ſur un de ces animaux deſtructeurs qu'on nommoit *Courtault*, parce qu'il n'avoit point de queue. Courtault étoit ſi terrible qu'on avertiſſoit ceux qui ſortoient de Paris de prendre garde à eux. Enfin ce Courtault fut tué ; & tout Paris courut le voir pour de l'argent. Des faits ſemblables ne préſentent rien de frappant : ils montrent que le peuple eſt peuple dans tous les tems, & que les Ecrivains le ſont ſouvent eux-mêmes.

Quant à ces récits où la miſère des Pariſiens eſt peinte avec des couleurs dont les nuances ſont conſtamment uniformes, il en réſulte une monotonie qui afflige & rebute. Si l'Hiſtoire ne nous apprenoit pas à quels excès les hommes ſe livrent dans les guerres civiles, pluſieurs de ces récits paroîtroient invraiſemblables.

Mais quelles horreurs ne devoit pas produire un ſiècle où *l'ambition* des Princes du Sang *favoriſée* par la démence du Souverain *diſputoit* l'autorité le poignard à la main? La licence & l'impunité de tous les crimes avoient anéanti les Loix. Une Reine marâtre contraignoit un Roi malheureux d'exhéréder ſon fils ; & c'etoit pour placer la Couronne ſur le front d'un étranger ennemi né de la Nation.

Le sang ruisseloit d'une extrêmité de la France à l'autre : on saccageoit les villes : on incendioit les villages : Anglois, Bourguignons, Armagnacs s'arrachoient tour-à-tour la propriété des champs qu'ils transformoient en déserts. Le laboureur armé du soc de sa charue, qu'il avoit brisée, assommoit le Noble dans son château, & violoit sa femme & ses filles. Le Noble appellant le paysan *Vilain* lui enlevoit sa femme, ses enfans, ses troupeaux, & l'attachoit à un gibet. Ce qu'on est convenu de nommer vulgairement le droit de la guerre étoit enfreint. Sans autre forme de procès on pendoit les prisonniers ; & il faut convenir que la plûpart d'entre eux, par les brigandages qu'ils exerçoient, étoient bien dignes de la corde. De toutes parts les campagnes restoient incultes. On lit dans le Cartulaire d'un Monastère du Valois que les terres des environs de Nanteuil ne furent point ensemencées pendant trente ans. La France étant ainsi déchirée par trois factions qui s'entrechoquoient, il n'est point surprenant qu'à cette époque la ville de Paris ait été continuellement exposée à la famine. Environnée de gens d'armes de différents partis, & de troupes de scélérats connus sous les noms de *Tondeurs*, *Retondeurs*, & *Ecorcheurs*, elle

ne pouvoit plus rien tirer des Provinces qui la nourissent ordinairement. La même disette régnoit dans ces Provinces : eh ! comment n'y auroit-elle pas régné ? il falloit acheter des Généraux qui dominoient successivement, la permission de récolter le peu de terrein qu'on se hazardoit de cultiver aux portes des villes. Les habitans d'Amiens payerent 1200 l. une de ces permissions. Ce fut le *Preux*, le *Bon*, le *Généreux La Hire* qui la leur vendit.

Les Rédacteurs du Journal de Paris témoins oculaires de cette disette, qu'ils partageoient avec leurs concitoyens, y reviennent sans cesse. On conçoit que ces récits trop répetés fatiguent & ennuient. D'ailleurs le stile des Rédacteurs n'a rien qui puisse indemniser le Lecteur. On y trouve quelquefois de la naiveté ; le plus souvent la grossiereté des expressions, & l'esprit de parti qui perce à chaque page indisposent contre les Rédacteurs.

Le premier qui a tenu la plume jusqu'en 1432, partisan outré du Duc de Bourgogne, s'exprime indécemment sur Charles VII qu'il désigne par ces mots : *Celui qui se dit Dalphin*..... On ignore si ce Rédacteur fut Prêtre ou Laïque. Son ouvrage prouve que

les bouchers, qui inondèrent Paris de sang, étoient ses héros favoris.

L'autre Rédacteur qui a continué le Journal jusqu'en 1449 déclare qu'il étoit Clerc de l'Université. La Barre (1) remarque qu'il est un peu plus moderé. Qu'on n'imagine pourtant pas que cette prétendue modération soit excessive : dans la triste position où étoit Charles VII, il falloit, pour chasser les Anglois de son Royaume qu'il établit des impôts. Ses troupes faute de solde vivoient de pillages. Le Rédacteur de la continuation du Journal de Paris injurie perpétuellement Charles VII, ses Ministres & ses Généraux. Il les traite de *Larrons*, de *Meurtriers*. S'agit-il d'un nouvel impôt, que les circonstances nécessitent ? il ne connoît plus ni régle, ni frein. Son animosité & sa malice se déployent jusques sur Agnès Sorel qui en 1448 vint à Paris.....

«La darraine sepmaine d'Avril (2)(dit-il) vint à Paris une Damoiselle laquelle on disoit estre aimée publiquement au Roy de France, sans foy & sans loy & sans vérité à la bonne Royne qu'il avoit espousée; & bien y apparoist qu'elle

(1) Préface des Mémoires pour servir à l'Histoire de France & de Bourgogne p. 7. & 8.

(2) Journal de Paris p. 204

menoit auſſi grant eſtat comme une Comteſſe ou Ducheſſe; & alloit & venoit bien ſouvent avecques la bonne Royne de France, ſans ce qu'elle eut point honte de ſon peché, dont la Royne avoit moult de douleur à ſon cueur: mais a ſouffrir luy convenoit pour lors; & le Roy pour plus montrer & manifeſter ſon grant pechié & ſa grant honte & d'elle auſſi, luy donna le chaſtel de Beauté...... ſe nommoit & faiſoit nommer la belle Agnès; & pour ce que le peuple de Paris ne luy fit une telle révérence comme ſon grant orgueil demandoit; elle diſt, au départir, que ce n'eſtoyent que villains....... Hélas quelle pitié quant le Chef du Royaume donne ſi malle exemple à ſon peuple!...» Si l'on jugeoit Agnès Sorel d'après le Rédacteur du Journal, on n'auroit que du mépris pour ſa mémoire. Il ſeroit cependant à ſouhaiter que toutes les maîtreſſes de nos Rois euſſent fait autant de bien qu'elle. La belle Agnès que l'on appella enſuite Dame de *Beauté* du nom de ce château ſitué près de Vincennes dont Charles VII lui fit préſent, afin, (remarquoit-il) qu'elle fut de nom & d'effet Dame de Beauté, Agnès aima ce Monarque uniquement pour lui-même. Le bonheur de ſon amant & la gloire de l'État furent les mo-

biles de ſa conduite. Elle concerta avec le Comte de Dunois les moyens de réveiller Charles VII du ſommeil létargique où il étoit plongé. Agnès y réuſſit ; & la gloire de ſon amant fut la ſienne. C'eſt le jugement qu'en porta François Ier, bon connoiſſeur, dans les vers ſuivants qu'il écrivit au bas du portrait de cette fille célèbre.

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérites
La cauſe étant de France recouvrer
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer ;
Cloſe Nonain, ou bien dévot Hermite.

Au ſurplus ſi nous conteſtons à la Barre la modération qu'il attribue au continuateur du Journal, nous convenons avec lui de ſon *ignorance. Elle eſt telle qu'il ſe tait ſur les grands evénements, & qu'il s'amuſe à décrire des bagatelles.*

En réſumant ce que nous venons d'expoſer, nous préſumons qu'on nous approuvera de ne point réimprimer la totalité de ce Journal, qui contenant 208 pages in-4°, produiroit au moins quarante feuilles d'impreſſion. Afin néanmoins que ce qu'il y a de curieux dans cet ouvrage ſoit conſervé pour nos Souſcripteurs, voici le parti que nous avons pris.

Les mémoires de Fénin commençant en 1407 & le Journal de Paris en 1408, on a fondu dans des notes les récits du Journal qui peuvent intéresser, soit parce que Fénin les a omis, ou mal présentés, soit parce qu'ils contredisent Fénin lui-même. Pour compléter les mémoires de Fénin, ou pour en éclaircir quelques articles, spécialement lorsque le Journal de Paris ne nous a pas fourni des matériaux, nous avons eu recours à l'Histoire de Charles VI par Juvénal des Ursins, & à une autre Histoire chronologique de ce Monarque attribuée à Jacques le Bouvier dit Berry son 1er hérault d'armes.

Nous avons fait plus: Fénin étant très-succinct sur le meurtre de Jean *sans peur* Duc de Bourgogne, la rélation de cet événement ayant été déchirée dans le manuscrit du Journal de Paris, nous avons inséré parmi les notes l'extrait d'un excellent mémoire dont la Barre de Beaumarchais a enrichi le recueil qu'il (1) a publié. Ce mémoire est d'autant plus important que les preuves, dont il est étayé, sont tirées de manuscrits conservés dans la Chambre des Comptes de Dijon.

(1) Sous le titre de Mémoire pour servir à l'Histoire de France & de Bourgogne. Paris, Gandouin 1729 in-4°.

Ainſi par ce travail, dont nous eſpérons qu'on nous ſaura gré, nos Souſcripteurs réuniront dans les notes, qui ſont à la ſuite des mémoires de Fénin, tout ce que renferment d'eſſentiel depuis 1407 juſqu'en 1422 l'Hiſtoire de Charles VI par des Urſins, celle du Hérault d'armes dit Berry, le Mémoire ſur le meurtre du Duc de Bourgogne & le Journal de Paris.

Par rapport à ce dernier, nous en avons placé la ſuite dans d'autres notes qui ſont jointes aux mémoires d'un inconnu ſur la Pucelle d'Orléans & à ceux du Connétable de Richemont. En liſant ces notes on ſe convaincra que nous avons également conſulté les Hiſtoriens de ce tems-là : nous y avons amalgamé les renſeignements que ceux-ci nous ont fournis.

Maintenant examinons ce qui eſt perſonnel à Pierre de Fénin. Né en Artois, il fut Prévôt de la ville d'Arras, & mourut en 1433. Charles VI le décora de l'Ordre de la *Genete*. Tel eſt l'énoncé des Lettres de conceſſion que ce Monarque lui accorda.

Charles par la grace de Dieu Roy de France, &c. Savoir faiſons que pour les bons rapports & témoignages que faits nous ont été de la noble génération dont noſtre bien amé

Pierre de Fénin eſt iſſu & procédé, Nous à iceluy avons donné & octroyé... que doreſnavant il puiſſe & luy loiſt porter le collier de noſtre Ordre de la Coſſe de Genette..... A Paris le 18 Février 1411.....

La manière, dont ces lettres de conceſſion ſont libellées, indique qu'à cette époque l'ordre de la Genette jouiſſoit encore d'une certaine conſidération. Charles Martel après avoir vaincu les Sarraſins inſtitua (dit-on) cet ordre que les Eſpagnols nommoient *Ardilla*. Sa marque ſymbolique, que l'on portoit ſuſpendue au col, étoit une Genette eſpece de fouine ou de renard dont le poil gris cendré eſt mêlé de petites taches noires ſemées avec aſſez de régularité. Cet ordre ſubſiſta dans ſa ſplendeur juſqu'au règne de St. Louis. Il dégénera par degrés; & l'ordre de l'étoile, qu'avoit fondé le Roi Robert, le remplaça. Les Papes n'aiant point confirmé l'ordre de la Genette, il s'enſuit que c'étoit une ſimple dignité de Chevalerie. Il n'eſt pas facile de connoître l'étymologie du nom qu'il portoit : les écrivains ne ſont pas d'accord à cet égard. Les uns prétendent que purement emblématique il faiſoit alluſion à la viteſſe & à la légereté de la genette, afin de rappeller aux Chevaliers qu'un guerrier

doit réunir ces deux qualités. D'autres veulent qu'il ait pris son nom de la fille de Charles Martel qu'on appelloit *Jannette*, ou *Genette* (1).

Quoiqu'il en soit, Pierre de Fénin attaché par ses emplois auprès de Charles VI fut témoin des fréquentes révolutions qui de son tems bouleverserent la France. Cétoit un honnête homme, bien instruit de ce qui se passoit, observe (2) un de nos modernes appréciateur éclairé en cette partie. Malgré son penchant pour la faction du Duc de Bourgogne, il parle des Armagnacs sans aigreur & sans partialité. Aussi ses Mémoires sont-ils estimés.

(1) Le P. Honoré de sainte Marie dans ses Dissertations Historiq. sur la Chevalerie, liv. 1. Dissert. VII, p. 143, donne une autre origine à l'ordre de la Genete. Il assure que Charles Martel après sa victoire sur les Sarrazins ayant trouvé dans leurs dépouilles, un grand nombre de fourrures de genette, & même plusieurs de ces animaux vivans, institua à cette occasion l'ordre dont il s'agit : il en décora seize Chevaliers des plus distingués. Le P. Honoré de Ste. Marie cite pour ses garans le Théatre d'honneur de Favin & Dom Pierre de S. Romuald, Thresf. Chronol. Tom. II. sur l'an 726.

(2) Hist. de France jusqu'à Louis XIII, par l'Abbé le Gendre 3 vol. in-fol. Tom. II. p. 55.

MÉMOIRES
DE
PIERRE DE FENIN,
ESCUYER ET PANETIER
DE CHARLES VI
ROY DE FRANCE,

Contenans l'Histoire de ce Prince, depuis l'an 1407 jusques à l'an 1422.

Recueillis par GERARD DE TIEVLAINE Sieur DE GRAINCOUR-lez-DUISANS.

VERITÉ est qu'entre le Duc Louys d'Orleans, frere au Roy Charles, & le Duc Iean de Bourgogne, son cousin-germain, y eut par plusieurs fois grandes envies & maltalens entre eux deux ensemble, dont y eut grosses assemblées de chacune partie, pour paix trouver, & pource receurent le corps de nostre Seigneur ensemble, pour plus grande fiance avoir l'un à l'autre : mais comme il fut depuis apparent, la paix n'y estoit mie : car par la connoissance du Duc Iean de Bourgongne, il fit tuer ledit Duc d'Orleans.

Aprés que ledit Duc d'Orleans fut mort (1), il y eut grand desconfort des gens de

son hostel, qui menoient si grand dueil, que c'estoit pitié de les voir; car ledit Duc d'Orleans estoit horriblement navré en la teste & au visage, & si avoit un poing couppé: avec luy y eut un sien valet de chambre de tué, en cuidant sauver iceluy Duc. En cet estat ledit Duc fut emporté par ses gens, lesquels ne sçavoient qui mescroire, fors qu'aucuns pensoient, que ce eut fait le Seigneur de Canni, pource que ledit Duc luy avoit soustrait & pris sa femme : & pour cette cause haïssoit-on le Sire de Canni de mortelle haine : mais on sceut bientost aprés la verité du fait, & que le Seigneur de Canni n'y avoit aucune coulpe.

Le lendemain quand ce vint à porter le Duc en terre, il y avoit moult de grands Seigneurs de son lignage à tenir la main au drap, & à faire le dueil au corps. Il fut enterré aux Celestins. Entre les autres y estoit le Duc Iean de Bourgongne, qui avoit fait faire cette besongne, & y faisoit le dueil par semblant, & n'en sçavoit-on encor la verité. Or au temps qu'on portoit ledit Duc enterrer, le sang du corps coula parmy le cercueil à la veuë d'eux tous, dont y eut grand murmure de ceux qui là estoient, & de tels y en eut qui bien se doutoient de ce

qui en eſtoit, mais rien n'en dirent pour le preſent. Aprés l'enterrement dudit Duc, les Seigneurs qui là eſtoient, prirent concluſion d'eſtre le lendemain au Conſeil tous enſemble pour cette beſongne.

Quand ce vint au lendemain que les Seigneurs furent aſſemblez, le Duc de Berry, oncle d'iceluy Duc treſpaſſé, y eſtoit avec le Duc de Bourbon, & pluſieurs autres. Le Duc Iean de Bourgongne monta à cheval pour aller au Conſeil avec les autres, accompagné du Comte Waleran de Saint Paul. Quand ledit Duc vint pour entrer dedans le Conſeil, le Duc de Berry & les autres luy envoyerent dire, qu'il ſe deportaſt d'entrer en la chambre du Conſeil quant à preſent : & quand le Duc Iean ouyt ce, il fut tout esbahy & courroucé : & alors il demanda audit Comte Waleran de S. Paul, *beau couſin de S. Paul, que vous ſemble-il de noſtre fait, & qu'avons nous à faire ſur cette beſongne ?* Alors le Comte Waleran luy reſpondit : *Monſeigneur, vous avez à vous retirer en voſtre hoſtel, puiſqu'il ne plaiſt à nos Seigneurs que ſoyez au Conſeil :* & adonc, dit le Duc Iean, *beau couſin, retournez avec nous;* & le Comte luy reſpondit : *Pardonnez-moy, je iray devers nos Seigneurs au*

Conſeil. En tant que ces paroles duroient, le Duc de Berry vint à l'huis de l'hoſtel, & dit au Duc Iean, *Beau neveu, deportez-vous d'entrer au Conſeil, il ne plaiſt mie bien à chacun que y ſoyez :* à quoy le Duc Iean reſpondit : *Monſieur, je m'en deporte bien, & afin qu'on ne meſcroye aucun, coupable de la mort du Duc d'Orleans, je declare que j'ay fait faire ce qui a eſté fait, & non autre.* A' ces paroles fut le Duc de Berry fort emerveillé : & ledit Duc Iean tourna ſon cheval & s'en alla, puis tout incontinent il changea de cheval à ſon hoſtel, & partit de Paris à petite compagnie, & s'en alla tout d'une tire en Flandre ſans s'arreſter en nulle place, ſinon quand il luy fallut repaiſtre, & ce bien en haſte : ſes gens le ſuivirent au mieux qu'ils peurent en grande doute, de peur qu'ils ne fuſſent arreſtez : ainſi partit ce Duc Iean de Paris, laiſſant la Seigneurie de France en grande penſée. Adonc Meſſire Clugnet de Brabant Admiral de France, monta à cheval à tout ſes gens, & ſuivit le Duc pour le cuider prendre, mais le Duc eſtoit desja bien loing : & ainſi ledit Meſſire Clugnet retourna tantoſt aprés à Paris. Cette mort fut l'année du grand hyver, & dura la gelée ſoixante & ſix jours tout d'un tenant.

De ceux qui mirent ledit Duc d'Orleans à mort par le commandement du Duc Jean de Bourgongne furent Paulet d'Autonville, & Guillaume Courte-heuſe avec pluſieurs autres, que je ne ſçais nommer : mais ces deux furent les principaux, leſquels depuis en avant, eurent toutes leurs vies, grandes rentes dudit Duc Iean pour cette cauſe. Au reſte ce Duc Iean fut fort blaſmé, de ce qu'il avoit fait le dueil ſur le corps, & tenu de ſa propre main un coing du drap mortuaire, & toutesfois reconnu depuis le fait de ſa bouche.

Quand ce Duc Iean fut arrivé en ſon pays de Flandre, & que ſes gens furent raſſemblez, il manda ſes Barons pour avoir conſeil ſur ce qu'il auroit à faire : là y eut pluſieurs concluſions priſes par iceluy Duc & ſon Conſeil, afin de reſiſter à tous ceux qui pour la mort du Duc d'Orleans luy voudroient demener guerre.

Tantoſt aprés la mort du Duc d'Orleans fut priſe une journée pour la tenuë d'un Parlement dans Amiens, où tous les Seigneurs de France, au moins les principaux, furent aſſemblez, entre les autres y eſtoit le Duc Jean, lequel fit peindre deſſus l'huis de ſon hoſtel deux lances, dont l'une avoit fer de

guerre, & l'autre fer de roquet, ou rebouché; & disoit-on qu'il l'avoit ainsi fait, en signifiant, *que qui voudroit avec luy paix ou guerre qu'il choisist, & luy signifiast*, dequoy on parla en mainte maniere. Il y eut à Amiens de grands conseils tenus par les Seigneurs de France, mais on ne descouvrit rien de chose qu'on y fit : fors que ledit Duc Iean s'appercevoit bien *que la plus grande partie des Seigneurs de France le hayssoient convertement, nonobstant que pour lors ils n'en fissent semblant.*

Le Duc d'Orleans avoit trois fils de Valentine, fille du Duc Galeace de Milan, sa femme & cousine germaine, dont le premier avoit nom Charles, qui estoit Prince de haut entendement, & fut nommé Duc d'Orleans aprés la mort de son pere : le second estoit nommé Philippe Comte de Vertus : & le troisiesme, nommé Iean Comte d'Angoulesme. Ils avoient tous trois bien manieres de Princes, & estoient fort courroucez de la mort de leur pere; depuis ils eurent assez de peine pour la cuider venger, & porter dommage au Duc Iean : mesme ce Duc Charles & le Comte d'Angoulesme son frere furent depuis fort empeschez & affligez de prison, comme il sera cy-aprés declaré.

L'an

L'an mille quatre cens & huict les Liegeois se rebellerent (2) contre leur Evesque nommé Iean de Baviere, frere du Duc Guillaume de Hollande, & de la femme du Duc Iean de Bourgongne; parquoy cet Evesque estoit fort puissant d'amis, & nonobstant qu'il fust Evesque il se vouloit marier : mais la plus grande partie de ceux de Liege ne le voulurent souffrir, pource il y eut dissension entre les deux parties, tant que l'Evesque fut chassé, & en son lieu fut creé & constitué le fils du Comte de Peruvez, qui les soustenoit. Quand Iean de Baviere se vid en ce danger, & qu'il avoit ja perdu la plus grande partie de ses bonnes villes & forteresses, il s'alla retirer à Utrecht, qui estoit de son party, & envoya devers le Duc Guillaume de Hollande son frere, & devers le Duc Iean de Bourgongne son serourge ou beau-frere, les priant piteusement qu'ils le voulussent secourir, en leur declarant qu'il en avoit grand besoin; car les Liegeois l'avoient assiegé dans ladite ville d'Utrecht. Quand le Duc Guillaume & le Duc Iean virent la complainte de Iean de Baviere, ils assemblerent tres-grande puissance de tous leurs pays : & manda le Duc Iean les Seigneurs de Bourgongne, de Flandre, d'Ar-

tois, & de Picardie, & autres gens dont ils pouvoient finer, par especial Gentilshommes. Et le Duc Guillaume manda Hollandois, Zelandois, Haynuïers, & autres ses bons amis. Quand les Ducs eurent leurs puissances jointes ensemble, ils eurent fort noble compagnie & belle Chevalerie, qu'on nombroit jusques à douze mille combatans, tous gens de fait. Alors ils commencerent à chevaucher vers Cambresis, & de là vers le pays de Liege, lequel ils gasterent fort. Robert le Roux, & le Seigneur de Jumont estoient les conducteurs de l'ost, pource qu'ils estoient du pays, & qu'ils sçavoient bien lesquels estoient contre Iean de Baviere. Le Comte de Peruvez, & les Liegeois qui avoient assiegé Iean de Baviere dedans la ville de Treêt, ouyrent nouvelles que les deux Ducs estoient entrez avec grande puissance dedans leur pays de Liege, gastans tout. Adonc se leverent & laisserent leur siege, pour venir combattre ces deux Ducs. Enfin tant s'approcherent les deux osts, qu'ils arriverent assez prés l'un de l'autre, prés la ville de Tongre. Là y eut grandes ordonnances faites par les deux Ducs : & dispofa le Duc Iean ses gens à cheval, pour frapper sur les Liegeois par derriere. Le Seigneur de Croy, le Sei-

gneur de Helly, le Seigneur de Raiffé, le Seigneur de Pont, & Enguerrand de Bournonville furent les cinq Capitaines pour conduire ceux de cheval, qu'ils conduifirent bien vaillamment. Ce jour conduifoit le Seigneur de Miraumont les archers au Duc Jean, & vaillamment s'y gouverna. Si y avoit en la compagnie des cinq Capitaines fufdits bien douze cens hommes d'armes de bonne eftoffe : & fut une chofe qui fort greva les Liegeois. Ainfi ordonnna le Duc Iean de Bourgongne fes batailles, & le Duc Guillaume de Hollande fon ferourge ou beau-frere. D'autre cofté le Comte de Peruvez, & les Liegeois firent grandes ordonnances : ils avoient de petits canons fur charrois en grande quantité, qui fort greverent les gens des deux Ducs à l'affembler. Aprés toutes ces ordonnances faites, les deux ofts s'affemblerent en bataille, en un camp nommé *Hafbain*, qui eft affez prés de Tongre. Là y eut grand combat d'un cofté & d'autre, & s'y comporterent les Liegeois d'abord fort roidement; mais enfin ils furent tous defconfits, & y en eut quantité de tuez, leurs morts furent eftimez fe monter bien à vingt-huict mille fur le camp, & en s'enfuyans, fans ceux qui furent prifonniers. Là fut pris ledit Comte

de Peruvez, & ſon fils. A cette journée ſe porta le Duc Iean de ſa perſonne grandement, comme auſſi Meſſire Iacques de Courtejambe, qui portoit la banniere du Duc Iean, s'y monſtra vaillant Chevalier, & tres-bien s'y comporta. En cette bataille y eut de tuez des gens du Duc Iean, & de ceux du Duc Guillaume environ deux à trois cens & non plus. Il y mourut entre autres un Chevalier de grand renom, nommé Meſſire Florimond de Brimeu, qui eſtoit proche la banniere du Duc Jean, qui en fut fort courroucé. Aprés que ces deux Princes eurent ainſi emporté une ſi grande victoire, ils aſſemblerent leurs gens, & regracierent Dieu de l'honneur qu'il leur avoit fait recevoir : aprés ils firent coupper la teſte audit Comte de Peruvez (3), & en firent preſent à Iean de Baviere, qui arriva vers eux aſſez toſt aprés la bataille; car il n'y eſtoit pas lorſqu'elle ſe donna. Il les remercia fort de l'honneur qu'ils luy avoient fait, & du ſecours qu'ils luy avoient donné : ils luy firent grand chere & grand honneur, puis s'en allerent rafraiſchir. Le lendemain toutes les bonnes villes du pays ſe mirent à l'obeiſſance des deux Princes, comme auſſi ſe ſouſmirent à Iean de Baviere : ils les receurent à mercy, exceptez aucuns qui avoient

fait ou commencé la rebellion, lesquels furent justiciez, & suppliciez tant hommes que femmes, entre autres le Damoiseau de Rochefort. Aprés toutes ces choses ainsi faites, Iean de Baviere fut bien obey par tout son Evesché, & depuis de son vivant ils n'entreprirent & ne firent rien qui luy fut contraire. Le pays de Liege fut alors fort gasté par les gens des deux Princes, qui emporterent grand avoir & butin d'iceluy pays. Or quand les deux Princes eurent ainsi accomply leur volonté, ils se retirerent à grande joye chacun en son pays. Pour cette besongne devint le Duc Jean tres-redouté pendant longtemps : mesme ceux qui contre luy avoient proposé de le grever, au subjet de la mort du Duc d'Orleans, furent tous accoisez, & par grand temps aprés n'oserent faire aucun semblant d'aller attaquer ce Duc : mais à la fin les choses devinrent en si deplorable estat, que le Royaume de France en fut longtemps en voye de destruction, comme il se pourra voir par la suite.

Aprés que le Duc Iean de Bourgongne eut ainsi achevé son entreprise au Liege, il se passa bien deux ans qu'on parloit peu de la mort du Duc d'Orleans : mais toutesfois le Duc Charles son fils machina tant

qu'il attira à ſon party pluſieurs Seigneurs de France, qui luy promirent de l'ayder à venger la mort de ſon pere ; & en eſtoit le Duc de Berry, le Comte de Clairmont, & le Comte d'Armagnac, qui firent à ce ſujet grandes aſſemblées par delà Paris vers Montlehery. Le Duc Iean d'ailleurs avoit quantité de gens vers S. Denys en France : & furent les gens du Duc Antoine de Brabant ſon frere logez audit lieu de Sainct Denys en cette meſme ſaiſon, avec les gens du Comte Waleran de Sainct Paul, qui eſtoit pour lors à Paris, lequel les manda pour les voir : Ils s'aſſemblerent donc & allerent pour paſſer par le milieu de S. Denys, où les Brabançons eſtoient logez ; mais par quelque contention & diſpute qu'ils eurent enſemble, les Brabançons voulurent livrer bataille aux gens dudit Comte Waleran, qui eſtoient conduits par le Seigneur de Tian, & furent ſur le poinct de s'entrechoquer : mais le Duc Antoine, qui avoit eſpousé la fille dudit Comte Waleran, en ouyt nouvelles à Paris, & y vint en grand haſte. Quand il fut venu, il fit retirer ſes gens, leſquels il blaſma fort de ce qu'ils en avoient tant fait : Quant aux gens d'iceluy Comte,

ils s'en allerent à Paris pour s'y monſtrer, puis ils s'en revinrent à leurs logis, dans les villages du plat pays.

En ce temps les gens du Duc Charles d'Orleans, & du Comte d'Armagnac eſtoient logez par delà Paris: Alors on commença fort à parler des gens de ce Comte d'Armagnac, pource qu'ils eſtoient habillez d'*eſcharpes blanches*, car on avoit encor peu veu aux pays de France & de Picardie, de telles eſcharpes, & pour le nom des gens dudit Comte d'Armagnac, furent depuis ce temps-là tous gens tenans party contre le Duc Iean de Bourgongne, appellez Armagnacs, nonobſtant que le Roy fut contraire au Duc Iean aucunefois, & qu'avec ledit Duc d'Orleans y eut d'autres Seigneurs, plus grands ſans comparaiſon que le Comte d'Armagnac; ſi ne les nommoit-on pourtant en commun langage, fors les Armagnacs, dont ils eſtoient fort courroucez; mais ils ne peurent oncques avoir autre, & pendant tout le temps de la guerre n'eurent autre nom. Ainſi par pluſieurs fois y eut grandes aſſemblées autour de Paris (4), tant des gens du Duc Iean de Bourgongne, que du Duc Charles d'Orleans: & touſjours depuis commença la choſe à s'enfler entre leſdits deux

Ducs, ſe retirant ledit Duc Iean avec ſes alliez en ſon pays de Flandre & d'Artois. Peu auparavant Meſſire Iean de Montagu (5) grand Maiſtre d'Hoſtel du Roy eut la teſte couppée à Paris; ce fut par le conſeil du Duc Iean: Si diſoit-on *qu'il avoit deſrobé le Roy de grand tréſor.* Il avoit fait faire le Chaſteau de Marcoucy prés Montlehery.

L'an mil quatre cens dix (6), la guerre recommença fort entre le Duc Charles d'Orleans & le Duc Iean de Bourgongne: Or avoit ledit Duc Charles grande quantité des Seigneurs de France de ſon party, qui luy avoient promis de l'aider à deſtruire le Duc Iean, & venger la mort de ſon pere. Il mit garniſon en la ville de Han ſur Somme, ſur les marches du Duc Iean, où eſtoit Capitaine Meſſire Maneſſier Quieret, & auſſi en pluſieurs autres places. Aprés envoya deffier ce Duc Iean; & pareillement le deffierent pluſieurs autres grands Seigneurs: Et entre les autres le deffia un Chevalier de Picardie, nommé Meſſire Mauſſart du Bos, dont le Duc Iean fut plus mal content que de tous les autres, car ce Meſſire Mauſſart eſtoit ſon homme, parquoy il l'eut doreſnavant en grande haine. Quand le Duc Iean ſceut les aſſemblées que le Duc d'Orleans faiſoit con-

tre luy, & que par tout il cherchoit alliez pour luy faire guerre, alors il aſſembla ſes gens par tous ſes pays, & fit belle aſſemblée de gentils-hommes, avec leſquels il fit venir grande puiſſance des Communes de Flandres, & le tout aſſembla vers la ville d'Arras, d'où il tira droit au village de Marquion près Cambray; là il ſe logea avec ſes Flamens, qui eſtoient ſans nombre, car ils avoient tant de tentes, qu'il ſembloit que ce fuſt une bonne & grande ville quand ils eſtoient logez: Avec ce ils avoient pluſieurs habillemens & inſtrumens de guerre: Ils alloient tous à pied, quoy que fort chargez de harnois, & ſi avoient quantité de charroy, parquoy ils faiſoient moult de mal par tout où ils paſſoient. Ainſi ce Duc Iean aſſembla bien trente mille combatans, & s'en alla de là à Han ſur Somme, devant laquelle place il mit le ſiege de fort près tout autours, où il fit planter de grands canons pour jetter contre les murs de la ville. Là y eut de grandes eſcarmouches faites: mais enfin les gens d'armes qui eſtoient dedans la ville, s'en allerent par delà l'eau, & abandonnerent ainſi cette place. Quand les gens du Duc Iean le ſceurent ils aſſaillirent la ville, & entrerent dedans. Là firent les Flamens grand

pillage, & mirent le feu par tout. Après que Han eut esté ainsi desolé, le Duc tira vers Neelle, laquelle place fut destruite au passage : puis il s'en alla loger devant Roye en Vermandois, laquelle place se mit incontinent en son obeïssance : de là il s'en alla loger devant Mondidier en grande ordonnance ; il avoit à sa suite plusieurs petits charrois, où y avoit sur chacun deux petits canons, qu'on nommoit Ribaudequins, dont il fit clorre son ost d'un lez, ou bordure tout alentour. Quand le Duc Iean eust esté bien dix jours logé devant Mondidier, & & qu'il s'efforçoit en suite de passer outre vers Paris, lors les Flamens commencerent à s'impatienter, & se fourmouvoir pour retourner en leur pays, tant qu'il ne fut en la puissance du Duc de les retenir ; car ils deslogerent en grand desordre de nuict, mesme il y eut quantité de leurs tentes bruslées, comme aussi de leur autre bagage. De ce retour fut le Duc tres-irrité, mais les Flamens ne voulurent rien faire pour luy, ains retournerent en leur pays contre le gré d'iceluy Duc, & alloient plus en un jour qu'ils n'estoient venus en deux, faisans grand desordre par où ils passoient, gens sans pitié, n'espargnans ny gentil ny vilain ; & aussi

quand les Picards les trouvoient à leur dessous, ils leur faisoient assez de peine. Après que les Flamens se furent retirez en leur pays, & que le Duc Iean fut retourné à Arras, il manda par tout ses gens, & fit une belle assemblée de gentils-hommes; puis s'en alla droit vers Roye en Vermandois, de là à Breteüil, puis à Beauvais, & Gisors. Il avoit en sa compagnie le Comte d'Arondel d'Angleterre, à tout environ quatre à cinq cens Anglois combatans : De là il s'en alla à Pontoise, où il y eut un traistre qui voulut meurtrir, & essaya de tuer ce Duc Iean pendant qu'il estoit en cette ville, où il sejourna bien quinze jours : or entra ce traistre en sa chambre mais il fut apperceu, & eut la teste couppée dans ladite ville de Pontoise. Quand le Duc Iean eut ainsi sejourné à Pontoise, il en partit une après-diner, & s'en alla passer à Meulant : Il chevaucha toute nuict à tout son ost, & le lendemain sans s'arrester il s'en vint à Paris au giste, où il se logea avec tous ses gens. Pour lors estoit le Duc d'Orleans logé dans S. Denis & à Saint Cloud avec (7) grande puissance, parquoy le Duc Iean ne fit logis & ne s'arresta entre Pontoise & Paris. Quand il fut venu à Paris le Roy & le Dauphin luy

firent grande joye, & bonne chere, ainsi que plusieurs autres grands Seigneurs : il se rafraischit luy & ses gens bien trois semaines. Or il arrivoit souvent entre Paris & Sainct Denys de grandes escarmouches entre les gens du Duc Iean & ceux du Duc d'Orleans. Pour lors estoit Capitaine de Paris le Comte Waleran de Sainct Paul, qui fut fait Connestable de France.

En ce temps par une nuict de S. Martin d'hyver (8), le Duc Iean sortit de Paris, avec grande puissance, & s'en alla toute nuict à Sainct Cloud, où il arriva environ au poinct du jour : Il mit aussi-tost ses gens en ordonnance, & envoya Enguerran de Bournonville & de ses autres Capitaines à tout leurs gens pour assaillir la ville de Sainct Cloud, lesquels tant firent qu'elle fut prise par force. Il y eut grande perte des gens du Duc d'Orleans, qui se retirerent en la forteresse du pont, & au monstier de la ville ; mais il y eut grand assaut donné audit monstier par les gens du Comte d'Arondel : ceux qui estoient dedans se defendirent bien, & toutesfois rien ne leur valut ; car il convint qu'ils se rendissent à la volonté des Anglois. Là fut pris Messire Maussart du Bos par les Anglois, avec plusieurs autres. Quand

le Duc Iean eut ainsi besongné à Saint Cloud, il se retira au giste à Paris, & ses gens avec luy.

Tandis que l'assaut duroit au Pont de Sainct Cloud, le Duc d'Orleans vint pour secourir ses gens, mais la riviere de Seine estoit entre deux; & il ne pouvoit passer à cause du Duc Iean, lequel aprés cet exploit rentra, comme dit est, à Paris : puis le Duc d'Orleans & ses gens passerent tous au Pont Saint Cloud, & allerent de nuict en tirant vers le pays de s'en Berry.

Tantost aprés, ce Duc Iean fit coupper la teste audit Messire (9) Mauffart du Bos, qui ne peut estre sauvé pour aucunes prieres de ses amis, à cause de la grande haine que ce Duc avoit alencontre de luy.

Un peu auparavant le Seigneur de Croy, qui estoit au Duc Iean, avoit esté pris par les gens du Duc d'Orleans, mais Messire Iean de Croy son fils s'en alla vers le Chasteau de Moncheau en Normandie, où il prit les deux enfans du Comte d'Eu, qui furent envoyez à Renty, parquoy il fut depuis traité que le Seigneur de Croy seroit delivré, à condition que les enfans d'Eu seroient mis en liberté.

Aprés ce Enguerran de Bournonville & le Seigneur de Ront s'en allerent mener guerre

vers Eſtampes, mais ledit Seigneur de Ront fut pris par Bourdon, puis mené en la ville d'Eſtampes, où les gens du Duc Iean mirent le ſiege, & firent tant qu'ils r'eurent ledit de Ront, & Bourdon demeura leur priſonnier ; ainſi fut la fortereſſe d'Eſtampes miſe en l'obéïſſance du Duc Iean, lequel d'ailleurs laiſſa quantité de ſes gens en la frontiere par delà Paris vers Bonneval, puis s'en retourna en ſes pays de Flandre & Artois. Alors ceux qui gouvernoient le Roy & le Duc de Guyenne Dauphin, eſtoient du party du Duc Iean : partant le Duc d'Orleans avoit le Roy & le Duc de Guyenne contre luy, & fallut qu'il ſe retiraſt vers Orleans & Bourges : mais le Duc de Berry & le Duc de Bourbon demeurerent tousjours du party dudit Duc d'Orleans contre le Duc dé Bourgongne.

L'an mille quatre cens & onze, (10) le Roy & le Duc de Bourgongne firent leur mandement pour aller vers Bourges, & aſſemblerent à ce ſubjét bien cent mille hommes de bonne eſtoffe tous vers Melun, puis tirerent tout droit à Montereau ou faut S. Yonne, delà à Sens en Bourgongne, puis à Charité ſur Loire. Il y eut de grandes Ordonnances faites, & fut le Seigneur de Croy declaré Capitaine de l'Avant-garde, accompagné d'Enguerrand de

Bournonville & plusieurs autres grands Seigneurs. En la compagnie du Roy estoit le Duc de Guyenne Dauphin, le Duc de Bourgongne, le Duc de Lorraine, & depuis y survint aussi le Roy Louys de Sicile, avec plusieurs autres. Aprés que le Roy eut fait ses ordonnances à la Charité, il s'en alla devant la ville de Dun-le-Roy, où il mit le siege tout autour : enfin cette ville fut rendue au Roy à condition *qu'ils s'en iroient saufs leurs corps & biens.*

De là le Roy s'en alla devers Bourges pour y mettre le siege : En la compagnie du Roy il fut fait grand nombre de Chevaliers lors de l'entreprise de ce siege, & y eut de grands assauts faits & soustenus par ceux de dedans contre ceux de dehors, car les assiegez tres-bien se defendirent; mais nonobstant tout, le siege fut fermé par un lez ou tranchée, & non plus. Dedans Bourges étoit le Duc de Berry oncle du Roy & du Duc de Bourgongne, avec le Duc de Bourbon, & aussi y pouvoient aller, venir & entrer librement tous autres quand il leur plaisoit : car le siege ny fut oncques fermé, fors par un seul lez ou fossé, & par un seul costé de la ville. Pendant que le siege fut devant Bourges du costé de la Charité, ceux de dedans sailli-

rent dehors au nombre d'environ quatre à cinq cens, donnerent sur l'Avant-garde du Roy; surquoy y eut grande bataille, mais les Armagnacs furent enfin rechassez dedans; aprés y avoir laissé plusieurs des leurs tuez, par especial des Anglois qui y estoient en garnison. Cette besongne arriva un Dimanche droit à l'heure de None. Aprés, ceux de dedans commencerent si fort à jetter canons, qu'il fallut que les gens du Roy se retirassent en arriere : aussi y avoit-il souvent grands assauts & furieuses attaques données d'un costé & d'autre, mais l'avant-garde du Roy estoit si forte, que ceux de la ville ne les pouvoient grever. En une course entre autres, que le Duc de Lorraine & le Seigneur de Helly firent, il y eut grande perte faite par ceux de la ville, & y fut pris le neveu de Bernardon de Fere gaillard hommes d'armes, & plusieurs autres avec luy. Ce jour Iean de Humiere chassa si avant qu'il ne peut retourner, & fut emmené prisonnier dans la ville. Quant le Roy Charles eut esté longtemps devant Bourges, il eut conseil d'aller par delà pour les affamer, & de laisser garnison vers la Charité, pour détourner les vivres. Quand ceux de la ville le virent déloger, ils cuiderent que le Roy s'enfuist & faillirent

faillirent aprés ; mais ceux de l'avant-garde du Roy eftans en embuche frapperent fur eux, & en prirent & tuerent quantité, par efpecial gens de village à qui on fit affez de peine. Le Roy & fes gens chevaucherent tant qu'ils vinrent par delà la ville, & y mirent le fiege. Pendant ce temps le pays de Berry fut fort gafté par les gens du Roy & du Duc de Bourgongne. Enfin le Roy ayant efté grande efpace de temps par delà Bourges il y eut parlement de ceux de la ville avec les gens du Roy & du Duc, & appointement fait; puis parlerent enfemble le Duc de (11) Berry & fon neveu le Duc de Bourgongne. Là il y eut grandes connoiffances faites par plufieurs Seigneurs, & pardonna le Duc d'Orleans la mort de fon Pere au Duc Iean, fuivant certaines conditions dites entre eux, de quoy on fit enfuite mutuellement les fermens dans Auxerre, où furent les Ducs d'Orleans & de Berry. Aprés cela le Roy retourna à Paris, & chacun en fon pays : & cuidoit-on lors veritablement avoir paix à tousjours, dont le monde eftoit joyeux ; car il leur fembloit qu'ils eftoient bien efchappez, veu le mauvais commencement qui y avoit efté : mais nonobftant quelque paix ou accord qu'il y eut, on vit bien

en bref aprés qu'elle n'eftoit ferme, comme il fe pourra appercevoir dans la fuite.

Environ le temps que le Roy alla pour affieger Bourges, le Comte Waleran de Sainct Paul Conneftable de France fut envoyé au Comte d'Alençon pour le reduire en l'obéiffance du Roy : il y alla grandement accompagné de Picards & autres gens, & mit fort le pays en fon obeïffance. Or il y avoit une place nommée Sainct Remy au plein, laquelle ne voulut obeïr audit Comte lequel partant y mit le fiege tout au tour, mais tant y fut que le Seigneur de Gaucour vint avec puiffance pour combattre ce Comte : lors le Comte Waleran ordonna fes gens en bataille, tellement qu'il gagna la journée à l'aide de fes gens qui eftoient tres-vaillans. Avec le Comte Waleran eftoit Iean de Luxembourg fon neveu, lequel fut fait ce jour-là Chevalier, & s'y porta vaillemment, nonobftant qu'il fut jeune d'aage. Auffi y fut fait Chevalier Raulequin fils du Vidame d'Amiens, & plufieurs autres femblablement avec eux. Là eftoit le Borgne de la Heufe homme de grand renom & fort fage en guerre, par qui ledit Comte Waleran fe gouvernoit en partie pour le fait de la guerre. Aprés que ce Comte eut gagné la place de Sainct Remy au plein,

& pris quantité de prisonniers, il en fut tres-joyeux, & remercia nostre Seigneur de la victoire qu'il luy avoit envoyé. Plusieurs autres places au pays d'Alençon se reduisirent en son obeïssance, aprés quoy il s'en alla en son pays, puis par devers le Roy & le Duc de Bourgongne, qui grande joye lui firent. Il avoit entre autres prisonniers le Seigneur de Gaucour, lequel il envoya en Artois en sa ville de Sainct Paul tenir prison, mais enfin il fut mis à rançon, & delivré en payant finance. Peu avant ce temps le Comte Waleran avoit tenu le siege devant le chasteau de Coucy en Laonnois, qui fut long-temps assiegé, car ceux de dedans le defendirent bien: mais le Comte Waleran s'advisa de faire miner par dessoubs la tour un nommé Maistre Oudon, tellement que quand se vint à mettre le feu en la mine, la tour fut toute enclinée & renduë penchante, comme il se peut voir encore; tant fut le Comte Waleran devant Coucy qu'il luy fut rendu, & y mit ses gens dedans pour le garder, puis s'en alla devers le Roy.

Aprés que la paix du Duc Iean de Bourgongne & du Duc Charles d'Orleans eut esté confirmée à Auxerre, comme il vient d'estre dit, il se passa environ deux ans que la chose s'entretint de la sorte pacifiquement; lors ne

parloit-on d'aucune guerre, mais par envie que chacun avoit de gouverner le Royaume, la chose se remit dedans le trouble plus fort qu'auparavant.

Le Duc Charles d'Orleans avoit envoyé querir aide en Angleterre, & pour finance payer il envoya le Comte d'Angoulesme son frere se tenir pour ostage en Angleterre avec autres gentilshommes de son hostel, lesquels y demeurerent depuis long-temps pour l'occasion de la guerre, qui empescha qu'ils ne peurent estre si tost delivrez & rachetez.

L'an mille quatre cens & treize, le Duc Iean de Bourgongne estoit à Paris où il y avoit plusieurs autres grands Seigneurs du Sang Royal, qui tous avoient envie sur ce Duc, & contendoient à le chasser du gouvernement du Royaume, comme il fut depuis apparent.

De cela s'appercevoit bien ce Duc Iean en plusieurs manieres, à quoy il resistoit le plus qu'il pouvoit : car il avoit grande partie du commun de Paris à son commandement, specialement les Bouchers par lesquels il fit prendre le Duc de Bar, & Messire Iacques de la Riviere, lesquels furent detenus prisonniers pendant longtemps.

Or de cette prise fut le Duc de Guyenne

Dauphin grandement courroucé envers ce Duc, qui estoit son beau-pere, & luy dit *qu'il s'en repentiroit.* Il fut lors fait à Paris de merveilleuses besongnes ; car ceux qui tenoient le party du Duc Iean portoient petits chapperons tous d'une livrée : Entre autres il y avoit un Boucher nommé *Caboche*, qui avec un qu'on appelloit *Deniset de Chaumont* conduisoient ainsi le commun peuple, pour la bende de ce Duc Iean soustenir.

Par telles choses & plusieurs autres, se renouvella la guerre entre le Roy Charles & les Seigneurs de France contre le Duc Iean, lesquels Princes ne cesserent oncques de faire tant qu'ils eussent tourné le Roy & son fils le Duc de Guyenne contre ce Duc Iean. Le Duc de Bar fut lors delivré de prison par le pourchas de Bonne sa sœur Comtesse de Sainct Paul, & par ses autres bons amis; mais le frere du Seigneur de la Riviere mourut en prison, & luy mit-on sus *qu'il s'estoit tué d'un pot*, pource qu'on le detenoit prisonnier, & de ce on parla en mainte maniere. Aprés tous ces appointemens & évenemens le Duc Iean se retira en ses pays, laissant aucuns Seigneurs de son hostel par devers le Duc de Guyenne son beau fils, dont Mes-

ſire Iean de Croy fut l'un, mais il fut pris & mené priſonnier à Montlehery, où il fut detenu longtemps.

En ce temps le Roy Charles, le Duc d'Orleans, le Duc de Bourbon, le Comte de Richemont, & Meſſire Charles d'Albret Conneſtable, avec pluſieurs autres grands Seigneurs, promirent tous enſemble de deſtruire le Duc Iean de Bourgongne, & le chaſſer de ſon pays. Or aprés que ces Seigneurs deſſuſdits eurent pris telle concluſion contre ce Duc, il en ouyt nouvelles, dont il fut fort dolent, pource que le Roy eſtoit contre luy, & le Duc de Guyenne Dauphin, plus que tous les autres : mais nonobſtant il ſe reconforta de tout, & aſſembla ſes gens pour aller vers Paris, ſçavoir s'il pourroit rompre ces alliances. Il ſe fioit beaucoup au commun de Paris, qui luy manderent qu'il vint en aſſeurance, & qu'ils le mettroient dedans leur ville.

Environ le temps que le Duc de Bar fut pris, Meſſire Pierre (12) des Eſſars eſtoit Prevoſt de Paris, qui avoit comme tout gouverné auprés d'iceluy Duc Iean, & avoit grandement tenu ſon party, mais il ſe retourna comme on fit entendre à ce Duc, qui à ce ſubjet le fit prendre, puis luy fit

coupper la teste dans Paris, dont plusieurs gens furent fort esmerveillez.

Quand le Duc Iean eut assemblé ses gens pour venir à Paris, il avoit tres-belle compagnie, & chevaucha droit vers Paris, puis se logea dedans la ville de Sainct Denys en France, où là sejourna grand piece de temps. Pendant que ce Duc estoit logé à Sainct Denys, le Seigneur de Croy envoya seize ou vingt hommes d'armes bien montez à Montle hery où son fils estoit prisonnier, qui firent tant par aucun moyen, que Messire Iean de Croy qui estoit prisonnier dans le chasteau, vint pour ouyr Messe en la ville, aussi-tost ils le firent monter sur un bon coursier, puis s'en allerent droit à Sainct Denys, sans qu'il fust possible à ceux du chasteau de le rescourre : ainsi revint Messire Iean de Croy vers le Duc de Bourgongne, & vers le Seigneur de Croy son pere, qui grande chere luy firent, & à ceux qui l'avoient ainsi sauvé & ramené.

Durant aussi le temps que le Duc Iean sejourna à Sainct Denys, il envoya Enguerran de Bournonville par un matin bien accompagné vers Paris, lequel s'adressa à la porte du Marché aux chevaux, cuidant que ceux de la ville le deussent mettre dedans,

mais ils ne peurent; car ils furent de trop prés visitez. Il y eut lors dedans Paris grand effroy, car pour vray il y avoit grande partie du commun de Paris pour le Duc Iean. Quand iceluy Enguerran de Bournonville apperceut qu'il avoit failly à entrer, il retourna à Sainct Denys devers le Duc Iean. Assez tost aprés ce Duc partit de Sainct Denys bien accompagné, y laissant garnison de ses gens, & pour Capitaine Messire Huë de Lannoy, accompagné de Hector de Saveuse, & Philippe de Saveuse son frere, avec plusieurs autres gentilshommes; aussi y demeura Lionnel de Maldeghen vaillant homme de guerre, & subtil. Enguerran de Bournonville & Lamon de Lannoy furent envoyez en la ville de Soissons : par cette maniere le Duc Iean garnit les frontieres de Beauvoisis, car il y avoit plusieurs bonnes villes & forteresses tenans son party. Depuis ce Duc se retira en son pays d'Artois, où il manda & convoqua tous les Seigneurs de ses pays à Arras: là y eut grands conseils tenus par luy & ses Barons : il estoit en grand doute de pouvoir soustenir ce faix, à cause que le Roy s'estoit ainsi tourné contre luy, dequoy plus luy grevoit que de tous les autres à qui il avoit affaire; mais enfin il prit conclusion d'attendre

en ſon pays toutes adventures, faiſant par tout garnir ſes bonnes villes & forterefſes pour ſe defendre contre tous venans, & outre ce il ſe garnit fort de gens; car il manda tous les Seigneurs de Bourgongne qui vinrent à grande puiſſance à ſon ſecours.

L'an mille quatre cens & quatorze le Roy Charles fit ſes mandemens par toutes les parties du Royaume, & aſſembla bien quatre-vingts mille hommes, parmy leſquels eſtoient pluſieurs grands Seigneurs, car le Duc de Guyenne ſon fils (13) aiſné y eſtoit, le Duc Charles d'Orleans, le Duc de Bar, le Duc de Bourbon, & pluſieurs autres grands Princes, qui promirent au Roy de deſtruire le Duc Iean de Bourgongne, & le chaſſer de ſes Seigneuries. Quand le Roy eut aſſemblé ſes gens il chevaucha, droit vers la ville de Compiegne, qui eſtoit fort garnie des gens dudit Duc Iean, & là mit le ſiege tout autour, mais il y eut de grandes eſcarmouches avant qu'il peuſt eſtre bien formé; car ceux de la ville firent beaucoup de peine aux gens du Roy, dont ils prenoient ſouvent des priſonniers, qu'ils menoient dedans la ville, par les ſorties de Hector de Saveuſe & de Philippe ſon frere, qui eſtoient tres-vaillans en faict de guerre: & auſſi Meſſire

Huë de Lannoy qui en estoit Capitaine, s'y gouverna hautement; & si y estoit le bon Lionnel de Maldeghen, qui estoit homme bien renommé en toutes besongnes où il se trouvoit : avec eux y avoit foison d'autres Gentilshommes de grande entreprise, qui bien vaillamment s'y gouvernerent. Le Roy qui tenoit son siege devant, avoit en sa compagnie de vaillans hommes d'armes, qui bien recherchoient les occasions d'y acquerir de l'honneur, & entre autres y estoit Hector de Bourbon frere bastard du Duc de Bourbon, qui estoit tenu pour le plus vaillant entre tous les autres, lequel manda à ceux de la ville *qu'il les iroit visiter le jour de May au matin*. Quand ce bastard eut ainsi mandé à ceux de la ville, ils se prepararent alencontre pour le recevoir : or quand se vint audit jour de May, ledit bastard qui estoit accompagné de puissantes gens, vint vers une porte de Compiegne : luy & ses gens avoient chacun un chapeau de feuillages, vulgairement dit *de May* sur leur teste armée : là y eut grand chocq d'un costé & d'autre; mesme y eut ledit bastard de Bourbon son cheval tué soubs luy, car ceux de la ville se defendirent tres-vaillamment, & y eut plusieurs blessez des deux costez; mais nonobstant

toute la defenſe que ceux de la ville firent, le baſtard & ſes gens les preſſerent ſi vivement, qu'enfin les gens du Duc Iean rendirent la ville au Roy, à condition *qu'ils s'en iroient ſaufs leurs corps & leurs biens*, ce que le Roy leur accorda, & l'ayant ainſi mis en ſon obeïſſance, il la garnit de ſes gens, puis il s'en alla à Soiſſons, où Enguerran de Bournonville eſtoit, & là mit le ſiege tout autour, mais il y trouva grande defenſe par ledit Enguerran, & ſes gens. Tandis que le Roy eſtoit à ce ſiege, le ſuſdit baſtard de Bourbon fut navré à mort en allant conſiderer les foſſez: il fut fort plaint de ſes gens, par eſpecial du Duc de Bourbon ſon frere, qui grandement l'aimoit par la vaillance qui eſtoit en luy. Cette mort nuiſit depuis à Enguerran de Bournonville, qui fut bien courroucé quand il ſceut la mort de ce baſtard. Enfin le Roy ayant eſté long eſpace de temps devant Soiſſons, fut conſeillé de la faire aſſaillir, parce qu'il deſcouvrit qu'il y avoit diſſenſion entre les gens du Duc Iean & ceux de la ville; car Enguerran & ſes gens avoient voulu ſortir de la ville, mais le commun en fut malcontent, pource qu'ils les laiſſoient de la ſorte en grand danger, ſans leur aider à faire quelque bon traité, & pource ſe tournerent

la plus grande partie contre ledit Bournonville : outre ce il y avoit auſſi grand debat entre les gens d'iceluy Enguerran & les gens de Lamon de Lannoy, partant ils ſe trouvoient tres-mal d'accord dedans la ville, & peu s'entre-aimoient l'un l'autre. Par telles diſſenſions fut depuis la ville, & eux-meſmes en voye de perdition : car les gens du Roy aſſaillirent tout autour, & dura l'aſſaut longuement ; mais enfin elle fut priſe & emportée d'aſſaut par les gens du Roy, qui vaillamment s'y porterent. Là fut pris Enguerran de Bournonville & Lamon de Lannoy, avec tous leurs gens ; comme encore Meſſire Pierre de Menau (14) qui eſtoit du pays, auquel depuis le Conſeil du Roy fit coupper la teſte. A la priſe de cette ville y eut grand deſordre commis ; car les Egliſes furent pillées, & quantité de femmes violées par force, tant gentilles femmes que autres, dequoy la ville fut du depuis pendant longtemps en grande deſtruction. Aprés ces choſes ainſi faites, Enguerran de Bournonville eut auſſi la teſte couppée, & ne peut eſtre ſauvé pour aucune priere, combien qu'il y avoit pluſieurs des gens du Roy qui en furent courroucez ; mais le Duc de Bourbon, qui eſtoit fort en colere de la mort

de ſon frere baſtard, fut l'un de ceux qui plus de mal luy fit.

Quand le Roy eut ainſi achevé à Soiſſons, il en partit pour venir vers la ville de Peronne. Il logea en la ville, où il fut aſſez longtemps : tous ſes gens eſtoient logez au pays d'autour Peronne. Depuis il fut conſeillé d'entrer dans le pays du Duc Iean de Bourgongne, & y tout prendre par force, & mettre à deſtruction ſes pays. Lors le Roy chevaucha vers la ville de Bapaume, laquelle eſtoit fort garnie des gens du Duc Iean. Il mit le ſiege autour de cette ville, & tant y fut qu'elle luy fut enfin rendue : ceux qui eſtoient dedans en partirent *ſaufs leurs corps & leurs biens*. Aſſez toſt aprés que le Roy eut mis Bapaume en ſon obéiſſance, & qu'il l'eut garny de ſes gens, il en partit pour aller devant Arras mettre le ſiege. Cette ville eſtoit garnie de bons gens d'armes & gens de traict, dont eſtoit Capitaine Meſſire Iean de Luxembourg, qui eſtoit Chevalier de grand renom & preux aux armes, lequel avoit bien de bonne eſtoffe mille hommes d'armes, ſans les gens de traict & ceux de la ville qui moult eſtoient puiſſans. Au deſſous dudit Meſſire Iean de Luxembourg eſtoient pluſieurs Capitaines, & entre autres

le Seigneur de Noyelle, nommé le *Blanc Chevalier;* & de Bourgongne y estoit le Seigneur de Montagu, le Seigneur de Champdivers, le Seigneur de Tolongeon, & plusieurs autres grands Seigneurs. Ainsi Messire Iean de Luxembourg estoit accompagné de vaillans & sages hommes d'armes, qui bien le conseillerent, ce qui parut bien à la fin. De ceux de la ville estoit Capitaine le Seigneur de Beaufort à la barbe, qui estoit homme de haute entreprise, lequel les retint bien en son obeissance & commandement, tant que le siege dura. Aussi estoit la ville & la cité garnie de gens qui estoient fort vaillans, & peu craignoient d'estre attaquez, sinon par trahison. Aussi quand ils sceurent la verité qu'on les venoit assieger, ils mirent le feu dans leurs fauxbourgs, tant de Baudimont que alieur : mesme ils abbatirent plusieurs Eglises qu'ils destruisirent, afin que leurs ennemis ne s'y logeassent si à leur aise : & de plus tint tousjours bon le chasteau de Belle-motte, qui estoit un grand confort & soulagement à ceux de la ville d'Arras : car quand ils vouloient envoyer quelque message vers le Duc Iean, ils l'envoyoient par ledit chasteau pour aller plus seurement. Donc aprés que le Roy eut con-

quis Bapaume, il s'achemina vers Arras. Il avoit lors en sa compagnie bien cent mille hommes, entre lesquels estoient plusieurs hauts Princes; car le Duc de Guyenne y estoit, le Duc Charles d'Orleans, le Duc de Bar, le Duc de Bourbon, Messire Charles d'Albret Connestable de France, le Comte de Richemont, le Comte d'Armagnac, le Comte d'Alençon, & plusieurs autres, qui tous tendoient à destruire le Duc Iean. Or tant chevaucha le Roy, qu'il arriva assez prés d'Arras. Dés le lendemain ses gens commencerent à approcher la ville : & logea le Roy à *la Maison du Temple.* Au commencement du siege dés le premier jour il y eut fieres escarmouches & attaques des gens du Roy contre ceux de la ville, en quoy gagnerent ceux de la ville quantité de prisonniers & de chevaux; mais nonobstant le siege ne fut mie si tost assis, ains au bout seulement de quinze jours il fut fermé. Le Duc de Bourbon se logea au fauxbourg de Baudimont, & le Duc de Bar estoit logé au fauxbourg vers Belle-motte. Ceux de la ville faisoient souvent grandes saillies, par especial à la Barette d'Avenne, & à la porte Sainct Michel vers Belle-motte, & souvent amenoient prisonniers en la ville. Les gens du

Roy tenoient pour ce temps le chaſteau d'Avenne-le-Comte & celuy de Villers-caſtel, d'où ils grevoient fort le pays, & le tenoient en grande ſubjetion, meſme ils allerent courre juſques à Sainct Paul, le Comte Waleran y eſtoit, qui encores ſe diſoit Conneſtable de France. Ils luy bruſlerent ſes fauxbourgs; mais les gens dudit Comte Waleran saillirent hors icelle ville de Sainct Paul, & rechaſſerent les gens du Roy, dont ils tuerent un, de quoy ce Comte fit ſemblant d'eſtre courroucé. Une autre fois les gens du Roy allerent juſques aux portes de Hedin, & y causerent grand effroy; mais ils perdirent beaucoup de leurs gens, avant qu'ils revinſſent à leur ſiege. Ainſi coururent les gens du Roy par tout le pays d'Artois, parquoy il fut fort deſtruit de tous coſtez. Cependant ceux qui eſtoient au ſiege s'efforçoient fort de prendre la ville, devant laquelle ſouvent ils jettoient grands engins, dont les portes & murailles furent fort endommagées. Les gens du Roy paſſerent par un Dimanche aprés diſner, la riviere du Marais Sainct Michel par une petite planche, puis vinrent aſſez prés de la poterne vers ledit Marais. Quand ceux de la ville les apperceurent, ils saillirent

alencontre

alencontre d'eux : là y eut grand combat donné, mais enfin les gens du Roy furent desconfits, & y eut de morts & noyez grande quantité, & de pris & emmenez en la ville. A cette besongne se conduisit vaillamment Percheval le Grand. Le lendemain le Duc de Bourbon envoya requerir qu'on laissast enterrer ceux qui estoient noyez, dequoy Messire Iean de Luxembourg fut content, moyennant *qu'ils auroient les corps de ceux de la ville & les harnas*, dont il fut ainsi ordonné. Le Comte d'Eu fut fait Chevalier en une mine à combattre contre le Seigneur de Montagu, & estoit la mine dessoubs les murs de la cité, proche de Baudimont. Devant Arras le Roy fut occupé six semaines, environ le mois d'Aoust : peu il y gagna, ains y perdit Messire Amé de Sarbruce d'un coup de canon qui le frappa en la teste. En toutes les sorties que ceux de la ville firent, ils perdirent peu de leurs gens, & n'y furent pris des gens de renom que Baugois de la Beuvriere, & le Bastard de Beille. Le Duc Iean avoit ordonné grande puissance de gens pour secourir ceux de la ville d'Arras, dont estoit conducteur le Seigneur de Croy, & cuidoient frapper sur le logis de Baudimont. Quand ledit Seigneur de Croy eut tout as-

femblé vers Betune, pour eftre rendu au poinct du jour dans Arras, il fit advancer fes coureurs devant, & en fut Atis de Brimeu avec Iacques de Brimeu fon frere; mais ils furent pris des gens du Roy, & menez au camp de ce fiege, parquoy cette entreprife fut rompue. Depuis iceluy Iacques de Brimeu efchappa, & entra dans Arras, dont le peuple fut bien joyeux. Quand le Roy eut ainfi efté devant Arras grand efpace de temps, la Ducheffe de Hollande (qui eftoit fœur du Duc Iean) alla devers le Roy, & fit tant que ce Duc Iean obtint enfin la paix du Roy; car le Comte de Pontieu qui eftoit fecond fils du Roy, avoit efpoufé la fille du Duc Guillaume de Hollande & de ladite Ducheffe, laquelle par ainfi fe trouvoit niece du Duc Iean de Bourgongne, fçavoir fille de fa fœur. Quand cette Ducheffe eut fait (15) ce traité du Duc Iean avec le Roy, ceux de la ville d'Arras en furent bien joyeux: car le Roy deflogea auffi-toft aprés qu'il eut receu l'obeiffance d'icelle ville, & que fes bannieres eurent efté mifes fur fes portes. Or combien que la paix euft ainfi efté traitée, fi fe deflogea le Roy & fes gens en grande confufion, & s'en allerent & desbanderent plus en un jour qu'ils n'eftoient venus en

deux. Le Roy ne ſejourna guieres tant qu'il fuſt parvenu juſques à Paris.

Quand le Duc Iean ſe vid ainſi delivré de ſes ennemis, il en fut bien joyeux; & tantoſt manda par tout ſes gens, & aſſembla grande puiſſance de toutes parts, puis s'en alla au Duché de Bourgongne, & paſſa par Meſieres ſur Meuſe où le Duc de Nevers ſon frere luy fit grand feſte, & moult s'entre-conjouyrent l'un frere à l'autre : depuis le Duc Iean s'en alla en Bourgongne, où il ſejourna longtemps ſans retourner en Flandre : là luy firent les Seigneurs de Bourgongne grande joye & recueil, car ils l'aimoient fort. Le Duc Iean eſtant en Bourgongne, & la paix ainſi faite devant Arras, ſi reſtoit-il tousjours grande envie entre le Duc Charles d'Orleans, ſes alliez, & le Duc Iean de Bourgongne. De faict, Meſſire (*) Ienet de Pois qui s'en alloit en Bourgongne devers le Duc Iean à tout trois cens compagnons, fut rué jus par les gens du Duc d'Orleans, & retenu priſonnier luy & ſes compagnons. La paix d'Arras que deſſus eſtant faite de la ſorte, & le temps eſtant venu qu'il convenoit faire les ſermens de la bien entretenir, Monſieur de Guyenne Dauphin fit

(*) Al. Iean.

tout le premier son serment, presens plusieurs grands Seigneurs qui là estoient; entre autres ladite Duchesse de Hollande. Lors le Duc de Guyenne dit à Monsieur d'Orleans: *Beau Cousin, il vous convient jurer la paix comme nous avons fait.* Alors s'advança le Duc d'Orleans, & s'enclina bien bas, disant: *Monsieur, je ne suis point tenu de jurer ny de faire serment, car je suis icy venu pour servir Monsieur le Roy & vous.* Et Monseigneur de Guyenne luy dit: *Il le vous convient faire, nous vous en prions.* Et le Duc d'Orleans dit encore une fois: *Monsieur, je n'ay point rompu la paix, & ne dois faire serment, plaise vous estre content.* Encore aprés luy en requit le Duc de Guyenne: adonc le Duc d'Orleans par grand courroux luy dit: *Monsieur, je n'ay point rompu la paix, ne ceux de mon costé, faites venir celuy qui l'a rompuë, present vous, car je ne l'ay point rompuë.* Là y eut l'Archevesque de Rheims qui dit: *Monsieur d'Orleans, faites le serment d'entretenir la paix.* Ainsi le fit-il enfin, quoyque contre sa volonté: car il luy sembloit bien que le Duc Iean estoit celuy qui seul avoit rompu la paix, laquelle avoit esté faite en la ville d'Auxerre. Aprés que le Duc d'Orleans eut finalement fait ce ser-

ment, fort à contre-cœur; Monsieur de Guyenne fit appeller le Duc de Bourbon, lequel cuidoit faire replique & excuse de paroles, comme avoit fait le Duc d'Orleans, mais le Duc de Guyenne luy couppa court, en disant : *Beau cousin, je vous prie n'en parlez plus :* adonc fit le Duc de Bourbon *serment de tenir la Paix.* Aprés luy le fit aussi le Duc de Bar, avec plusieurs autres grands Seigneurs. A tant on appella l'Archevesque de Sens, lequel estoit frere de Montagu : & quand il vint devant Monsieur de Guyenne, on luy dit, *qu'il falloit qu'il jurast la paix :* Lors il s'enclina, & dit à Monsieur de Guyenne : *Monsieur, souvienne-vous du serment que vous fistes, & nous tous au partir de Paris, present la Reyne.* Et adonc luy dit Monsieur de Guyenne : *N'en parlez plus, nous voulons que la paix tienne, & que vous la juriez.* Sur quoy cet Archevesque repliqua : *Monsieur, je le feray, puisque c'est vostre plaisir.* Et n'y en eut plus qui fissent refus *de jurer la paix* que ces trois. Mais quelque paix qu'ils eussent juré ensemble, si y avoit-il peu d'amour, comme il se peut bien descouvrir peu aprés : car les gens du Duc Iean qui avoient fait la guerre, ne s'osoient trouver és bonnes villes du Roy.

Et fut Hector de Saveuse pris en allant en pelerinage à Leance, & mené prisonnier à Paris, où il fut en grand danger de sa vie; mais la Duchesse de Hollande luy ayda beaucoup, pour l'amour de ce qu'il appartenoit à son frere le Duc Iean de Bourgongne : & aussi Philippe de Saveuse frere dudit Hector, prit le Seigneur de Chaule & Witasse d'Aine, lesquels avoient beaucoup de leurs amis auprés du Roy, qui employerent grande peine à la delivrance dudit Hector, afin de delivrer les deux dessusdits qu'iceluy Philippe tenoit prisonniers : par ainsi eschappa Hector de Saveuse de Paris. Par telles choses, & plusieurs autres, se renouvella la guerre & l'envie entre les Seigneurs de France & le Duc Iean, parquoy le Royaume de France fut depuis reduit en grande perdition.

Tout ce temps durant il y avoit dans le Royaume de France doubles Officiers; car chacune partie contendoit les faire à sa poste : le Comte Waleran de Sainct Paul estoit Connestable de France par la volonté du Duc Iean de Bourgongne, & le Seigneur de Dampierre Admiral. Les autres avoient fait Messire Charles d'Albret Connestable, & Clunet de Brabant Admiral : ainsi estoit pour lors manié le Royaume de France, pour cette

malheureuse guerre du Duc Iean de Bourgongne, avec le Duc Charles d'Orleans.

Cette mesme année environ la Saincte Remy, le Comte Waleran de Sainct Paul (qui encore se disoit Connestable de France) assembla quatre à cinq cens combattans, & s'en alla à Ligny en Barrois, qui estoit à luy. Quand il fut là venu, le Duc Antoine de Brabant (qui avoit espousé en premieres nopces la fille d'iceluy Comte) luy bailla le gouvernement du Duché de Luxembourg, qui estoit à luy de par sa seconde femme. Or ce Comte, aprés qu'il eut sejourné cinq semaines audit lieu de Ligny, & fait voyage devers le Duc de Bar son beau frere à Bar-le-Duc, s'en alla audit Duché de Luxembourg, où il fut bien obeï, & luy delivra-on la forteresse. Aprés il s'en alla en plusieurs autres bonnes villes, par tout on le mettoit & recevoit dedans, suivant le commandement dudit Duc Antoine de Brabant. Aprés il s'en alla à Danvillers, où il sejourna grande piece, puis il alla mettre le siege devant une forteresse nommée *Neuville*, qui estoit sur la riviere de Meuse, & faisoit des courses dans la Duché de Luxembourg. Cette forteresse appartenoit au Seigneur d'Orchimont. Quand ledit Comte Waleran eut en-

trepris le siege devant cette place de Neuville, il y demeura longtemps, & avoit fait asseoir grands engins devant le chasteau pour jetter dedans, puis il fit faire fossez autour du monstier qui estoit devant ledit chasteau, & fit faire des guerites autour dudit monstier, puis il le pourveut bien de vivres, & laissa de ses gens dedans pour garder que ceux du chasteau n'en peussent saillir, dont il fit Capitaine un Gentilhomme du pays, qu'on nommoit *le grand Wautier Disque.* Aprés que ce Comte eut ainsi pourveu à ce monstier de Neuville, il s'en alla à Danvillers, & de là à Iuuy (*), où il fut grande espace de l'hyver. Cependant ses gens qu'il avoit laissé audit monstier de Neuville, y firent tant que le chasteau se rendit, dont le Seigneur promit ensuite *qu'il ne leur feroit plus de guerre :* partant les gens que ledit Comte avoit laissé au monstier de Neuville, s'en allerent à Iuuy par devers luy. Ensuite ce Comte demeura à Iuuy tout le caresme, & là tenoit ses gens avec luy. Or environ quinze jours aprés Pasques il luy prit une maladie, dont il mourut. Il fut enterré dans la grande Eglise de Iuuy, combien qu'il eut ordonné *qu'on le portast en l'Abbaye de Cercamp* situé dans le Comté de Sainct Paul, mais on n'en fit rien

(*) Al. Juoic ou Juoy.

pour l'heure, parce que le pays & les chemins estoient perilleux, & de plus il n'avoit pour lors avec luy aucun de ses prochains amis; car il estoit desja mort quand la Comtesse sa femme y arriva, laquelle en fit grand dueil, lorsqu'elle en sceut la verité : car ce Comte avoit fort desiré de la voir avant sa fin derniere. Aprés la mort d'iceluy Comte, ses gens furent grandement troublez, & s'en allerent, les uns en leur pays, les autres avec ladite Comtesse à Ligny en Barrois. Ainsi mourut le Comte Waleran de Sainct Paul hors de son pays, dont ce fut grand dommage; car il estoit *Prince de grand entendement, & qui moult estoit sage.* Aprés sa mort le Duc Antoine de Brabant releva le Comté de Sainct Paul & celuy de Ligny avec toutes les autres terres du defunct Comte Waleran, pour Philippes son fils moins-né; car ce Duc Antoine avoit espousé la fille d'iceluy Comte Waleran, dont il avoit deux fils, Jean & Philippes, le puisné tousjours nommé Comte de S. Paul, tant que son frere vesquit.

Pour ce temps le Duc Iean de Bourgongne se tenoit en son pays de Bourgongne; car alors on parloit peu de guerre en France, fors, que chacun sçavoit bien qu'il n'y avoit

mie ferme amour entre le Duc Iean de Bourgongne, & le Duc Charles d'Orleans.

L'an 1415. le Roy Henry d'Angleterre, qui bien sçavoit le discord qui estoit entre les Seigneurs de France, & qui tousjours contendoit de conquerir ce Royaume, fit son mandement en Angleterre, & assembla grande puissance d'Anglois, puis il monta sur mer & s'en vint descendre devant Harfleur, où il mit le siege par mer & par terre. Ladite ville de Harfleur estoit garnie de bons gens d'armes, qui bien la tinrent : mais le Roy Henry y fut si longuement, qu'il fallut que les François luy rendissent la ville, parce qu'ils n'attendoient plus de secours. Ce fut là le commencement de sa conqueste en Normandie. Or tandis que ledit Roy Henry tenoit siege devant Harfleur, les Seigneurs de France firent grandes assemblées pour y resister, & se mit Messire Charles d'Albret, qui estoit Connestable, sur les champs, à tout grande puissance avec le Mareschal Bouciquaud, le Seigneur de Dampierre, qui estoit Admiral de France, & plusieurs autres grands Princes, à sçavoir le Duc d'Orleans, le Duc de Bar, le Duc de Bourbon, le Duc de Nevers, le Comte de Beaumont : lesquels Seigneurs dessusdits avoient assemblé

toute leur puiſſance pour combattre ce Roy d'Angleterre. Aprés la conqueſte faite de Harfleur, iceluy Roy Henry partit à tout ſa puiſſance pour aller à Calais : à cette fin il chevaucha droit en tirant vers la Normandie. En chemin faiſant devant la ville d'Eu il y eut grande eſcarmouche des François & Anglois, en laquelle rencontre mourut Lancelot pere, qui eſtoit Bourbonnois, vaillant homme d'armes, & bien renommé, auſſi tua-il l'Anglois qui l'avoit navré à mort. De là ce Roy Henry pourſuivit ſa route en venant vers Abbeville : pluſieurs cuidoient qu'il voulut aller paſſer à la Blanque-taque, mais il n'en fit rien ; car il tira vers le Pont de Remy, & aſſaillit Bille pour avoir paſſage par là : mais cette place fut bien & grandement deffenduë par le Seigneur de Wancour qui en eſtoit Sire, avec ſes deux fils, qui eſtoient Chevaliers de haut courage & bien renommez, leſquels outre ce, eſtoient bien pourveus de bonnes gens & inſtrumens de guerre. Après que ce Roy vid qu'il ne pouvoit paſſer par ledit Pont de Remy, il tira vers Araine, de là vers Amiens, & paſſa par devant la ville ſans rien perdre : puis s'en alla loger à Bonne. La puiſſance du Roy Charles pourſuivoit touſiours ce Roy Henry, tant qu'il

n'y avoit souvent que de cinq à six lieues entre les deux armées, de sorte que de jour en jour ils les croyoient combattre, mais ils n'avoient mie place à plaisir, aussi attendoient-ils le Duc de Bretagne, qui venoit à l'aide des François avec plusieurs gens. Ledit Roy Henry s'en alla passer la riviere de Somme à Esclusier, prenant logement au tour de Miraumont, pour de là gagner Calais, puis il se logea à Forceuille, Acheu, & dans les villages d'autour. D'autre part les François tirerent au devant vers Sainct Paul. Aprés le Roy Henry se logea à Bonniere-lescaillon. Le Mercredy jour de Toussaincts, son Avant-garde estoit logée à Fervenc, & occuperent icelle nuict sept ou huict villages: Le Ieudy ensuivant le Roy Henry délogea de Bonniere, passa par Fervenc, de là il chevaucha jusques à Blangi en Ternois, & passa outre pour aller loger à Maisoncelle, là où il se logea & y rassembla tous ses gens. Ce propre jour les Seigneurs de France vinrent loger à Ruisseauville, Azincourt, & en plusieurs autres villages des environs, puis ils se mirent aux champs, & se logerent assez prés de l'Ost du Roy Henry, tellement qu'il n'y avoit qu'environ quatre traicts d'arc entre les deux armées, & passerent ainsi

cette nuict sans se rien faire l'un à l'autre. Quand se vint le Vendredy (*) au matin, les Seigneurs de France se mirent en grande ordonnance, & firent une Avant-garde, où ils mirent la plus grande partie de leur Noblesse & Seigneurie, & la fleur de leur gens: aussi composerent-ils une bataille fort puissante & une arriere-garde. En verité les François estoient sans comparaison beaucoup plus forts en nombre que les Anglois, & y avoit parmy eux bien plus noble compagnie.

Le Roy Henry se mit pareillement en ordonnance, & dispósa une avant-garde avec une grosse bataille, & mit tous les Archers devant, tenant chacun d'iceux une arme aiguisée à deux bouts devant luy, appuyée & soutenuë en terre. Ce jour il y eut grand pourparler entre les deux armées, & redoutoit fort iceluy Roy Henry cette journée, mais ils ne peurent estre d'accord, parquoy fallut qu'ils se missent en bataille. Là vint le Seigneur de Helly, qui long temps avoit esté prisonnier en Angleterre, & cuidoit bien pour lors que les François deussent remporter l'advantage en icelle journée; mais il en arriva tout autrement: car quand se vint au choq les Anglois avoient

(*) Iuvenal des Ursins dit pag. 314 que cette bataille se donna le 25 Octobre, feste S. Crespin.

plusieurs Archers, qui commencerent fort à tirer contre les François, lesquels estoient excessivement armez, parquoy furent-ils fort travaillez avant qu'ils peussent approcher les Anglois. Là y eut grande bataille d'un costé & d'autre; les Anglois furent fort recognez d'abord, mais l'avant-garde des François se mit en grande desroute, ce qui commença par petits pelotons; puis aussi la bataille s'ouvrit & divisa, dans laquelle aussi-tost les Anglois entrerent, où ils frapperent & tuerent sans mercy : de plus, la bataille des François & l'arriere-garde d'iceux ne s'assemblerent point. Ainsi se mirent tous à fuir, car tous les Princes s'estoient mis en l'avant-garde, & avoient laissé leurs gens derriere, parquoy il n'y eut point d'entreprenement ny d'ordre parmy leurs gens. Là y eut grande mortalité & tuerie des François, qui y furent tous desconfits, & y en mourut bien sur la place trois à quatre mille, sans ceux qui furent prisonniers, dont il y eut grand nombre. Pendant que la bataille des François & Anglois duroit, & que les Anglois avoient ja presque gagné le dessus, Isambert d'Azincourt & Robert de Bournonville accompagnez d'aucuns gens d'armes de petit estat allerent frapper sur le bagage des Anglois, &

y firent grand effroy : Pource les Anglois cuiderent que ce fussent François qui vinssent sur eux pour leur mal faire : Adonc dans cette extremité ils se sentirent obligez de tuer plusieurs qu'ils avoient desja fait prisonniers, dont les deux dessus-dits furent depuis grandement blasmez, & aussi en furent ils punis par le Duc Iean de Bourgongne. En (16) cette Iournée qui fut entre Maisoncelle & Azincour au Comté de S. Paul (& l'appelle-on vulgairement la Bataille d'Azincour) y mourut quantité du noble sang de France, le Mareschal de Bouciquaud, le Seigneur de Dampierre qui estoit Admiral de France, le Duc de Bar, le Comte de Marle, & le Comte de Beaumont qui estoit avec luy, y furent pris ou tuez, & si y mourut le Duc Antoine de Brabant, & le Duc de Nevers son frere, lesquels estoient freres du Duc Iean de Bourgongne & plusieurs autres grands Seigneurs. Le Duc d'Orleans, le Duc de Bourbon, le Comte de Richemont, le Comte d'Eu y furent tous prisonniers, & menez en Angleterre, avec quantité d'autres grands Seigneurs. Ainsi & par cette maniere fut perdue cette bataille pour la France, dont ce fut grand dueil pour le Royaume : car de toutes les

Provinces de la Couronne la fleur de Noblesse y demeura, dont plusieurs maux sont depuis advenus. Et encor la dissension qui continuoit entre ledit Duc Iean de Bourgongne & les Seigneurs du Sang Royal, acheva de gaster tout. En iceluy jour le Duc de Bretagne estoit à Amiens, qui venoit à l'aide des François à tout grande puissance de gens, mais ce fut trop tard. Après cette Iournée le Roy Henry alla reloger à Maisoncelle, où il avoit gisté le jour de devant. Le lendemain au matin il en deslogea, & alla passer tout au milieu des morts, qui avoient esté tuez en ce combat; là il s'arresta grand espace de temps, & tirerent ses gens encor des prisonniers hors du nombre des morts, qu'ils emmenerent avec eux. Des gens du Roy Henry y moururent environ de quatre à cinq cens seulement; & si y fut le Duc d'Yorc navré à mort, lequel estoit oncle du Roy. De plus, estoient les Anglois fort troublez de ce qu'on leur avoit osté leurs chevaux; car il y en avoit quantité de navrez; & rendus inutiles, qui s'en allerent à grande peine jusques à Calais, là où on leur fit grande joye & grant recueil. Aprés que ledit Roy Henry se fut pendant quelque temps rafraischy avec ses gens dans la ville de

de Calais, il s'en retourna en Angleterre, où il fut hautement festoyé, & luy fit-on grande reverence par tout iceluy Royaume. Les Ducs d'Orleans & de Bourbon userent depuis ce temps la plus grande partie de leur vie en Angleterre, avec le Comte d'Eu, & le Comte d'Angoulesme frere dudit Duc d'Orleans. Aprés cette douloureuse journée, & que toutes les deux parties se furent retirées, Louys de Luxembourg qui estoit Evesque de Teroüane, fit faire en la place où la bataille avoit esté donnée, plusieurs charniers, où il fit assembler tous les morts d'un costé & d'autre, & là les fit enterrer, puis il benit la place, & la fit enclore de fortes hayes tout autour, pour la garantir du bestail. Lors que cette bataille se donna le Duc Iean estoit en Bourgongne, lequel se monstra grandement courroucé de la perte des François, quand elle luy eut esté rapportée, par especial de ses freres le Duc Antoine de Brabant & le Duc de Nevers. Tantost aprés il s'en alla en ses pays de Flandre & d'Artois, là où il prit le gouvernement de ses deux neveux de Brabant.

En cette mesme saison le Duc de Guyenne (17) fils aisné du Roy, mourut à Paris, lequel avoit espousé la fille aisnée d'iceluy

Duc Iean de Bourgongne, dont ce fut grand dommage pour le Royaume, car il avoit grand desir de tenir le peuple en paix. Alors ne resta plus des fils du Roy que le Comte de Pontieu, qui avoit espousé la fille du Duc Guillaume de Hollande, & le Duc de Touraine qui estoit maisné fils du Roy.

Assez tost aprés le Roy Henry d'Angleterre repassa la mer, & vint à Calais, le Duc Iean de Bourgongne l'alla trouver peu aprés avec passeport pour sa seureté. Ils s'assemblerent vers Calais, & parlerent eux-deux ensemble grand espace, sans qu'il y eust aucuns de leurs gens qui les peussent oüyr, n'y sçavoir ce qu'ils disoient. De ce on parla depuis en mainte maniere, mais peu de gens sceurent bien la verité de ce qu'ils avoient pourparlé. Aprés le Roy Henry s'en retourna en Angleterre, & le Duc Iean en ses pays.

Aprés que le Duc de Guyenne fut mort, le Comte de Ponthieu autre fils du Roy Charles, qui avoit espousé la fille du Duc Guillaume de Hollande, niece dudit Duc Iean de Bourgongne, devint Dauphin, & le prochain heritier de la Couronne, aprés la mort du Roy Charles son pere: pource

le Duc Guillaume ſon beau-pere le fit approcher du Roy Charles, afin d'avoir le gouvernement du Royaume de France: mais il ne ſe paſſa guiere de temps aprés que ce Dauphin mourut auſſi à Compiegne, où il eſtoit, par ainſi il n'y eut plus des fils du Roy Charles que Charles Duc de Touraine, qui eſtoit tout le maiſné, & qui à ſon tour devint Dauphin, en attendant la ſucceſſion de la Couronne de France.

Le Duc Guillaume de Hollande mourut toſt aprés en cette meſme ſaiſon, & diſoient maintes gens qu'il avoit eſté empoiſonné avec ſon beau-fils le Dauphin, parce qu'ils eſtoient ſi fort alliez au Duc Iean de Bourgongne.

Aprés toutes ſes beſongnes ainſi faites, le Duc Iean de Bourgongne aſſembla en peu d'eſpace de temps grande compagnie de ſes gens, avec leſquels il vint vers Paris, cuidant trouver moyen de gouverner le Roy Charles, & le Dauphin, & s'en alla à Lagny ſur Marne, où il fut long temps.

Alors gouvernoient le Roy & le Dauphin le Comte d'Armagnac (18), le Seigneur de Barbaſan, & Tanneguy du Chaſtel, qui revenoient de la guerre, & tous gens qui eſtoient eſtrangers pour la plus grande partie,

lesquels pource ne vouloient point que ledit Duc Iean fut bien d'accord avec le Roy, & avec le Dauphin, pource qu'ils sçavoient bien que si le Duc Iean y estoit, il leur osteroit le gouvernement qu'ils avoient dans le Royaume.

Quand le Duc Iean eut assez esté à Lagny, & qu'il vid bien qu'il ne pouvoit aller devers le Roy pour le present, il partit & retourna en Artois. Alors il y avoit à foison gens qui couroient les champs, où ils se tinrent longuement; parquoy le pays fut fort grevé, & mis en grande destruction de tous costez, par especial les pays de Picardie, & Santerre : & en estoient entre autres Capitaines Messire Gastelain Bast, Iean de Guigny, le Bastard de Tian, Charles l'Abbé, Iean du Clau, Mathieu Després, outre plusieurs autres qu'il y avoit, qui estoient gens sans pitié, lesquels rançonnoient par tout où ils alloient, sans espargner gentil ne vilain; on les appelloit en plusieurs lieux les *Waudrois*, en autres les *Estrangers*. Ces gens prirent la ville & le chasteau d'Avencour, qu'ils pillerent, puis y mirent le feu, le mesme firent-ils de Neuf-chastel sur Enne (*).

En ce temps le Baillif de Vermandois, & Raymonnet de la Guerre assemblerent pour

(*) Al. Aime.

ruer sur les estrangers, mais les estrangers les desconfirent, tuerent grand nombre de leurs gens, & en prirent de prisonniers. En cet estat regnerent & se gouvernerent les Capitaines dessusdits pendant longue espace de temps : puis ils allerent dans le pays de Boulonnois, où ils se prepararent de faire ainsi qu'ils faisoient ailleurs ; mais les compagnons du pays s'assemblerent, & en tuerent grande quantité qu'ils destrousserent & despouillerent : Là fut tué Laurent Rose Lieutenant de Iean du Clau. Quand ils virent qu'on les guerroyoit ainsi dans le Boulonnois, il se retirerent arriere, & prirent un gentil-homme du pays, nommée Gadifer de Collehant, qui avoit aidé à destrousser de leurs gens, comme ils disoient, lequel fut pendu à un arbre, du commandement du Bastard de Tian. Il fut plaint de maintes gens; car il estoit vaillant homme d'armes, & de haute entreprise.

Tout ce temps il y avoit plusieurs Capitaines de Picardie, qui estoient au Duc Iean, & avoient plusieurs gens sur les champs, ainsi comme les autres, c'est à sçavoir le Seigneur de Fosseux, Hector de Saveuse, Philippes son frere, Messire Maurice Mauroy de Sainct Leger, Messire Iennet de Pois, Louys de Wargnie, & autres, dont le pays

Bb 3

eſtoit fort travaillé : & dura cette deſtruction depuis la bataille d'Azincour, juſques à tant que le Duc Iean s'en alla camper devant Paris au village de Montrouge.

En cette meſme ſaiſon Meſſire Martelet du Meſnil, & Ferry de Mailly aſſemblerent environ deux à trois cens compagnons, avec leſquels ils s'en allerent loger au pays de Santers ; mais les gens du Roy Charles vinrent les ſurprendre par une nuict, & les ruerent jus. Ils y prirent leſdits Meſſire Martelet du Meſnil, & Ferry de Mailly, qu'ils emmenerent à Compiegne : là où fut iceluy Meſſire Martelet juſticié au dehors de Compiegne : quant à Ferry de Mailly il eſchappa par le pourchas de ſes amis : il y eut pluſieurs de leurs gens ſuppliciez.

Les gens du Duc Iean paſſoient ſouvent à la *Blanque-taque*, & fort incommodoient cette contrée vers la Normandie, d'où ils amenoient ſouvent grand nombre de beſtail dans le pays d'Artois, & ailleurs. Or en une courſe que Iean de Foſſeux fit, il alla juſques devant Aumale, & ſe logea en la ville, d'où il fit depuis aſſaillir le chaſteau, qui fut bien defendu par ceux qui eſtoient dedans : depuis, le feu ſe prit en la ville, qui en fut toute bruſlée & deſtruite. En la compagnie

dudit Iean de Fosseux estoit Daviot de Pois, Louis de Wargnie, & plusieurs autres gentilshommes. De là Iean de Fosseux & ses gens allerent loger à Hornay, puis ils se retirerent en Artois par la Blanque-taque, avec un grand butin de bestial, que ses gens emmenerent avec eux : ainsi & par cette maniere fut le pays de Vimeu & de Santers occupé pendant long temps par les gens du Duc Iean. Alors y avoit en la ville de Peronne grande garnison des gens du Roy, que le Comte d'Armagnac y avoit mis, qui faisoient assez de peine aux gens du Duc Iean : aussi le chasteau de Muin incommodoit fort les villes d'Amiens & Corbie.

L'an 1417, environ le mois de Iuin, le Duc Iean de Bourgongne fit son mandement par tous ses pays, tant de Bourgogne, Flandre, Artois, comme d'ailleurs, & assembla fort noble compagnie de Chevaliers & Escuyers, tous lesquels il fit mettre ensemble vers Arras, puis les fit tirer vers Amiens, où ils passerent la riviere de Some. Adonc le Seigneur de Fosseux fut ordonné Capitaine de l'avantgarde d'iceluy Duc Iean, en laquelle qualité estant accompagné de plusieurs notables Seigneurs, il s'achemina vers Beauvais avec ses gens : avec luy entre autres estoit un Advocat

d'Amiens, nommé Maiſtre Robert le Ionné, lequel preſcha ſi bien le commun de Beauvais, & tant fit qu'ils furent contens de tenir le party du Duc Iean, & receurent ce Seigneur de Foſſeux en leur ville avec ſes gens. Là y eut force biens de pris à ceux qui tenoient le party des Armagnacs par les gens d'iceluy Seigneur de Foſſeux.

Le Duc Iean ſuivit aſſez toſt aprés ſes gens, & ſe rendit à Beauvais à tout ſa puiſſance : là il ſejourna bien quinze jours, aprés leſquels il envoya une partie de ſes gens à Cambeli (*) le Hauberger, puis Hector & Philippes de Saveuſe allerent à Liſſe-adam, leſquels par aucun moyen firent tant que le Seigneur de Liſſe-Adam livra paſſage au Duc Iean, & outre ce promit de le ſervir, & d'effet le ſervit depuis toute ſa vie : alors donc paſſa l'avant-garde du Duc Iean par Liſſe-adam, laquelle s'en alla enſuite loger à Beaumont ſur Oiſe, dont ils aſſiegerent le chaſteau. Le Duc Iean cependant ſe logea au dehors de Cambeli le Hauberger en ſes tentes : il avoit moult noble compagnie avec luy, puis il fit aſſeoir ſes engins pour jetter dans ledit chaſteau de Beaumont, dont fut iceluy chaſteau fort endommagé par ſes engins, & tant qu'enfin ceux du chaſteau ſe rendirent à la

(*) Al. Chambly.

volonté du Duc Iean. Il y eut onze des assiegez qui eurent les testes couppées, les autres furent mis prisonniers, sinon aucuns des plus grands qui s'en allerent par composition de finance. Le Duc Iean regarnit ce chasteau de Beaumont, & y laissa de ses gens, puis s'en alla mettre le siege devant Pontoise. Alors estoit l'avant-garde du Duc Iean logée en l'Abbaye de Maubuisson : ce Duc fit faire un pont de bateaux sur l'Oise pour secourir son avant-garde, si elle en avoit besoin. Là il tint son siege tant que cette ville luy fut renduë, à condition que *les gens d'armes, qui estoient dedans, s'en iroient saufs leurs corps & leurs biens*. Aprés qu'icelle ville de Pontoise fut renduë à ce Duc Iean, le Seigneur de Lisle-adam, qui avoit livré passage audit Duc par sa ville de Lisle-adam, luy fit serment de tenir son party, & par ainsi demeura de par luy Capitaine de Pontoise. En aprés ce Duc chevaucha en tirant vers Meulant : il faisoit chevaucher ses gens en grande ordonnance, pour le doute de ses ennemis; il s'en alla donc passer à Meulant, ses gens coururent fort dans le pays. Et alla Hector de Saveuse devant une forteresse nommée Haine, qui appartenoit à l'Abbé de Fescamp, lequel Abbé estoit de-

dans icelle forteresse, & fit donner du vin audit Hector, à Iean de Fosseux, & à leurs gens, puis par l'asseurance d'un nommé Louys de Sainct-Saulieu, qui estoit parent de cet Abbé, Hector & Iean de Fosseux luy promirent de ne faire aucun mal dedans ce chasteau. Sur laquelle foy & parole ils furent receus dedans : mais nonobstant toutes les promesses dessus dites, ce chasteau fut depuis pillé, & y prit-on de grandes chevances, dont on a depuis parlé en mainte maniere contre ceux qui en furent cause, dequoy en fut Hector fort blasmé, pource qu'il les avoit asseurez du contraire. De ce ne sceut rien Iean de Fosseux, ains en fut fort courroucé : plusieurs gens dirent que cela s'estoit fait par le conseil de Raulet le Prevost, lequel estoit conseiller dudit Hector, avec ce qu'il eut grande partie du butin pour sa part. Ainsi fut cette année le plat pays grandement grevé par les gens du Duc Iean de Bourgongne, lequel en suite s'advança tant qu'il se vint loger sur le Monrouge au dessus de Clamart, à une grande lieuë de Paris ; là il fit tendre ses tentes, & fut grand temps, dans l'esperance que ceux de Paris le missent dans leur ville. Lors estoient le Roy Charles & le Dauphin dedans

Paris, avec le Comte d'Armagnac, & plusieurs autres grands Seigneurs. Les gens d'iceluy Duc Iean couroient de jour en jour devant Paris (19), tuoient ceux qu'ils trouvoient, & prenoient tous les biens qu'ils pouvoient avoir ; parquoy ceux de Paris n'osoient sortir & paroistre, sinon en grand danger de leurs vies. Un jour advint que le Seigneur de Fosseux fit grande assemblée de gens d'armes & de traict, & alla courir devant Paris, où y eut grande escarmouche, & furent les fauxbourgs de Sainct Marcel pris par force ; il y demeura plusieurs de ceux de Paris morts sur la place, outre quoy on mena deux prisonniers, lesquels on sauva à grande peine : ils furent menez devant le Duc Iean pour sçavoir des nouvelles, car il croyoit pour vray que ceux de Paris se mettroient en dissension pour l'introduire dans la ville : mais ceux qui tenoieut son party ne peurent oncques voir leur pointe à propos, pour faire reussir leur entreprise en ce temps là, car ils estoient fort guettez & observez par la garnison de dedans, & parce leur fallut attendre l'occasion à une autre fois. Lors estoit Messire Iean de Luxembourg logé dans la ville de Sainct Cloud, où il demeura tant que le Duc Iean fut logé

ſur ledit Mont-rouge. Il greva fort la tour du Pont avec ſes canons : mais autre choſe n'y peut faire, pour la force de l'eau qui eſtoit entre deux. Quand ce Duc eut ainſi eſté bien trois ſemaines logé devant Paris, & qu'il vid qu'il avoit failly ſur ſon deſſein, il deſlogea, & alla camper en la ville de Mont-le-hery, là où il fut tant que le chaſteau luy fut rendu, comme auſſi Marcoucy, & pluſieurs autres forteresſes du pays qui ſe mirent en ſon obeiſſance. Aprés que ce Duc eut reduit en ſon obeiſſance Mont-le-hery, il s'en alla devant la ville de Corbeil, là où il fut bien un mois entier à le bloquer ſeulement : il avoit de grands engins jettans dedans la ville, & contre les portes & murailles : mais nonobſtant ceux qui eſtoient dedans ſe defendirent ſi bien, que ce Duc n'y entra point : auſſi ceux de cette ville avoient vivres aſſez, & gens à leur plaiſir, ce que fort les confortoit; car ils pouvoient entrer à leur plaiſir par un endroit. Devant icelle place de Corbeil fut frappé d'un coup de vireton, ou traict à la jambe Mauroy de Sainct Leger, ce fut à un aſſaut qu'il faiſoit à une barriere ; il en clocha depuis toute ſa vie. Aprés que le Duc Iean eut eſté campé, ainſi que dit a eſté cy deſſus, devant

Corbeil, il deſlogea, & s'en alla en tirant vers la ville de Chartres, tant il chevaucha qu'il y vint, & ſe logea dedans la ville, car ils luy firent ouverture, & à tous ſes gens avec luy. Ce Duc avoit de ſes gens en pluſieurs lieux, qui penſoient à ſes beſongnes & affaires : il envoya devers la Reyne de France, qui eſtoit pour lors à Tours en Touraine, là où il envoya grand foiſon de ſes gens vers elle ; entre autres y allerent le Seigneur de Foſſeux & Hector de Saveuſe bien accompagnez, leſquels tant chevaucherent qu'ils arriverent vers elle, & firent tant qu'elle fut contente de venir par devers ce Duc, lequel à ce ſubjet alla en perſonne à Vendoſme, d'où il l'emmena à Chartres, avec Dame Caterine en ſa compagnie, ſa fille & du Roy Charles : il y eut enſuite pluſieurs gens de ſes Officiers depoſez, & d'autres arretez priſonniers : ainſi ſe mit cette Reyne de France ſous le gouvernement du Duc Iean de Bourgongne, delaiſſant & abandonnant en cette ſorte le Roy ſon Seigneur, & ſon fils le Duc de Touraine Dauphin. Or de là en avant ladite Reyne entreprit le gouvernement du Royaume, c'eſt à ſçavoir, qu'en l'obeïſſance qu'on rendoit audit Duc Iean, on le faiſoit au nom d'elle ; meſme bailloit-on remiſſions,

ment ledit Hector le fit prendre par ses gens, en luy disant aucunes paroles, & le fit porter hors l'Eglise, d'où il fut jetté des degrez à val; ledit Iacqueville se vouloit bien excuser, mais il n'y peut estre receu, & ne fut oncques escouté : il fut là tres-laidement & vilainement battu, tant qu'il en mourut peu de temps aprés. En cette execution estoit entre autres un nommé Iean de Vaux, lequel Iacqueville avoit destroussé autrefois, qui grand mal luy fit. Incontinent Hector & ses gens partirent de la ville, & s'en allerent à leur logis en un village : quant à Iacqueville, qui encor parloit bien, il se fit porter devant le Duc Iean, & là luy fit de grandes plaintes, en luy disant : *Mon tres-redouté Seigneur, c'est pour vostre service que je suis ainsi meurtry*, avec plusieurs autres paroles; dequoy ce Duc fut tres courroucé contre Hector & ceux qui avoient fait ce coup, & luy en sceut tres-mauvais gré, tant que de son vivant il ne luy voulut jamais pardonner, combien que depuis il le servit tousjours en ses besongnes & affaires : & sur l'heure que ledit Iacqueville luy eut fait ainsi sa plainte, ce Duc monta aussi-tost à cheval, & en personne fut chercher par toute la ville pour trouver ledit Hector & ses gens : mais ils estoient

desja dehors, & fit le Duc prendre aucuns de ses chevaux avec autres habillemens : mais il fut enfin appaisé par Messire Iean de Luxembourg, & le Seigneur de Fosseux, en consideration des grandes affaires que ce Duc avoit alors sur les bras. Tost aprés ce Duc Iean eut nouvelles de Paris, par lesquelles on lui donnoit à entendre qu'il entreroit dedans la ville ; pour ce il partit de Chartres avec toute sa puissance, & chevaucha vers Paris, puis il envoya Hector de Saveuse & Philippe son frere à tout leurs gens, lesquels passerent devant Bris, petit chasteau qui appartenoit à Messire David de Brimeu de par sa femme, & l'avoient pris les gens du Roy, mais Hector le reprit sur eux, y faisant tuer de ceux de dedans à foison : puis il chevaucha en tirant vers Paris, où le Duc Iean se rendit en grande ordonnance droit au dessus Sainct Marcel, là où il se mit en bataille, y demeurant depuis le poinct du jour jusques à l'heure de None. Hector & Philippe de Saveuse entrerent dedans Saint Marcel, où ce Duc se logea, s'attendant tousjours d'entrer dedans Paris, & avec ce s'approcha de la porte ; mais il en fut rebouté arriere par force. Assez tost aprés ceux de Paris saillirent hors de la ville au nombre d'environ trois à quatre

quatre cens, & assaillirent les gens de Hector; là y eut grand assaut d'un costé & d'autre, mais toutesfois furent ceux de Paris rechassez dedans la ville. Quand le Duc Iean sceut que les partysans qu'il avoit dans Paris, avoient failly à leur dessein, & qu'ils ne le pouvoient mettre dedans, il contremanda ses gens qui estoient dedans Sainct Marcel, puis commença à se retirer devers Montlehery, où il se logea en icelle nuict : ledit Hector de Saveuse avoit esté blessé à la porte de Paris d'un vireton ce mesme jour.

Le lendemain que le Duc Jean eut esté devant Paris, comme il vient d'estre dit, & qu'il vid qu'il ne pouvoit en rien reussir pour le present, lors il prit conclusion d'asseoir ses gens en garnison tout autour de Paris : à ce subjet il envoya le Seigneur de Fosseux, Hector de Saveuse, Messire Iean de Luxembourg, & tous ses Picards en leur pays, où Messire Iean de Luxembourg occupa les frontieres vers Mondidier, & au devant de Compiegne : le Seigneur de Lisle-Adam demeura à Pontoise, Meulent, & sur les frontieres vers Paris : & Hector de Saveuse s'en alla à Beauvais, où le commun fut mal-content de luy, & y eut grand debat entre eux, tant qu'enfin Hector fut mis hors d'icelle

ville. Philippe de Saveuse son frere s'en alla à Gournay en Normandie, où il y fut longtemps. Pendant que Hector de Saveuse & Philippe son frere estoient en garnison à Beauvais, Philippe alla un jour courre devant le chasteau de Bresse, où il avoit esté plusieurs fois, les gens du Roy s'y estoient bien garnis de gens : de sorte que quand Philippe passa par devant, comme il avoit accoustumé, ceux de dedans saillirent dehors à puissance, & tant firent que les gens de Philippe furent mis en desroute, dont y eut de pris à foison, & si y fut tué un nommé *Robin Toulet*, qui estoit tres-vaillant homme de guerre, & fut Philippe chassé & poursuivy jusques auprés de Beauvais avec une partie de ses gens : ainsi fut le pays fort travaillé vers Paris & en Beauvaisis, pour la guerre qui lors estoit. D'autre costé le Duc Iean s'en alla à tout ses Bourguignons vers la Bourgongne, & mena la Reyne à Troyes en Champagne, puis il s'en alla en son pays de Bourgongne, où il demeura tant que Paris fut pris par ses gens. Alors les Picards menoient forte guerre de tous costez contre les gens du Roy.

Le Bastard de Tian estoit dans Senlis en garnison : quand le Comte d'Armagnac sceut que le Duc Iean s'en estoit allé en Bourgon-

gne, il amena le Roy Charles devant Senlis. Là mit le siege tout autour, & y fut longtemps à tout grande puissance de gens : avec luy estoit le Duc de Touraine Dauphin, fils d'iceluy Roy Charles, plus n'y en avoit. Ceux de dedans se defendoient fort bien & grandement ; & Messire Iean de Luxembourg & le Seigneur de Fosseux assemblerent tous les Picards qu'ils peurent, pour aller faire lever ce siege : & de faict, allerent à cette intention jusques à Pontoise, mais pour cette fois ils n'eurent mie conseil de passer outre, ains se retirerent en leur pays. Environ quinze jours aprés ils se rassemblerent à tout leur puissance, & retournerent à Pontoise ; de là ils chevaucherent vers Senlis, & approcherent tant qu'ils se mirent en bataille devant les gens du Roy : ce jour il y eut de grands assauts, & y eut de gens morts & pris d'un costé & d'autre grand foison. Ce jour aussi menoit le Seigneur de Miraumont les archers Picards, lequel s'y gouverna fort vaillamment, & bien les tint en ordonnance : aussi Hector de Saveuse y fit de grandes vaillances avec Philippes son frere, le Seigneur de Lisle-Adam, & plusieurs autres. Ainsi tint Messire Iean de Luxembourg & le Seigneur de Fosseux ce jour bataille contre le Roy

Charles, ſans s'aſſembler enſemble ; ce qui leur fut reputé à grande vaillance toute leur vie, tant que le Roy avec ſes gens s'en alla dudit ſiege de Senlis. Les aſſiegeans (*) avoient oſtages de ceux de la ville qui ſe vouloient rendre avant que le ſecours leur vint, leſquels oſtages eurent à ce ſubjet impitoyablement les teſtes couppées : par ainſi fut delivrée de la ſorte cette ville du ſiege du Roy, qui retourna à Paris : & les Picards renforcerent leurs garniſons tant à Senlis, comme ailleurs. En cette journée y avoit un Capitaine de brigands nommé *Tabary*, lequel avoit foiſon de gens de pied, qui furent preſque tous tuez, dont on faiſoit grande riſée, pource que c'eſtoient gens de pauvre eſtat : & eſtoit ledit Tabary Bourguignon. Le Duc Iean fut fort joyeux quand il ſceut les nouvelles de ſes gens, qui ſi bien s'eſtoient comportez, & leur en ſceut tres-moult bon gré.

(**) Aprés ces choſes faites (20), le Seigneur de Liſle-Adam (qui ſe tenoit à Pontoiſe) avoit grandes accointances en la ville de Paris, avec ceux qui tenoient le party du Duc

(*) Guillaume Manchelier, Baudart de Voingie, Guillaume de Leſcalot, Jean de Beaufort Advocat du Roy, Oſtages de Senlis, decapitez.

(**) 1418.

Iean, & souvent en avoit des nouvelles, car il y en avoit plusieurs qui contendoient à ce que ce Duc eust le gouvernement du Royaume, & enfin firent tant qu'ils en attirerent d'autres à leur cabale en grande quantité : aprés quoy ils manderent au Seigneur de Lisle-Adam qu'il vint par devers eux, & qu'ils le mettroient dedans. A cette nouvelle ce Seigneur de Lisle-Adam assembla tout ce qu'il peut ramasser de gens, tant qu'il se trouva avoir environ sept à huict cens combatans en sa compagnie, avec lesquels il vint droit à Paris au jour precis qui estoit dit, & y arriva vers le poinct du jour : il trouva ceux qui le devoient mettre dedans tous prests & disposez à la porte qui avoit esté designée pour cette execution : ainsi Lisle-Adam entra dedans Paris, bien qu'en grand doute & crainte, qui n'estoit mie merveille ; car il y avoit bien en garnison dedans Paris trois mille combatans des gens du Roy & du Comte d'Armagnac, sans ceux de la ville. Lors iceluy Seigneur de Lisle-Adam chevaucha à tout ses gens en tirant vers la grande ruë Sainct Antoine, où il commença à crier *Vive Bourgongne*, ainsi que firent ceux de Paris avec luy, qui avoient esté de l'intelligence de le faire entrer dedans. Tost aprés

s'esleva un grand bruit dans Paris, & n'y eut plus d'entretenement ny ordre en aucun des Gensd'armes, sinon que chacun ne pensa plus qu'à se sauver au mieux qu'il pourroit. Dans ce trouble & effroy plusieurs se retiroient vers la Bastille Sainct Antoine, où le Duc de Touraine fut promptement mené par Tanneguy du Chastel : ainsi se sauvoient aucuns en se rendant en ladite Bastille Sainct Antoine ; mais un vaillant homme d'armes nommé Daniot de Goüy leur fit assez d'empeschement, en renversant à terre plusieurs de ceux qui s'enfuyoient. Le Comte d'Armagnac, Raymonnet de la Guerre, & le Chancelier furent pris, comme aussi Messire Hector de Chartre, avec plusieurs autres grands Seigneurs : il y en eut bien en tout quatre cens de pris, sans aucuns de ceux de la ville qu'on prit aprés que cette premiere confusion eut esté un peu appaisée. Le Seigneur de Lisle-Adam & autres grands Seigneurs allerent par devers le Roy, lequel ne s'estoit bougé de son hostel, & là luy parlerent, luy firent grande reverence, & avec ce ne l'empescherent en rien, ne aucun de ceux qui le servoient : car le Roy estoit du tout content & des Bourguignons, & des Armagnacs, & peu luy chaloit, & luy estoit

comme indifferent, comment tout allast. Chacun qui de luy avoit cognoissance, pouvoit bien sçavoir l'estat pitoyable & lamentable où il se trouvoit pour lors.

Il y eut à Paris pour ce temps de grands desordres commis, car on prenoit sans mercy tous les biens de ceux qui s'en estoient fuys; mesmes les habitans de Paris en usoient ainsi, & furent pour la plus grande partie tournez en un instant du party du Duc Iean; & pour la pluspart s'entre-accusoient les uns les autres, pour s'entre-piller impunément. Aussitost que les nouvelles coururent & s'espandirent par le pays, *que Paris estoit du party du Duc Iean*, tous ses gens s'y rendirent promptement; & aussi plusieurs Armagnacs abandonnerent diverses forteresses des environs, qu'ils tenoient, & entra & se sauva grande quantité d'iceux dedans la Bastille Sainct Antoine. Ce fut par un Dimanche que Paris fut ainsi surpris, environ l'issuë du mois d'Avril, l'an mille quatre cens & dix-huict.

Le Mercredy ensuivant les gens du Duc de Touraine Dauphin, fils du Roy Charles, qui s'estoient retirez dedans la Bastille, comme il vient d'estre dit, avec aucuns autres qui s'y estoient rendus d'autres garnisons, firent une saillie, en laquelle ils cuidoient repren-

dre la ville; car tant firent qu'ils regagnerent la rue Sainct Antoine jusques à l'hostel du Louvre : ils estoient bien quinze cens combatans de bonne estoffe; lors il y eut grande assemblée de ceux de la ville avec ledit Seigneur de Lisle-Adam & les autres gens du Duc Iean, qui là estoient, & prit & porta le susdit de Lisle-Adam la banniere du Roy, puis estant bien accompagné il alla contre les gens du Dauphin. Là y eut grande bataille donnée d'un costé & d'autre, & s'y comporterent ceux de Paris fort vaillamment avec iceluy Seigneur de Lisle-Adam, & tant firent qu'en peu de temps ils les rechasserent jusques à la Bastille : ce qui ne se passa point sans qu'il en demeurast de morts sur la place bien trois à quatre cens, sans les blessez, dont il y eut grande quantité. Aprés cette journée les gens du Dauphin furent reduits en bien simple estat; mais nonobstant ils tenoient encore la Bastille. Au contraire, les gens du Duc Iean & ceux de Paris, demenoient grande joye; car gens nouveaux leur survenoient de jour en jour à leur secours, entre-autres y vinrent Hector de Saveuse, & Philippe son frere à tout grande puissance, lesquels on logea dans l'hostel des Tournelles devant & proche de la Bastille,

pour faire frontiere & tenir ferme contre ceux de dedans, lesquels quand ils virent qu'il venoit de la forte de plus en plus si grande puissance contre eux, & qu'ils ne pouvoient plus esperer de rentrer en la ville, ils commencerent à parlementer, tant que leur traité fut fait, à condition *qu'ils s'en iroient saufs leurs corps & leurs biens*. Par ainsi rendirent-ils la Bastille au Seigneur de Lisle-Adam, & s'en allerent devers le Dauphin à Melun, où il estoit. Les gens dudit Seigneur de Lisle-Adam firent grand butin dans Paris, dont ils devinrent riches excessivement : assez tost aprés arriva Iean de Luxembourg à Paris, avec le Seigneur de Fosseux, à tout grand foison de gens de guerre.

Hector de Saveuse & Philippe son frere s'en allerent à tout leurs gens à Compiegne, où ils porterent un mandement du Roy qu'on leur fit ouverture : à quoy ceux de Compiegne obeirent; partant entrerent les dessus dits en icelle ville, & pareillement au Pont Saincte Maixence, à Creil, à Coisy, & en plusieurs autres forteresses du pays. Ainsi furent plusieurs bonnes villes & forteresses mises és mains du Duc Iean en consequence d'icelle prise de Paris, mesme la ville de

Peronne, qui ſe rendit au Comte Philippe de Charolois fils d'iceluy Duc, lequel y envoya ſes gens. Or il y eut grand debat en icelle ville de Peronne entre un des Gouverneurs ou Capitaines dudit Comte de Charolois nommé *Chantemele*, & Hector de Saveuſe, tant que ledit Hector chercha ledit Chantemele pour le tuer, dont il fut depuis fort hay d'iceluy Comte de Charolois pendant longtemps. Pendant que le changement eſtoit nouveau dans Paris, comme il a eſté veu cy-devant, il y arrivoit ſouvent grands deſordres en icelle ville, car les habitans s'y accuſoient preſque tous les uns les autres; par eſpecial aucuns meſchans du commun s'en mesloient, qui pilloient ſoubs divers pretextes, ſans mercy, ceux qu'ils diſoient avoir tenu le party du Comte d'Armagnac, & lors qu'on hayſſoit à Paris aucun homme, il ne falloit que dire, *il a eſté Armagnac*, & tout preſentement & à l'heure meſme il eſtoit tué ſur le carreau. Entre autres il y avoit un Bourreau nommé *Capeluche*, qui touſiours avoit tenu le party du Duc Iean, lequel eſtoit tres-mauvais homme, & tuoit hommes & femmes, ſans commandement de Juſtice par les rues de Paris, tant par hayne, comme pour avoir le leur; mais enfin le Duc Iean

luy fit coupper le col, ou hasterel. De tels desaroys y eut à Paris en quantité, pour ce temps qui estoit tres-piteux, & tout à fait deplorable.

Le Duc Iean tesmoigna grande joye quand il sceut la prise de Paris, du Comte d'Armagnac, & encore des autres bonnes villes & forteresses, qui s'étoient mises en son obéissance, dont il sceut bon gré au Seigneur de Lisle-adam, & ceux qui avoient tramé & si bien conduit cette affaire à son advantage. Tost aprés il fit assemblée de ses gens, & tant chevaucha qu'il vint assez prés du Pont de Charenton. Ceux du pays par tout où il passoit venoient en grande ordonnance au devant de luy, & luy porterent grande reverence, & pareillement les autres Seigneurs qui estoient desja dans Paris : il les remercia tous assez, & leur promit faire de grands biens. Ainsi chevaucha ce Duc (21), tant qu'il entra dedans Paris fort noblement accompagné, & en belle ordonnance. Ceux de Paris crioient tous à une voix : *Vive le bon Duc de Bourgogne!* & crioient *Noël* de carrefour à autre jusques à son Hostel d'Artois où il se logea, y estant convoyé en fort noble compagnie. Après que ce Duc fut arrivé à Paris, comme il vient d'estre dit, il y eut grands & im-

portans conseils de tenus, & grandes ordonnances faites, comme aussi nouveaux Officiers nommez & establis; car le Duc Iean alla vers le Roy Charles, en luy faisant grande reverence, & le Roy semblablement luy fit paroistre grande chere : Puis ce Duc fit publier par la ville, *qu'il vouloit la paix, & le bien du Royaume, & contendoit à chasser hors les ennemis & estrangers, qui mal avoient gouverné le Roy & le Dauphin, c'est à sçavoir le Comte d'Armagnac & ses gens, & que le Royaume estoit gouverné par Estrangers, qui estoit chose irraisonnable.* Dequoy ceux de Paris furent fort esmeus & enflammez, aprés qu'ils eurent entendu ces resolutions de la part du Duc Iean, & n'estoit mie fils de bonne heure né, qui ne disoit mal de ces Estrangers, comme depuis il apparut. De plus, ce Duc fit tous nouveaux Officiers dans le Royaume, de ses gens & affidez : entre-autres il declara le Seigneur de Lisle-adam Mareschal de France, Messire Ienet de Pois Admiral, Messire Robinet de Mailly Panetier. Et fit pareillement des Gouverneurs de Paris: Maistre Eustache de Laistre fut fait Chancelier, Maistre Philippe de Morvillier premier President : bref, il advança tous ses gens aux Offices de France; car le

bon Roy Charles estoit content de tout ce que ce Duc vouloit faire, & n'y apportoit aucun contredit. Assez tost aprés le commun de Paris fit esmotion (22), & s'amassa grande assemblée de menuës gens qui allerent aux prisons, où ils tuerent tous les prisonniers qui avoient esté arrestez lors de ladite prise de Paris. Là fut tué le Comte d'Armagnac, Raymonnet de la Guerre, le Chancelier & plusieurs autres grands Seigneurs. De plus, y fut tué Messire Hector de Chartres; & encor y furent massacrez plusieurs Bourguignons qui y estoient detenus pour debat ou pour debtes : car ils n'espargnerent aucun homme, que tout ne fust mis à mort. Aprés ils allerent au Petit Chastelet, où y avoit nombre de prisonniers, qui bien s'apperceurent qu'il n'y avoit point de remede en leur vie, partant ils monterent à mont, où ils resolurent de se defendre bien & vaillamment le plus qu'ils pourroient. Ils crioient tout haut : *Vive le Dauphin*, & blesserent assez du menu peuple : mais enfin ils furent pris par force, & les faisoient saillir à val & d'autres les recevoient sur leurs piques & bastons, & les marteloient & meurtrissoient, sans en avoir aucune pitié ni mercy. Ainsi tuerent ceux de Paris tous les prisonniers, dont le

Duc Iean ſe monſtra fort en colere, & leur en ſceut mauvais gré; car il avoit grande envie d'avoir par le moyen de ce Comte d'Armagnac toutes les fortereſſes que ſes gens tenoient, & pour ce en fut mal-content. Ledit Comte d'Armagnac, Raymonnet de la Guerre, & le Chancelier furent laiſſez pendant trois jours dans la Cour du Palais, eux trois enſemble liez par les bras tous nuds, là où les voyoit qui vouloit en tel & ſi piteux eſtat: ce Comte avoit une jambe rompuë, & ſi avoit-il eſté tranché d'un couſteau parmy le corps, en guiſe d'une bende depuis les eſpaules juſques en bas, là les traiſnoient les petits enfans de Paris de place à autre, qui eſtoit choſe bien eſtrange à voir, & de conſiderer tels Seigneurs eſtre reduits en cet eſtat. Le commun de Paris fut par pluſieurs fois, & à diverſes repriſes eſmeu, & ne les pouvoit-on appaiſer, juſques à temps que le Duc Iean s'en courrouça contre aucuns des plus grands, auſquels il dit, *qu'il leur feroit coupper les teſtes, s'ils faiſoient plus ainſi*, & pource s'appaiſerent.

Hector de Saveuſe laiſſa dans Compiegne le Seigneur de Crevecœur en garniſon, avec pluſieurs autres de ſes gens avec luy, mais par le moyen de Meſſire Carados des Quennes

(lequel avoit fait ferment *de ne fe point armer contre le Duc Iean*) cette ville de Compiegne fut reprife, à quoy fervit & s'employa fort le Seigneur de Bofqueaux : ce fut par un matin qu'elle fut furprife par la porte de Pierre-font ; car les gens du Dauphin avoient dedans bons moyens & amis, comme il fut bien apparent. Là fut pris ledit Seigneur de Crevecœur, & le Seigneur de Chievre (qui avoit efpoufé la fœur de Hector) Robinet Auger, avec plufieurs autres : & y mourut un nommé Boutry qui eftoit à Hector de Saveufe. Les Dauphinois s'en eftans ainfi rendus les maiftres y pillerent auffi ceux qui avoient tenus le party du Duc Iean : parquoy la ville fut fort endommagée, & outre ce y fut laiffée groffe garnifon, pour faire frontiere & refiftance au pays d'autour. Lefdits Seigneurs de Crevecœur & de Chievre furent menez prifonniers à Pierre-font, là où les retint le Seigneur de Bofqueaux. Or il y avoit un des freres du Seigneur de Chievre, qui longtemps l'avoit fervy, & eftoit fon parent, lequel cuida trouver moyen de livrer ledit chafteau de Pierre-font aux Bourguignons, afin de delivrer fon frere : mais il fut apperceu & defcouvert par aucuns, & luy fit le Seigneur de Bofqueaux coupper le col. Cette

conspiration fit empirer les affaires desdits Seigneurs de Crevecœur & de Chievre, mais enfin ils furent delivrez à force de finance. Hector de Saveuse mit grande peine à ravoir la ville de Compiegne, & se tint à ce sujet long-temps au chasteau de Moncifort avec grande compagnie leur faisant forte guerre, mais il n'en peut venir à bout, pour les grandes affaires qu'on avoit és autres lieux.

En la mesme année que Paris eut esté surpris ainsi que dessus, le Roy Henry d'Angleterre repassa la mer à tout grande puissance, & descendit à Harfleur, laquelle ville il avoit conquis l'an mille quatre cens quinze; tost aprés il commença à conquerir dans le pays à force villes & forteresses; car elles se rendoient à luy sans faire grande resistance, parce qu'elles ne voyoient esperance en aucun secours, à cause de la dissension qui estoit entre les Seigneurs de France; car entre autres Provinces, dans le Duché de Normandie, ceux qui devoient deffendre les bonnes villes & forteresses contre les Anglois, estoient ou du party du Dauphin, ou du Duc Iean, & avoient mesme guerre les uns contre les autres, parquoy chacune partie avoit à se garder de deux costez : par telles choses fut le Duché de Normandie conquis en peu de temps.

temps. Ce Roy Henry vint devant le Pont-de l'arche par delà l'eau de la Seine vers Quennoy. Dedans cette place estoit le Seigneur de Graville avec quantité de ses gens : lors on fit grande assemblée des gens d'armes du pays, pour resister contre ledit Roy Henry, afin qu'il ne passast audit Pont-de-l'Arche, mais nonobstant il y passa la Seine, & se rendit ce Pont audit Roy : qui fut un grand desconfort & des-avantage à tout le pays, car c'estoit une des clefs de la riviere de Seine. Messire Iacques de Harecour tenoit pour lors prisonnier le Comte de Harecour, à qui il étoit prochain parent, lequel s'estoit retiré de Harecour pour les Anglois, en son chasteau d'Aumale. Là vint ledit Messire Iacques de Harecour vers luy, ce Comte d'abord luy fit grande chère comme à son parent, & le receut dedans son chasteau avec tous ses gens, ne sçachant & ne se doutant de ce qu'il vouloit faire ; incontinent il mit la main sur luy, en disant, *Monsieur je vous fais prisonnier du Roy :* à ces paroles le Comte devint bien esbahy, & courroucé, & dit, *Beau cousin que voulez vous faire ?* à quoy Messire Iacques respondit, *Monsieur ne vous en deplaise, j'ay ainsi charge du Roy de vous mener vers luy.* Là

y eut plusieurs autres paroles & reparties, aprés lesquelles ledit Messire Iacques le fit prendre par aucuns de ses gens, puis aprés le mena au Crotoy, où il le detint longtemps prisonnier, & en plusieurs autres places. De plus il mit garnison de par luy à Aumale, & outre ce il prit tous les biens d'iceluy Comte à son profit. Aucuns dirent là-dessus que tout cela s'estoit fait du consentement du Comte d'Aumale fils de ce Comte de Harecour : car il ne fit point de pourchas ny d'instance pour ravoir son pere, qui fut de la sorte retenu prisonnier depuis ce temps jusques à la mort dudit Messire Iacques.

Aprés que ce Roy Henry eut ainsi reduit en son obeissance le Pont-de-l'Arche, il s'en alla devers Roüen, & se logea au mont de Sainte Catherine. Dedans Roüen y avoit grosse garnison des gens du Duc Iean de Bourgongne ; car s'y estoient mis Messire Guy le Bouteiller, un de ses principaux Capitaines, le Bastard de Tian, le Seigneur de Toulongeon, Messire André des Roches, Langy d'Arly, Gerard Bastard de Brimeu, & plusieurs autres de bonne estoffe, tant qu'ils faisoient bien douze à quinze cens combattans, qui fort bien s'y gouvernerent.

Le Roy Henry y mit le siege tout autour, & y fut bien l'espace de neuf à dix mois. Là y eut quantité d'escarmouches faites par ceux de la ville sur les Anglois, ausquels ils porterent grand dommage, ayans tousjours bonne esperance que le Duc Iean les secoureroit, comme il leur avoit promis : mais il n'en fit rien ; car il avoit d'autres grandes affaires plus pressantes pour la guerre qu'il avoit contre le Dauphin, partant il fallut enfin que ceux de Roüen se rendissent au Roy Henry d'Angleterre, à condition que *les gens d'armes s'en iroient sauves leurs vies seulement, sans rien emporter de leurs biens.* Ils furent forcez à une si dure capitulation, parce qu'ils n'avoient plus aucuns vivres; car ils mangerent leurs chevaux, & les pauvres gens de la ville estoient reduits par famine à manger chiens, chats, rats, souris, & telles autres choses; qui estoit chose piteuse à voir : & en mourut bien dedans les fossez & par la ville de faim dix à douze mille, qu'on sceut de certain. Outre ce il fallut par la composition que ce Roy Henry eut une partie des plus notables Bourgeois de Roüen à sa volonté. Aprés que Roüen se fut ainsi rendu aux Anglois, plusieurs autres villes se rendirent ensuite à eux és marches de Normandie.

Quant à la garnifon qui eftoit fortie de Roüen, elle fe retira devers le Duc Iean. Le fufdit Meffire Guy le Bouteiller qui eftoit un des Capitaines ou Gouverneurs de Roüen tant que le fiege y dura, fe rendit alors du party du Roy Henry, & luy fit ferment de le fervir loyaument, laquelle chofe il fit, à caufe de quoy le Roy Henry luy fit des grands dons, & luy donna la Roche-guyon avec autres Seigneuries notables. Eft à noter qu'aucuns des Bourgeois notables de la ville de Roüen fe fierent à ce Guy le Bouteiller, depuis que ledit Roy Henry eut pris leur ville, & luy dirent, *que s'il leur vouloit ayder ils remettroient Roüen en la main du Roy Charles*, à quoy ledit Guy fit femblant de vouloir entendre, mais il le redit au Roy Henry, & pource y eut plufieurs d'iceux notables Bourgeois de Roüen qui eurent les teftes couppées, de quoy ledit Guy fut fort blafmé pour cette caufe, & trahifon. Or pendant que le Roy Henry tenoit fon fiege devant Roüen, Meffire Iacques de Harecour & le Seigneur de Moreuil firent une affemblée tres-grande pour aller courre fur les Anglois, & vinrent jufques à trois lieuës prés d'eux : ledit Roy leur envoya au devant le Seigneur de Cornuaille bien accompagné, lequel ren-

contrant les dessusdits, & fit tant, qu'il les mit en grand des-arroy. Là fut pris ledit Seigneur de Moreuil & plusieurs autres avec luy : quant à Messire Iacques de Harecour il se sauva par le moyen d'un bon cheval. En cette mesme saison Philippe de Saveuse, qui estoit à Gournay en Normandie, à tout deux ou trois cens combattans, fit plusieurs fois grand dommage aux gens du Roy Henry, dont il emmena des prisonniers dedans ladite ville de Gournay, en si grand nombre, qu'enfin ces prisonniers Anglois devinrent maistres eux mesmes du chasteau de Gournay, qu'ils tinrent pendant un jour, mais le Bon de Saveuse, qui pour lors y estoit pour Philippes son frere, fit tant par belles paroles, que ces gens luy rendirent le chasteau, dont il y en eut depuis qui en eurent mauvais marché. Le Roy Charles de France & le Duc Iean de Bourgongne furent long-temps à Beauvais, & avoient fort grande puissance sur le pays d'autour, en esperance de faire lever le siege de Roüen ; mais par le discord qui estoit entre iceluy Duc Iean, & le Duc de Touraine Dauphin, rien ne s'en fit, car ces deux Princes s'entremenoient forte guerre l'un contre l'autre. Après que le Roy d'Angleterre eut pris la ville de Roüen, fait faire

le ferment à ceux de la ville, & mis nouveaux Officiers de par luy, il envoya ses gens au pays vers Gournay, & vers le Comté d'Eu, où tout se rendit à luy sans coup ferir; mesme se rendit la ville d'Eu, le chasteau de Moncheau, le Neufchastel, Deincour, Gournay, & plusieurs autres bonnes villes & forteresses : depuis quoy se tint en la ville d'Eu un Chevalier Anglois nommé Messire Philippe Lys, qui faisoit forte guerre dans le pays de Vimeu. Le Roy Henry conquit cette année presque tout le Duché de Normandie tout à son aise; car tres-peu y avoit de gens qui le deffendissent, mesmement il y eut plusieurs Normands qui se rendirent Anglois, & firent le serment à ce Roy Henry. Lionnel de Bournonville & Daniot de Gouy se tenoient alors en Garnison dans Gisors, d'où ils menoient forte guerre aux Anglois. Or advint que les gens du Roy Henry estant logez à Caillyfontaine au nombre d'environ quatre à cinq cens, dont il y avoit la plus grande partie d'Irlandois, iceluy Lionnel & Daniot de Gouy vinrent frapper de nuict sur eux en icelle ville, où ils mirent le feu, puis les assaillirent chaudement, & les ruerent jus & desconfirent entierement, aprés lequel exploict ils s'en retournerent à Gisors en leur garnison.

Ainsi souvent faisoit ce Lionnel grand dommage aux Anglois, & avec luy Daniot de Gouy qui estoit fort vaillant, & aussi faisoit le Seigneur de Lisle-Adam.

Assez tost aprés y eut grand parlement entre ce Roy Henry d'Angleterre & le Roy Charles, qui se tenoit pour lors avec le Duc Iean de Bourgongne à Pontoise : Pour conclusion le Roy Henry vint devers Meulant, là où il fit tendre ses tentes, & pareillement on y tendit celles du Roy Charles. Là se trouva ledit Duc Iean, avec le Conseil du Roy Charles, par plusieurs fois qui parlementerent avec le Roy Henry, lequel vouloit avoir Caterine fille du Roy Charles en mariage; outre quoy il pretendoit avoir le Duché de Normandie. Le Conseil se tint longuement sur ces demandes, mais enfin rien ne s'en fit; car ledit Roy Henry vouloit avoir trop grand advantage sur le Royaume, ce que le Duc Iean ne voulut accorder : aussi avoit-il tousjours volonté de traiter avec le Duc de Touraine Dauphin, parquoy se separa ce parlement sans y rien conclure, & se retira le Roy Charles à Sainct Denys en France, & la Reine avec luy.

Le Duc Iean avoit grande volonté d'avoir paix avec le Dauphin (23), pour ce y avoit

Ambaſſadeurs entre les parties qui traitoient, & en eſtoit la Dame de Giac, leſquels arreſterent par enſemble que ces deux Princes ſeroient contents de venir & ſe voir enſemble, pour eux-meſmes trouver les meilleurs moyens & expediens de Paix. Alors donc le Duc Iean (qui eſtoit à Pontoiſe) partit à noble compagnie pour venir devers le Dauphin qui eſtoit à Melun. Ladite Dame de Giac qui s'en entremettoit fort, alla avec le Duc Iean juſques à Corbeil, à une lieuë environ de Melun, du coſté de la Brie vers Meaux. Le Dauphin de ſon coſté vint à toute ſa puiſſance ; le Duc Iean alla pareillement à tout ſes gens, & n'approcherent point ces deux puiſſances plus prés d'une demie lieuë l'une de l'autre. Là s'aſſemblerent les Ambaſſadeurs des deux coſtez, & tant firent que la Paix fut traitée entre ces deux Princes durable à tousjours, & jura le Dauphin de la tenir, auſſi firent tous les grands Seigneurs avec luy. Il y eut en outre de fort grandes promeſſes faites entre les deux parties, & permirent les deux Princes chacun aux Seigneurs de ſon coſté, *d'aller ſervir ſans aucune reproche contre celuy par qui la Paix ſeroit rompue :* c'eſt à ſçavoir, Que ſi le Dauphin la rompoit *qu'il permettoit à ſes gens*

d'aller servir le Duc Iean, ou celuy qui tiendroit son party, & ainsi fit reciproquement le Duc Iean. Dequoy on fit force belles Lettres seellées des Seaux des deux parties. Aprés ils s'entre-promirent de mettre toute peine & s'employer à chasser le Roy Henry d'Angleterre hors de France, & assembler à cette fin toute leur puissance. Ainsi fut la Paix faite entre le Duc de Touraine Dauphin, & le Duc Iean de Bourgongne. Chacun creut lors à la bonne foy que ce seroit chose durable, mais depuis on vid bien le contraire, comme cy-aprés sera declaré. Tost aprés que la Paix fut ainsi faite entre le Dauphin & le Duc de Bourgongne, leurs gens s'assemblerent pendant quelque temps, qui menerent forte guerre aux Anglois sur les marches de Normandie. Alors le Seigneur de Lisle-adam perdit la ville de Pontoise, qu'il avoit en garde, laquelle les Anglois surprirent par un matin, qui fut un malheur grandement prejudiciable aux affaires de France, car c'étoit une ville fort notable, bien garnie de vivres, & fournie d'autres biens. Les Anglois en ce temps mirent siege devant Saint Martin le Gaillard, dedans laquelle place estoit Rigaut (*) de Fontaine : mais le Sire de G-ma-

(*) Al. Regnaud.

che qui eſtoit au Dauphin, vaillant Chevalier de ſon corps, aſſembla quantité de gens, avec leſquels il alla faire lever ce ſiege; auquel exploiſt il y eut des Anglois tuez à foiſon, les autres ſe retirerent dedans le Monſtier de la ville; & leur Chef eſtoit un Chevalier Anglois nommé Meſſire Philippe Lis, qui eſtoit fort vaillant perſonnage. Aprés que Pontoiſe eut eſté, comme deſſus, ſurpris par les Anglois, le Roy Charles, la Reyne, & Dame Caterine leur fille s'en allerent à Troye en Champagne, là où les mena le Duc Iean de Bourgongne, pour les mettre arriere de la guerre. Le Seigneur de Liſle-adam ſe mit en garniſon dans Beauvais à tout pluſieurs gens, aprés qu'il eut ainſi perdu Pontoiſe. Là il s'oppoſoit & tenoit frontiere contre les Anglois, afin d'empeſcher leurs courſes, & leur portoit les plus grands dommages qu'il pouvoit. Meſſire Iacques de Harecour d'autre part ſe tenoit à Crotoy, & à Noyelle ſur la mer, & Hector de Saveuſe au Pont-de-Remy, avec le Seigneur de Wancour & Louys ſon fils, là où ils faiſoient guerre aux Anglois d'Eu & de Moncheaux, & ſouvent s'aſſembloient avec ledit Meſſire Iacques pour endommager les Anglois.

L'an mille quatre cens & dix-neuf fut la

paix faite entre le Duc de Touraine Dauphin, & le Duc Iean de Bourgongne en la maniere qu'il vient d'eſtre dit, dequoy tout le pauvre peuple de France demenoit grande joye ; à la faveur de laquelle paix, les Gentilshommes des deux partys faiſoient conjointement forte guerre aux Anglois, & bien croyoit-on lors en France eſtre en grande union & concorde ; mais en bref aprés il y ſurvint plus grande tribulation que jamais : car le Duc Iean fut tué, comme il ſe pourra cy-aprés voir. Le Dauphin eſtoit pour lors à Montereau-où-faut-Yonne, là où il avoit aſſemblé toute la plus grande partie de ſa puiſſance. Or il eſtoit gouverné en ce temps par les Seigneurs de Barbaſan, Tanneguy du Chaſtel, le Vicomte de Narbonne, le Seigneur de Gitery, & pluſieurs autres qui point n'eſtoient du Royaume de France, & neantmoins manioient & conduiſoient toutes ſes affaires. Il y eut partie d'iceux qui tramerent & machinerent la trahiſon de mettre à mort le Duc Iean, & tant firent que le Dauphin fut content de le mander, & qu'il fuſt mis à mort. De faict, il chargea Tanneguy du Chaſtel d'aller devers luy, qui eſtoit lors à Bray-ſur-Seine, à deux lieuës prés de Montereau, à tout grande puiſſance de gens d'ar-

mes, & de traict. Quand la chose eut esté ainsi pourparlée, les Gouverneurs du Dauphin ordonnerent que le Duc Iean seroit logé dans le chasteau de Montereau, & que le Dauphin seroit cependant logé dedans la ville. Or ils firent sur le pont plusieurs barrieres (24) entre la ville & le chasteau; puis Messire Tanneguy s'en alla vers le Duc Iean à Bray-sur-Seine, là où il le trouva, luy disant : *Que le Dauphin se recommandoit à luy, & le prioit qu'il voulust aller devers luy à Montereau, pour conclure des affaires de France, & plusieurs autres choses.* Ce Duc fit à Tanneguy grande chere & grande reverence, comme encore à ceux qui estoient avec luy, disant, *qu'il iroit vers Monsieur le Dauphin.* Lors ce Duc se hasta de disner, puis il monta à cheval avec tous ses gens, & moult faisoit à Tanneguy grand honneur. *Et bien*, luy dit-il, *nous allons vers Monsieur le Dauphin à vostre fiance, pensant qu'il veuille bien entretenir la paix qui a esté faite entre luy & nous, laquelle nous voulons bien tenir, & le servir tout à sa volonté.* A quoy Tanneguy respondit : *Mon tres-redouté Seigneur n'ayez doute de rien, car Monsieur est bien content de vous; & se veut desormais gouverner selon vous, & outre ce, vous avez*

auprés de luy bons amis qui bien vous aiment : ainsi s'en alla le Duc Iean à sa mort en la compagnie dudit Tanneguy du Chastel, lequel le trahit, & chevauchoit en grande ordonnance jusques auprés de Montereau, & là il rangea ses gens en bataille. Or il y avoit quelques gens du Duc Iean dedans le chasteau, pour aviser & disposer le logis, entre lesquels il y eut un valet de chambre qui bien se douta de la trahison; parquoy il retourna promptement devers le Duc son maistre, pour luy dire : *Mon tres-redouté Seigneur, avisez vostre estat, sans faute vous serez trahy, & pour Dieu veuillez y penser.* Adonc le Duc Iean dit à Tanneguy : *Nous nous fions à vostre parole, pour Dieu avisez bien que soyez seur de ce que vous nous avez dit, qu'il soit verité, car vous feriez mal de nous trahir.* Et Tanneguy luy respondit : *Mon tres-redouté Seigneur, j'aymerois mieux estre mort, qu'eusse fait trahison à vous, ny à autre, n'ayez aucune doute, car je vous certifie que Monsieur ne vous veut aucun mal.* A quoy ce Duc respondit : *Nous irons donc à la fiance de Dieu & de vous.* Puis en ces entrefaites il chevaucha jusques au chasteau, où il entra par la porte de derriere, laissant grande partie de ses gens en bataille hors du

chasteau. Avec le Duc descendirent moult de grands Seigneurs : il s'en alla reposer en une chambre dedans le chasteau : cependant Tanneguy alla devers le Dauphin, & devers ceux qui estoient avec luy, leur apprenant la venuë d'iceluy Duc. Là y eut grand consistoire & conseil de ceux qui conduisoient la trahison. Tantost après on envoya vers le Duc afin qu'il vint voir le Dauphin. Quand le Duc ouyt qu'il le mandoit, il partit pour aller devers luy; & y allerent cinq ou six grands Seigneurs seulement avec luy, plus on n'y laissa passer du chasteau. Or quand ce Duc vint pour entrer sur le pont, il trouva qu'il y avoit une barriere à l'entrée du pont, où y avoit bonne garde. Lors ce Duc passa pour aller vers le Dauphin, qui estoit en un petit detour, lequel il vint saluer fort humblement : sur quoy presentement & pressement ceux qui estoient ordonnez pour le mettre à mort estoient là tous prests, qui frapperent sur luy. Quand il vid qu'il estoit trahy, il cuida tirer son espée pour se defendre; mais rien ne luy valut, car il fut tantost abbatu, & mis à mort, dont ce fut pitié pour le Royaume : car par sa mort advinrent depuis plusieurs maux en France. Avec luy fut tué le Seigneur de Noaille frere

du Comte de Foix, lequel ſe coucha ſur luy pour le cuider ſauver.

Aprés ce que le Duc Iean eut ainſi eſté mis à mort, ceux qui là eſtoient le jetterent du haut du pont à val : mais depuis par l'admoneſtement & l'ordre du Dauphin il fut enterré dans le cymetiere à tout ſon pourpoint & ſes houſeaux, là où il demeura de la ſorte tant que la ville fut conquiſe par les gens du Roy Henry d'Angleterre. Avec ledit Duc Iean eſtoient venus le Seigneur de Noaille, le Seigneur de Sainct George, & Meſſire Charles de Lens, leſquels furent pris, avec d'autres en quantité.

Ce Duc Iean ayant eſté tué, ainſi qu'il vient d'eſtre dit, ſes gens en ſceurent auſſitoſt les nouvelles. Là y eut grand dueil fait en pluſieurs lieux, & n'eſt celuy qui peuſt bien penſer le grand deſconfort qu'il y avoit parmy ſes gens. D'autre part les gens du Dauphin faillirent en grande puiſſance ſur eux, & furent promptement mis en grand deſaroy; car il n'y avoit plus d'entretenement ny ordre gardé entre eux, depuis qu'ils ſceurent la mort de leur Seigneur. Or s'en alloit chacun d'iceux le mieux qu'il pouvoit ſans ordonnance. Les gens du Dauphin les

chasserent & poursuivirent, car ils estoient tous avisez de leur fait, dont ils prirent plusieurs, qu'ils tuerent avant qu'ils eussent peu regagner Bray-sur-Seine; les autres se sauverent le mieux qu'ils peurent. Cette douloureuse mort fut cause de faire recommencer la guerre de plus belle & plus fort qu'auparavant : & chacun ne songea plus qu'à se garnir contre sa partie. Pendant tout cela, le Roy Henry d'Angleterre conquestoit tousjours fort sur les deux parties : par ainsi il y avoit trois partys pour lors en France, qui tous contendoient à conquerir & démembrer le Royaume, dequoy le menu peuple estoit excessivement travaillé.

Aprés la mort d'iceluy Duc Iean, Philippes son fils releva toutes les Seigneuries du Duc son pere, & devint par ainsi Duc de Bourgongne : il fut fort courroucé du meurtre de son pere, & de la trahison qu'on luy avoit fait. Ce Duc Philippe avoit espousé Michelle fille du Roy Charles de France, & sœur du Dauphin, laquelle estoit Dame de haut honneur, humble, courtoise, belle, & bien aimée de tous les Seigneurs qui conversoient à la Cour d'iceluy Duc; & en outre du pauvre commun. Or quand ce Duc Philippe eut saisi tous les tenemens & Seigneuries du

du Duc Jean son pere, il manda (25) tous ses Barons pour avoir conseil, comment il se pourroit venger du Dauphin. Lors on luy conseilla qu'il prit alliance avec le Roy d'Angleterre, & qu'il luy fit avoir à femme Caterine fille du Roy Charles, & sœur du Dauphin, laquelle ledit Roy Henry avoit grand desir d'espouser : & que mieux que par là il ne se pouvoit venger du Dauphin : car par ce moyen il seroit chassé de France, sans jamais posseder la Couronne. Ce Duc Philippe ayant pris cette conclusion (26), il envoya devers le Roy d'Angleterre, & tant y eut d'Ambassadeurs entre les deux parties, qu'enfin alliance fut faite entre iceluy Roy Henry & ledit Duc Philippe. Le Duc promit de livrer au Roy Henry Caterine fille du Roy Charles, & le Roy Henry promit de la prendre à femme, & faire Reyne d'Angleterre. Outre ce promit que le Roy Charles jouyroit tout son vivant du Royaume de France : de plus, promit ce Roy Henry de livrer au Duc Philippe les traistres qui avoient tué son pere, si aucuns escheoient en ses mains. Plusieurs autres promesses y eut, & sermens faits par les deux parties, afin d'entretenir bonne & ferme paix à toujours entre eux. Outre ce, ils s'entre-promirent de chas-

ſer le Dauphin hors le Royaume, avec ſes alliez, ſans jamais pouvoir poſſeder aucune Seigneurie en France.

Le Comte Philippe de Sainct Paul, fils du Duc Antoine de Brabant & neveu du Duc Iean, eſtoit pour ce temps-là à Paris, où il eſtoit Lieutenant du Roy, & gouvernoit la ville de Paris : car ledit Duc Iean l'y avoit laiſſé aprés la priſe d'icelle ville de Paris, pour la gouverner, & s'y conduiſit par bon conſeil, combien qu'il fut jeune d'aage, n'ayant qu'environ quatorze ans, & là demeura tant que le Roy alla à Melun.

Au ſuſdit traité qui fut fait & arreſté entre ledit Roy Henry & le Duc Philippe, il fut ordonné entre autres choſes que le Roy Henry ſeroit droit heritier du Royaume de France luy & ſes hoirs aprés la mort du Roy Charles de France, & que jamais Charles Dauphin n'en jouyroit, ny ceux qui de luy viendroient, & qu'il n'eſtoit digne de tenir Royaume, pour le mauvais cas qu'il avoit fait ſur le Duc Iean de Bourgongne, dont point ne ſe pouvoit excuſer, combien qu'il fut jeune quand le cas advint : conſideré avec ce qu'il eſtoit gouverné par gens eſtrangers, combien qu'ils euſſent eu de leurs amis tuez au ſaccagement & carnage de Paris, parquoy

il ne leur chaloit quel deshonneur le Dauphin encouruſt, pourveu qu'ils fuſſent vengez du Duc Iean. Or le Dauphin eſſaya depuis beaucoup de s'excuſer ſur ſa jeuneſſe, & pour ceux qui le gouvernoient, diſant, *que ce n'avoit point eſté de ſon conſentement, & que autant en eut-il fait du Roy Charles ſon pere pour ce temps-là :* mais cela ne peut eſtre receu à excuſe : & pour ce dura la guerre longtemps depuis, comme il ſe pourra voir cy-aprés : meſme pour plus grande apparence le Dauphin mit hors d'avec luy ceux qui luy avoient baillé le conſeil de mettre à mort le Duc Iean, qui s'en allerent hors le Royaume pour quelque temps.

Aprés toutes ces alliances faites entre le Roy Henry d'Angleterre & le Duc Philippes de Bourgongne, ils aviſerent de conquerir force villes & fortereſſes ſur les gens du Dauphin : & commença ce Duc Philippes à faire grands mandemens par tous ſes pays, & tout fit aſſembler proche Peronne. Quand ce Duc Philippe eut ainſi fait grande aſſemblée de gens, il en bailla la conduite à Iean de Luxembourg, qui s'en vint loger en ladite ville de Peronne, & ſes gens tout autour, de là il tira droit à Lihon en Santers, là où il ſe logea en la ville, & tous ſes gens

avec luy : avec ce Messire Iean y avoit d'autres bons Capitaines, entre autres y estoient le Vidame d'Amiens (*), le Seigneur de Croï, Hector de Saveuse, le Seigneur de Humbercour Mareschal du Duc Philippe, & d'autres en quantité. Là fut prise conclusion par iceluy Messire Iean, & ceux qui estoient avec luy d'aller mettre le siege devant un chasteau nommé *Muin*, situé à deux lieuës de Corbie, lequel causoit assez de mal aux villes d'Amiens & Corbie, & au pays d'entour. Mais en une nuict dont il devoit le lendemain partir, Messire Carados des Quennes & Charles de Flavy prirent la ville de Roye en Vermandois, qui avoit esté donnée au Duc Philippe lors de son mariage avec la fille du Roy Charles, & entrerent dedans bien trois cens combatans. Lors estoit Gouverneur de Roye, un nommé *Percheval le Grand*, lequel eschappa de la ville, & vint vers Messire Iean à Lihon, où il estoit quand il ouït nouvelles de ladite prise de Roye. Tantost aprés il fit sonner les trompettes, puis monta à cheval avec tous ses gens, & chevaucha vers icelle ville en grande ordonnance, & prestement mit coureurs sus pour

(*) Antoine sieur de Croy, David de Brimeu sieur de Humbercourt.

aller devant, lesquels trouverent encores les eschelles dressées aux murs de Roye, par où les Dauphinois estoient montez. Là y eut grandes escarmouches d'abord, & gagna-on sur eux les fauxbourgs qui estoient clos de bonnes murailles, puis incontinent on y mit le siege. Le Seigneur de Lisle-Adam Mareschal de France & Hector de Saveuse se logerent dedans les fauxbourgs du costé de Compiegne, & le Seigneur de Croï à un lieu assez prés; avec luy estoit le Seigneur de Longueval, qui pour lors servoit le Duc Philippe, qu'il servit longtemps aprés. Quant à Messire Iean de Luxembourg il fut logé à une lieuë prés de Roye en tirant vers Noyon: les Flamends encore outre à une ville nommée Chempien. Ainsi fut la ville de Roye assiegée tout autour, & si estoit le siege droit au temps de Noel, bien vingt-quatre jours avant qu'ils se voulussent rendre. Souvent y avoit grandes escarmouches faites par ceux de dehors contre ceux de dedans; mais enfin ils se rendirent à condition qu'ils s'en iroient saufs leurs corps & leurs biens, de quoy Messire Iean fut content, & de ce leur bailla sauf-conduit pour s'en aller à Compiegne: & fut Hector de Saveuse ordonné pour les conduire, & Messire Carados & Charles de

Flavy ordonnerent leurs affaires pour s'en aller, & partirent par un Samedy bien matin. Environ une heure aprés que les Dauphinois furent partis de Roye, & que les gens de Messire Iean estoient dedans la ville, le Comte de Hontiton & Cornuaille vinrent devant Roye, où ils venoient pour aider à iceluy Messire Iean de Luxembourg; mais quand ils apprirent que les Dauphinois en estoient partis, & qu'ils ne pouvoient estre qu'à une lieuë loing, ils commencerent bien fort à courir aprés. Ils estoient bien mille combatans : or tant chevaucha ce Comte de Hontiton & Cornuaille, qu'ils atteignirent les Dauphinois à trois lieuës prés de Compiegne, & frapperent sur eux fortement, aussi les Dauphinois ne s'en donnoient de garde, parquoy ils furent bientost mis en des-arroy, & furent tous ruez jus, pris ou morts; peu s'en estans eschappez. Quand Messire Carados vid cet accident, il se rendit à Hector de Saveuse : mais Cornuaille luy osta, & frappa Hector sur le bracelet de fer de sa main à tout son gantelet, dont Hector fut tres-mal content, mais il n'en peut avoir autre raison pour l'heure, sinon qu'il luy dit : *Cornuaille, vous sçavez bien que ne les pouvez mettre à fiance, & qu'ils ont sauf-con-*

duit de vostre Capitaine? Avec les Anglois monterent à cheval plusieurs des gens de Messire Iean de Luxembourg, quand ils virent qu'on alloit frapper sur les Dauphinois: or ce fut une chose qui fort les greva; car leurs chevaux estoient sejournez & avoient reposé, pour ce ils les suivirent plus rudement que les Anglois, entre autres y alla le Bastard de Croï, Aubelet de Folleville, le Baillif de Fonquesolle, & des gens du Seigneur de Longueval, avec plusieurs autres. Pour cette cause se courrouça Messire Iean de Luxembourg tres-fort, d'autant qu'ils estoient soubs luy, & qu'il avoit baillé sauf-conduit aux Dauphinois, & vouloit que le Seigneur de Croï luy baillast son frere bastard, & le Seigneur de Longueval le bastard de Divion frere de sa femme, mais ils n'en voulurent rien faire, & parce les eut Messire Iean en grande haine longtemps aprés, dont il avint depuis grandes tribulations, comme cy-aprés sera veu. Ensuite de cette desconfiture ainsi faite contre la foy donnée, les Anglois se logerent à deux lieuës prés de Roye à tout leurs prisonniers: vray est qu'iceluy Iean de Luxembourg alla vers le Comte de Hontiton, à qui il donna un cheval, puis le pria qu'il fit bonne compagnie & favora-

ble traitement à Meſſire Carados & aux autres priſonniers : car pour vray ledit Meſſire Iean eſtoit fort outré de ce qu'ils avoient eſté pris de la ſorte, nonobſtant ſon ſaufconduit, combien qu'aucuns voulurent dire qu'il le ſçavoit bien; mais il n'en eſtoit rien : car il eſtoit Seigneur qui bien vouloit tenir ce qu'il promettoit. Aprés qu'iceluy Iean de Luxembourg eut eſté devers le Comte de Hontiton, & qu'ils eurent fait l'un à l'autre grande chere, il ſe retira en ſon logis, d'où le lendemain il partit, & s'achemina à tout une partie de ſes gens vers la Fere-ſur-Oiſe, en ſa compagnie eſtoit Hector de Saveuſe.

Quand Meſſire Iean arriva à la Fere, il aſſit garniſon par toutes ſes fortereſſes, & mit Hector de Saveuſe à Nouvion-le-Comte, & les autres en toutes les autres places pour tenir frontiere contre la ville de Creſpy en Laonnois, où eſtoit la Hire (*), & Poton de Saintraille à tout grand nombre de gens : là ils ſe tinrent juſques au Careſme, que le Duc Philippes vint à tout ſa puiſſance, & mit le ſiege tout autour d'icelle place de Creſpy. Les autres gens du Duc Philippe aprés la reddition de Roye s'en allerent cha-

(*) Eſtienne de Vignoles, dit la Hire, Capitaine de Creſpy.

cun où il voulut en son hostel, ou ailleurs, jusques aprés la Chandeleur, que le Duc Philippe refit grand mandement pour aller à Troyes en Champagne. Quand il eut assemblé tous ses gens, il s'achemina vers la ville de Sainct Quentin en Vermandois, & se logea dedans la place. Avec luy estoit le Comte de Warvic, le Comte de Quin, & le Seigneur de Ros, qui estoient Ambassadeurs du Roy Henry d'Angleterre, lesquels alloient en la compagnie de ce Duc Philippe à Troyes en Champagne devers le Roy Charles de France, pour demander Caterine fille du Roy Charles, pour ledit Roy Henry, lequel la vouloit avoir à femme; & l'eut enfin, comme il se pourra cy-aprés voir. Or allerent iceux Ambassadeurs toujours avec le Duc Philippe jusques à Troyes.

Quand ce Duc deslogea de Sainct Quentin, il s'en alla loger à Crecy sur Seine; Messire Iean de Luxembourg conduisoit son avant-garde, qui s'alla loger à lieuë & demie de Crespy. Il y eut là grande escarmouche faite, tant que le Bastard de Haynaut fut fort blessé par les Dauphinois, mais nonobstant il n'en mourut point : bien se comporta en iceluy jour ledit Messire Iean vaillamment, & Philippe de Saveuse avec luy. Le Duc ensuite

deſlogea de Crecy, & alla camper prés de Creſpy en Laonnois, où il mit le ſiege tout autour, à quoy il employa bien vingt jours de temps, avant qu'ils vouluſſent ſe rendre; car ils eſtoient bien huict cens combatans dedans : mais enfin ils ſe rendirent à condition qu'ils s'en iroient ſaufs leurs corps & biens, ſinon aucuns qui eſtoient des pays du Duc, leſquels devoient demeurer priſonniers. Ainſi ce Duc reduiſit en ſon obeïſſance Creſpy en Laonnois au commencement de ſa premiere armée, & ceux qui eſtoient dedans s'en allerent. Ce Duc fit enſuite deſmolir la fortification de Creſpy, laquelle ceux de Laon abbatirent : puis le Duc s'en alla à Laon, de là droit à Rheims, enſuite à Chaalons, puis à Troyes en Champagne. Un accident arriva lors, c'eſt que comme entre Troyes & Chaalons s'advançoit Iean de Luxembourg, ayant avec luy Meſſire (*) Robinet de Mailly, qui eſtoit grand Panetier de France, & qu'ils paſſoient par le milieu d'un village où il y avoit amas de grandes eaux, & où y avoit des foſſes profondes couvertes de bourbe, ledit Robinet de Mailly fondit & tomba dedans une grande foſſe à tout ſon cheval, là où il fut noyé, & tout embourbé, tant qu'on

(*) Al. Robert.

ne le peut refcoure ny fauver, & y demeura bien trois heures dedans avant qu'on le peuft ravoir.

Un peu devant ce temps la Hire tenoit le chafteau de Coucy, qui eftoit tres-fort : il avoit pris grand foifon de prifonniers, gentils-hommes & autres, lefquels il avoit referrez dedans ledit chafteau. Or le Seigneur de Maucour, Lionnel de Bournonville, & plufieurs autres aviferent le poinct que la Hire eftoit allé courre, & par aucun moyen firent qu'ils furprirent ce chafteau, & s'en rendirent maiftres. Aprés ils manderent Meffire Iean de Luxembourg pour luy remettre ce chafteau, mais il y en eut aucuns qui ne furent bien contens de le mettre dedans, s'il ne leur promettoit de leur laiffer le gain du butin qu'ils y avoient fait. A cette fin le Seigneur de Maucour alla le premier au devant dudit Meffire Iean, luy difant : *Monfieur, les compagnons ne font mie contens de vous mettre dedans, que ne promettiez de leur laiffer ce qu'ils ont gagné.* Quand Meffire Iean oüyt ce propos, il fe courrouça grandement, refpondant audit de Maucour : Traiftre me voulez-vous trahir ? Alors il le fit prendre par fes gens, & s'il euft eu un Bourreau prefent, il luy euft fait couper la

teste, pour le grand couroux qu'il avoit. Tost aprés iceluy Lionnel de Bournonville fit tout ouvrir, & Messire Iean entra dedans, & eut ainsi l'obeissance du chasteau de Coucy; depuis fut ledit de Maucour delivré.

Iceluy Messire Iean de Luxembourg avoit espousé Ieanne de Betune fille du Vicomte de Meaulx, laquelle en premieres nopces avoit espousé le Comte de Marle, dont elle avoit une fille, qui estoit Comtesse de Marle, & une de Messire Iean de Luxembourg, qui pour ce avoit le gouvernement de plusieurs grandes Seigneuries, villes & forteresses, dont il fit long-temps bonne garde.

Quand le Duc de Bourgongne fut arrivé à Troyes & les Ambassadeurs du Roy d'Angleterre avec luy, il alla devers le Roy Charles son beau-pere, & devers la Reyne, & firent tant qu'ils furent contens que le Roy Henry eut Catherine leur fille en mariage, & fut cette affaire traitée & du tout accordée par le Roy Charles & son Conseil: puis les susdits Ambassadeurs s'en retournerent vers leur Roy Henry, pour le querir: afin qu'il vint se marier à Troyes: il demeura cependant vers icelle Dame Catherine un des Chevaliers dudit Roy Henry, nommé

Meſſire Louys de Robertſart. Le Duc Philippe demeura une partie du Careſme à Troyes: & depuis tant que le Roy Henry y vint. Or pendant ſon ſéjour il envoya Meſſire Iean de Luxembourg courre devant une forteresſe à ſix lieues de Troyes, nommé Alibaudiere, qui faiſoit aſſez de peine au pays de Champagne. Quand Meſſire Iean y vint, il poſa une embuſche à un quart de lieuë prés, puis il envoya Hector de Saveuſe & Ferry de Mailly à tout quatre-vingts combattans courre devant le chaſteau. Là y eut grande eſcarmouche; car ceux du chaſteau faillirent dehors, mais incontinent aprés Meſſire Iean vint pour aviſer & conſiderer la place; mais quand il vid les Dauphinois dehors, luy qui avoit le cœur vaillant frappa de l'eſperon pour recongner les Dauphinois dedans, & vint chaſſer ſi auprés de la barriere, que ſon cheval commença à deſroyer & devenir comme eſtourdy, tant qu'il fallut que Meſſire Iean cheut deſſous ſon cheval, ſur quoy il y eut grande huée faite; car les Dauphinois inſultoient fort ſur iceluy Meſſire Iean, & s'il n'eut eu lors prompt ſecours, il eut eſté pris, mais ſes gens le releverent haſtivement, & luy remirent ſa lance en ſa main, qu'il avoit

perduë en tombant : après quoy il marcha encor plus avant vaillamment, & avec peu de gens rechassa les Dauphinois dedans ; puis ietta sa lance dedans les fossez du boulevart aprés eux & à leur trousse : après quoy les assiegez s'enfermerent tout. Puis ledit Messire Iean manda ses gens qui estoient posez en embusche, & de la grande colere qu'il avoit, il fit assaillir le boulevart, sans avoir aucune armure sur soy pour un assaut, & y fit tant, que ce boulevart fut emporté d'assaut, puis il y fit mettre le feu, dont ce boulevart fut tous espris, tant qu'on n'y pouvoit plus durer : fort genereusement se comporta Messire Iean de Luxembourg en cette journée, & y fit tres-vaillamment de sa personne. Quand ceux du chasteau le reconnurent & experimenterent si vaillant, ils voulurent sçavoir son nom, & envoyerent le requerir de faire armes contre luy : Il manda qu'il en estoit content : puis quand ils sceurent son nom, ils n'en voulurent rien faire.

Aprés ledit Messire Iean de Luxembourg s'en retourna à Troyes devers le Duc Philippe, & mit ses gens aux villages des environs de ladite ville. Environ quinze jours aprés, le Duc Philippe renvoya Messire Iean de Luxembourg, le Seigneur de Croï le

Seigneur de Lisle-Adam Mareschal de France, Hector de Saveuse, avec plusieurs autres Seigneurs, pour remettre le siege devant icelle place d'Alibaudiere. Ils y allerent bien à tout douze cens combatans de bonne estoffe, & menerent plusieurs engins & instrumens de guerre, pour abatre les murailles. Or quand ce vint pour remettre ce siege, Messire Iean, qui autresfois avoit emporté le susdit boulevart, comme il vient d'estre dit, alla pour le faire assaillir derechef, les Dauphinois l'avoient refait plus fort que devant : là y eut grand assault ; car les Dauphinois le deffendoient fortement. Messire Iean de Luxembourg y estoit en personne ; qui fort assailloit avec les autres, & Hector de Saveuse combatoit cependant sur une eschelle fort vaillamment : cet assaut dura bien deux heures. Il y eut plusieurs des gens de Messire Iean de blessez en cet assaut, mesme de sa personne il fut navré au visage, dont il perdit un œil : là encor fut navré Henry de Caufour gentil-homme de Bourgongne, dont il mourut depuis, ce fut en combatant sur une eschelle : plusieurs autres il y eut de mis à mort.

On emmena ledit Mre Iean de Luxembourg en un chasteau pour le guarir, & de là à Troye.

Puis le Comte de Converſan frere dudit M^re
Iean vint en ſa place à Alibaudiere, & commanda à ce ſiege tant qu'il dura & que le chaſſteau fut rendu. Devant cette place d'Alibaudiere le Seignenr de Beauveir eut un œil crevé. Ledit Comte de Converſan fit aſſeoir de grands engins devant Alibaudiere, dont il fut fort abbatu en peu d'eſpace, tant qu'aprés une capitulation, qui avoit eſté entre les Dauphinois & Bourguignons, il y eut un grand aſſaut donné autour de la ville, meſme il entra bien quatre-vingts hommes dedans les trins, mais enfin il furent chaſſez dehors par force : cet aſſaut dura bien ſix heures, lequel il fallut abandonner pour la nuict qui ſurvint. Là y eut quantité de gens navrez de part & d'autre : enfin au quatrieſme jour ceux du chaſteau ſe rendirent, ſaufs leur corps : meſme il y eut aucuns gentils-hommes qui eurent leurs chevaux, puis ils s'en allerent à Moime. En ſuite cette fortereſſe fut arſe & toute deſolée; puis les gens du Duc Philippe s'en allerent à Troye, & logerent au tour de la ville & dedans, où les ramena ledit Comte de Converſan. Aſſez toſt aprés le Duc Philippe envoya le Seigneur de Liſle-Adam Mareſchal de France, le Seigneur de Croy, & Meſſire Mauroy
de

de Sainct Leger à tout bien mille combatans au pays vers Toucy, & vers le Comté de Tonnere.

Quand ils vinrent à six lieues prés Toucy, ils firent faire des eschelles de guerre, puis s'en allerent tout d'une tire de nuict pour assaillir cette place de Toucy : ils arriverent devant icelle ville environ le soleil levant. Or quand le Seigneur de Lisle-Adam fut arrivé devant, il y fit des Chevaliers, entre lesquels le Seigneur de Croy, Messire Baudart de Noielle, & Messire Lionnel de Bournonville furent faits Chevaliers, puis on assaillit cette ville, dedans laquelle n'y avoit que les bons habitans d'ordinaire avec deux ou trois gentils-hommes seulement, parquoy le commun fut bien esbahy : mais nonobstant cela ils se rafermirent, & bien se deffendirent, aussi lesdites eschelles estoient trop courtes, parquoy on s'en retira pour le present, & on se logea autour de la ville, puis on fit faire des eschelles plus longues ; & des marteaux de fer pour les rassaillir de nouveau, puis au troisiesme jour on y livra encor un grand assaut ; mais ils se deffendirent encor mieux qu'ils n'avoient fait au premier, tant qu'ils tuerent un gentil-homme nommé Auger de Sainct Wandrille vaillant

homme de guerre, lequel demeura mort dans les foffez, fans qu'il fut au poffible des Bourguignons de le rapporter; avec ce ils en navrerent affez d'autres : de plus il fut tué un Capitaine des Brigans (*) nommé Tabary, qui avoit autresfois mené guerre aux Anglois, dont il avoit deftruit plufieurs.

Quand les gens du Duc Philippe virent qùe ces bons hommes fe deffendoient fi bien, & qu'ils confidererent qu'ils ne les pourroient avoir d'affaut, ils fe retirerent en leur logis, où toft aprés leur vint nouvelles que leurs ennemis les venoient combatre. Lors le Seigneur de Lifle-Adam monta à cheval à tout les Picards qu'il avoit avec luy, & alla au devant d'eux pour les trouver fur les champs: les Dauphinois, qui avoient leurs efpies, en ouïrent les nouvelles, & pource qu'ils n'eftoient affez puiffans pour attendre lefdits Picards, ils fe retirerent en une forte Eglife nommée Eftang S. Germain, à deux lieuës prés d'Anfoire, là où les alla ledit Seigneur de Lifle-Adam affieger, avec fes Picards, & y tint le fiege dix-huict jours; & tant fit, que ceux qui eftoient dedans

(*) C'eftoient gens de guerre armez de brigandines, qui eftoit une efpece d'armures de fer faites à lames eftroites.

icelle Eglise de Sainct Germain se rendirent à sa volonté, à condition *qu'ils s'en iroient par payer finance :* puis aprés ce Monstier fut abbatu, c'est à sçavoir la fortification qui estoit autour. De là le Seigneur de Lisle-Adam & les Picards se retirerent à Troye devers le Duc Philippe, & là trouverent le Roy Henry d'Angleterre avec toute sa puissance, qui y estoit venu pour se marier.

L'an mille quatre cens & vingt (28), environ la Pentecoste, le Roy Henry d'Angleterre arriva à Troye en Champagne à tout bien douze mille combatans de bonne estoffe; son frere Thomas Duc de Clarence estoit avec luy, avec plusieurs autres grands Seigneurs : de plus y estoit le Rouge Duc en sa compagnie, lequel estoit d'Alemagne, & avoit espousé sa sœur. Quand ce Roy Henry arriva à Troye, là avoit esté desja pourparlé de son mariage avec Catherine fille du Roy Charles de France : desorte qu'il la fiança au grant Monstier (*) de Troye, où y avoit grande assemblée de peuple ; entre-autres y estoit la Reyne de France. Dix jours après ce mariage se parfit, & l'espousa ce Roy Henry. Cette Caterine fille du Roy Charles, & sœur du Dauphin,

(*) Ce fut dans la Parroisse S. Iean.

estoit moult belle Dame, humble, & de noble atour. Là y eut de grandes noblesses, pompes, & ceremonies faites à ces nopces, & bien haute feste à son mariage : aussi y eut-il grandes accointances entre ledit Roy Henry & le Duc Philippe de Bourgongne. Outre ce, fut la Paix du tout confirmée entre le Roy Charles & le Roy Henry d'Angleterre, & pareillement avec le Duc Philippe de Bourgongne. Or comme cy-devant a esté dit, par les promesses qui furent là faites, ledit Roy Henry devoit posseder le Royaume de France, & en estre l'heritier, luy & ses hoirs aprés la mort du Roy Charles de France, sans que jamais nul vivant du costé d'iceluy Roy Charles y peust venir, s'il ne issoit du Roy Henry & de Caterine fille du Roy Charles. Ce qui sembloit bien estrange à aucuns du Royaume de France, mais ils ne pouvoient avoir ny faire autre chose pour le present.

Environ douze jours aprés que ce Roy Henry eut espousé Caterine fille du Roy Charles, & que toutes les susdites festes furent passées, le Roy Henry se mit en chemin pour aller vers Sens en Bourgongne: il mena avec luy le Roy Charles, le Duc Philippe de Bourgongne, & aussi la Reyne

ſa femme. Il s'en vint donc juſques à Sens où il mit le ſiege tout autour, & leur fit ſignifier qu'ils rendiſſent la ville au Roy Charles : mais ils n'en voulurent rien faire. Dedãns eſtoit de la part du Dauphin le Seigneur de Boutonvilliers, à tout environ trois cens combatans. Là fut le Roy Charles, le Roy Henry, & le Duc de Bourgongne ſept jours avant qu'il vouluſſent parlementer : mais quand ils virent qu'il y avoit ſi grande puiſſance, & qu'ils n'auroient aucun ſecours, ils voulurent trouver leur Traité ; partant le Roy Henry envoya Cornuaille parler à eux. Quand ledit Cornuaille (qui bien apperceut qu'ils eſtoient en danger) fut venu aſſez prés de la porte pour parler à eux, il vint à luy un gentil-homme qui avoit grande barbe, mais quand Cornuaille le vid, il luy dit, *qu'il ne parleroit point à luy s'il n'avoit ſa barbe mieux faite, & que ce n'eſtoit point la guiſe & couſtume des Anglois.* Cela fit, qu'auſſi-toſt iceluy alla faire ſa barbe, puis revint vers ledit Cornuaille : & là parlerent tant que le Traité fut fait, à condition que ceux de la ville s'en iroient ſaufs leurs corps & biens , c'eſt à ſçavoir les gens-d'armes, & que ceux de la ville demeureroient en l'obeyſſance du Roy Charles; ainſi

en fut-il fait. Le Roy Charles eut de la forte l'obeïssance d'icelle ville, & entra dedans avec luy le Roy Henry, avec le Duc Philippe, & là sejournerent huict jours. Pendant que les deux Roys estoient logez dans cette ville, il y survint un grand debat des Anglois avec les gens du Duc Philippe, mesmes furent les gens d'iceluy Duc rechassez jusques à son Hostel. Par plusieurs autres fois les Anglois prirent debat avec les gens du mesme Duc, d'autant que les Anglois estoient les plus forts ; ce qui desplaisoit fort aux Picards : mais enfin le Roy Henry fit defendre à ses gens qu'ils n'en fissent plus, & ne les attaquassent davantage. Aprés que le Roy Charles, le Roy Henry, & le Duc Philippe eurent ainsi sejourné à Sens, ils en deslogerent & s'en allerent vers Montereau où-faut-Yonne, là où ils mirent le siege tout autour. A Sens, en ce temps mourut Maistre Eustache de Laistre qui estoit Chancelier de France.

Quand le Dauphin & son Conseil sceurent les alliances qui estoient faites entre le Roy Henry & le Duc Philippe, & avec ce qu'ils virent qu'ils avoient le Roy Charles vers eux, & pour eux, ils furent ainsi que tout esbahis, & bien s'apperceurent qu'ils ne pou-

voient fors que garder leurs places, pour ce mirent-ils grande peine à les garder, par especial celles qui estoient tenables, & tres-fort les pourveurent de gens de mise.

Lorsque le Roy Charles, le Roy Henry, & le Duc Philippe eurent mis le siege autour de Montereau, comme dit est, ils y furent bien quinze jours : ils estoient logez droit sur les fossez de la ville. Or advint que le jour S. Iean Baptiste les Anglois & les Bourguignons commencerent à l'assaillir, lesquels tant firent qu'elle fut emportée d'assaut, & y furent pris onze gentils-hommes, & si y en eut environ autant de morts, sans ceux qui se noyerent en taschans de se retirer, & sauver dedans le chasteau. Quand cette ville eut esté prise de la sorte, les gens du Duc Philippe s'en allerent droit à la tombe ou le Duc Iean de Bourgongne estoit enterré, sçavoir dans le Cymetiere de la ville : ils y allumerent des cierges tout autour, puis mirent un drap de Monstier mortuaire sur icelle tombe : aprés on manda des Prestres pour dire Vigiles là auprés : puis aprés que tout eut esté appaisé dans icelle ville, & que les Dauphinois furent retirez dedans le chasteau, les Anglois se logerent devant leur pont, & par toute cette ville. Alors on de-

terra le corps dudit Duc Iean, lequel estoit enterré à tout son pourpoint & ses housseaux, & moult estoit encore entier, & peu endommagé de pourriture, & si y avoit six à sept mois qu'il y estoit mis, dequoy plusieurs gens furent fort émerveillez; car pour vray il estoit encor presque tout entier. Là il y eut grand deuil fait par les gens du Duc Iean, quand ils virent leur Seigneur defunct, & y fut leur deuil tout renouvellé. Aussi-tost il fut mis dans un cercueil de plomb, puis fut porté à (29) Dijon en Bourgongne, où il fut enterré. Mais on luy fit auparavant un service solemnel dedans l'Eglise de Montereau, où le Duc Philippe son fils se trouva fort notablement accompagné, ainsi qu'on peut voir, & moult fut le deuil d'iceluy Duc Philippe renouvellé, quand il vid la biere du Duc Iean son pere.

Aprés toutes ces besongnes, le Roy Henry fit sommer le Seigneur de Guitery, qui estoit Capitaine du chasteau de Montereau, *qu'il se rendist, ou qu'il feroit mourir ses gens qui avoient esté pris en la ville.* Mesme ce Roy envoya les onze gentils-hommes que ses gens avoient pris prisonniers, lorsque la ville fut emportée, parler au Seigneur de Guitery sur le bord des fossez du chasteau,

mais ils estoient cependant bien tenus : & là piteusement firent requeste audit Seigneur de Guitery leur Capitaine, *à ce qu'il voulust rendre le chasteau, pour estre cause de leur sauver les vies*, luy remonstrans, *que bien l'avoient servy*, & aussi *qu'ils voyoient bien que longuement ils ne pouvoient durer & tenir contre telle puissance*. Mais pour toute requeste qu'ils firent, ledit Seigneur de Guitery n'en voulut rien faire. Quand ces prisonniers ouyrent la response, ils en furent bien esbahis, & virent bien qu'ils estoient morts. Aucuns requirent là dessus de voir auparavant leurs femmes, & amis qui là estoient, sur quoy on les leur fut querir. Là y eut de piteux regrets au prendre congé, puis on les ramena. Le lendemain le Roy Henry fit dresser un gibet devant ce chasteau, là où il les fit pendre tous l'un aprés l'autre, dont fut iceluy Seigneur de Guitery fort blasmé : car il laissa pendre ses gens pour ce subjet, & si ne laissa de rendre cette forteresse au bout de quinze jours seulement aprés, & s'en alla *sauf son corps & ses biens*. On vouloit accuser ce Seigneur de Guitery *qu'il avoit esté consentant de la mort du Duc Iean ;* & de ce le vouloit combatre un gentil-homme nommé Guillaume de Biere, mais enfin rien

n'en fut, & s'en alla ledit Seigneur de Guitery avec ses gens, & rendit ainsi ce chasteau de Montereau au Roy Henry, lequel y laissa de ses gens en garnison. Devant cette place fut tué Mre Butor de Croy frere Bastard du Seigneur de Croy, qui estoit un vaillant Chevalier, lequel fut frappé d'un coup de vireton parmy le col lors de la prise. Aussi ledit Roy Henry pendant ce siege fit prendre un sien valet de pied, pource qu'il avoit tué un de ses Chevaliers, par aucun debat arrivé de nuict entre eux, lequel valet de pied fut pendu avec les susdits Dauphinois.

Aprés que le Roy Henry eut ainsi eu l'obéissance de Montereau, & qu'il l'eut garny de ses gens, il prit sa route vers Melun, & se logea à deux lieuës prés de cette ville : le Duc Philippe se campa à pareille distance, dans une forteresse nommée Blandy. Le lendemain lesdits Roy & Duc, allerent à grande compagnie considerer icelle ville, & comment ils assoyeroient leur siege. Aprés qu'ils eurent bien advisé pendant deux jours, ce qu'ils avoient à faire, ils délogerent, & alla le Duc avec le Comte de Hontiton loger devant la ville, du costé devers Meaux en Brie. Quant au Roy Henry il s'en alla à Corbeil passer la Seine, puis il vint planter

ſon ſiege de l'autre coſté; par ainſi fut mis le ſiege tout autour de Melun. Dès le premier jour que le Duc Philippe eut poſé ſon ſiege, les Dauphinois faillirent ſur ſon camp, & gagnerent l'Eſtendart d'un Capitaine nommé Iean de Guigny, lequel ils emporterent dedans la ville, mais ils furent aſſez toſt recongnez dedans. Environ huict jours aprés que ce Duc eut aſſis ſon ſiege devant icelle ville, ſes gens aſſaillirent un boulevart qui eſtoit de ſon coſté; & tant firent qu'ils le prirent d'aſſaut: mais il y eut beaucoup de ſes gens bleſſez & tuez pour le garder, tant que le ſiege dura, entre autres y mourut un vaillant homme d'armes nommé Aimar de Vianne; auſſi y fut-il tué un Capitaine des Anglois nommé Meſſire Philippe Lys, dont le Duc fut tres-marry, d'autant qu'il l'aymoit beaucoup, pour la prudence qui eſtoit en luy. Le Roy Henry fit enclorre ſon oſt tout autour de grands & larges foſſez, & n'y avoit que quatre entrées, où y avoit bonnes barrieres, & qu'on gardoit la nuict, parquoy l'on ne pouvoit ſurprendre ce camp. Ce ſiege fut puiſſamment formé, & y fut le Roy Charles grand eſpace de temps devant ſur la fin: partant il y avoit grande puiſſance, car l'armée du Roy Charles y eſtoit avec celles du Roy

Henry & du Duc Philippe. Ce fiege dura dix-huict femaines entieres. Avec ledit Roy Henry eftoit la Reyne fa femme, qui eftoit logée dedans fes tentes. Il y avoit devant Melun quantité de grands engins & inftrumens de guerre, parquoy cette ville fut fort battuë.

Or avoit ce Roy Henry fait faire une mine deffous les foffez de Melun, qui paffoit jufques aux murs de la ville : mais les affiegez s'en apperceurent, & contreminerent alencontre, tant qu'elle fut percée. Il y eut enfuite de grands affauts donnez dedans par plufieurs fois, & y combatit mefme le Roy Henry & le Duc Philippe, eux deux enfemble & conjointement contre deux Dauphinois : Plufieurs Chevaliers furent faits aux combats donnez dedans icelle mine, entre autres y furent faits Chevaliers (*) M[re] Iean de Horne, le Seigneur de Mammés, avec plufieurs autres. D'autre part, dedans Melun y avoit de bien vaillantes gens (**), defquels eftoit le principal Capitaine le Seigneur de Barbazan (30), un tres-vaillant Chevalier,

(*) Iean de Horne fieur de Baffigny, Robert fieur de Mammez Chevaliers.

Arnaud Guillen fieur de Barbazan, & Pierre de Bourbon fieur de Preau, Capitaines de la ville.

qui tres-bien s'y gouverna. Avec luy estoit Messire Pierre de Bourbon, ausquels le Dauphin & son Conseil avoient juré & promis de les secourir, *s'ils en avoient mestier & besoin;* pource tinrent-ils tant que les vivres leur durerent, & mangerent leurs chevaux par force de famine, comme aussi des chiens. Aprés que ce siege eut duré dix-huict semaines, conme dit est, les vivres faillirent en la ville, par ce fallut-il que Barbazan la rendist au Roy Henry, & se mit en sa volonté, avec tous les autres assiegez, lesquels furent menez prisonniers à Paris, ledit Barbazan fut mis dans la Bastille Sainct Antoine, où il fut long-temps prisonnier, & luy vouloit-on bailler charge *qu'il sçavoit quelque chose de la trahison qui avoit esté faite au Duc Iean:* mais enfin il en fut trouvé non coupable, & pour ce fut seulement detenu prisonnier sans estre mis à mort; depuis il fut mené par les Anglois au Chateau-Gaillart. Pendant qu'icelle ville de Melun fut en traité, il y eut un gentil-homme du Roy Henry nommé Bertrand de Camont, lequel sauva un prisonnier hors de la ville, aprés la defense faite par ce Roy, qui pour cette cause luy fit trancher la teste, nonobstant qu'il l'aimast bien: mais il vouloit que ses commandemens fussent

tenus, & ne peut estre sauvé pour aucune priere des Seigneurs. En ceste même semaine le Seigneur de Lisle-adam estoit revenu de Sens en Bourgogne, où il avoit tenu garnison, & vint devant Melun devers le Duc Philippe, puis il alla devers le Roy Henry pour aucune affaire qu'il avoit. Il estoit alors Mareschal de France. Or quand il vint vers ce Roy Henry, il avoit vne robe de blanc gris : Aprés que ce Roy l'eut salué & parlé à luy, il luy demanda; *Lisle-adam, est-ce là la robbe de Mareschal de France?* Et le Seigneur de Lisle-adam respondit, *Tres cher Seigneur, je l'ay fait pour venir depuis Sens jusques icy.* Et en parlant il regardoit ce Roy Henry lors assis dans sa chaire. Adonc ledit Roy luy dit; *Comment osez-vous regarder ainsi un Prince au visage?* & le Seigneur de Lisle-adam repartit : *Tres-redouté Seigneur, c'est la guise de France, & si aucun n'ose regarder celuy à qui il parle, on le tient pour mauvais homme, & traistre, & pour Dieu ne vous en desplaise.* A quoy ledit Roy respondit, *ce n'est pas nostre guise.*

Depuis monstra bien ce Roy qu'il ne l'aymoit point : car il le fit arrester prisonnier à Paris, & mettre en prison, en intention *que jamais il n'en sortiroit :* ce qui ne se fit

du vivant d'iceluy Roy Henry, lequel outre ce l'auroit fait mourir, ſi ce n'euſt eſté la priere du Duc Philippe de Bourgongne, lequel le requit fort ſpecialement qu'il ne mouruſt point. Devant Melun il ſurvint une contention entre Meſſire Huë de Lannoy, & un Huiſſier d'armes nommé grand Iean, & dit Meſſire Huë aucunes paroles audit grand Iean, dont il dit qu'il ſe plaindroit au Duc Philippe. Et une autre fois, preſent icelluy Meſſire Huë de Lannoy, ledit grand Iean ſe plaignit au Duc de l'injure que Huë luy avoit dit : ſur quoy Huë qui eſtoit armé, & avoit ſes gantelets mis en ſes mains, preſent iceluy Duc Philippe, s'avança en diſant; *Tu es un tres-mauvais garçon*, & en ce diſant frappa grand Iean de ſon gantelet parmy le viſage, eſtant à genoux devant le Duc. Dequoy fut le Duc Philippe tres-malcontent, & en ſceut fort mauvais gré à Huë de Lannoy, qui en fut auſſi fort blaſmé de toutes gens : mais enfin le Duc luy pardonna, à la priere des Seigneurs de ſon Hoſtel, qui l'en requirent pluſieurs fois : Sur quoy ce Duc proteſta, *que ſi jamais tel outrage eſtoit fait en preſence de ſa perſonne, il puniroit ceux qui le feroient*. Durant encore ce ſiege Atis de Brimeu, qui eſtoit principal gouverneur

du Duc Philippe mourut à Paris de maladie qui luy prit au camp, dont ce Duc fut grandement marry, car il eſtoit ſage, courtois, & aimé de toutes gens.

Aprés toutes ces choſes ainſi faites, & que Melun fut reduit en l'obéiſſance du Roy Henry d'Angleterre, il la fit bien garnir de gens, & de vivres, & en general de tout ce qu'il y fallut : puis il s'en vint à Paris, où il amena le Roy de France avec luy, comme auſſi le Duc de Bourgongne. Quand ils furent arrivez à Paris (31), il y eut de grands appointemens faits, & s'y fit renouveller ce Roy tous les ſermens des Seigneurs de France : Outre ce fut-il appointé & reſolu que jamais le Dauphin ne poſſederoit rien du Royaume de France, & le fit-on appeller à la Table de Marbre; mais il n'avoit garde d'y venir. Lors fut fait à Paris quantité de nouveaux Offices, tous *de par ce Roy Henry*, comme ayant le gouvernement du Royaume : meſme de là en avant on commença à depoſer petit à petit les gens du Duc Philippe des Offices de France, entre autres le Seigneur de Humbercour qui eſtoit Baillif d'Amiens, fut depoſé, comme auſſi le Seigneur de Liſſe-adam & pluſieurs autres : & fit le Roy Henry Baillif d'Amiens un

un Advocat nommé Maiſtre Robert le Ionne, lequel fut un rude juſticier tant que le Roy Henry veſquit; car tres-opiniaſtrement & avec paſſion ſouſtenoit la querelle des Anglois, & le Roy Henry pour ce l'aimoit grandement, auſſi faiſoient les autres Seigneurs d'Angleterre qui demeuroient en France.

Aprés ces appointemens faits à Paris, le Duc Philippe retourna en Flandre & Artois vers la Ducheſſe Michelle ſa femme, & là ſe tint grand eſpace de temps. Meſſire Iean de Luxembourg s'en alla à Beaurevoir, & fournit ſes fortereſſes pour tenir frontiere vers le Comté de Guiſe en Terraſſe.

Environ un mois aprés ledit Roy Henry aſſit diverſes garniſons tout ſur la riviere de Seine, puis il mit de ſes gens dedans la Baſtille Sainct Antoine, & à Paris laiſſa ſon oncle le Duc de Gloceſtre, pour entretenir & gouverner les habitans de cette ville: d'autre part il envoya le Duc de Clarence ſon frere en la baſſe Normandie, pour y mener guerre; puis il ſe mit en chemin pour aller vers Calais: de Paris il vint à Amiens, la Reyne ſa femme avec luy. Il fut fort feſtoyé en icelle ville d'Amiens par le ſuſdit Maiſtre Robert le Ionne, lequel il avoit fait Baillif

de cette ville, puis il deslogea d'Amiens, & s'en alla au giste à Dourlens, & de là à S. Paul, puis il tira droit chemin à Calais, & delà en Angleterre, où il fut hautement festoyé, & la Reine sa femme avec luy : pour lors estoit ladite Reine Catherine enceinte, laquelle enfanta assez-tost aprés un fils qui eut nom Henry, comme son pere.

Quand iceluy Roy Henry passa à Amiens & à Sainct Paul, le Roy d'Ecosse estoit avec luy, qui estoit prisonnier. Aprés que ce Roy Henry fut repassé en Angleterre, & qu'il eut mis dans le pays de France en plusieurs lieux ses gens, qui menoient forte guerre aux Dauphinois, il y eut plusieurs Seigneurs de France, qui furent courroucez de l'alliance que le Duc Philippe de Bourgogne avoit pris si estroite avec ledit Roy Henry d'Angleterre : mesme il y en eut plusieurs qui auparavant avoient tenu son party & du Duc Iean son pere contre le Dauphin, lesquels se tournerent contre luy : entre lesquels Messire Iacques de Harecour fut l'un des principaux, qui se tourna de la sorte, & de plus attira plusieurs Seigneurs avec luy, dans la resolution de mener guerre contre ce Duc Philippe ; combien qu'auparavant il avoit esté de son conseil, & bien son amy. Mais parce que le Roy Henry

detenoit les terres du Comté de Tancarville, qui appartenoit à la femme dudit Messire Iacques, & qu'il ne luy voulut rendre, il se rangea ainsi du party du Dauphin, outre qu'il se fioit fort au chasteau de Crotou, dont il estoit Capitaine. Avec Iacques de Harecour se tournerent aussi le Seigneur de Rambure, Messire Louis Bournel, Louis de Wancour, Robert de Saveuse, les enfans de Herselaine, avec quantité d'autres, de Vimeu, de Ponthieu, & d'ailleurs ; lesquels faisoient forte guerre aux Anglois par mer & par terre, comme encor aux gens du Duc Philippe de Bourgongne.

Le Roy d'Angleterre avoit laissé en France le Duc de Clarence son frere, qui estoit un beau Prince, & avec ce estoit renommé d'estre vaillant. Il estoit Lieutenant dudit Roy son frere pour la guerre, & avoit tres-noble compagnie d'Anglois à sa suite, avec lesquels il estoit allé en la basse Normandie, en tirant vers Bauge. Or advint que les Dauphinois sceurent sa venuë; pour ce ils s'assemblerent le plus qu'ils se peurent trouver ensemble, pour resister à l'encontre d'iceux Anglois : ce Duc de Clarence sceut l'assemblée des Dauphinois pareillement. Or il y avoit une riviere entre les deux armées qui estoit fort

dangereuse à passer, laquelle ce Duc s'efforça de passer, & en effet la passa des premiers à tout environ trois à quatre cens hommes des plus lestes de ses troupes; dont le reste ne put si-tost passer, que les Dauphinois, qui voyans bien leur pointe, & qu'il y faisoit bon pour eux, vinrent frapper sur les Anglois (32.). Là il y eut une rude bataille d'un costé & d'autre, mais les Dauphinois estoient sans comparaison plus forts que les Anglois : finalement le meschef tourna sur iceluy Duc qui fut tué sur la place, & avec luy le Comte de Kent, le Seigneur de Ros Mareschal d'Angleterre, & plusieurs autres grands Seigneurs : de plus y fut pris le Comte de Hontiton. Grande perte y firent les Anglois de leurs Capitaines, mais enfin les Dauphinois furent soutenus par les Anglois, qui y regagnerent le corps dudit Duc de Clarence, & des autres Seigneurs de leur party morts en ce combat, dont ils firent grand deuil, pour la perte de leurs Seigneurs qui là avoient estez tuez, car la fleur de la Seigneurie & Noblesse d'Angleterre y demeura cette journée.

Quand nouvelles eurent esté apportées au Roy Henry d'Angleterre de son frere, qui ainsi avoit esté tué par les Dauphinois avec

plusieurs autres Princes, il en fut grandement attristé, & publia derechef en Angleterre grand mandement de gens, pour repasser en France, où il retourna environ la Sainct Iean Baptiste de l'an mille quatre cens vingt & un, à tout grande puissançe, & vint descendre à Calais : de là il chevaucha à Montreul, puis à Sainct Riquier. Lors estoit le chasteau de la Fietre és mains des Dauphinois, & l'avoit Messire Iacques de Harecour garny de ses gens, dont estoit Capitaine de par luy le Bastard de Belloy, lequel se rendit au Roy Henry, & y fut mis Nicaise de Bouflers de par le Duc Philippe de Bourgongne. Aprés ce Roy s'achemina à Abbeville, de là à Rouen, puis à Vernon, au pays du Perche, & alloit en intention de combatre le Dauphin, lequel avoit nombre de gens vers Chartres, mais il ne s'approcha point.

Le Seigneur de Lisle-Adam fut en ce temps arresté prisonnier à Paris : ce fut le Duc d'Excestre qui le fit prendre de par le Roy d'Angleterre, dont le commun de Paris fut fort esmeu, & s'assemblerent bien mille ou douze cens pour le recourre; mais ledit Duc d'Excestre avoit environ six-vingts combatans, avec lesquels il vint frapper sur eux,

en leur commandant de par le Roy Henry *qu'ils se retirassent, & leur promettant qu'on feroit justice audit Seigneur de Lisle-Adam.* Il y en eut en cette occasion plusieurs de blessez : mais enfin le Seigneur de Lisle-Adam fut mené prisonnier en la Bastille Sainct Antoine, là où il fut detenu tant que le Roy Henry vesquit. Ce Duc d'Exceftre se gouverna bien adroitement en cette besongne dedans Paris contre le commun. Aucuns disoient là-dessus, *qu'iceluy Seigneur de Lisle-Adam avoit parlé contre l'honneur du Roy Henry*, lequel pour ce l'avoit pris en grande haine, & avoit intention de le faire ou laisser mourir en prison.

Quand ce Roy Henry passa par Abbeville, le Seigneur de Cohen y fut commis & laissé Capitaine. Or assez tost aprés que ledit Roy fut arrivé vers Vernon, & qu'il passa outre pour aller combatre le Dauphin, il le fit sçavoir au Duc Philippe de Bourgongne, lequel assembla ce qu'il pouvoit avoir de gens, & chevaucha droit à Amiens, de là à Beauvais : en aprés il se logea dans un grand village nommé *Magny*, puis en personne il alla promptement vers le Roy Henry, dans l'esperance d'une bataille. Mais quand il fut arrivé les nouvelles leur vinrent, que le

Dauphin & ſes gens s'eſtoient retirez devers Tours. Quand le Roy Henry eut nouvelles qu'il ne ſeroit point combatu, il fit retirer le Duc Philippe pour garder ſes pays, lequel Duc s'en alla à Beauvais : de là il fut droit loger à Croiſſy, où eſtant il ouït nouvelle que le Seigneur d'Offemont, & Poton de Saintraille avoient pris la ville de Sainct Riquier, par le conſeil de Meſſire Iacques de Harecour, & qu'ils luy gaſtoient tout ſon pays. En ce voyage le Vidame d'Amiens eut une jambe rompuë d'un cheval, qui le jetta à bas, en chaſſant aprés un renard, duquel accident il fut depuis ſi longtemps incommodé, qu'il ne ſe pouvoit armer. Aprés que le Duc fut venu loger à Croiſſy, comme dit eſt, & qu'il ſceut les nouvelles que Sainct Riquier eſtoit pris, il aſſembla ſon conſeil, pour ſçavoir comment il pourroit faire là-deſſus : lors ſa concluſion fut, qu'il envoyeroit Iean de Luxembourg au pays, pour ſçavoir s'il pourroit rien trouver ſur ſes ennemis. Cependant ledit Duc s'en alla à Amiens, pour y requerir les habitans, qu'ils luy fiſſent aide d'arbaleſtriers, afin d'aſſieger Sainct Riquier : puis il s'advança tant, qu'il vint loger à Conci; d'autre part Iean de Luxembourg alla paſſer à Piquigni, d'où il

s'en vint loger à Dommart en Ponthieu, distance de deux à trois lieuës de Sainct Riquier.

Aprés que Messire Iean eut logé là une nuict, il s'alla mettre en embusche en un village, au dessus de Sainct Riquier, à tout bien cinq cens combatans : puis il envoya ses coureurs devant icelle ville, pour en obliger à sortir les Dauphinois, mais ils ne saillirent point. Quand Iean de Luxembourg vit cela, il se retira à Dommart, & le lendemain à Aussy devers le Duc de Bourgongne, lequel manda archers & arbalestriers par toutes les bonnes villes qu'il tenoit, & les mena avec luy devant le pont de Remy, lequel Louys de Wancour avoit mis és mains de Messire Iacques de Harecour, qui y avoit mis garnison, laquelle grevoit fort les villes d'Amiens & d'Abbeville. Quand ce Duc fut arrivé devant le pont de Remy, ils se logea d'abord dans la ville, & ses gens se logerent devant ledit pont. Adonc ceux de l'Isle dudit pont de Remy tirerent deux ou trois fusées sur les maisons de la ville, qui estoient couvertes d'esteule (*), & s'y prit le feu assez tost, parquoy la ville fut toute arse &

(*) Esteule, ou estouble, c'est le tuyau de bled appellé vulgairement du chaume.

desolée. Devant iceluy pont de Remy le Duc demeura cinq ou six jours : puis ceux d'Amiens y vinrent à tout cinq ou six grand bateaux chargez de plusieurs arbalestriers.

Quand ceux de ladite Isle sceurent leur venuë, ils s'enfuyrent, & abandonnerent cette Isle avec le chasteau, d'où ils emporterent les biens qui estoient dedans, sur quoy prestement on passa l'eau par le moyen d'un bateau, & entra-on dedans, où l'on prit ce qu'on y trouva, puis aprés on mit le feu par tout : aussi fit le Duc desoler l'isle & le chasteau d'Eaucour, & de Moreuil, dont la ruine fut faite tout en un jour. Aprés cet exploit, le Duc Philippe vint loger à Abbeville à tout ses gens, où il demeura trois jours, puis il alla mettre le siege devant Sainct Riquier, & se logea premierement devant le chasteau de la Fietre, que les Dauphinois avoient bruslé, lors que ce Duc passa pour aller au susdit pont de Remy, & l'avoit Nicaise de Bouflers rendu aux Dauphinois, auquel on l'avoit baillé en garde, quand le Roy Henry passa audit Sainct Riquier; devant laquelle ville le Duc employa tout le mois d'Aoust, & n'y estoit le siege posé que par deux endroits, parquoy les Dauphinois en failloient quand il leur plaisoit : vray est,

que dans cette place estoient le Seigneur d'Offemont, Poton de Saintraille, & plusieurs autres vaillans hommes d'armes & de guerre, qui faisoient bien six cens combatans. Or pendant que le siege fut devant ladite place du pont de Remy, il y eut attinées ou lettres de deffy faites de six Dauphinois contre six Bourguignons, pour rompre chacun trois lances l'un contre l'autre : & fut le jour pris de les fournir au dessus de Sainct Riquier, là où alla Iean de Luxembourg à tout six cens hommes d'armes, tous gens d'élite : le Seigneur d'Offemont vint semblablement au devant à tout ses gens au dessus dudit Sainct Riquier devers le pont de Remy. Ils s'entre-avoient baillé sauf-conduit l'un à l'autre pour eux & leurs gens. Quand Iean de Luxembourg & le Seigneur d'Offemont se furent assemblez, ils s'entrefirent grande reverence l'un à l'autre, & aprés firent armer ceux qui devoient faire leurs armes.

De la partie dudit Iean de Luxembourg estoient Messire Lionnel de Bournonville, le bastard de Roubais, Henriet l'Alleman, un nommé *de Rocour*, & deux autres avec eux. Or lorsqu'ils furent prests à employer leurs armes l'un contre l'autre, ledit de Ro-

cour eut son cheval tué soubs luy d'un coup porté par un Dauphinois : pareil accident advint au susdit Henriet l'Alleman, dont iceluy Messire Iean fut mal content, & cuidoit que les Dauphinois tuassent leurs chevaux, de fait advisé, & à dessein premedité. Là y eut de beaux coups portez, & quantité de lances rompuës de chacun costé, sans qu'il y eut aucun homme blessé de part ny d'autre : & parce que le vespre survint, il y en eut de chacune partie deux qui ne peurent s'acquiter de ce qu'ils avoient entrepris. Aprés cela Iean de Luxembourg s'en alla au Pont de Remy devers le Duc Philippe, & le Seigneur d'Offemont retourna dedans Sainct Riquier, de laquelle place les Dauphinois faisoient de frequentes sorties sur les gens d'iceluy Duc, dont ils prenoient plusieurs prisonniers, qu'ils menoient dedans leur ville : entre autres y fut pris Messire (*) Edmond de Bomberc, lequel fut tenu si longtemps prisonnier, qu'il mourut en prison, & si y fut pris Messire Iean de Crevecœur, avec plusieurs autres. Un peu avant que ledit siege fut formé devant Sainct Riquier, les Dauphinois allerent courir au nombre d'environ trois cens combatans jusques à la riviere

(*) Al. Aimard de Bouber, ou Boubârt.

de Canche, & affaillirent le Monftier de Conchi fur Canche, où les gens de cette ville s'eftoient retirez, & tant firent iceux Dauphinois, qu'ils mirent le feu à ce monftier, où ils brullerent plufieurs d'icelle ville, & les autres emmenerent prifonniers à Sainct Riquier. Alors encore eftoit le chafteau de Dourier plein de Dauphinois, qui eftoient commandez par Poton de Saintraille, & faifoient affez de peine aux environs de Montreuil, & vers Hedin. Aprés que le Duc Philippe eut efté occupé environ un mois devant la ville de Sainct Riquier, & qu'il vid que les affiegez n'avoient aucune volonté de fe rendre, & avec ce qu'ils n'eftoient bloquez que de deux coftez, & pouvoient de jour en jour recevoir fecours des gens de Iacques de Harecour, il ouït nouvelles, que par le foin dudit Iacques de Harecour les Dauphinois s'affembloient pour le venir combatre.

Or ayant fceu veritablement que fes ennemis venoient pour luy faire lever fon fiege: il prit confeil de fes Barons, comment il pourroit faire là-deffus, la conclufion fut d'aller au-devant d'eux outre la riviere de Somme. Adonc il envoya Philippe de Saveufe, & le Seigneur de Crevecœur à tout deux ceus

combatans, pour charger ſur les Dauphinois: à ce ſujet ils allerent paſſer à Abbeville, où ils arriverent environ à jour failly, ils y ſejournerent juſques au poinct du jour qu'ils monterent à cheval, & chevaucherent en tirant vers Araine. Quand ils furent à deux lieuës outre Abbeville, il commençoit à eſtre un peu ſoleil levant : lors Philippe de Saveuſe envoya une douzaine de coureurs au-devant, leſquels eſtoient conduits par le Begue de Gronchés. A peine ces coureurs ſe furent-ils advancez l'eſpace d'environ trois ou quatre traicts d'arc, qu'ils apperceurent les Dauphinois qui venoyent en grande ordonnance, pour gagner la Blanque-taque. Adonc ces coureurs ſe retirerent devers leurs Capitaines, mais auparavant ils prirent deux archers Dauphinois, deſquels on apprit au vray qu'ils alloient combatre le Duc Philippe. Sur quoi Philippe de Saveuſe, & ledit Seigneur de Crevecœur envoyerent haſtivement ces deux archers vers le Duc Philippe, auquel ils firent ſçavoir, que ſes ennemis le venoient combatre, & qu'il ſe haſtaſt de paſſer Abbeville, pour eſtre au-devant d'eux. Quand ce Duc entendit les nouvelles, que ſes chevaucheurs luy rapportoient, ſçavoir qu'il deſlogeaſt promptement d'Abbeville, & ſe miſt aux

champs à tout ſa puiſſance, parce que les Dauphinois chevauchoient fort, pour paſſer à la Blanque-taque, & que tousjours les talonnoit de prés Philippes de Saveuſe avec le Seigneur de Crevecœur, tant que les Dauphinois eſtoient ja aſſez prés de la Blanquetaque, où ils chevauchoient pour paſſer l'eau, en allant vers Noyelle ſur la mer : ledit Duc en grande ordonnance les pourſuivit tant que les deux batailles pouvoient s'entre-voir l'une l'autre.

Alors que les Dauphinois apperceurent la bataille du Duc Philippe, ils retournerent aux plains champs, puis vinrent bruſquement pour le combatre ; & à ce ſubjet ſe mirent en bataille. Le Duc Philippe ſe haſtoit fort de les atteindre ; & tant s'advança qu'ils ſe trouverent à deux traits d'arc l'un prés de l'autre. Là y eut grandes ordonnances faites de chacun coſté, & y fut ledit Duc Philippe fait Chevalier par Meſſire Iean de Luxembourg : puis le meſme Duc Philippe fit Chevalier Philippe de Saveuſe, & pluſieurs autres. Auſſi y en eut-il de faits de la part des Dauphinois, qui firent Chevaliers Rigaut de Fontaines, Meſſire Gilles de Gamaches, & autres. Aprés ces choſes ainſi faites, ce Duc ordonna environ deux cens

combatans ſur une aiſſe, pour frapper ſur les Dauphinois par un coſté, & les menoit Meſſire Mauroy de Sainct Leger, & le Baſtard de Coucy. Toſt aprés les deux batailles s'aſſemblerent tous à cheval l'une contre l'autre, & vinrent les Dauphinois charger rudement ſur les gens du Duc Philippe : là y eut frequente rupture de lances à l'aſſembler, & fiere attaque d'un coſté & d'autre. Le Duc ſe comporta vaillamment de ſa perſonne en icelle journée, tellement que par le dire des Dauphinois, il n'y en eut aucun de ſa compagnie qui plus les grevaſt, qu'il fit de ſa propre main. Iean de Luxembourg s'y conduiſit auſſi genereuſement, mais il fut porté à bas de ſon cheval, & emmené priſonnier par aucuns des Dauphinois, bien la longueur d'un traict d'arbaleſtre, monté ſur un petit cheval, & depuis il fut reſcous par ſes gens : il avoit receu un coup d'eſpée au travers le nés, dont il eut le viſage fort deſfait & defiguré; neantmoins depuis qu'il eut eſté delivré, il rallia pluſieurs de ſes gens.

Quand ſe vint au choc des deux batailles, il y eut bien les deux parts des gens du Duc qui tournerent le dos, & ſe mirent à fuir vers Abbeville : meſme il y avoit juſques à des Chevaliers & Eſcuyers de Picardie,

Flandre & Artois, qui d'ailleurs eſtoient reputez d'eſtre aſſez vaillans, leſquels toutefois faillirent en ce jour, dont ils furent depuis fort blaſmez par leur Prince, qui eſtoit preſent en la place. Ils s'en voulurent excuſer, à cauſe que celuy qui portoit la banniere de leur Duc s'enfuyoit, & qu'auſſi le Roy de Flandre-Heraud leur certifioit, que pour vray le Duc Philippe eſtoit pris ou mort, parquoy ils en eſtoient tous esbahis & conſternez. Eſt vray que ladite banniere du Duc eſtoit par promptitude demeurée en la main d'un valet qui la portoit, parce que la choſe avoit eſté ſi precipitée & haſtée, qu'on n'avoit eu le temps de la bailler & confier à aucun Gentilhomme de ſervice. Or ledit valet la laiſſa cheoir à terre, pour la peur qu'il avoit qu'elle ne fuſt perduë; & depuis elle fut ramaſſée & recueillie par un Gentilhomme nommé *Iean de Roſimbos*, lequel la porta long eſpace de temps, & ſe rallierent autour d'icelle banniere pluſieurs Gentilshommes: mais nonobſtant cela, ils s'enfuirent comme il vient d'eſtre dit, juſques à Abbeville, où ils cuiderent entrer & ſe mettre à ſauveté, mais ceux d'icelle ville ne les voulurent admettre ny recevoir, bien qu'en leur compagnie fuſt le Seigneur de Cohen qui en eſtoit Capitaine

Capitaine & Gouverneur, lequel les pria assez qu'ils les receussent dedans, mais ils n'en voulurent rien faire : sur quoy on pouvoit supposer que *si le Duc eust perdu cette journée, ils se fussent rendus Dauphinois.*

Quand ceux qui s'enfuyoient ainsi virent que ceux d'Abbeville leur refusoient les portes, ils s'en allerent droit à Piquigny, où ils passerent la Somme. Du depuis le Duc leur sceut tres-mauvais gré de cette fuite, quand il l'apprit; comme aussi Iean de Luxembourg, & plusieurs autres Seigneurs, & par longtemps aprés on les surnommoit par risée *les Chevaliers de Piquigny.* Pour ce qui est dudit Seigneur de Cohen, il estoit tres-vaillant homme de guerre, & fut excusé en cette besongne, sur ce qu'il avoit esté blessé dedans Abbeville, en faisant le sourdguet à cheval de nuict, accompagné de huict ou dix hommes, sur lesquels se ruerent quatre compagnons au coin d'une ruë, lesquels frapperent sur ledit sieur de Cohen & ses gens, lequel de Cohen fut griefvement blessé en ce rencontre, & outre ce y fut tué un homme de conseil nommé maistre *Iean de Queux*, lequel estoit monté sur un fort cheval, qui depuis qu'il eut eu un coup à la teste, courut à toute bride, à tout son homme

deſſus luy, tant qu'il rencontra une chaiſne de fer tenduë, où par la grande roideur de ſa courſe il abbatit le ſouſtien ou pillier du milieu où cette chaiſne tenoit, ce qui fit cheoir ledit maiſtre Iean, duquel coup il mourut depuis.

Ceux qui avoient fait cette noire action eſtoient des habitans de la ville, qui s'enfuirent auſſi-toſt par le moyen de leurs amis hors d'Abbeville, & s'en allerent à refuge au Crotoy, vers Meſſire Iacques de Harecour; mais quelque temps aprés ils furent enfin attrappez & ſuppliciez. Ledit de Cohen aprés ce faſcheux rencontre s'en retourna en ſon hoſtel : pour lors on ne peut ſçavoir ny deſcouvrir au vray d'où cet aſſaſſinat provenoit, car la ville ſe trouvoit fort diviſée & partagée par les menées de Iacques de Harecour, lequel y en avoit rencontré & attiré pluſieurs à ſon party. Aprés que le Duc & les Dauphinois eurent longtemps combatu par enſemble, il y eut forte meſlée d'un coſté & d'autre. Avec icelui Duc eſtoient demeurez ſeulement environ cinq cens combatans, leſquels firent merveilles, tant qu'ils mirent les Dauphinois en deſroute, leſquels commencerent à ſe retirer vers S. Walery, qui eſtoit de leur party; les gens du Duc les preſſerent

fort vertement, & tuerent ſur la place bien ſept à huict vingts, ſans ceux qui furent pris, au nombre d'environ quatre-vingts. Là entre autres moururent Meſſire Charles de Sainct-Saulieu, le Baron d'Ivry (*), Gailehaut de Harſy, avec pluſieurs autres gentils-hommes de marque. Meſſire Rigaut de Fontaine y demeura priſonnier, comme auſſi le Seigneur de Conflans, Gilles de Gamaches, Louys Bournel, Poton de Saintraille, le Marquis de Serre, & pluſieurs autres : juſques au nombre deſſus dit : David de Brimeu (**) fit leſdits Marquis de Serre & Louys Bournel priſonniers de ſa main.

Ce jour le Duc s'y monſtra tres-vaillant, chaſſant avec le Seigneur de Longueval ſes ennemis ſi avant, qu'un long-temps aprés la deſconfiture on ne ſçavoit où il eſtoit, ny ce qu'il eſtoit devenu, dequoy ſes gens eſtoient en grand ſoucy : mais il revint enfin vers ſon eſtendart, aprés avoir pris de ſa main deux hommes d'armes, leſquels depuis il relaſcha ſans leur faire payer rançon. Tout eſtant achevé, on raconta au Duc comment ſes gens en eſtoient fuys du combat, ainſi qu'il a eſté recité cy-deſſus, & qu'ils l'avoient laſchement

(*) Pierre d'Argency Baron d'Ivry.

(**) Al. Bonneu.

abandonné, dont il fut tres-mal content ; & leur en ſceut ſi mauvais gré, que fort long-temps aprés il n'en pouvoit ouyr parler. Ce Duc rentra enſuite dans Abbeville à tout ce qu'il avoit de gens avec luy, & y fit emmener ſes priſonniers, ceux d'icelle ville luy firent grande & joyeuſe reception ; là il ſejourna quatre jours.

La ſuſdite journée arriva un ſamedy dernier d'Aouſt. Ce Duc partit aprés d'Abbeville pour aller à Heſdin, & paſſa par devant Sainct Riquier : lors Iean de Luxembourg ſe faiſoit porter en une litiere ou brancart, pour ce qu'il avoit eſté bleſſé en icelle journée, ainſi qu'il a eſté dit : le meſme faiſoit le Seigneur de Humbercour pour ſemblable cauſe. En ce combat le Duc perdit des ſiens le Seigneur de Vieuville ſon Mareſchal, avec le Seigneur de Mailly gens de nom, & d'autres environ ſept ou huict ſeulement. Le Duc arriva donc à Heſdin, de là il vint à Liſſe en Flandre, où il laiſſa ſes priſonniers dedans le chaſteau de cette ville ; puis s'en alla à Gand par devers la Ducheſſe Michelle ſa femme, laquelle luy fit grande feſte & reception. Aſſez toſt aprés il fut arreſté un accord & traité entre ce Duc & le Seigneur d'Offemont, portant, *que ledit d'Offemont rendroit la ville Sainct Riquier,*

avec aucuns prisonniers qu'il avoit, & qu'aussi le Duc feroit delivrer le Seigneur de Conflans, Gilles de Gamaches, Poton de Saintraille & Louys Bournel. Aprés cela ledit Seigneur d'Offemont s'en alla à Pierrefons, qui pour lors estoit en sa main.

En ce temps le chasteau de Dourier, qui estoit en la main de Poton de Saintraille, fut rendu à Messire Iean Blondel qui en estoit Seigneur. Et ne resterent de forteresses tenans party contraire au Duc, que Crotoy & Noyelle sur la mer, lesquelles estoient possedées par Iacques de Harecour, qui faisoit de là forte guerre au Roy Henry & au Duc Philippe.

On mit le Seigneur de Cohen dans Ruë en garnison, & le Borgne de Fosseux à Sainct Riquier, d'où ils s'opposoient à Iacques de Harecour; parquoy le pays de Pontieu estoit fort grevé tant d'une partie que de l'autre : y ayant outre cela quantité de forteresses en Vimeu tenans le party du Dauphin, auquel ledit Iacques de Harecour les avoit attirées : entre autres la ville de Gamache, le chasteau de Rambure, Louroy, les deux chasteaux d'Araine, & plusieurs autres.

L'an mille quatre cens vingt & deux, le Roy Henry d'Angleterre tenoit (33) siege

devant la ville de Meaux en Brie, devant laquelle il y avoit grande puissance d'Anglois, & autres gens de guerre de France. Dedans Meaux estoient Capitaines pour le Dauphin le Bastard de Vauru, & Pierron de Lupe, lesquels estoient hommes de guerre, & avoient bonnes gens avec eux, qui bien & vaillamment defendirent la ville. Tandis que le susdit Roy estoit devers Meaux, ceux de la ville crioient plusieurs vilennies aux Anglois; entre autres il y en eut qui pousserent un asne jusques sur les murs de la ville, où ils le faisoient braire à force de coups qu'ils luy donnoient; puis ils crioient aux Anglois, que c'estoit Henry leur Roy, & qu'ils le vinssent rescoure. De telles choses, & autres, se courouça fort iceluy Roy Henry contre eux, & leur en sceut mauvais gré, comme depuis il apparut: car il fallut que ceux qui avoient fait cette action luy fussent livrez, lesquels ce Roy fit pendre sans nul mercy. Pierre de Luxembourg Comte de Conversan estoit pour ce temps prisonnier dedans Meaux: il avoit esté pris en allant du siege de Melun à Brienne, ville qui luy appartenoit; mais il fut tant traité par le Roy, qu'il fut finalement delivré.

Quand ce Roy eut demeuré bien cinq mois devant la ville & Marché de Meaux,

ceux de la ville tomberent en diſſenſion les uns contre les autres, & pour ce ſubjet perdirent leur ville, que ledit Roy gagna, & ſe logea en ſuite luy & la plus grande partie de ſes gens en icelle; parquoy ledit Marché fut fort approché & aſſiegé de tous coſtez par les Anglois. Aprés que ce Roy eut gagné icelle ville, comme dit eſt, il emporta de ſuite une Iſle, qui eſt aſſez prés du Marché, où il poſa pluſieurs de ſes gens, & encor y fit aſſeoir quantité de groſſes bombardes, dont les murailles d'iceluy Marché furent toutes raſées: de ſorte qu'il ne reſtoit plus à ceux de dedans qu'un petit devant pour ſe defendre contre les Anglois, mais leur Roy le fit aſſaillir; l'aſſaut en dura bien ſept ou huiƈt heures continuellement, car les Dauphinois ſe defendirent tres-vaillamment, & tant combatirent, qu'ils n'avoient plus aucunes lances dedans ce Marché, ſinon tres-peu, manque dequoy ils ſe ſervoient de haſtiers de fer à faute de l'ances, & firent tant que pour cette fois ils chaſſerent leſdits Anglois hors de leurs foſſez.

Par pluſieurs autres fois ce Roy fit recommencer grandes eſcarmouches contre les Dauphinois qui reſtoient dedans ledit Mar-

ché ; & tant le fit approcher & attaquer, qu'il eſtoit enfin en ſa liberté de les prendre d'aſſaut, s'il euſt voulu : mais il ne le fit pas, afin de les avoir mieux à ſa volonté, & auſſi pour en tirer plus grand profit. Ledit Roy employa en tout onze mois devant Meaux, & au onzieſme ceux du Marché (qui ſe voyoient en danger d'eſtre emportez d'aſſaut, comme il vient d'eſtre dit) requirent de traiter avec luy : finalement il fallut qu'ils ſe rendiſſent à la volonté de ce Roy, ſans aucune grace ny compoſition, combien qu'ils avoient encor des vivres dedans ce Marché bien pour trois mois. Aprés que ceux du Marché de Meaux ſe furent ainſi rendus à la volonté dudit Roy, il fit prendre le Baſtard de Vauru qui eſtoit l'un des principaux Capitaines, puis le fit pendre au dehors de Meaux à un arbre, qu'on nomma depuis *l'arbre de Vauru* ; c'eſtoit parce que ledit Baſtard y avoit fait pendre pluſieurs pauvres Laboureurs.

Aprés que ce Roy eut fait pendre ledit Baſtard, il luy fit eſtoquer & pouſſer ſon eſtendart contre ſa poitrine ; ce qu'il fit pour la haine qu'il avoit contre luy, à cauſe des ſuſdites vilaines paroles, que luy & ſes gens avoient proferé à ſon deshonneur, & au

mespris de ses gens. Avec ledit Bastard fut aussi pendu son frere, qui estoit grand Seigneur, mais il n'avoit mie si grande renommée comme ce Bastard, on le nommoit Denys (34) de Vauru. Plusieurs autres y eut de pris, c'est à sçavoir Pierron de Luppe, avec ses gens, & quantité de ceux de Vauru, mais aucuns eschapperent en payant rançon. Tous les Bourgeois, & autres qui estoient dedans le Marché, furent contraints de bailler tout ce qu'ils avoient vaillant, sans en rien retenir : car ceux qui faisoient le contraire, estoient traitez fort grievement; & tout cela tournoit au profit du Roy Henry.

Ce ne fut pas tout, aprés que ces Bourgeois eurent ainsi perdu tous leurs biens, on en contraignit plusieurs de racheter leurs maisons : par telles exactions ce Roy tira & amassa grandes finances. Or tout le mal que ceux du Marché de Meaulx eurent, leur provint par la prise de l'Isle cy-devant dite; & pour ce avoit ce Roy proposé de la faire desoler, quand il eut gaigné le Marché. Devant cette ville de Meaux le fils du Seigneur de Cornuaille eut la teste emportée d'un coup de canon : il estoit cousin germain du Roy Henry, qui en fut fort fasché : Et pour cette cause jura ledit

de Cornuaille, qu'il ne porteroit plus les armes en France. Pendant que le siege estoit devant Meaux, le Seigneur d'Offemont qui tenoit le party du Dauphin, alla à tout environ cinquante hommes d'armes, & fit effort pour entrer dedans la ville: de faict il vint jusques aux fossez, où les Dauphinois l'attendoient à une poterne, il y eut mesme la plus grande partie de ses gens qui entrerent dedans, lesquels en personne il chassoit devant luy, car il estoit vaillant Chevalier: mais le guet du Roy Henry poursuivit ledit Seigneur d'Offemont si rudement qu'il le prit, avec quatre ou six de ses gens quand luy & les autres entrerent, comme dit est cy-devant. Par cette prise il fallut que ce Seigneur d'Offemont rendist plusieurs forteresses qu'il tenoit pour le Dauphin, sçavoir Offemont, Pierrefons, Merlan, & autres: & outre ce, il jura & promit audit Roy Henry, qu'il ne s'armeroit plus contre luy & ses alliez, par ainsi on le laissa aller.

Quand le Roy Henry eut reduit la ville & le Marché de Meaux à son obéïssance, comme dessus est declaré, il le garnit fort de vivres & gens, puis s'en alla à Paris, où il mena Catherine sa femme. Par la reddition de Meaux il y eut plusieurs bonnes

villes & forts du pays de France qui se rendirent à luy, entre-autres la ville de Compiegne, Gournay sur Aronde, Cressonsac, Mortemer, & plusieurs autres : car tous ceux qui dedans icelles places estoient pour le Dauphin, s'en allerent outre la riviere de Loire, & le Roy Henry fit par tout mettre de ses gens en leurs places.

Cette mesme année Iean de Luxembourg fit grande assemblée de gens vers Encre, puis tout à coup il envoya le Vidame d'Amiens, & le Seigneur de Saveuse à tout leurs gens prendre place, & se camper devant Quennoy auprés Aroines : le lendemain il les suivit en personne à tout quantité de gens & instrumens de guerre, & mit le siege tout autour du chasteau de Quennoy, lequel il contraignit enfin de se rendre à sa volonté, excepté le Capitaine de cette place, qu'on nommoit Waleran de Sainct Germain, qui fit de bonne heure son traité particulier à l'insceu de ses compagnons, & s'en alla sauf son corps & aucune partie de ses biens: quant aux autres ils furent envoyez à Maistre Robert le Ionne, qui pour lors estoit Baillif d'Amiens, lequel les fit justicier, entre lesquels fut executé un gentil-homme nommé Lienard de Piquigny, lequel estoit parent

du Vidame d'Amiens : mais ce Vidame le haïſſoit, pource qu'il luy avoit fourragé ſes terres, & pour cette cauſe ne luy voulut aider, n'y s'employer à le ſauver.

Aprés que ledit Iean de Luxembourg eut eu l'obeïſſance du chaſteau de Quennoy, il fit mettre le feu dedans, dont ce chaſteau fut tout embraſé & deſolé. Puis il s'en alla devant Louroy, qu'il mit en ſon pouvoir : de là il fut mettre le ſiege devant les fortereſſes d'Araines, qu'il aſſiegea tout autour: ceux qui eſtoient dedans pour le Dauphin mirent le feu dedans la ville, afin qu'il ne s'y logeaſt ſi à ſon aiſe, mais pour ce il ne laiſſa de s'ÿ poſter, & y demeura la plus grande partie du Careſme : & tant y fut-il, que leſdites fortereſſes luy furent enfin renduës, leſquelles il fit tout ruiner & abattre. Les Dauphinois qui eſtoient dedans s'en allerent à Compiegne vers le Seigneur de Gamaches, qui en eſtoit encor Capitaine ; car pour ce temps-là la ville de Meaux n'eſtoit encor renduë au Anglois, mais le ſiege ſeulement y continuoit. Pendant qu'iceluy Iean de Luxembourg tenoit ſiege devant les ſuſdites fortereſſes d'Araines, le Seigneur de Gamaches, & Poton de Saintraille firent grande aſſemblée vers Com-

piegne pour tafcher d'en faire lever le fiege: à ce fujet ils fe mirent en campagne, prenans leur roûte vers Montdidier; puis ils vindrent à Pierrepont, dont ils emporterent d'abord la ville, qui eftoit clofe de pieux & foffez: aprés ils cuiderent prendre auffi le chafteau, mais il fut bien deffendu par les gens du Vidame d'Amiens, qui eftoient dedans. Alors ledit Iean de Luxembourg avoit partie de fes gens devers Montdidier, qui luy firent fçavoir, que les fufdits de Gamaches & Poton le venoient attaquer en fon fiege d'A-raines; lefquelles nouvelles oüyes, il leur envoya au devant Hue de Lannoy, & le Seigneur de Saveufe à tout environ fix cens combatans de bonne eftoffe, pour les combatre : outre ce furent bien en leur compagnie fix ou fept vingts Anglois, que Meffire Raoul le Bouteiller menoit.

Quand les deffufdits furent tous enfemble, iceluy Meffire Iean les envoya au loing, puis il s'en retourna à fon fiege : cependant Meffire Hue chevaucha droit à Courty, où il fe logea, puis le lendemain de grand matin il tira vers Moreuil, où il paffa l'eau : de là il chevaucha vers Pierrepont, en approchant de laquelle place il apprit par nouvelles certaines, que les Dauphinois eftoient

desja dedans, lesquels en ayant eu le vent, s'assemblerent pour se mettre aux champs, mettans auparavant le feu par toute cette ville, puis ils s'allerent ranger en bataille au dessus de ladite ville de Pierrepont, du costé de Montdidier. Alors les Bourguignons & Anglois joints ensemble outre-passerent aussi-tost icelle ville, & poursuivirent rudement les Dauphinois, tant qu'il y en eut aucuns de ruez jus : entre autres y mourut un homme d'armes nommé Brunet de Gamaches, qui estoit fort renommé, & tenoit le party du Dauphin. Quand les susdits Bourguignons & Anglois eurent passé outre, ils se rangerent aussi en bataille contre iceux Dauphinois. Or en ce rencontre il y eut plusieurs Chevaliers faits sur le champ par ledit Hue de Lannoy, qui entre autres fit Chevaliers, le Begue de Lannoy (*), Iacques de Brimeu, Antoine de Rupembré, & plusieurs autres avec eux. Là furent ces deux batailles campées à l'opposite l'une de l'autre l'espace bien de deux heures, sans venir au choq : puis les Dauphinois commencerent à se retirer tout doucement, en tirant & filant vers Compiegne, tout à tret & sans aucun desordre.

(*) Guillebert de Lannoy sieur de Wilerval.

Quand lesdits Bourguignons & Anglois apperceurent que les Dauphinois s'en alloient ainsi, ils envoyerent le Seigneur de Saveuse aprés, pour les poursuivre, à tout environ quatre-vingts combatans, qui les suivirent en grande ordonnance bien deux lieuës ; mais ils n'y peurent rien gagner, car les Dauphinois avoient mis derriere eux leurs meilleurs soldats, pour faire leur arriere-garde, & les soustenir. En cette besongne il y eut trois ou quatre Anglois seulement de tuez, lors dudit passage d'icelle ville : de plus y mourut le Breton d'Ailly, qui par long-temps ne s'estoit armé : bref de tous les deux costez y demeurerent environ sept ou huict hommes au plus ; mais les Dauphinois y gagnerent un estendart des Anglois. Aprés cette besongne les Bourguignons & Anglois se retirerent à Araines vers Iean de Luxembourg, & les Dauphinois s'en allerent à Compiegne, comme dit est.

Aprés que le Roy Henry d'Angleterre eut mis Meaux en son obeïssance, toutes les forteresses tenans le party du Dauphin depuis Paris jusqu'à Crotoy se rendirent à luy, comme pour fruict de cette conqueste : entre autres les villes de Gamaches, Sainct Valery, Rambures & plusieurs autres ; parquoy il ne de-

meura que Crotoy, ou Iacques de Harecour ſe tenoit, & encor Noyelle ſur la mer. Or toujours faiſoit iceluy Meſſire Iacques forte guerre aux Anglois & Bourguignons par mer & par terre. Les Anglois d'autre part faiſoient grande guerre en Champagne, au pays de Perche, & vers la riviere de Loire. D'autre coſté s'étoient retirez les Dauphinois à Guiſe en Thierache, & en pluſieurs autres forteresſes d'autour, & là menoient guerre de tous coſtez : les autres ſe tenoient à Montaguillon, à Monte, & en autres places dudit pays de Champagne. Iceluy Roy Henry ſe tenoit alors à Paris, où il attacha fort les habitans à ſon obeïſſance & affection, parce qu'il y faiſoit obſerver exactement la juſtice, & la rendre deuëment à un chacun, ce qui faiſoit que le pauvre peuple l'aimoit grandement ſur tous autres.

Le Duc Philippe eſtoit cependant en ſon pays de Bourgongne, où il ſe tint long-temps, ſans retourner en Flandre ni en Artois. Or pour le temps qu'il y eſtoit, la Ducheſſe Michelle ſa femme mourut à Gand : c'eſtoit une Dame fort honnorable, tres-aimée de toutes gens grands & petits; elle eſtoir fille du Roy Charles de France, & ſœur du Dauphin. Ceux de Gand furent bien marris de ſa mort, & en

& en bailloit-on grande charge & blasme à aucuns des gouverneurs dudit Duc Philippe, comme aussi la premiere Damoiselle de la Duchesse nommée Ourse, qui avoit espousé Iacques Copin de la Viesseville, fut soupçonnée & accusée de luy avoir avancé ses jours; mais nonobstant on n'en sceut onques la verité. Le Duc Philippe monstra grand deuil du deceds de ladite Duchesse Michelle, & tesmoigna d'en estre bien attristé.

En cette mesme saison, il y eut à Gand une femme, qui donna à entendre qu'elle estoit sœur aisnée du Duc Philippe, de sorte que par aucune condescendance on luy fit grand honneur, laquelle chose firent semblablement plusieurs des Seigneurs du pays, cuidans qu'elle dit verité, mesme on luy fit de grands dons : elle se faisoit servir hautement, mais enfin on sceut bien qu'elle abusoit le monde : se voyant descouverte elle s'en alla si bien, qu'on ne sceut point depuis ce qu'elle estoit devenue, & la verité de sa tromperie,

En ce mesme temps ou environ les Dauphinois firent grande assemblée de gens, & mirent le siege devant la ville de Conne sur Loire. Or tant y furent-ils qu'il fallut que les gens de cette ville prissent jour de se rendre

en l'obeïſſance du Dauphin ; le jour fut pris au dix-huictieſme d'Aouſt, à condition qu'ils livreroient bataille au Duc Philippe de Bourgongne s'il y alloit au jour deſſuſdit, où s'il n'y alloit, ils rendroient la ville aux gens du Dauphin. Quand les gens dudit Duc eurent ainſi pris jour de rendre cette ville, ils le firent auſſi-toſt ſçavoir au Duc, lequel fit incontinent publier par tout ſes mandemens, pour ſe trouver preciſément au jour deſſus dit contre le Dauphin, meſme il y manda les Picards, & tous autres qui le voudroient ſervir : auſſi envoya-t'il devers le Roy Henry, afin qu'il luy envoyaſt de ſes gens à ſon ſecours ; ce Roy luy envoya le Duc de Bethfort ſon frere à tout bien trois mille combattans ; avec luy eſtoit auſſi le Comte de Warvic.

Le Duc Philippe attendit quelque temps iceluy Duc de Bethfort, & les Picards, à une bonne ville nommée Wezelay ; puis, quand tous ſes gens furent aſſemblez, il ſe trouva fort belle compagnie, juſques au nombre de douze mille combattans, tous gens de faict. Enſuite il chevaucha en tirant vers Conne, tant qu'il y arriva au jour qui eſtoit dit. Il avoit là intention de combattre le Dauphin & ſa puiſſance, s'il y fuſt venu : mais il

n'y parut point; parquoy Conne demeura en l'obeïſſance du Duc Philippe, comme elle eſtoit auparavant. En ce voyage Iean de Luxembourg conduiſoit l'avant-garde du Duc Philippe, avec laquelle il alla courre juſques à la Charité ſur Loire, qui en ce temps eſtoit tenu par les gens du Dauphin; en quoy ſe gouverna iceluy Meſſire Iean fort genereuſement. Aprés que la journée eut eſté paſſée que Conne ſe devoit rendre, & que le Duc Philippe ſceuſt au vray, que le Dauphin ne le combattroit point, il commença à ſe retirer en allant vers Troyes en Champagne. Quand au Duc de Bethfort il prit ſa route devers Sens en Bourgongne en tirant vers Paris, puis il alla au Bois de Vie-Srine (*), où le Roy Henry ſon frere eſtoit très-malade. Le Duc Philippe eſtant arrivé à Troyes, il y ſejourna environ huict jours, puis il paſſa outre en tirant vers Paris avec ſes gens. Or en venant à Brie-comte-Robert, il luy fut dit pour nouvelles certaines, que le Roy Henry ſe mouroit. Apres qu'il en eut bien ſceu la verité, il envoya Hue de Lannoy vers luy; Il eſtoit lors Maiſtre des Arbaleſtriers de France.

(*) Al. Vincennes.

Quand Hue de Lannoy fut venu vers ce Roy Henry, il le trouva tres-accablé de maladie, aussi-tost il se recommanda fort au Duc Philippe, & le pria par ledit Hue de Lannoy, qu'il entretinst bien & observast religieusement les sermens & alliances qu'il avoit avec les Anglois : pareillement ce Roy pria son frere ledit Duc de Bethfort, & les autres Siegneurs de son Conseil, qu'ils fussent loyaux envers ledit Duc Philippe; ce qu'il leur recommanda grandement à divers fois, jusques au dernier souspir de sa vie. Aprés qu'il eut ainsi parlé à Hue de Lannoy, il ne tarda plus guieres à trespasser de ce siecle. Or quand ce vint environ une heure devant sa mort, il demanda à ses medecins ce qui leur sembloit de son faict, & qu'il leur prioit qu'ils en dissent verité : Lors ils luy dirent : *Tres-cher Sire, pour Dieu pensez au salut de vostre ame, il ne se peut faire que vous viviez encor deux heures par cours de nature.* Adonc il commanda à son Confesseur, qu'il recitast devant lui les sept Pseaumes Penitentiaux: quand se vint au Verset *Benignè fac Domine*, &c. où il y a au dernier *Muri Hierusalem*, & qu'il oüyt nommer *Hierusalem*, il fit cesser son Confesseur, puis il dit, *que par son ame il avoit proposé de une fois conquerir Ierusa-*

lem, & faire reedifier, si Dieu luy eut laissé la vie.

Quand il eut dit cela par occasion en passant, on paracheva les sept Pseaumes; une heure aprés quoy il rendit l'ame, dont plusieurs gens furent attristez, regrettant fort une telle perte; car c'estoit un Prince de haut entendement, qui vouloit grandement garder la justice : parquoy le pauvre peuple l'aimoit sur tous autres : de plus il estoit tres-enclin & soigneux de conserver le menu peuple, & le proteger contre les violences insupportables & grandes extorsions, que la plusPart des Gentils-hommes leur faisoient lors souffrir en France, Picardie, & par tout le Royaume : par especial il ne vouloit plus souffrir qu'iceux nobles les contraignissent de prendre le soin & gouvernement de leurs chevaux, chiens, & oiseaux: laquelle tyrannie & violence ils exerçoient impunément en ce temps, aussi-bien sur le Clergé, que sur le menu peuple, & avoient accoustumé d'ainsi en user en toute licence: c'estoit chose bien raisonnable & loüable à ce Roy Henry d'y vouloir remedier, ce qui luy fit acquerir la bonne grace & les vœux du Clergé, ainsi que du pauvre peuple. Aprés

qu'il fut trespassé, il y eut grand deuil fait par ses gens, specialement par le Duc de Bethfort son frere, devers lequel vint le Duc Philippe de Bourgongne, pour le reconforter, & aussi pour conclure ensemblement sur les affaires de France.

Quand ces deux Ducs eurent parlé ensemble, le Duc Philippe s'en retourna à Paris, où il s'arresta environ quinze jours, puis il s'en alla en ses pays de Flandre & d'Artois. Le corps du feu Roy Henry fut emmené en Angleterre, & avec s'y en alla Caterine sa vefve, de laquelle il avoit eu un fils nommé Henry comme luy, lequel par la mort de son pere releva & recueillit la succession du Royaume d'Angleterre : son aage estoit d'environ quinze mois seulement quand sondit pere trespassa, qui fut au mois d'Aoust. Pour lors vivoit encor le Roy Charles, parquoy le susdit petit Henry ne fut point encor declaré heritier du Royaume de France; car il avoit ainsi esté promis & stipulé au traité de mariage d'icelle Caterine fille dudit Roy Charles, agreé & passé du consentement du Duc Philippe de Bourgongne, sçavoir *Que le Roy Charles joüyroit sa vie durant du Royaume, & qu'aprés sa mort seulement le Roy Henry en seroit heritier luy & ses hoirs,*

comme en autre lieu cy-devant a esté declaré.

Depuis l'an mille quatre cens quinze, que la bataille d'Azincourt se donna, il y eut en France de grandes tribulations, & pertes pour le sujet des monnoyes & Couronnes, qui ayans au commencement esté forgées pour dix-huict sols seulement, commencerent insensiblement à monter à dix-neuf, & à vingt sols, depuis tousjours en montant petit à petit jusques à neuf francs, avant que cette excessive valeur fut reglée. Pareillement toute autre monnoye monta au *prorata*, chacune à sa quantité. Il couroit lors une monnoye qu'on nommoit flourettes ou fleurettes, qui valloit dix-huict deniers, mais enfin elles furent remises à deux deniers; puis on les deffendit tout à fait, tellement qu'elles n'eurent point de cours : pource il y eut plusieurs riches marchands qui y perdirent grandement. Aussi du temps qu'icelles monnoyes avoient cours pour si grand prix, cela estoit fort au prejudice des Seigneurs ; car les Censiers qui leur devoient argent, vendoient un septier de bled dix ou douze francs & pouvoient ainsi payer une grande cense par le moyen & la vente de huict ou dix

ſeptiers de bled ſeulement, dequoy pluſieurs Seigneurs & pauvres gentils-hommes receurent de grands dommages & pertes. Cette tribulation dura depuis l'an 1415. juſques à l'an 1421. que les choſes ſe remirent à un plus juſte poinct, touchant les monnoyes: car un eſcu fut remis à vingt-quatre ſols. Puis on fit des blancs doubles de la valeur de huict deniers, & toute autre monnoye fut à l'equipolent remiſe, chacune à ſa juſte valeur & quantité. Or en icelle année que les monnoyes furent de la ſorte remiſes à leur regle & legitime valeur, cela fit naiſtre quantité de procés & de grandes diſſenſions entre pluſieurs habitans du Royaume, à cauſe des marchez qui avoient eſté faits dés le temps de la ſuſdite foible monnoye, qui pour ce temps couroit, c'eſt à ſçavoir l'eſcu à vingt-quatre ſols, & les blancs pour huict deniers, comme il vient d'eſtre dit: en quoy il y avoit grande decevance, tromperie, & confuſion pour les acheteurs.

Toſt aprés ledit Roy Henry fit forger une petite monnoye, qu'on nommoit Doubles, qui valloient trois mailles, en commun langage on les appelloit Niquets. Il ne couroit autre monnoye pour lors; & quand aucun en avoit pour cent Florins, c'eſtoit

la charge d'un homme: c'eſtoit une bonne monnoye pour ſon prix, ſi ce n'eut eſté le grand empeſchement & l'incommodité qu'elle faiſoit à porter. Outre ce, on fit forger des blancs doubles englez en commun. Ainſi par pluſieurs fois la France reſſentit pendant ces miſerables temps de guerre de grands changemens dans le faict des monnoyes, dont le peuple eſtoit tres-mal content & incommodé: mais on n'en pouvoit avoir d'autres. Meſme il fut ordonné par le conſeil de ce Roy Henry, que toutes gens qui avoient vaiſſelles d'argent, les bailleroit chacun à ſa portion pour prix raiſonnable, afin d'en forger monnoye. Or en prit-on en pluſieurs lieux à ceux qui en avoient, ſans leur payer ce que la vaiſſelle pouvoit valoir: laquelle injuſtice pratiqua ſpecialement Maiſtre Robert le Ionne, qui pour lors eſtoit Baillif d'Amiens, où il eſtoit fort haï pour cela & autres choſes iniques, qu'il faiſoit ſous la faveur & protection dudit Roy Henry, qui fort l'aymoit, & eut encor ledit Robert grand gouvernement & credit de par ceux, qui aprés ce Roy vinrent en authorité ſoubs Henry VI ſon fils: dequoy pluſieurs Seigneurs de Picardie, & du Bailliage d'Amiens luy porterent grande envie; mais

nonobstant il soustint bien tousjours passionnement le party des Anglois, tant qu'il peut estre obeï.

Deux mois aprés que le susdit Roy Henry d'Angleterre fut mort, le Roy Charles (35) de France trespassa aussi de ce siecle, lequel fut enterré à Sainct Denys en France, aprés avoir regné l'espace de quarante deux ans. Il fut fort aimé de son peuple toute sa vie, & pour ce le nommoit-on ordinairement Charles le bien-aimé : mais il fut la plus grande partie de son regne travaillé d'une fascheuse maladie, qui grandement luy nuisoit; car par fois il vouloit frapper sur tous ceux qui se trouvoient avec luy. Il commença de se ressentir de cette pitoyable maladie en la ville du Mans, tost aprés son retour de Flandre, où il estoit allé à main armée, pour reduire & reprimer les Flamands, qui pour lors se vouloient rebeller ; verité est que ce triste accident luy commença de la sorte : comme il oyoit la Messe, un de ses serviteurs luy vint bailler des Heures, sur quoy incontinent qu'il eut regardé dedans pour les reciter, il se leva, devenant & paroissant ainsi comme tout troublé & hors de sens, puis il saillit soudain en furie de de son oratoire, & commença à battre tous

ceux qu'il rencontroit, mesme il frappa son propre frere le Duc d'Orleans, & plusieurs autres qui là estoient presens ; sur quoy aussi-tost on le prit & arresta, puis on le mena en sa chambre. Or depuis cette malheureuse journée il n'eut en toute sa vie gueres de bien, ny ne porta presque point de santé, combien qu'il vesquit encor longtemps du depuis, languissant en ce deplorable estat, & falloit incessamment qu'on prit bien garde à luy.

Aprés qu'il fut tombé dans l'estat que dit est, il y eut d'estranges gouvernemens au Royaume de France : car il y avoit plusieurs Seigneurs de son lignage, qui tous contendoient chacun d'avoir la plus grande administration des affaires auprés de ce Roy malade : pour cette cause se meut l'envie entre eux, dont la destruction du Royaume arriva, comme cy-devant a esté raconté. Cela fit, que lors que ce Roy Charles mourut, il laissa son Royaume fort troublé : car gens de tous estranges pays y avoient la puissance & le maniement de tout. Premierement les Anglois en avoient conquis grande partie, & de jour en jour conquestoient le surplus. Outre ce, le Duc Philippe estoit de leur party, avec plusieurs autres grands

Seigneurs ſes alliez qui tous s'efforçoient d'uſurper le Royaume pour le nouveau Roy Henry d'Angleterre : car ils firent que ce petit Prince fils d'Henry V. & de Caterine de France, fille d'iceluy Roy Charles, ſaiſit & s'appropria le Royaume auſſi-toſt aprés la mort du Roy ſon ayeul maternel ; & pour marque de ſon authorité ils luy firent prendre en ſon ſeel les armes de France qu'il portoit en un eſcuſſon , & les armes d'Angleterre en un autre. Pareillement en toutes les monnoyes qu'il faiſoit forger en ce temps-là, on y mettoit deux eſcuſſons joints par enſemble , des armes deſſus dites : & fit ce Roy Henry defendre que les Couronnes qui avoient eſté forgées du temps dudit Roy Charles le Bien-aimé n'euſſent plus de cours, comme ſemblablement toutes les autres monnoyes fabriquées du vivant dudit Roy, ordonnant que chacun les portaſt aux forges : mais nonobſtant que par pluſieurs fois il euſt ainſi eſté defendu , & qu'avec obligation Royale on n'ozoit plus ſe ſervir de la monnoye cy-devant dite , ſoubs groſſes peines, ſi ne laiſſoit-on de s'en ſervir & d'en uſer en tout plein de lieux. Ce pretendu Roy Henry fit encor forger & donner cours à une nouvelle monnoye d'or , qu'on

nommoit *Saluts*, qui valoit vingt-deux fols parifis chacun Saluts, elle eftoit bonne pour fon prix. De plus, il fit fondre & mettre en ufage des blancs de huict deniers. Ainfi ne couroit pour lors, par tout où ce Roy Henry eftoit obey, dans le Royaume de France, autre monnoye Royale finon celle qu'il avoit fait faire.

Bien que cet Autheur paroiffe affez defintereffé, & peu paffionné dans la fuite de fon Hiftoire ou Memoires, fi eft-ce toutefois qu'il fe peut juger en quelques endroits & paffages, qu'il panche un peu du cofté des Bourguignons, & encline à leur party : auffi fe peut il conjecturer par fon ftile, & de quelques termes & mots dont il ufe, qu'il eftoit Picard de nation, Province alors fujette, pour la plus grande partie, à la Maifon de Bourgongne.

OBSERVATIONS

SUR LES MÉMOIRES

DE PIERRE DE FENIN.

(1) TOUJOURS y avoit quelque grommelis entre les Ducs d'Orléans & de Bourgogne; & souvent falloit faire alliances nouvelles, tellement que le dimanche vingtieme jour de Novembre Monseigneur de Berry & autres Seigneurs assemblerent lesdits Seigneurs d'Orléans & de Bourgogne; ils ouyrent tous la messe ensemble, & reçurent le corps de N. S. & prealablement jurerent bon amour & fraternité par ensemble. Mais la chose ne dura gueres. Car le mercredy en suivant un soir un nommé Raoulet d'Octonville s'embuscha en un hostel en la rue Barbette, au quel on disoit que la Reyne estoit. Et en s'en retournant pour aller en son hostel, ledit Raoulet accompagné de dix ou douze compagnons faillit, & bailla audit Duc d'Orléans plusieurs coups, lui fendit la tête, lui coupa le poing, & le tua, & mourut. Et y eut un de ses serviteurs Allemand qui se jetta sur son maitre, pour le cuider garantir, qui fust tué avec luy. Pour lors on ne savoit qui l'avoit tué, & disoit-on que ce avoit été le Seigneur de Canny, pour ce

qu'on disoit qu'il lui avoit osté sa femme : n'y jamais on n'eut pensé que ce eust fait faire le Duc de Bourgogne, vû les serments qu'ils avoient faits, & alliances & autres amitiés promises & réception du corps de J. C. & si ce fust à l'enterrement vestu de noir, faisant deuil bien grand, comme il sembloit. Et disent aucuns que le sang du corps se escreva (*). Il fust enterré aux Céléstins en une belle chapelle qu'il avoit fait faire. Le samedi matin le Duc de Bourgogne alla parler au Roi de Sicile & au Duc de Berry qui estoient ensemble à Nesle lequel leur confessa le cas, disant qu'il l'avoit fait faire. Lors le Duc de Berry lui dist . . . qu'il feroit bien de s'en aller & partir : aussi s'en alla-t-il monter à cheval, & partit de Paris. (Hist. de Charles VI par Juvenal des Ursins p. 189 & 190).

(2) Parmi les Seigneurs, qui suivoient le Duc de Bourgogne dans son expédition contre les liégeois, étoient le Prince d'Orenge, les Seigneurs de St. Georges, de Vergy, d'Espagny, de Croüy, de Rasse, de Hély, de Guistelles, de Fouckemberg, de Duinckercke, de Robois, de Champagne, de Chateauvilain, de Dampierre, & de Sive de Gaucourt. . . . . Les Liégeois furent desconfitz, & y eut bien de

(*) C'est-à-dire, rejaillit.

vingt à vingt-quatre mille de morts... Et de la partie du Duc de Bourgogne y euſt ſeulement de ſeptante à quatre-vingt perſonnes mortes ; & diſoit-on communément que la plupart desdits Liégeois mourut ſans coup férir, & pour la multitude churent l'un ſur l'autre à grands tas, & s'eſtouffoient ; & les esbahit bien le traict des Picards qui eſtoit merveilleux. (Extrait de l'hiſtoire de Juvenal des Urſins p. 195 & 196).

(3) En cette journée (dit l'Auteur de l'hiſtoire chronologique de Charles VI) mourut des Seigneurs Liégeois, le Sire de Pernes & ſon fils que les Liégeois avoient fait Evêque en place de Jean de Baviere.

(4) Si ambaſſada & négotia tant le Duc Guillaume de Baviere que les deux partis vinrent tous à Chartres où il fut fait un traité... Les factions de Bourgogne & d'Orléans jurerent & promirent ſolemnellement devant Notre-Dame de Chartres, le Roy, la Reine & tous les Princes préſents de jamais ne porter noiſe ny débat l'un envers l'autre, & d'être bons & vrais parents & amis... (Hiſtoire chronologique de Charles VI p. 13).

Ce fait, le Duc de Bourgogne, ſans boire ny manger

manger en la ville, monta à cheval, & s'en partit. Et avoit un trés-bon fol en sa compagnie, qu'on disoit estre fol-sage, lequel tantost alla acheter une paix d'église, & la fit fourrer, & disoit que c'étoit une *paix fourrée*: Ainsi advint depuis. (Histoire de Charles VI, par Juvenal des Ursins, p. 198).

(5) Le septieme jour d'Octobre fut pris Monseigneur Messire Jean de Montagu grand Maistre d'hostel du Roi, qui avoit presque de 16 à 17 ans comme tout gouverné le Royaume de France, & avoit marié ses filles bien grandement & hautement en grands lignages, & fait plusieurs acquests. Et fut fils d'un Clerc des Comptes, & sa femme fille d'un Avocat de Parlement. Et avec lui fut pris Maistre Martin Gouge, Evesque de Chartres, & un nommé Maistre Pierre de l'Esclat. Les causes n'étoient que pour oster ledit Montagu du gouvernement qu'il avoit. Et ne furent lesdits Gouge & l'Esclat gueres prisonniers, & payerent certaine somme de deniers. Mais au regard dudit Montagu, le dix-septieme jour dudit mois d'Octobre, il fut condamné par Messire Pierre des Essars à estre décapité aux Halles de Paris : combien qu'il fut clerc marié, *cum unicâ Virgine*, & avoit été pris

en habit non difforme à Clerc. Mais en le menant à la Justice, on lui vestit une robe mi-partie de blanc & de rouge, qui estoit comme on disoit sa devise. Et estoit moult plaint de tout le peuple. Et doutoit fort ledit des Essars qu'il ne fut rescous, & pour ce en allant il disoit... qu'il estoit traistre & coupable de la maladie du Roy, & qu'il déroboit l'argent des Tailles & Aydes. (Hist. de Ch. VI, par Juvenal des Ursins, p. 201).

Le lundi 7 Octobre ensuivant, c'est-à savoir 1409, fust prins un nommé Jehan de Montagu, grand Maistre d'ostel du Roi de France emprés S. Brenetor, & fust mis en petit Chastelet, dont il avint telle emeute à Paris à l'eurre qu'on le print, comme se tout Paris fust plain de Sarrazins, & si ne savoit nul pourquoi ils s'enfuioient. Et le prinst un nommé Pierre des Essars, qui pour lors estoit Prévost de Paris, & furent les Lanternes commandées à allumer comme autrefois & de l'eaue à huis, & toutes les nuits le plus bel guet à pié & à cheval qu'on ne vit gueres oncques à Paris, & le faisoient les mestiers l'un aprés l'autre. Et le 17 jour du mois d'Octobre jeudi fust le dessus dit grand maistre d'ostel mis en une charette vestu de sa livrée d'une houpelande de blanc & de rouge &

chaperons de mesme, une chauce rouge & l'autre blanche, ungs esperons dorés, les mains liées devant une croix de boys entre ses mains, hault assis en la charette, deux trompettes devant lui. En cel état mené és halles, là on lui coupa la tête, & aprés fust porté le corps au gibet de Paris... (Journal de Paris, édition de Gandouin 1729 in 4°. p. 2 & 3).

(6) Et un peu devant avoit preſché devant le Roy le Miniſtre des Mathurins trés-bonne perſonne & montra la crualité que ils faiſoient par deffault de bon conſeil, diſant qu'il falloit qu'il y eut des traiſtres en ce Royaume, dont un Prélat nommé le Cardinal de Bar qui eſtoit audit ſermon le deſmenty & nomma vilain chien dont il fut moult hay de l'Univerſité & du commun; mais à peu luy en fut, car il praticoit grandement avec les autres qui portoient chacun une bende dont il eſtoit ambaſſadeur. Car le Duc de Berry pourtoit celle bende & tous ceux ici de par lui... Tout le mal qui ſe faiſoit delà, chacun diſoit que ce faiſoit le Conte d'Armignac, tant eſtoit de malle voulenté plain, & pour certain on avoit autant de pitié de tuer ces gens comme de chiens. Et quelconque eſtoit tué delà, on

disoit... c'est un armignac... Car ledit Comte estoit tenu pour trés-cruel homme & Tirant & sans pitié..(Journal de Paris, p. 3 & 4.)

(7) Les faulx bendés Armignacs firent le pis qu'ils povoient... prirent tous les Villages d'entour Paris... & firent tant de maulx comme eussent fait Sarrazins; car ils pendoient les gens, les uns par les pouces, autres par les piez, les autres tuoient & rançonnoient, & efforçoient femmes, & boutoient feux, & quiconque ce feist, on disoit: ce sont les Armignacs. Et ne demouroit personne esdits Villages que eulx-mêmes... (Journal de Paris, p. 4 & 5.)

(8) L'auteur du Journal de Paris, place la prise du Pont de S. Cloud en 1411... Voici ce qu'il dit... Le huistieme jour de Novembre ou dit an fist chacun disenne selon sa puissance de compagnons vestus de Jacques & armes, & firent leur montre ce dit jour, & furent bien seize ou dix-sept cent tretous fors hommes; & ce jour environ dix heures de nuit party de Paris le Duc de Bourgogne avecques luy les compagnons dessus dits & les Englois, & alla toute nuit à S. Cloud, & parti par la porte S. Jacques. Adonc il fit assaillir ledit Pont & la Ville qui étoit toute plaine de trés-puissans gens d'armes Arminacs qui moult

se deffendirent; mais pou leur valust: Car tantost furent déconfitz, & tous mis à l'épée... (Journal, p. 6.)

L'Histoire Chronologique de Charles VI, p. 423 & celle de Juvenal des Ursins, p. 233, s'accordent avec le Journal de Paris pour la date de la prise de S. Cloud.

(9) Ce Mauffart du Bos est appellé Dubois par les autres. Il étoit Breton, suivant l'Hist. Chronologique, p. 423. Le Journal de Paris ajoute une circonstance assés singuliere au supplice qni lui fut infligé... Puis fut prins un autre Chevalier de la Bende nommé Messire Mauffart du Bois, un des beaux Chevaliers que on peust veoir, lequel ost la tête copée és halles de Paris, & de sa force de ses espaules, depuis qu'il ot la tête copée, bouta le tronchet si fort, qu'a pou tint qu'il ne l'abbaty, dont le bourreau ot tel freour; car il en mourut à tantost après six jours; & estoit nommé Maistre Gieuffroy... (Journal, p. 7.)

(10) En l'an 1412, sixieme jour de May, se mist le Roy sur les champs avecques lui son aisné filx le Duc de Guyenne, le Duc de Bourgogne & plusieurs autres... Et allerent assié-

ger la ville de Bourges en Berry, où estoit le Duc de Berry ancien de bien prés quatre vingt ans, oncle dudit Roy de France, Maistre & Ministre de toute traîson de la Bende, cruel contre le menu peuple en tant que fut oncques Tirant Sarrazin, & aux siens comme aux autres, pourquoy il estoit assiegé; & sitost que ceulx de Paris sceurent que le Roy estoit en la terre de ses ennemis, par commun conseil ils ordonnerent les plus piteuses processions qui oncques eussent été vues de aage d'homme.

Ensuit le détail de ces processions. (Journal de Paris, p. 8.)

(11) Et fust advisé qu'il estoit bon que seurement les Ducs de Berry & de Bourgogne parlassent ensemble... Et issit le Duc de Berry, & le Duc de Bourgogne vint au devant de lui : quand ils s'entrevirent, & furent prés, ils se baiserent; & dit Berry à Bourgogne... beau Neveu, j'ai mal fait, & vous encore pis. Faisons, & mettons peine que le Royaume demeure en paix & tranquillité... Et l'autre respondit..... Bel oncle, il ne tiendra pas à moy... Lors tous ceux qui virent la maniere commencerent à larmoyer de pitié. (Hist. de Juvenal des Ursins, p. 244.)

(12) Le 1er jour de Juillet 1413 fust ledit Prevost prins dedans le Palais, trainé sur une claye jusques à la Heaumerie, & puis assis sur un ais en la charrette tout *Jus*, une croix de boys en sa main, vestu d'une houppelande noire dechiquetée, fourrée de martres, une chausse blanche, un Escafinons noir en ses piez : en ce point mené és Halles de Paris; & là on lui couppa la teste, & fust mise plus hault que les aultres de trois piez; & si est vray que depuis qu'il fut mis sur la claye jusques à sa mort, il ne faisoit toujours que rire, comme il faisoit en sa grant Majesté, dont le plus de gens le tenoient pour ung foul ; car tous ceux qui le veoient plouroient si piteusement, que vous ne ouyssiez oncques parler de plus grands pleurs pour mort d'homme, & luy tout seul rioit, & estoit sa pensée que le commun le gardast de mourir : mais il avoit en sa voulenté, s'il eut plus vecu, de trahir la ville, & de la livrer és mains de ses ennemis, & de faire lui mesme trés grants & cruelles occisions, & piller & rober les bons habitans de la bonne ville de Paris, qui tant l'aimoient loyaulment : car il ne commandit rien qu'ils ne fissent à leur povoir ; comme il apparoist qu'il avoit prins

ſi grant orgueil en ſoy. Car il avoit aſſez Offices pour ſix ou huit ſilx de Comtes ou de Bannerets. Premierement il eſtoit Prevoſt de Paris, il eſtoit grand Bouteiller, Maiſtre des caves & foreſts, grant General, Capitaine de Paris, de Cherebourg, de Montargis, grant Fauconnier, & pluſieurs autres Offices dont il cuillyt ſi grant orgueil, & laiſſa raiſon ; & tontoſt fortune le fiſt mener à celle honteuſe fin ; & ſaichiez que quant il viſt qu'il convenoit qu'il mourut, il s'agenouilla devant le Bourrel, & baiſa ung petit image d'argent que le Bourrel avoit en ſa poitrine, & lui pardonna ſa mort moult doucement, & pria à tous les Seigneurs que ſon fait ne fut point crié tant qu'il fuſt decollé ; & on le lui ottroya ... Et devant environ deux ans le Duc de Braban frere du Duc de Bourgogne qui veoit bien ſon oultrageux gouvernement, lui dit en l'oſtel du Roy... Prevoſt de Paris, Jehan de Montaigu a mis vingt-deux ans à ſoy faire couper la teſte : mais vrayment vous n'y en mettrez pas trois... Et non fiſt-il ; car il n'y mit qu'environ deux ans & demy depuis le mot ; & diſoit-on par esbattement parmy Paris que lediſt Duc eſtoit Prophete vray diſant. (Journal de Paris, p. 14 & 15.)

Il paroiſt que le plus grand crime de des Eſſars aux yeux du Duc de Bourgogne fut d'avoir averti les Ducs de Berry & d'Orleans qu'on en vouloit à leur vie. Au ſurplus des Eſſars expia par ſon ſupplice le jugement inique qu'il avoit prononcé contre Jean de Montaigu. (Note des Edit.)

(12) En 1414 ſi advint par le plaiſir de Dieu qu'ung maulvais air corrompu chut ſur le monde qui plus de cent mille perſonnes à Paris mis en tel, qu'ils perdirent le boire & le menger, le repouſer, & avoient trez-forte fiebvre deux ou trois fois le jour, & eſpeciallement toutesfois qu'ils mengeoient, & leur ſembloient touttes choſes quelconques ameres & très-maulvaiſes & puantes, & toujours trembloient où qu'ils fuſſent, & avecque ce qui pis eſtoit, on perdoit tout le povoir de ſon corps, que on n'oſoit toucher à ſoy de nulle part que ce fuſt, tant eſtoient grevez ceux qui de ce mal eſtoient atteins, & duroit bien ſans ceſſer trois ſepmaines au plus, & commença à bon eſcient à l'entrée du mois de Mars au dit an, & le nommoit-on le *Tac* ou le *Horion;* & ceux qui point n'en avoient, ou qui en eſtoient guéris, diſoient par esbattements... En as-tu ?.....

Avec tout le mal devant dit, on avoit la toux ſi fort & la rume & l'enrouerure, on ne chantoit qui rien fuſt de haultes meſſes à Paris : mais ſur tous les maulx la toulx étoit la cruelle à tous, jour & nuyt, qu'aucuns hommes par force de touſſir eſtoient rompus par les génitoires toute leur vie, & aucunes femmes qui eſtoient groſſes, qui n'eſtoient pas à terme, orent leurs enfants ſans compaignie de perſonne par force de touſſer . . . Quand ce venoit ſur la gariſon, ils jettoient grant foyſon de *ſanc bête* par la bouche & par le nez & par deſſoulx qui moult les ebayſſoit ; & neanmoins perſonne ne mouroit : mais à peine pouvoit-on en eſtre guary. Ne Phyſicien nul ne ſçavoit dire quel mal c'eſtoit. (Journal de Paris, p. 21.)

(13) Le Roy & Monſeigneur le Dauphin aprés qu'ils eurent été à Notre Dame de Paris faire leurs offrandes & dévotions partirent de Paris. Et eſtoit Monſeigneur le Dauphin bien joly, & avoit un moult bel eſtandart tout battu à or où avoit un K, un cigne, & une L. La cauſe eſtoit pour ce qu'il y avoit une Damoiſelle moult belle en l'hoſtel de la Reyne fille de Meſſire Guillaume Caſſinel, laquelle vulgairement on nommoit la

Caſſinelle. Si elle eſtoit belle, elle eſtoit auſſi trés-bonne, & en avoit la renommée. De laquelle comme on diſoit, ledit Seigneur faiſoit le paſſionné, & pour ce portoit-il ledit mot..... Ils s'en allerent à St. Denis, ainſi qu'il eſt accoutuſmé; & pource que le Seigneur d'Aumont, qui avoit accoutuſmé de porter l'Oriflambe, eſtoit mort... Par élection fut éleu Meſſire Guillaume Martel, Seigneur de Bacqueville... auquel à cauſe de ſon grand âge on donna pour coadjuteurs ſon fils aiſné & un beau gent Chevalier nommé Meſſire Jean de Betas Seigneur de St. Cler. (Hiſt de Juvenal des Urſins, p. 275.)

(14) Au lieu de Menau ce Chevalier eſt appellé Meſſire Pierre de Menou. Suivant l'Auteur cy-après cité, ce Pierre Menou étoit de la Tourraine & non de la Picardie. (Liſez l'Hiſtoire Chronologique de Charles VI, année 1414).

(15) Cette paix ne plût pas à tout le monde... Il y en avoit qui euſſent bien voulu la deſtruction totale du Duc de Bourgogne... Meſme il y eut un grand Seigneur qui en un matin vint devers le Roy lui eſtant en ſon lict, lequel ne dormoit pas, & parloit en

s'esbattant avec un de ses valets de chambre, en soy farsant & divertissant. Et ledit Seigneur vinst prendre par dessous la couverture le Roy tout doucement par le pied en disant... Monseigneur, vous ne dormés pas? Non, beau cousin, lui dit le Roy : vous soyez le bien venu : voulez-vous rien ? Y a-t-il aucune chose de nouveau ?... Nenny, Monseigneur, lui respondit-il; sinon que vos gens qui sont en ce siege disent que tel jour qu'il vous plaira, verrez assaillir la ville où sont vos ennemis, & ont espérance d'y entrer... Lors le Roy dit que son cousin le Duc de Bourgogne vouloit venir à raison, & mettre la ville en sa main sans assault, & qu'il falloit avoir paix... A quoy ledit Seigneur respondit... Comment, Monseigneur, voulez-vous avoir paix avec ce mauvais, faux, traitre & desloyal qui si faussement & mauvaisement a fait tuer votre frere... Lors le Roy aucunement desplaisant lui dit... du consentement de beau fils d'Orléans tout lui a esté pardonné... Helas ! Sire, repliqua ledit Seigneur, vous ne le verrez jamais votre frere... Et sembloit que ledit Seigneur voulut encores dire aucune chose; mais le Roy lui respondit assez chaudement... Beau cousin, allez-vous en : je le verray au jour du

Jugement... (Hist. de Juvenal des Ursins, p. 282 & 283.)

(16) Le 20 Octobre (1415) les Seigneurs de France ouyrent dire que les Englois s'en alloient par la Picardie. Si les tint Monsieur de Charollois si court & de si près qu'ils ne porent passer par où ils cuidoient. Adoncques allerent aprés tous les Princes de France, sinon six ou sept, & les trouverent en un lieu nommé *Agincourt*, prés de Roustanville, & en ladite place le jour Saint Crepin & Crepinien combattirent à eulx, & estoient les François plus la moitié que les Englois, & si furent François desconfiz & tuez, & prins des plus grants de France... Oncques puis que Dieu fut, ne fut fait telle prinse en France par Sarrazins, ne par aultres; car avecques eulx furent morts plusieurs Baillis de France qu'ils avoient avec eux amenez. (Journal de Paris, p. 27.)

Après cette victoire... s'en alla le Roy d'Angleterre à Calais, & emmena tous les prisonniers entre lesquels étoient des Seigneurs, le Duc d'Orléans, le Duc de Bourbon, le Comte d'Eu, le Comte de Vendosme, le Comte de Richemont, & le Maréchal de Boucicaut; & leurs donna à disner

le Dimanche ensuyvant, & à chacun d'eux une robe de drap de Damas. Et leurs dit... qu'ils ne s'émerveillassent pas, s'il avoit eu la victoire contre eux, de laquelle il ne s'attribuoit aucune gloire. Car c'estoit œuvre de Dieu qui leur étoit adversaire pour leurs péchez; & que c'étoit grande merveille que pieça ne leur étoit méschu : car il n'estoit mal, ne péché à quoy ils ne se fussent abandonnés : ils ne tenoient foy ne loyauté à créatures du monde en mariages, ne autrement : ils commettoient sacriléges en desrobant & violant Eglises : ils prenoient à force toutes manieres de gens, femmes de religion & autres : ils desroboient tout le peuple, & le destruisoient sans raison; & pource il ne leur pouvoit bien venir... & rapporta ces choses, comme on disoit, un nommé Tromagon, valet de chambre du Roy, lequel avoit été prisonnier... Mourut (en cette bataille) l'Archevesque de Sens (*) qui fut peu plaint, pource que ce n'étoit pas son office. (Histoire de Juvenal des Ursins, p. 315.)

(*) Il portoit, dit un contemporain, au lieu de mitre un baffinet, pour dalmatique un haulbergeon, pour chasuble la piece d'acier, & au lieu de crosse une hache.

(Avant la bataille) envoierent les Seigneurs de France devers le Roy qui estoit à Rouen, afin qu'il voulust venir pour s'y trouver. Mais le Duc de Berry son oncle n'y voulust consentir, ains fust très-courroucé de ce qu'ils avoient offert & accepté le combat, & pour ce ne voulust que le Roy y allast; car il faisoit très-grant doute du succès de la bataille, pource qu'il s'estoit trouvé autrefois en celle de Poictiers où son pere le Roy Jean fut pris en l'an 1356, & disoit qu'il valoit mieux perdre la bataille seule que le Roy & la bataille tout ensemble... Pourquoy ne voulust-il consentir que le Roy y allast; lequel Roy y fust volontiers allé: car il estoit hardy Chevalier fort & puissant... (Hist. Chronologique de Charles VI, année 1415.)

(17) Environ la fin de Novembre 1415, le Duc de Guyenne, aisné filx du Roy de France, moult plain de sa voulenté plus que de raison accoucha malade, & trespassa le 18 jour de Décembre, on dit au jour mercredy des quatre temps; & furent faites ses vigilles le Dimanche ensuyvant à Notre-Dame de Paris. (Journal de Paris, p. 28.)

L'Auteur du Journal après avoir enterré

le Duc de Guyenne, le fait mourir une ſeconde fois le 3 Avril 1417 à Compiegne. Il eſt ſingulier que les Editeurs de ce Journal n'aient pas relevé cette bévue qui s'y trouve, p. 31. (Note des Edit.)

(18) En ce temps furent les portes (de Paris) murées comme autrefois pour le Duc de Bourgogne qui eſtoit près de Paris... Et eſtoient Capitaines en cette ville un nommé Remonnet, Barbazan & autres, tous mauvais & ſans pitié ; & pour mieux faire leur voulenté, manderent le Comte d'Arminac, perſonne excommuniée, & de celuy firent un Conneſtable de France. (Journal de Paris p. 28.)

(19) En iceluy temps allerent les Bourguignons devant Corbeil, & fourrerent le pays tout entour, & firent pluſieurs aſſaulx, mais pas ne le prinrent à cette fois; car ils ſe retrairent vers Chartres : mais la nuit St. Climent arriverent devant Paris ſi ſoudainement que merveilles, & les Genſd'armes de Paris les allerent ſouvent eſcarmoucher, mais toujours y perdoient grant foyſon de ſoudoyers de Paris; & ceux qui échappoient, s'en revenoient par les villaiges d'entour Paris,

Paris, & pilloient, roboient, rançonnoient, & avec ce admenoient tout le bestial qu'ils povoient trouver, comme bœufs, vaches, chevaux, porcs, brebis &c., & toutes autres choses dont ils povoient avoir de l'argent; & en Eglises prenoient-ils livres, & toutes autres choses qu'ils povoient happer; & en Abbayes de Dames autour de Paris prindrent-ils Messel, Bréviaires, & toute autre chose qu'ils povoient piller; & quelque personne qui s'en plaignoit à Justice, ou au Connétable, ou aux Capitaines, tout bel lui estoit de soy taire; & vray est que les gens aucuns qui venoient de Normandie à Paris, qui estoient eschappez des Engloiz, par rançon ou autrement aprés, & avoient été prins des Bourguignons, & puis à demie lieue ou environ estoient reprins des François, & traitiez si cruellement & par tyrannie comme Sarrazins; mais ils par leurs serments, c'est à savoir aucuns bons marchands hommes d'honneur qui avoient été prisonniers à tous les trois devant dits, dont ils estoient eschappés par argent, juroient & affermoient que plus amoureux leur avoient été les Engloiz que les Bourguignons, & les Bourguignons plus amoureux cent fois que ceulx de Paris, & de pitance & de rançon, & de

paine de corps & de prison, qui moult leur estoit ébahissant chose, & à tout bon Chrétien doit estre. (Journal de Paris, p. 34.)

Et avoit gens sur les champs qui faisoient tous les maux qu'on pourroit faire, comme pilleries, roberies, meurtres & tirannies merveilleuses, violoient femmes & prenoient à force, entroient par force & autrement dans les Eglises, les pilloient & déroboient, & en aucunes mettoient le feu, & en icelles faisoient ords & détestables pechés. (Hist. de Juvenal des Ursins, p. 335.)

Tandis que des troupes de brigands sous les noms d'Anglois, d'Armagnacs, & de Bourguignons, dévastoient nos provinces, il se passoit à la Cour les scenes les plus scandaleuses : écoutons le récit de Juvenal des Ursins, p. 336....... Aucune renommée estoit que en l'hostel de la Reyne se faisoient plusieurs choses deshonnêtes; & y fréquentoient le Seigneur de la Trimouille, Giac, Bourrodon & autres. Et quelque guerre qu'il y eust, tempestes & tribulations, les Dames & Damoiselles menoient grands & excessifs estats, & cornes merveilleuses hautes & larges. Et avoient de chacun costé, en lieu de bourlées, deux grandes oreilles si larges, que quand elles vouloient passer l'huis d'une

chambre, il falloit qu'elles se tournassent de costé, & baissassent, ou elles n'eussent pu passer. La chose desplaisoit fort à gens de bien. Et en furent aucuns mis hors; & Bourrodon pris, & pour aucunes choses qu'il confessa, il fut jetté en la riviere & noyé. Et fust déliberé pour plusieurs causes que la Reyne s'en iroit à Blois pour estre loin de la guerre, & y fut envoiée....... En réunissant ces différents traits qui forment un tableau, on conçoit combien le peuple & le Monarque étoient à plaindre. (Note des Edit.)

(20) Le 24[e]. jour d'Avril (1418) revint le Roy & son ost de devant Senlis, où il avoit esté depuis le moys de Janvier, & ne la pot oncques prendre... Et au dernier s'en party le Roy & le Connestable à très-petit honneur, dont les Gensd'armes qui avec le Connestable estoient, furent si enragez de ce qu'ils orent failly à leur intencion de piller Senlis, qu'ils se tindrent si près de Paris de toutes pars, que homme n'osoit aller plus loing de Paris que St. Laurent tout au plus qu'il ne fust desrobé ou tué..... En iceluy temps alloient femmes d'onneur bien accoimpagnées veoir leurs héritages près de Paris à

demie lieue, qui furent efforciées, & leur compaignie battue, navrée & defrobée..... Vray fust que les aucuns desdits Gensd'armes furent plains de si grant cruauté & tyrannie, qu'ils rostirent hommes & enfans, quand ils ne povoient payer leur rançon; & quant on s'en plaignoit au Conneſtable ou au Prevoſt, leur reſponſe eſtoit... ſe ils n'y fuſſent pas allez, & ſe fuſſent les Bourguignons, vous n'en parliſſiez pas... Ainſi Paris eſtoit gouverné faulcement, & tant hayoient ceux qui gouvernoient, ceux qui n'eſtoient de leur bende, qu'ils propoſerent que par toutes les rues de Paris ils les prendroient & tueroient ſans mercy, & les femmes ils noyeroient... Mais Dieu qui ſcet les choſes abſcondées, regarda en pitié ſon peuple, & eſveilla fortune, qui en ſourſault ſe leva comme choſe eſtourdie, & mit les pans à ſa ceinture, & donna hardement à aucuns de Paris de faire aſſavoir aux Bourguignons que ilz tout hardiement veniſſent le Dimanche enſuyvant qui eſtoit vingt-neuvieme jour de May à minuit, & ils les mettroient dedens Paris par la porte St. Germain..... Adonc vindrent à la porte St. Germain entre une heure & deux devant le jour, & en eſtoit chef le Seigneur de l'Iſle-Adam & le beau Sire de Bar, &

entrerent dedans Paris 29ᵉ. jour de May, criant... Noſtre-Dame la paix, vive le Roy, le Dauphin, & la paix !... En ces jours prenoit-on les Arminaz partout Paris & hors Paris, entre leſquelx furent prins pluſieurs grants de renom & très-maulvais couraige comme Bernard d'Armignac Conneſtable de France, auſſi cruel homme qui fut oncques, Henry de Marle Chancelier de France, Iehan Gaude Maiſtre de l'artillerie le pire de tous. Quant les povres ouvriers lui demandoient leur ſalaire de leur beſoigne, il leur diſoit... avez-vous point de petit blanc pour acheter un cheveſtre pour vous aller pendre ? Senglaude Chenaille, c'eſt pour votre preu;... & n'en avoient autre choſe... (Journal de Paris, p. 36. 37. 38.)

(21) Fenin paroît ici s'être trompé : il fait arriver le Duc de Bourgogne à Paris au moment où le maſſacre du Conneſtable eut lieu, tandis qu'il ne ſe rendit réellement en cette ville que quelque tems aprés. Le Journal de Paris, Juvenal des Urſins & l'Hiſtoire Chronologique de Charles VI l'atteſtent unanimement. (Note des Edit.)

(22) Quand le Prevoſt viſt qu'ils eſtoient

ainsi eschauffez de la faulce ire qui les menoit, il n'osa plus parler de raison, de pitié, ne de Justice ; & il leurs dit..... Mes amis, faites ce qu'il vous plaira... Ainsi s'en allerent és prisons..... Et tant tuerent de gens à Paris que hommes que femmes depuis cette heure de minuit jusqu'au lendemain douze heures qui furent nombrez mille cinq cent dix huit ; & furent le Connestable, le Chancelier, un Capitaine nommé Remonnet de la Guerre, Maistre Pierre de l'Esclat, Maistre Pierre Gayant, Maistre Guillaume Paris, l'Evesque de Coutances filx du Chancelier en la Cour de darriere devers la Cousture, & furent deux jours entiers au pié du degré du Pallays sur la pierre de marbre. (Journal de Paris, p. 41.)

Et furent bien noyez & tuez de la sorte jusqu'au nombre de trois mille : car si un homme estoit haï de parole ou du jeu, ou qu'on lui deust argent, son ennemy le faisoit tuer en ce temps sous ombre d'estre de la partie du Roy & du Comte d'Armagnac. (Hist. Chronol. de Charles VI année 1418.)

Or ne tuoit-on pas seulement les hommes, mais les femmes & les enfants : mesme il y eut une femme grosse qui fut tuée ; & voyoit-on bien banger ou remuer son enfant

en son ventre ; sur quoy aucuns inhumains disoient... Regardez ce petit chien qui se remue... Que si aucune femme grosse se délivroit de son enfant, à peine trouvoit-on femme qui l'ozast accompagner, ne aider... Et quand la pauvre petite créature étoit née, il la falloit secrettement porter aux fonds, ou baptiser par une femme en l'hostel, ce qui est appellé ondoyer. Mesme il y avoit des Prestres ou Curés si passionnés... que aucuns les refusoient de baptiser. Les morts, qu'ils tenoient Armagnacs, ils réputoient indignes de sépulture. Des cy dessus tués ainsi que dit est la plupart fut jettée aux champs, où là ils furent mangés des chiens & oyseaux; mesme aucuns leurs faisoient avec leurs couteaux de leurs peaux une bande pour montrer qu'ils étoient Armagnacs.

Le Seigneur de l'Isle-Adam (par le moyen des rançons) fit merveilles d'y profiter & faire profiter ses gens dont plusieurs avoient été bons laboureurs en l'Ile de France. Parquoy plusieurs s'armerent, & se monterent des profits qu'ils avoient eu en la ville de Paris, & contrefaisoient les gentils-hommes, & portoient leurs femmes estat de Damoiselles, & estoient les hommes & les

femmes veſtus de belles robes. Ainſi faiſoit-on beaucoup de choſes illuſoires & deriſoires tant envers Dieu que le monde. (Hiſt. de Juvenal des Unſins, p. 341.)

(23) Lorſque cette paix ſe fit, la ville de Paris en avoit le plus grand beſoin vû la mortalité qui y regnoit.

Ce dit moys de Septembre eſtoit à Paris & autour la mortalité ſi trés cruelle qu'on n'en eut vu depuis trois cent ans par ledit des anciens : car nul n'eſchappoit qui fut feru de l'Epydimie, eſpeciallement jeunes gens & enffents, & tant en mouru vers la fin dudit mois & ſi haſtivement, qu'il convint faire és cimetieres de Paris grants foſſes où on en mettoit trente ou quarante en chacune, & eſtoient arrangez comme lars, & puis un peu pouldrés par deſſus de terre... En moins de cinq ſemaines treſpaſſa en la ville de paris plus de cinquante mille perſonnes (Journal de Paris, p. 49).

(24) Tanneguy du Chaſtel gentil homme Breton n'ignorant pas qu'il avoit été compris dans le nombre de ceux qui ſous le nom d'Armagnac avoient été tués à Paris, & animé d'ailleurs du deſir de venger la mort

du Duc d'Orleans ſon ancien Maître engagea Barbazan à entrer dans ſes projets. Il ſ'y dérermina en luy rappellant l'aſſaſſinat du Connétable d'Armagnac par la faction Bourguignonne : ces deux hommes s'aſſocierent Robert le maçon Chancelier du Daulphin & Jean Louvet préſident de Province. La mort du Duc Jean fut donc reſolue; & pour l'amener dans le piége, on corrompit la Dame de Gyac ſa maitreſſe, Philippe Joſſequin, homme de néant devenu le favori de ce Prince, & le Vicomte de Murat. Il ne fut pas difficille à Du Chaſtel & à ſes aſſociés d'y faire conſentir le Dauphin, en lui repreſentant qu'il ne gouverneroit point paiſiblement pendant la vie de ſon pere, tandis que le Duc Jean vivroit.

Le Duc Jean mécontent des prétentions du Roy d'Angleterre, & voulant à quelque prix que ce fût ſe réconcilier avec le Dauphin ſembloit vouloir amener la victime au devant du coup. Aprés différents pourparlers où ſur les Saints Evangiles on ſe jura une amitié ſincere & reciproque, on convint que l'entrevue des deux Princes ſe feroit ſur le pont de Montereau. Le Duc de Bourgogne étoit de ſi bonne foy qu'en attendant il donnoit des ordres pour que ſes troupes

ſe tinſſent prêtes a marcher avec celles du Dauphin contre les Anglois. Il leur fit même évacuer la ville de Chartres à cet effet.

Le Dimanche 10 Septembre le Duc aprés ſon diné partit de Bray avec ſon conſeil & ſa maiſon : il eſtoit accompagné de quatre cents hommes d'armes. Arrivé à la vüe de Montereau il en prevint le Dauphin. On ſtipula que chacun des deux Princes ſeroit accompagné de dix perſonnes dont mutuellement on ſe communiqueroit les noms, & qu'aucun autre des deux partis ne ſeroit admis entre les barrieres. On jura parole de Prince de ne ſe faire aucun mal. Les dix perſonnes, qui accompagnoient le Duc de Bourgogne, étoient Charles de Bourbon, Archambault de Foix Seigneur de Noüailles, Guillaume de Vienne Seigneur de S. George & de Sainte-Croix, Antoine de Vergy Seigneur d'Autrey, Jean de Fribourg, Jean de Neufchatel, Guy de Pontalier Seigneur de Talemay, Charles de Lens, Pierre de Gyac, & Jean Seguinat Secrétaire du Duc.

Comme on avoit rapporté au Duc qu'il y avoit des gens armés dans les maiſons voiſines, il chargea le Seigneur de Gyac de s'en aſſurer. Gyac lui ayant certifié la fauſ-

ſeté du rapport, ce fut la cauſe de ſa perte.

Les dix perſonnes, qui ſuivirent le Dauphin, furent le Vicomte de Narbonne, Pierre de Beauveau, Robert de Loire, Tanneguy du Chaſtel, Barbazan, Guillaume Bataillier, Guy d'Avangour, Olivier Loget, Varenne & Frotier.

Le Duc de Bourgogne & les Seigneurs de ſa ſuite étoient armés ſeulement de leurs cottes & épées. Tanneguy du Chaſtel avec quelques autres armés à couvert (c'eſt à dire de cuiraſſes ſous leurs robes) tenant une hache à la main receurent le Duc avec reſpect. Du Chaſtel s'impatientant de ce qu'ils n'entroient pas aſſés vîte, tira Seguinat par ſa manche, & ferma la barriere. Quand le Duc vit le Dauphin, il le ſalua humblement, & luy dit... Qu'aprés Dieu il n'avoit qu'à ſervir & qu'à obeir au Roy & à luy... En finiſſant il ajouta... Monſieur, & entre vous Meſſieurs dis-je bien ?... Le Dauphin luy répondit... Biau Couſin, vous dites ſi bien que l'on ne pourroit mieulx... Pendant que ces Princes s'entretenoient paiſiblement, ſur un ſigne du Préſident Louvet qui avoit parlé à l'oreille du Dauphin, du Chaſtel pouſſa le Duc de Bourgogne entre

les deux épaules, en luy disant... Monsieur de Bourgogne entrez léans... Le Duc s'étant retourné, du Chastel s'adressa au Dauphin, & cria..... *Voilà le traître qui vous retient votre héritage.* Il leva soudain sa hache sur le Duc : les Seigneurs de Noüailles & de Vergy se mirent entre deux : mais le Vicomte de Narbonne ayant levé sa hache sur le Seigneur de Noüailles lui dit..... Si vous bougez, vous êtes mort... A quoy il repartit, prenant la hache ; vous ne me tuerés pas... Les gens du Dauphin ayant crié..... Tue, tue... Ceux qui étoient cachés entrerent en foule. Un grand homme brun, qui étoit proche Barbazan, frappa le Duc sur la tête avec une epée taillante. Celui cy le para en partie avec le poignet qui fut presque coupé. Tanneguy d'un coup de hache le jetta par terre. Delà il courut au Seigneur de Noüailles qui vouloit saisir la hache du Vicomte de Narbonne, & il le renversa d'un coup si furieux que quelques jours aprés il mourut à l'Hôpital de Montereau. tous ceux qui avoient accompagné le Duc de Bourgogne furent arrêtés prisonniers à l'exception du Seigneur de Neufchatel qui sauta par dessus les barrieres.

Le Duc n'étant pas encore mort, un nommé

Vaſſy s'agenouilla, & l'acheva de trois coups d'épée. Un Domeſtique du Sieur de Guitry lui arracha ſes bagues & joyaux. Le Preſident Louvet au milieu du deſordre, voulut ſe retirer : mais Renaudin le Normant le retint en lui diſant... Ne t'enfui pas; car tu es conſentant du meurdre auſſi bien comme moi... L'animoſité des aſſaſſins fut telle que chacun prit un morceau de la robe du Duc, & le porta comme une marque honorifique de cet affreux exploit. Du Chaſtel d'un des eperons noirs du Duc, à molettes dorées, fit faire un étuy pour enchaſſer la hache au bec de faucon dont il s'étoit ſervi.

On porta le cadavre dans une maiſon voiſine de la porte de la ville. Enſuite on pourſuivit les gens du Duc qui, inſtruits de l'evénement par le Seigneur de Neufchâtel, ſe retirerent en deſordre. Le malheureux Duc fut inhumé dans la bierre conſacrée à l'uſage des pauvres.

Le Dauphin preſſa les Seigneurs, qu'il avoit pris, de déclarer que le Duc avoit été tué parce qu'il avoit tiré l'épée contre lui. Tous, hormis Pierre de Giac & Philippe Joſſequin, ſe refuſerent à cette déclaration. (Extrait des Mémoires ſur le meurtre de Jean dit ſans peur Duc de Bourgogne dans le

recueil des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France & de Bourgogne, depuis la page 209 juſqu'à la page 224.)

(25) Le Dauphin écrivit envain aux Maires & Echevins de Troyes qu'il n'avoit fait que prévenir les mauvais deſſeins du Duc de Bourgogne. Au lieu d'écrire, il eût fallu que le Dauphin marchât ſur le champ à Troyes où étoient le Roy & la Reine ſans argent & ſans appui. Le Seigneur de Neufchâtel qui s'étoit ſauvé avec les débris de la Maiſon du Duc de Bourgogne fut plus ſage. Il informa le Roi du meurtre du Duc, & depêcha des couriers à la Ducheſſe de Bourgogne & au Comte de Charollois ſon fils. Ces derniers en profiterent pour s'emparer de l'eſprit de Charles VI & de la Reine Iſabelle de Baviere. Il en réſulta une confédération entre eux & le Roy d'Angleterre, confédération qui cauſa la ruiné de la France, & faillit enlever à Charles VII la Couronne de ſes peres. (Extrait d'un Mémoire ſur le meurtre de Jean ſans peur Duc de Bourgogne dans le recueil des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France & de Bourgogne, depuis la page 226 juſqu'à la page 233.)

(26) En conſéquence des traités faits au

mois de 7[bre] dernier entre les Rois Charles, Henry, & le nouveau Duc de Bourgogne, ces deux derniers fignerent un traité particulier par lequel le Roy d'Angleterre promettoit d'époufer Catherine de France, de marier un de fes freres avec une des fœurs du Duc de Bourgogne, de toujours regarder ce Duc comme fon propre frere, de venger le meurtre du Duc fon pere, & de ne point relacher le Dauphin & fes adhérents s'il les prenoit, mais de les garder pour en faire juftice.

Le Duc s'engagea de fon côté à faire caufe commune avec le Roi d'Angleterre, à le fervir envers & contre tous, excepté contre Charles VI fon beaupere : il promit audit Roi d'Angeterre de lui prêter ferment de fidelité, s'il étoit Roi de France..... Ce Traité, remarque l'Auteur de l'Ouvrage dont nous donnons l'extrait, étoit trop injufte pour avoir lieu. (Extrait d'un Mémoire fur le meurtre du Duc de Bourgogne, &c. page 233.)

(27) Au commencement d'Avril (1420) l'armée du Duc affiegea le château d'Haillebaudiere proche Troyes, dont la garnifon incommodoit fort la Cour. Jean de Luxem-

bourg, qui commandoit à ce siége, y fut blessé à l'œil d'un jet de lance, duquel ne pouvant guérir, le Duc envoya le 30 May un courrier à la Dame de Ruffey, pour lui demander une pierre précieuse que l'on disoit avoir la vertu de guérir cette blessure. Cette pierre ne fit point l'effet qu'on attendoit; car il perdit l'œil. (Mémoire sur le meurtre du Duc de Bourgogne, p. 235.)

(28) En ce tems estoient les Arminaz plus achenez à cruaulté que oncques mais, & tuoient, pilloient, efforcoient, ardoient Eglises & les gens dedens, femmes grosses & enffents. Brief ils faisoient tous les maulx en tyrannie & cruaulté qui pussent estre faiz par Deables, ne par hommes, parquoy il convinst qu'on traistat au Roy d'Angleterre, qui estoit l'ancien ennemy de France, maugré que on en eust pour la cruaulté des Arminaz, & luy fust donné une des filles de France nommée Katerine, & vint gesir dedens l'Abbaye de St. Denis le 8 May 1420, & le lendemain passa par devant la porte de St. Martin par dehors la ville, & avoit bien en sa compaignie, comme on disoit, sept mille hommes de trait, & trez grant compaignie de gens d'estoffe, & portoit ot devant luy ung heaume couronné

couronné d'une couronne d'or pour cognoiſſance, & portoit en ſa deviſe une queue de renard de broderie, & alla geſir au pont de Charenton, pour aller à Troyes pour voir le Roy, & là luy fut préſentée quatre charretées de moult bon vin de par ceulx de Paris.

Le jour de la Trinité 1420 qui fuſt le 2 jour de Juing eſpouſa à Troyes ledit Roy Engloiz la fille de France; & le Lundi enſuyvant quant les Chevaliers de France & Angleterre vouldrent faire unes jouxtes pour la ſolemnité du mariaige de tel Prince, comme accouſtumé eſt, le Roy d'Angleterre pour qui on vouloit faire les jouxtes, pour lui faire plaiſir, dit oyant tous de ſon mouvement... Je prie à M. le Roy de qui j'ai eſpouſé la fille & à tous ſes ſerviteurs, & mes ſerviteurs je commande que demain au matin nous ſoyons tous prets pour aller mettre le ſiége devant la cité de Sens, où les ennemis de M. le Roy ſont, & là pourra chacun de nous jouxter, & tournoyer, & montrer ſa proeſſe & ſon hardement; car la plus belle proëſſe n'eſt au monde que de faire juſtice des maulvais, afin que le pouvre peuple ſe puiſſe vivre... Adonc le Roy lui octroya, & chacun s'y accorda.. (Journal de Paris, p. 62 & 63.)

point qui en povoit avoir; car quant ce venoit environ huit heures, il y avoit ſi trez grant preſſe à l'huys des Boulangers que nul ne le croiroit qui ne l'auroit vu; & les povres créatures qui pour leurs pouvres maris qui eſtoient aux champs, ou pour leurs enfants qui mouroient de faim en leurs maiſons, quant ils n'en povoient avoir pour leur argent ou pour la preſſe: aprés cette heure ouyſſez parmi Paris piteux plaints, piteux cris, piteuſes lamentations, & petits enfans crier... je meurs de faim... & ſur les fumiers parmi Paris puſſiez trouver cy dix, cy vingt ou trente enfans, fils ou filles qui là mouroient de faim & de froit; & n'eſtoit ſi dur cueur qui par nuyt les oüit crier... hélas je meurs de faim ... qui grande piſtié n'en euſt. Mais les pouvres Meſnaigiers ne leur povoient aider: car on n'avoit ne pain, ne blé, ne buche, ne charbon; & ſi eſtoit le pouvre peuple tant oppreſſé des guets qu'il falloit faire de nuyt & de jour qu'ils ne ſçavoient eux aider ne à autruy. (Journal de Paris, p. 73.)

(32) Le Samedi 22e. jour de Mars, veille des grands Paſques, l'an 1421, au cimetiere du vieux Baugé, environ quatre heures aprés diné, fut faite la deſconfiture du Duc de Cla-

rence & de plusieurs grands Seigneurs Anglois. Des François y furent, le Sire de la Fayette Maréchal de France de par M. le Dauphin de Viennois Régent le Royaume, le Sire de Fontaines, le Sire de Tuffé nommé Baudouyn de Champagne, Messire Jean de la Grezille, Mre Jean des Croix (*), le Roncin & autres Chevaliers de l'Anjou & du Maine... & y furent morts Messire Charles le Bouteiller, Guerin des Fontaines, Thiebault Bahoul. (Extrait d'un vieil registre de la Chambre des Comptes étant en la Chambre d'Anjou, fol. 242.)

(33) En ce tems estoit le Roi d'Angleterre devant Meaulx, & y fist son Noel & sa Tiephanie, qui en toute la Brie avoit ses gens qui partout pilloient; & pour iceux, & pour les *Arminaz* on ne povoit labourer ne semer nulle part : souvent on s'en plaignoit aux Seigneurs dessus dits ; mais ils ne s'en faisoient que moquer ou rire; & faisoient leurs gens trop pis que devant dont le plus des laboureurs cesserent de labourer, & furent comme désef-

(*) Les Barons de Plancy se disent issus de ce Messire Jean des Croix, & par lui de la race de S. Roch: lisez-en les preuves dans les annotations de l'Histoire Chronologique de Charles VI, p. 753.

failloit point à les tuer ; & dit-on que lui seulement tua bien soixante hommes d'armes, sans les autres. (Hist. de Juvenal des Ursins, p. 378 & 379.)

Comme l'argent manquoit, le Duc de Bourgogne y suppléa de son trésor, & retint ainsi les principaux Officiers qui commandoient ses troupes à ce siège ; c'est assavoir, le Seigneur de l'Isle-Adam Maréchal de France, le Seigneur de Cothebrune son Maréchal, Louis de Châlon Prince d'Orange, (lequel déclara au Roi d'Angleterre qu'il ne vouloit combattre contre les François) le Seigneur de Conches, le Comte de Joigny, Jean de Cassel, Baudot de Noielle, Antoine de la Marche, Jean de Bouaud, le bâtard Pinard, Gerard de Toulonjon, Robert de (*) Mamines, François des Frans, Jean de Gingis, Lancelot de Luirieux, Louis de Lurieux, M. d'Humbercourt, Regnault de Montconis, Jean d'Arbon, le bâtard de Martel, Jean d'Aclou, Guillaume de Vienne, André de Roches, le Seigneur d'Humieres, Guillaume de Viry, Jacques de l'Aubepin, Jean de Digoine, Guigne Seigneur de Salenove, Guillaume Seigneur de Champdivers, & Simon le Moine.

(*) Robert de Manismes ou de Mamines, étoit Chevalier de la toison d'or.

jeune femme commanda ſon mary à Dieu moult tendrement, plourant, & luy d'aultre part plouroit moult fort pour la pitié qu'il avoit d'elle.

Adonc ſe départi la jeune femme maudiſſant fortune, & fiſt le plutoſt qu'elle pot finance, mais ne put pas au jour qui nommé lui eſtoit, mais environ huit jours après. Auſſitoſt que le jour que le Tyran avoit dit fuſt paſſé, il fiſt mourir le jeune homme, comme il avoit fait les aultres, à ſon ourme & ſans pitié. La jeune femme vint auſſitôt qu'elle pot avoir fait finance, ſi vinſt au Tyran, & luy demanda ſon mary en plorant moult fort; car tant laſſée eſtoit que plus ne ſe povoit ſouſtenir, tant pour l'heure du travail qui approchoit, que pour le chemin que elle avoit fait qui moult eſtoit grant; brief tant de douleur avoit qui la convint paſmer : quant elle revint, ſi ſe leva moult piteuſement, & demanda ſon mary derechief; & tantoſt lui fut reſpondu que jà ne le verroit tant que ſa rançon fut payée...

Si attendi encore, & vit pluſieurs laboureurs admener devant leſdits Tyrans, leſquels auſſitoſt qu'ils ne povaient payer leur rançon, eſtoient noyés ou pendus ſans mercy. Si ot grand paour de ſon mary; car ſon po-

vre cueur luy jugeoit moult mal; neanmoins amour la tint de si près qu'elle leur bailla la dite rançon de son mari. Aussitost qu'ils orent la pécune, ils lui dirent qu'elle s'en alla d'illec, & que son mary estoit mort ainsi que les autres Villains... Quant elle ouyt leur très-cruelle parole, si ot tel deüil à son cueur que nulle plus, & parla à eulx comme femme forcenée qui son sang perdoit pour la grant douleur de son cueur. Quant le faulx & cruel tyran le bâtard de Vauru vit qu'elle disoit paroles qui pas ne lui plaisoient, si la fist battre de bastons, & mener tout battant à son ourme, & luy fist acoler, & la fist lier, & puis lui fist couper tous ses draps si très-courts qu'on la povait veoir jusques au nombril, qui estoit une des plus grandes inhumanités qu'on pourroit penser, & dessus luy avoit quatre-vingt ou cent hommes pendus, les uns bas, les autres haut; les bas aucunes fois quant le vent les faisoit brandiller touchoient à sa teste qui tant luy faisoient de fraour qu'elle ne se povait soustenir sur piez : si lui coppoient les cordes, dont elle estoit liée, la char de ses bras : si crioit la pouvre lasse moult cris & piteux plaints.

En cette douloureuse doulour où elle estoit

pérés, & laisserent femmes & enffants, en disant l'ung à l'autre... que ferons-nous? mettons tout en la main du deable, ne nous chault que nous devenions; autant vault faire du pis comme on peut du mieulx; mieulx nous vaulsist servir les Sarrazins que les Chrétiens, & pour ce faisons du pis que nous pourrons; aussi bien ne nous peust-on que tuer ou que prendre; car par le faulx gouvernement des traistres Gouverneurs il nous faut renyer femmes & enffans.

Mais jà il y a quatorze ou quinze ans que cette danse douloureuse commença; & la plus grant partie des Seigneurs en sont morts à glaive, ou par poison, ou par trayson, ou sans confession, ou par quelque mauvaise mort contre nature. (Journal de Paris, p. 80.)

Le Journal de Paris ne parle pas mieux de la vie que menoit le nouveau Duc de Bourgogne... car (y est-il dit) il menoit telle vie dampnable & de jour & de nuyt comme avoit fait le Duc d'Orléans & les aultres Seigneurs qui estoient morts moult honteusement; & estoit gouverné par jeunes Chevaliers pleins de folies & d'outrecuidance, & se gouvernoit selon ce qu'ils se gouvernoient, & eulx selon lui, & en vérité de Dieu à nul d'eulx se challoit que d'accomplir sa voulenté. (Journal de Paris, p. 81.)

vint la nuit : si se desconforta sans mesure comme celle qui trop de martyre souffroit; & quant il lui souvenoit de l'orrible lieu où elle estoit... si recommençoit sa doulour si piteusement en disant... Sire Dieu, quant me cessera cette pesme doulour que je souffre !... Si crioit tant fort & longuement que de la cité la povait-on bien ouyr : mais il n'y avoit nul qui l'eut osée ôter... En ces douloureux cris le mal de son enfant la print... Si cria tant hault que les loups, qui la repperoient pour la charrogne, vinrent à son cry droit à elle, & de toutes parts l'assaillirent especialement au ventre qui descouvert estoit, & luy ouvrirent à leurs cruelles dents, & tirerent l'enfant hors par pieces... Tout ainsi fina cette pouvre créature, & fut au mois de Mars en Karesme 1420. (Journal de Paris, p. 84 & 85.)

(35) Le 21e. jour du moys d'Octobre vigille de onze mille Vierges, trespassa de ce siecle le bon Roy Charles qui plus longuement regna que nul Roy Chrestien dont on eust mémoire; car il regna Roy de France 43 ans...

A ses obséques son peuple & ses serviteurs moult faisoient grant deuil; & le commun

de Paris crioit, quand on le portoit parmi les rues... Ha très-cher Prince, jamais n'aurons si bon, jamais ne te verrons; maudite soit la mort ! Jamais n'aurons que guerre, puisque tu nous a laissés : tu vas en repos; nous demeurons en toute tribulacion & en toute douleur, &c... Quant le corps (de Charles VI) fut enterré & couvert... ung Herault cria haultement que chacun priast pour son ame, & que Dieu voulsist sauver & garder le Duc Henry de Lanclastre Roy de France & d'Angleterre... Le Duc de Betfort au revenir fit porter l'espée du Roy de France devant lui comme Régent, dont le peuple murmuroit fort; mais à souffrir à celle fois le convint. (Journal de Paris, p. 89 & 90.).

Fin des Observations sur les Mémoires de Fenin, & du Tome cinquième.





